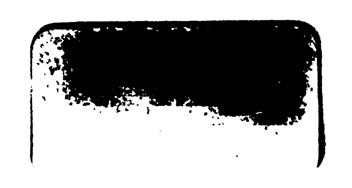


OX LIBRARY
TOR PRETIOSA FACIT
oin Collection.
sented in 1884.





BIBLIOTHÈQUE

DES MÉMOIRE

RELATIFS A L'HISTOIRE DE FRANCE

PENDANT LE 18e SIÈCLE

AVEC AVANT-PROPOS ET NOTES

PAR M. Fs. BARRIÈRE

TOME XXVIII

ASTOIN NEW-YORK

TYPOGRAPHIE DE H. FIRMIN DIDOT. — MESNIL (EUR

MÉMOIRES

DE LINGUET

ET DE LATUDE

SUIVIS DE DOCUMENTS DIVERS

SUR LA BASTILLE

ET DE FRAGMENTS

CONCERNANT LA CAPTIVITÉ DU BARON DE TRENCK

AVEC AVANT-PROPOS ET NOTES

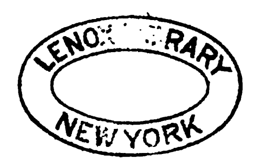
PAR M. Fs. BARRIÈRE

PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES, FILS ET Cie

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1866


LENO RARY
NEW YORK

INTRODUCTION.

Le volume que nous publions doit intéresser principalement la génération nouvelle. La Bastille n'existe plus : pendant trente ans l'herbe a poussé sur les lieux où s'élevaient ses donjons; mais son nom, mêlé à presque tous les événements de notre histoire, et lié pour jamais aux souvenirs du 14 *juillet* 89, réveille des sentiments de crainte ou d'enthousiasme, des idées d'oppression ou de liberté que les Mémoires qu'on va lire rappelleront en foule. Le désir si naturel de connaître et de plaindre des malheurs longtemps ignorés contribuera beaucoup à la lecture de ce volume; je m'attends bien aussi qu'on y cherchera, contre une forme de gouvernement qui n'est plus, de graves motifs d'accusation dans le tableau des abus que ce gouvernement laissait commettre, et dans le récit des vengeances qu'il exerçait quelquefois en secret. Il est certain qu'une partie des détails qu'on va lire devaient rester cachés dans un oubli profond; mais il est également sûr que les notes jointes au texte des Mémoires en contrediront souvent les assertions. Il ne faut pas croire qu'on trouvera dans ces notes de quoi flatter la curiosité ou même les passions aux dépens de la vérité : le premier devoir de l'historien est de la chercher et de la dire; le nôtre, en publiant ces Mémoires, est d'aider le lecteur à la trouver.

Nous lui devons quelques éclaircissements préli-

minaires sur l'existence de ce château fameux, dont la prise et le renversement vont occuper son attention.

La Bastille, comme l'indique l'ancienne signification de ce mot, fut, dans l'origine, un fort, avant d'être une prison : la prudence de Charles V l'avait fait construire pour protéger Paris contre les attaques de l'étranger ou les entreprises hardies des grands vassaux. Dans ces temps de troubles civils, elle servit de refuge à la jeunesse de nos rois et de rempart à leur autorité. Le cruel Louis XI peupla la Bastille des victimes de sa tyrannie. L'économie de Henri IV y déposa les trésors qui, s'écoulant plus tard de ses mains bienfaisantes, devaient aider l'agriculture et l'industrie de la France au dedans et préparer sa grandeur au dehors par l'abaissement de l'Autriche. On sait par quel attentat furent tout à coup trompées ces douces espérances d'un bon prince et ces vastes projets d'un grand homme.

Richelieu, puissant ministre qui régna despotiquement sous un roi faible, suivit avec hauteur une partie des mêmes desseins, et les portes de la Bastille s'ouvrirent et se fermèrent plus d'une fois sur quiconque osa braver son pouvoir, contrarier ses vues, retarder un moment sa marche calme, intrépide et fière au milieu des périls. Sous Louis XIV, époque où le caractère du monarque éloignait tout soupçon de cruauté, mais où la crainte entrait pour quelque chose dans les attributs de la grandeur, le nom de la Bastille s'associa pour jamais, dans les esprits, à l'idée d'une autorité, présente en tous lieux, quoique invisible, absolue, ombrageuse et sévère. L'image de la Bastille, lorsqu'elle s'offrait à la pensée, suffisait pour arrêter des intentions coupables, pour retenir la langue cap-

tive. On passait rapidement au pied de ses murailles, on n'osait arrêter les yeux sur le sommet de ses tours; et l'effroi qu'inspiraient sa vue ou son nom, faisait dire à l'auteur des *Essais sur Paris*, dans la description qu'il a donnée de ce château royal, que *si ce n'était la place la plus forte, c'était du moins la plus redoutable de l'Europe.*

L'élévation du rang, l'éclat de la naissance ou des services, la faiblesse de l'âge ou du sexe, ne mettaient point à l'abri des rigueurs de la Bastille. On sait qu'elle renferma de pieux ecclésiastiques, d'illustres guerriers, des gens de lettres célèbres. Voltaire y traça les premiers chants de sa *Henriade;* Le Maistre de Sacy, dont on pouvait soupçonner les opinions, mais non les vertus, y composa en partie sa traduction de la Bible. Rien n'empêchait une autorité sans bornes d'y retenir ceux qu'atteignaient ses coups dans les liens d'une captivité sans terme; et cet usage d'une puissance illimitée a donné plus d'une fois lieu de croire qu'à la Bastille le nombre des opprimés égalait celui des coupables.

On aurait, après avoir lu ce volume, mauvaise grâce à soutenir le contraire. Ce qu'on sait du sort, du caractère, des malheurs de tant de prisonniers divers excite tour à tour la surprise, la crainte ou l'attendrissement. Tantôt c'est ce prisonnier mystérieux, victime inconnue mais illustre, des secrets de la politique, qui craint de voir et d'être vu, qui subit sous le masque une captivité dans la captivité même, et dont le nom, l'existence et le sort seront un éternel sujet d'entretien de doute et d'intérêt; tantôt c'est un homme inventif, patient, infatigable, qui trompe la vigilance des sentinelles, perce des murs, et du sommet des donjons les

plus élevés confie sa vie à la fragilité d'une échelle que ses mains ont tissue avec le fil de ses chemises et la soie de ses bas. Quelquefois l'on se transporte au fond des cachots où, dans les ennuis du désœuvrement, séparés, oubliés des hommes, quelques prisonniers trouvaient, dans l'instinct des plus vils animaux, un sentiment de compassion que leur refusaient leurs gardiens. On se souvient que Crébillon fils, triomphant de sa répugnance, donnait à manger, dans ses mains, à l'énorme rat dont la présence lui avait d'abord causé tant d'effroi, et son commensal était devenu son ami. On n'a point oublié que les tours, la souplesse, l'agilité de la jeune chatte nourrie par Madame de Staal de Launay dans sa prison, animaient sa solitude et dissipaient quelquefois sa tristesse. A quels yeux enfin l'aventure de Pellisson n'a-t-elle pas coûté des larmes, dans les vers où le talent d'un poëte célèbre nous peint l'insensibilité d'un homme, et nous intéresse à la mort d'un insecte (1)?

(1) L'araignée de Pellisson doit aux vers de l'abbé Delille une grande célébrité :

> Un geôlier, au cœur dur, au visage sinistre,
> Indigné du plaisir que goûte un malheureux,
> Foule au pied son amie et l'écrase à ses yeux.
> L'insecte était sensible et l'homme fut barbare!
> O tigre impitoyable et digne du Tartare,
> Digne de présider au tourment des pervers,
> Va, Mégère t'attend au cachot des enfers!
>
> (DELILLE, *Poëme de l'Imagination.*)

Un de nos savants les plus laborieux, un de nos plus exacts et de nos meilleurs biographes, M. Walckenaer, a mis en doute une partie de cette anecdote. On peut lire à ce sujet une lettre piquante insérée dans le tome X des *Archives littéraires*. L'auteur convient de l'*intimité* qui régnait entre Pellisson et son araignée; mais il ne

Ces tristes adoucissements que Pellisson, Crébillon fils, madame de Staal de Launay et Latude trouvèrent à leur captivité, en font connaître les rigueurs. Ils auraient pu tous répéter ce mot touchant de la duchesse du Maine, qui, loin de Paris, exilée dans des lieux sauvages où l'on s'efforçait, par des fêtes maussades, de l'arracher un moment à sa douleur, disait à l'un de ceux qui l'entouraient : *Jugez de mes peines par mes plaisirs!*

A la Bastille, les maux qu'on souffrait n'étaient rien, comparés aux maux qu'on pouvait craindre. Les prisonniers trouvaient dans la fidélité de leur mémoire, dans l'activité de leur imagination, des tourments plus cruels mille fois que leur captivité. Au dedans, au dehors de leur prison, tout réveillait de sinistres idées, tout parlait des sévérités de la justice, ou des cruautés de la tyrannie. Aux murs de la cour dont l'enceinte bornait leur promenade, pendaient encore les crampons de fer qui avaient servi de supports à l'échafaud de Biron. Sous leurs pieds étaient les cachots dont la structure ingénieuse et barbare ne laissait aucun instant de repos aux membres fatigués, aucun espoir de sommeil aux yeux appesantis de l'infortuné duc de Nemours. Les prisonniers ne pouvaient compter les heures, ou goûter les consolations de la prière, sans avoir sous les yeux l'image de la servitude : des chaînes servaient d'ornement au cadran de l'horloge, et le tableau de la chapelle représentait saint Pierre aux liens. Il semblait qu'on voulût enchaîner même le Temps à la Bastille, et que la Religion, qui commande

croit pas à la catastrophe qui termina l'aventure. Nous ne décidons pas, quant à nous, entre le témoignage d'un poëte et celui d'un historien. (*Note de l'éditeur.*) Fs B.

en tous lieux, n'y dût paraître qu'humiliée et captive.

Il ne faut donc pas s'étonner si les malheureux détenus portaient en tremblant leurs regards sur ces murs noircis par les années et chargés des expressions de la mélancolie, ou des imprécations du désespoir : il ne faut pas s'étonner si le moindre bruit que recueillait leur oreille sous ces voûtes silencieuses, leur semblait être ou les gémissements que la torture arrachait à la douleur, ou les apprêts d'un supplice, ou les derniers devoirs rendus à la mort. Cependant il est bien certain que depuis longtemps, quels que fussent les bruits contraires semés par la mauvaise foi, entretenus par la crainte, la Bastille avait cessé de cacher au jour des cruautés secrètes : nous rapporterons à cet égard des témoignages irrécusables. Mais il est très-sûr aussi qu'en cessant d'être barbare, le pouvoir qui régnait dans cette enceinte était devenu plus inquiet, plus vigilant, plus soupçonneux. Les communications des prisonniers au dehors étaient fort rares : entre eux il n'en existait plus aucune. Leur nourriture était saine, abondante, recherchée même; mais on leur avait mesuré avec avarice l'air et l'espace. Leurs jours s'écoulaient dans la fatigue d'un repos forcé ou dans les angoisses d'un insupportable abandon; et c'est, j'aime à le dire, sous le règne de Louis XVI que l'humanité de ce prince fit, pour la première fois, descendre une clarté plus douce, un air plus pur au fond de ces cachots.

Mais déjà des voix éloquentes dénonçaient les abus de pouvoir que favorisait la Bastille, et mille bras allaient se lever pour renverser ses murailles. Quelques écrivains, disciples éclairés de Montesquieu et de Beccaria, étudiant les principes de l'organisation politi-

que, avaient reconnu trop d'avantages et de prix à la liberté, pour l'abandonner aux caprices de l'arbitraire; ils pensaient que la justice même ne devait jamais avoir l'air de la vengeance; que le citoyen devait trouver des institutions protectrices et l'accusé des juges; qu'enfin, dans le partage des pouvoirs, dans la balance des biens et des maux dont la société se compose, il était désirable que le trône fût la source de toutes les grâces, et que la loi seule infligeât des châtiments.

Malheureusement, la raison et l'humanité ne rencontraient pas toujours d'aussi prudents interprètes, d'aussi modérés défenseurs. Des esprits inquiets, violents, dangereux, éveillant les soupçons, exagérant les craintes, représentaient la Bastille, aux approches de la Révolution, comme un asile où gémissaient encore d'innombrables victimes, où mille instruments de torture arrachaient des aveux, où le silence et les ténèbres cachaient des exécutions sanguinaires. Rien n'était moins vraisemblable, rien ne se trouva moins exact que ces calomnieuses assertions; l'événement le prouva (1) : et cependant on y ajouta foi longtemps;

(1) L'un des registres d'entrées trouvés à la Bastille, prouve que dans un espace de quarante-six ans on y reçut deux mille prisonniers; ce serait moins de quarante-quatre par an. Sous Louis XV, à l'époque où le général Dumouriez y passa plusieurs mois, elle ne renferma pendant quelques jours que sept prisonniers, et n'en contint jamais plus de dix-neuf. Le jour même du 14 juillet, au moment où les portes des tours et des cachots furent enfoncées, le peuple, en n'y trouvant que sept détenus, resta frappé de surprise. On avait répandu le bruit qu'une des salles du château servait à donner la question : on verra plus loin ce qu'il faut en penser. Quant aux squelettes qui servirent, dans le temps, de sujet aux plus violentes déclamations, les uns, enlevés le jour même du combat, appartenaient au cabinet du

déplorable sort, inévitable punition du pouvoir absolu, qui ne peut commettre un seul acte arbitraire sans qu'on l'accuse d'en excercer mille, et dont on a le droit de tout craindre puisqu'il peut tout oser !

Linguet osa tout dire en faisant connaître les lettres de cachet et la Bastille comme moyens de gouvernement (ce qui importe à l'histoire). Les Mémoires qu'on va lire, ses *Mémoires sur la Bastille*, n'ont pas peu contribué à la destruction de cette forteresse. Il les écrivait en 1782, sept ans seulement avant les premiers jours de la révolution. Déjà des signes précurseurs annonçaient l'orage; déjà la foule des lecteurs accueillait avec une avide curiosité les reproches, les accusations et même les outrages prodigués à l'autorité. Les faits vrais que contiennent les Mémoires de Linguet fortifièrent les esprits éclairés dans le désir d'obtenir du pouvoir lui-même, des concessions devenues nécessaires au bonheur des peuples; les déclamations et les calomnies que ces Mémoires renferment provoquèrent aux plus audacieuses entreprises quelques hommes, qui n'étaient que trop disposés à détruire au lieu de réformer. Linguet, par les craintes qu'il répandit, les vœux qu'il forma, les ouvrages que le sien fit naître, accoutuma les esprits à l'idée du renversement de la Bastille. Elle était déjà conquise et détruite dans l'opinion, quand le 14 juillet arriva. On voit que les Mémoires de Linguet se lient aux souvenirs de cette époque mémora-

chirurgien de la Bastille ; et les autres, découverts plus tard dans les fondations, usés par le temps, tombant de vétusté, y devaient être ensevelis depuis plusieurs siècles, ainsi que le constate un procès-verbal inséré dans le Moniteur du 5 mai 1790, et signé par MM. Sabathier, Vicq-d'Azir et Fourcroy. (*Note de l'éditeur.*)

Fs B.

ble, et qu'ils servent naturellement d'introduction au récit, après avoir préparé l'événement.

Dusaulx, dans ses Mémoires, s'est chargé d'en tracer le tableau. Il dit comment une cité paisible présenta tout à coup l'aspect d'un camp ; comment une population si longtemps livrée aux plaisirs, endormie dans la mollesse, se réveilla belliqueuse et fière ; quel pouvoir arma tout à coup les citoyens; quel souffle dispersa, comme les feuilles qui tombent à l'automne, les soldats de l'armée qui devait les combattre et les soumettre. Il a peint ce peuple, semblable, dans son inconstance, aux flots de la mer, tantôt docile et tantôt menaçant; passant avec la même impétuosité de la confiance aux soupçons, de la crainte à l'audace, de la pitié à la fureur ; également capable de belles actions et de grands crimes. Ses Mémoires, écrits pour ainsi dire sur le lieu même du combat, retentissent du bruits des armes, du fracas des portes qu'on enfonce et des remparts, des tours et des cachots qui s'écroulent ; on alla longtemps en considérer les ruines avec une curiosité mêlée d'effroi. Ces deux sentiments reportaient un intérêt extrême vers ceux qui s'y étaient trouvés renfermés et qui étaient parvenus à s'en échapper. Cet intérêt est si vif, qu'en publiant ces documents nous ne pouvions manquer d'y joindre les très-attachants Mémoires de Latude, quoiqu'il ne fût plus à la Bastille au moment où l'on s'en empara.

La vérité de l'histoire oblige à dire que la résistance ne fut pas en proportion de l'attaque, et que le courage était beaucoup plus grand que les périls. La Bastille, depuis l'agrandissement de Paris, ne pouvait servir ni de fort pour défendre la capitale, ni de citadelle pour la maîtriser : une longue paix avait, pour ainsi dire,

cerné et désarmé ses remparts. Du haut des maisons qui l'entouraient on tirait sur la garnison ; et tandis qu'il n'y avait au dehors de la Bastille que valeur, patriotisme et dévouement, ce n'était au dedans qu'imprévoyance, irrésolution, faiblesse. Qui pourrait dire ce qu'une défense un peu vive eût fait périr de monde au pied de ses murs ! Des hommes d'un génie puissant, actif et audacieux dirigeaient tous ces grands mouvements, et, sans s'exagérer les difficultés ou le mérite de la victoire, en avaient profondément calculé les effets. Qu'on en juge par l'abattement dont furent tout à coup frappés ceux qui virent leurs projets et leur influence tomber avec les tours de la Bastille, et par l'enthousiasme du peuple qui venait d'essayer ses forces en les renversant.

Cet enthousiasme fut partagé par l'Europe entière ; il semblait que la Bastille fût une conquête faite au profit de tous les peuples. La philosophie et l'humanité s'en réjouirent ; mais la politique put prévoir dès lors tous les excès qui souilleraient la victoire. La poésie célébra cette journée mémorable, et tous les arts s'empressèrent d'en reproduire les circonstances : à Londres comme à Paris on représenta la prise de la Bastille sur tous les théâtres ; l'université de Cambridge offrit *le 14 Juillet* pour sujet de prix à ses élèves ; la muse républicaine d'Alfiéri chanta la destruction de la Bastille dans une ode où respire le génie de Rome et de la Grèce. Du bronze qui scellait ses murailles on fondit des médailles patriotiques ; sur les pierres arrachées de ses fondements on grava les traits de ses vainqueurs. Que dis-je ? le luxe et la mode s'emparèrent de ces débris, et l'on en vit des fragments, enrichis d'or, étincelant de pierres précieuses, orner le

cou des femmes dont la beauté, les talents, l'esprit ou les opinions attiraient alors le plus les regards (1).

Quand le 14 juillet occupait à l'envi des poëtes, des peintres, des sculpteurs, ce grand événement ne pouvait manquer d'historiens : plus de cinquante relations en parurent à la fois. Je ne savais guère en me chargeant de publier les Mémoires relatifs à cette époque, combien serait laborieuse la tâche que j'allais entreprendre. Au milieu des faits inexacts, des témoignages contradictoires, des bruits grossis par l'amour du merveilleux, accueillis par la crédulité populaire et répandus souvent par la haine des partis, il était fort difficile de démêler le vrai du faux et le mensonge de l'erreur. Pour éclaircir le texte et guider le jugement des lecteurs, j'ai dû rassembler beaucoup de notes. Il n'y a aucune espèce d'amour-propre à dire que ces notes sont curieuses; elles sont presque toutes extraites des manuscrits qui m'ont été confiés, et des vingt-cinq ou trentes volumes que j'ai eu à parcourir, soit d'ouvrages anciens, soit d'écrits du temps.

Parmi ceux-ci je dois citer particulièrement les *Mémoires historiques sur la Bastille*, en 3 vol. in-8°, et *la Bastille dévoilée*, recueil composé de sept livraisons. Le premier ouvrage renferme des notes où l'on retrouve toute l'exaltation des opinions du temps. Mais il contient aussi, sans altération, des actes judiciaires, des lettres, des Mémoires, qui, dérobés aux archives de la Bastille immédiatement après le combat, et re-

(1) Les vainqueurs de la Bastille présentèrent au Dauphin un jeu de domino fait avec des morceaux de marbre enlevés au monument. Le couvercle de la boîte porte une inscription qui en indique l'origine. Ce couvercle, retrouvé seul aux Tuileries après le 10 août, a été acheté par l'éditeur à la vente de Mme Campan.

montant par leur date jusqu'en 1475, sont d'un grand intérêt pour l'histoire et quelquefois même pour la littérature.

Quant à *la Bastille dévoilée*, je n'hésite point à placer les premières livraisons de cet ouvrage au nombre des documents les plus authentiques et les plus intéressants. Les papiers, les registres d'écrous, les notes, tous les renseignements historiques réunis dans ces premières livraisons furent déposés au Lycée avant leur publication. Je connais des gens de lettres et des savants qui les y ont lus en originaux ; et les auteurs mêmes du recueil invoquent un témoignage que j'oserai me permettre de citer, en transcrivant ce passage de leur livre :

« Toutes les pièces que nous citerons dans le cours « de cette livraison, disent-ils en parlant de la se- « conde, seront, comme celles de la précédente, dé- « posées en original au Lycée, où tout le monde aura « la liberté de venir les compulser. Les personnes qui « ont bien voulu se donner la peine de consulter celles « de la première, ont vu par elles-mêmes avec quelle « fidélité nous avons rempli notre engagement. S. A. « S. monseigneur le duc de Chartres et les deux princes « ses frères nous ont fait l'honneur de venir parcourir « nos registres. S. A. S., en voyant, au nombre des « personnes qui avaient signé des ordres d'emprison- « nement arbitraires, le nom de son trisaïeul (Louis- « Philippe d'Orléans, régent du royaume), nous dit : « *Il vaudrait beaucoup mieux que ce nom n'y fût pas.* » Il est inutile de faire remarquer que S. A. S. le duc de Chartres fut plus tard le roi Louis-Philippe. Cette anecdote confirme l'authenticité des pièces que j'ai eu plus d'une fois occasion de citer.

Je donnerai donc souvent des extraits de ces deux recueils, et j'y joindrai des détails puisés dans plusieurs manuscrits précieux échappés comme par miracle au pillage de la Bastille (1).

A peine ce château fut-il pris, qu'on en pressa la démolition. On proposa d'abord d'employer ses matériaux à la construction d'un pont précisément sur la place où se trouve aujourd'hui celui d'Austerlitz ; l'Assemblée constituante accueillit depuis le projet d'élever un obélisque sur le terrain qu'occupait autrefois cette forteresse. En attendant, cette enceinte, dès 1790, avait vu l'appareil d'une fête, avait retenti de cris d'allégresse. Par un trait de caractère ou de patriotisme, les habitants de Paris voulurent donner un bal sur les ruines même de la Bastille. Des voûtes de verdure s'élevaient sur le sol que foulait autrefois la forteresse, et les feux d'une illumination brillante en dessinaient les contours. Les Parisiens vinrent, avant la fête, trouver Bailly, qui remplissait alors les fonctions de maire : « Quelle inscription pourrions-nous placer, lui de-

(1) Au nombre des manuscrits que j'ai consultés, je dois citer : 1° un registre entier *des ordres du roi*, qui a passé des archives de la Bastille dans celles de la ville de Paris ; et 2° un registre particulier sur lequel MM. de Bernaville, de Launay, de Baisle et Dabadie, nommés successivement au gouvernement de la Bastille, ont inscrit, avec beaucoup d'exactitude, chacun des prisonniers reçus dans cette forteresse, depuis le 12 octobre 1706 jusqu'au mois de décembre 1758. Ce précieux monument historique passa dans les mains de M. Guibert-Pixérécourt. Ce registre, dont je lui dus la communication, m'a été d'un grand secours, en me donnant les moyens de vérifier, pour les noms des détenus et pour la date de leur emprisonnement, la fidélité des renseignements contenus dans les premières livraisons de *la Bastille dévoilée*.

(*Note de l'éditeur.*)

« mandèrent-ils, sur l'entrée de cette enceinte autrefoi
« vouée au silence, aux pleurs, au désespoir? — L'ins
« cription, leur dit-il, est facile à trouver; mettez
« *Ici l'on danse.* »

Le soleil de juillet a deux fois en quarante et un an
éclairé des révolutions favorables à la liberté : c'es
de la seconde qu'une colonne élevée sur la place de la
Bastille consacre aujourd'hui le souvenir.

F. BARRIÈRE.

DESCRIPTION

DE LA BASTILLE [1].

La Bastille a été bâtie sous Charles V, en 1370 (2); et ce fut Hugues Aubriot, prévôt des marchands, qui en posa la première pierre, le 22 avril. Il fut chargé du soin de cette construction, comme il l'était des fortifications de l'enceinte de Paris, et elle se fit des deniers que le roi avait donné à la ville dans cette vue. Ce magistrat, selon Piganiol de la Force (*Description de Paris*), était un Bourgui-

(1) Une description de la Bastille était indispensable pour éclaircir certains passages des Mémoires de Linguet, et pour aider à l'intelligence de ceux qui vont suivre. Nous avons choisi de préférence la description qu'on trouve ici, parce qu'elle indique les changements que la publication des Mémoires de Linguet avait donné lieu d'introduire dans le régime de la Bastille, et qu'elle présente la situation dans laquelle se trouvait cette forteresse la veille de l'attaque. (*Note des nouv. édit.*)

(2) C'est en effet à cette année que la plupart des auteurs rapportent la fondation de la Bastille, et il paraît impossible de rejeter cette date. C'est celle que donnent Christine de Pisan, auteur contemporain (*Vie de Charles V*), les Annales de France, D. Félibien, le président Hénault, etc. Piganiol de la Force (*Description de Paris*) renvoie cette fondation à 1371. Différence très-peu importante, et qui d'ailleurs ne paraît établie sur aucune preuve. Quelques auteurs, dit cet écrivain, ont supposé que la Bastille existait déjà sous le roi Jean, en avançant qu'Étienne Marcel, espérant y être en sûreté, s'y réfugia et y fut tué. Mais, sans nous arrêter à combattre cette opinion, il nous suffit que tous les historiens exacts, instruits, et qui ont puisé dans les sources, n'aient rien dit qui favorisât cette histoire de la mort de Marcel; au contraire, ils s'accordent tous à dire que ce prévôt des marchands, voulant livrer Paris au roi de Navarre, s'approcha secrètement de la porte Saint-Antoine, pour l'ouvrir à ce prince, et qu'un citoyen fidèle et zélé, nommé Maillard, instruit de son perfide dessein, alla au-devant du traître, et lui abattit la tête d'un coup de hache.

gnon d'assez basse naissance, qui aimait les juifs, au point qu'il embrassa leur religion; mais l'Université naissante, dont il avait voulu réprimer les prétentions, obligea l'évêque de Paris, en 1381, de lui faire son procès, comme à un apostat. Il fut condamné à faire amende honorable dans le parvis de Notre-Dame, et à passer le reste de ses jours dans une basse-fosse, au pain et à l'eau.

Ainsi finit le premier fondateur de la Bastille, selon Piganiol; mais l'auteur des *Remarques historiques et anecdotes* sur ce château regarde Aubriot comme un homme sincèrement zélé pour le bien public, que les membres de l'Université et le clergé accusèrent d'irréligion, pour le perdre, et que les partisans de la maison d'Orléans persécutèrent, en haine de la maison de Bourgogne, à laquelle il était attaché. Il ajoute qu'en 1381 il fut renfermé à la Bastille qu'il venait de bâtir, ensuite on le mit dans les prisons de l'évêché, d'où les rebelles connus sous le nom de *Maillotins* le tirèrent pour le mettre à leur tête; mais qu'il profita de sa liberté pour se retirer secrètement en Bourgogne, où il vécut tranquille et ignoré le reste de ses jours.

Les premiers commencements de la Bastille, ce qui en a été construit sous Charles V, ne consistaient d'abord qu'en deux tours isolées, une à chaque côté du chemin qui entrait dans Paris. Ces deux tours sont celles du Trésor et de la Chapelle. Quelques années après on éleva deux autres tours en dedans de la ville, vis-à-vis des deux premières, et le chemin continua à les séparer. Ce fait n'est pas aussi certain que le précédent; nous sommes même portés à croire qu'il est dénué de fondement, car l'on a vu, dans la démolition, que les tours de la Liberté et de la Bertaudière étaient jointes, et avaient été construites en même temps que les massifs qui formaient l'enceinte du château de la Bastille. Quant aux deux tours qui se trouvaient en face du faubourg

Saint-Antoine, qu'elles aient été élevées pour demeurer ainsi isolées, et qu'elles aient été principalement destinées à défendre l'entrée de la ville, ce n'est point une opinion, mais un fait prouvé sans réplique par leur construction même. Nous avons reconnu, dans leur démolition, que les massifs qui les réunissaient y avaient été appliqués après coup. Nous avons vu que ces tours avait eu des fenêtres ou créneaux dans tout leur contour, et du côté des massifs comme ailleurs. Il peut se faire que pendant quelque temps encore l'intérieur de la Bastille ait été, comme par le passé, un passage public. L'on a trouvé entre les tours de la Liberté et de la Bertaudière une porte murée, correspondante avec celle qui était entre les tours du Trésor et de la Chapelle; cela seul peut suffire pour accréditer notre opinion. On ne peut donc imputer à Charles V, à ce prince à qui l'on a donné le glorieux surnom de Sage, l'intention de forger des armes au despotisme. Il est évident qu'il ne pensa, au contraire, qu'à procurer à sa capitale une sûreté contre les irruptions des ennemis; et que, si les tours de la porte Saint-Antoine purent dès lors servir de prison en même temps que de fortification, ce fut de la même manière que nous voyons souvent dans nos provinces l'intérieur des portes de ville employées à cet usage.

Enfin vers l'an 1383, Charles VI fit ajouter les autres tours aux anciennes; il les réunit entre elles par un mur; il fit environner le tout d'un fossé profond de vingt-cinq pieds; il fit détourner le chemin à gauche, comme nous le voyons aujourd'hui. Dès lors la Bastille, qui n'était vraiment qu'une simple *bastille*, est devenue le château de la Bastille, tel que nous l'avons vu : une forteresse ancienne, composée de huit grosses tours rondes, dont les murs avaient environ six pieds d'épaisseur. Elles étaient jointes par des massifs de maçonnerie épais de neuf pieds, dans quelques-

uns desquels étaient pratiqués des évidements pour des lieux d'aisances. Ce que l'on y a ajouté de fortifications à la moderne, fut commencé, selon Piganiol, le 11 août 1553, et fut fini en 1559. Il consistait, dit cet auteur, en une courtine flanquée de bastions; mais il n'y avait là qu'un bastion qui fît vraiment partie du château de la Bastille; il est entier et à orillons. La courtine et le demi-bastion qui la termine appartiennent à l'enceinte de Paris. Les habitants de cette ville furent taxés de quatre à vingt-cinq livres tournois chacun, pour les frais de ces travaux. Ce ne fut qu'en 1634 qu'on éleva les boulevards qu'on vient d'abaisser il y a quelques années, et qu'on creusa les fossés qu'on a comblés dans le même temps.

L'entrée de la Bastille se trouve ainsi à droite de l'extrémité de la rue Saint-Antoine; au-dessus de la première porte était un magasin considérable d'armes de différentes espèces (1) et d'armures anciennes; à côté de cette porte était un corps de garde où l'on plaçait chaque nuit deux sentinelles, pour répondre et ouvrir aux personnes qui se présentaient. Cette porte conduisait à une première cour extérieure, dans laquelle étaient les casernes des invalides, les écuries et remises du gouverneur. L'on pouvait également arriver à cette cour par l'arsenal. Elle était séparée d'une seconde cour par une porte à côté de laquelle était un autre corps de garde, par un fossé et un pont-levis. C'est dans cette seconde cour, à droite, qu'était l'hôtel du gouverneur. Vis-à-vis de cet hôtel était une avenue longue de

(1) On a vu dans ce magasin jusqu'à 40,000 fusils. Dans la guerre de 1783, on en fit passer au moins 20,000 en Amérique. Le reste avait été transporté depuis fort peu de temps à l'hôtel des Invalides. Le gouverneur n'en avait gardé que 600 qu'il fit rentrer quelque temps avant dans l'intérieur même de la Bastille. Les armures anciennes, aussi précieuses par leur forme que par les matières dont elles étaient enrichies, ont été enlevées le jour même de la prise de la Bastille.

15 toises, dont le côté droit était bordé par un bâtiment servant de cuisine; dans ce même corps de logis se trouvait aussi une chambre de bains, faite depuis fort peu d'années pour l'usage de la femme du gouverneur. Tout cela était construit sur un pont dormant, qui traversait le grand fossé, et sur lequel s'abaissait un pont-levis au delà duquel était un autre corps de garde. C'est par là qu'on arrivait à la grande cour intérieure. Pour y parvenir il fallait encore, dit John Howard (1), passer une forte grille de fer, qui servait de retranchement à la sentinelle, qui avait ordre de ne laisser approcher d'elle les prisonniers à une distance de trois pas. Cette grande cour avait cent deux pieds de long sur soixante-douze de large; elle était environnée de tours dites de la Liberté, de la Bertaudière (2),

(1) *État des prisons, hôpitaux et maisons de force*, par John Howard, traduit de l'anglais; ouvrage d'un habitant d'un pays libre, qui, parcourant l'Europe, visitait partout ces divers établissements, et a trouvé partout les portes ouvertes à sa curiosité, excepté à Madrid celle des prisons de l'Inquisition, et en France celle de la Bastille. Au retour de son expédition bienfaisante, les Anglais voulurent lui élever une statue; il la refusa avec une résistance égale au zèle qui la lui avait méritée. C'est un des beaux traits de la vie de cet illustre cosmopolite. Le *Mémorial de Paris* nous apprend qu'autrefois tout le monde pouvait visiter ce château le jour de l'octave de la Fête-Dieu; cet usage n'existait plus : nous n'en avons trouvé aucun vestige dans les ouvrages de ce siècle que nous avons consultés; les personnes qui pouvaient en être instruites, auxquelles nous nous sommes adressés, nous ont même assuré le contraire. Si cependant il faut en croire M. Linguet, dans ces derniers temps on y admettait encore des curieux, le gouverneur, le lieutenant de roi, tout le monde, jusqu'au dernier marmiton, y recevait des visites. M. Howard aurait donc pu se faire introduire comme un autre. Il ne put pénétrer au delà du premier pont-levis, il n'avait fait aucune démarche pour se procurer l'entrée; il fut éconduit; ainsi il n'a pu parler que d'après ce qu'il a rassemblé à ce sujet. Cette observation suffit pour nous décider à ne puiser qu'avec sobriété dans son ouvrage; mais elle ne l'empêche pas d'être curieux et intéressant.

(2) Ainsi nommée sans doute du nom de quelque prisonnier. C'est là qu'habita l'homme dit *au masque de fer*, pendant les cinq ans qu'il passa à la Bastille, de 1698 à 1703.

de la Bazinière (1), de la Comté (2), du Trésor (3), de la Chapelle (4), et des massifs qui joignaient ces six tours. Entre celles du Trésor et de la Chapelle, c'est-à-dire les premières construites par Aubriot, on aperçoit encore une arcade qui était l'ancienne porte de Paris, du même temps; mais on avait comblé en maçonnerie le vide de cette arcade, en y réservant des appartements, dont l'un a fort longtemps servi de chapelle. Sous cette arcade se trouve encore la place de la herse et d'un ancien pont-levis. Cette cour était terminée au fond par un bâtiment moderne, qu'une inscription en lettres d'or, sur un marbre noir placé au-dessus de la porte, annonçait avoir été construit en 1761, sous le règne de Louis XV, et sous le ministère de M. Phélippeaux de Saint-Florentin, ministre de Paris, par M. de Sartine, alors lieutenant de police, pour le logement des officiers de l'état-major. Il a été élevé sur un modèle fort différent du reste, et avait plus l'air de la maison d'un riche particulier, que d'un supplément à d'horribles prisons. Le bas de cet édifice était occupé par la salle du conseil, par des offices, cuisines (5), laverie, etc., qui avaient une sortie dans l'ar-

(1) Elle a probablement reçu ce nom de M. de la Bazinière, qui y fut renfermé en 1663. C'est dans une prison de cette tour que l'homme au masque de fer fut déposé à son arrivée des îles Sainte-Marguerite. Il n'y resta que quelques heures, pendant qu'on préparait son logement dans la tour de la Bertaudière, selon le journal de M. de Jonca, lieutenant de roi de la Bastille, cité par M. de Sainte-Foix.

(2) Nous n'avons pas pu savoir quelle était l'origine de ce nom.

(3) Le texte expliquera ci-dessous pourquoi cette tour fut ainsi nommée.

(4) C'est auprès de cette tour qu'était en effet autrefois la chapelle, sous la voûte de l'ancienne porte de ville. Dans la démolition on y a effectivement trouvé les débris d'un autel. On en avait construit une nouvelle, nous ne saurions au juste en fixer l'époque, située vis-à-vis l'ancienne, auprès de la tour de la Liberté. Elle a été pendant fort longtemps bâtie en bois; ce n'est que depuis quelques années que M. de Launay l'avait fait construire en pierres.

(5) Dans les derniers temps les cuisines n'existaient plus. Le gouver-

rière-cour, et par des logements d'officiers subalternes et de porte-clefs. A droite, au premier, sur la salle du conseil, était l'appartement de lieutenant de roi; au second, celui du major; au troisième, celui du chirurgien. Le reste de ces trois étages était occupé par un certain nombre de chambres destinées aux prisonniers très-distingués, et aux malades qu'on voulait ménager. C'est là qu'ont demeuré successivement M. le cardinal de Rohan et M. de Sainte-James. Dans des temps de presse, toutes les pièces de ce corps de logis, les antichambres, les chambres, les cabinets même des officiers de l'état-major étaient remplis de prisonniers. La seconde cour était environnée de ce même bâtiment à la moderne, des tours dites du Puits et du Coin, et des massifs correspondants; elle avait pour longueur la largeur de la première, et 42 pieds de profondeur. Entre les deux tours du Puits (1) et du Coin (2) étaient des chambres occupées par des gens de la cuisine, et quelques prisons dont on ne se servait qu'au besoin. Cette cour était la basse-cour du château; elle servait autrefois de décharge aux cuisines, et on y élevait la volaille.

On voit, par les dimensions exprimées ci-dessus, que la première cour même n'était pas grande. Si l'on considère l'élévation des bâtiments tristes et rembrunis qui l'environnaient à une hauteur de 73 pieds 3 pouces en dedans, l'air s'y renouvelait peu, et la chaleur s'y concentrait horrible-

neur en avait fait bâtir d'autres à droite du pont dormant qui précède la principale entrée de la Bastille; et des premières il en avait fait une bibliothèque.

(1) Ainsi nommée d'un grand puits qui servait à l'usage des cuisines.

(2) C'est dans la première prison de cette tour qu'ont été successivement détenus les maréchaux de Biron et de Bassompierre. Ce dernier y composa ses Mémoires pendant les treize années qu'il y passa, de 1631 à 1643. M. Le Maître de Sacy y demeura deux ans, de 1666 à 1668, et y fit la plus grande partie de sa version de la Bible.

ment en été. Cependant depuis qu'on avait ôté à presque tous les prisonniers la promenade du bastion, et qu'on accordait très-rarement et à très-peu d'entre eux celle du haut des tours, ils étaient réduits à celle de la cour; encore n'accordait-on pas cette faveur à tous, et ceux qui en jouissaient ne pouvaient y passer chacun qu'une heure au plus, pour laisser la place libre à un autre; car dans ces derniers temps jamais deux prisonniers ne s'y trouvaient ensemble. Ils y voyaient le cadran de l'horloge du château, où une sorte de cruauté ingénieuse avait mis sous leurs yeux des emblèmes de leur triste situation. Deux figures enchaînées par le cou, par le milieu du corps, par les mains et par les pieds, servaient d'ornement au cadran; et leurs fers, après avoir couru tout autour du cartel, en manière de guirlande, comme le dit M. Linguet, revenaient au bas former un nœud énorme, Depuis la sortie de M. Linguet de la Bastille, depuis la publication de son Mémoire, ces deux figures avaient été mises en liberté. M. de Breteuil demanda un jour où étaient les chaînes qui avaient tant indisposé M. Linguet, on les lui fit lui voir. *Dans deux heures*, dit le ministre, *je veux qu'elles soient ôtées*, et dans deux heures les chaînes disparurent. Les figures sont restées, elles ont même été modelées par un sculpteur, avant la démolition de la Bastille. Le mouvement de cette horloge est actuellement au district de Saint-Louis de la Culture; nous l'y avons vu.

Ce n'est pas la seule réforme utile que le Mémoire de M. Linguet a opérée. Il a fallu aussi que le gouverneur licenciât ses pigeons; que madame la gouvernante se fît construire une nouvelle salle de bain. Auparavant elle s'était approprié pour cet objet un des appartements de l'état-major, celui de M. le cardinal de Rohan. Depuis le Mémoire de M. Linguet, les cuisines, le logement des gens qui y étaient

employés, avaient également changé de place, et par là M. le gouverneur y avait gagné le précieux avantage de faire faire, dans un seul et même lieu, et sa cuisine et celle de ses prisonniers.

John Howard et l'auteur des *Remarques historiques et Anecdotes sur la Bastille* parlent des prisons comme pouvant être divisées en cinq classes. Après les cachots, qu'ils mettent au premier rang, comme étant les plus horribles prisons, ils placent une seconde classe qu'ils forment de trois pièces, où sont établies, disent-ils, des cages faites de solives recouvertes de fer, longues de 8 pieds sur 6 de large. Ne voulant calomnier personne, pas même les agents du despotisme, nous avouons qu'un de ces auteurs a copié l'autre, en cela, mot pour mot; qu'ainsi ils n'offrent à eux deux qu'une seule autorité; que nous n'avons aucune connaissance de ces cages; que non-seulement nous n'avons aucun de leurs débris, mais qu'aucun des porte-clefs, des curieux, ni des ouvriers qui ont fureté dans tous les coins et recoins de la Bastille, n'a rien trouvé qui y ressemblât. Nous en disons autant des *oubliettes*, dont plusieurs auteurs ont parlé, qui ont pu y exister autrefois, du temps de Louis XI et de Tristan, son prévôt, son compère et son ami (1), mais dont on n'a trouvé

(1) Nous disons qu'elles ont pu exister, parce que ce même Louis XI, qui fit rester le cardinal de la Ballue pendant onze ans au château de Duplessis-lez-Tours, dans une de ces cages que le comte de Boulainvilliers dit avoir vues encore; ce même Louis XI qui, selon cet auteur, tint les princes de la maison d'Armagnac dans les cachots de la Bastille, rendus plus insupportables encore que de nos jours, en faisant creuser dans leur milieu, et revêtir en maçonnerie un cône ou grand pain de sucre renversé, au fond duquel la victime, retenue par son propre poids et ne trouvant aucune assiette, ne pouvait avoir un instant de repos; d'où ces infortunés étaient encore tirés deux fois la semaine pour être fustigés en présence du gouverneur, et tous les trois mois pour se sentir arracher une ou deux dents; ce même Louis XI peut bien avoir établi à la Bastille des *oubliettes*, comme Commines et Mézerai l'en accusent.

aucune trace ni à la prise, ni à l'examen, ni à la démolition de la Bastille.

Les calottes, ou chambres de l'étage le plus élevé, c'est-à-dire du cinquième étage, étaient les plus fâcheuses après les cachots. En été il y faisait une chaleur insupportable, en hiver un froid excessif. Un ancien créneau qui servait de fenêtre, pratiqué dans un mur épais de six pieds, assez large en dedans, mais s'étrécissant vers le dehors, au point de n'avoir pour ouverture sur les fossés qu'une longue fente de deux à trois pouces de large, et fermée à son extrémité la plus étroite par de grosses grilles de fer, laissait à peine arriver dans ces chambres une faible lueur. Presque toutes les prisons des autres étages de tours étaient des polygones irréguliers de 15 à 16 pieds de diamètre. Elles avaient 15 à 20 pieds de haut; ainsi elles étaient plus supportables que les calottes. Quelques-unes même avaient plusieurs fenêtres (1); mais cet avantage était effacé par un effet de la plus grande épaisseur des murs. Cette épaisseur augmentait à mesure qu'on se rapprochait du sol, ce qui allongeait les embrasures qui servaient de fenêtres, d'où il arrivait que le prisonnier placé plus loin de leur ouverture, recevait moins de clarté. On interceptait encore une partie de cette lumière, quand on en avait la fantaisie, en adaptant à l'extérieur de ces fenêtres des hottes en planches, qui

(1) Autrefois toutes les prisons avaient deux ou trois fenêtres; alors, du moins, l'air circulait-il un peu; mais un gouverneur en a fait boucher la plupart. La démolition nous a fourni des preuves non équivoques de cette assertion. L'on a trouvé presque toutes les anciennes croisées murées; les boulets de canon qui ont été portés avec pompe dans les rues de Paris par les ouvriers de la Bastille, avaient servi à remplir le vide d'une des croisées de la tour du Puits. Le petit nombre de celles que l'on avait laissé subsister étaient fermées, soit à leur ouverture dans la chambre, soit à différents points de leur profondeur, de deux, quelquefois de trois grosses grilles de fer.

ôtaient au prisonnier le peu de vue qu'il pouvait avoir sur la campagne, et ne lui laissaient plus arriver qu'un jour qui se plongeait obliquement dans sa chambre.

Chaque prison était fermée par deux portes de l'épaisseur de 2 à 3 pouces, quelques-unes avaient des guichets; l'intérieur de plusieurs était recouvert de fer, et leurs lourds verroux et leurs serrures énormes faisaient retentir toute la tour d'un bruit affeux quand on les ouvrait ou quand on les fermait. Chacune de ces prisons était numérotée, et les prisonniers étaient appelés du nom de la tour où ils étaient renfermés, joint au numéro de leur chambre. L'entrée de chaque tour était fermée comme celle des prisons; il y avait aussi des portes dans le courant des escaliers. Les cachots étaient enfoncés de 19 pieds au-dessous du niveau de la cour, 5 pieds environ au-dessus du niveau du fossé. Ils n'avaient d'autre ouverture qu'une étroite barbacane donnant sur le même fossé. Le malheureux habitant d'un de ces lieux horribles, privé d'air et de la clarté du jour, plongé dans une atmosphère infecte et humide, au milieu d'un limon où pullulaient des crapauds, entouré de rats et d'araignées, ne pouvait vivre longtemps dans un pareil séjour. L'auteur des *Remarques historiques et Anecdotes* n'y loge que les prisonniers que l'on voulait effrayer; mais, outre qu'il est invraisemblable qu'on n'en ait fait que cet usage passager, plusieurs faits déposent du contraire. Nous tenons d'un porte-clefs le fait suivant : Dans le temps de l'affaire des parlements, un homme est arrêté; il est soupçonné d'avoir des complices qu'il ne veut pas révéler. On le précipite dans un cachot; l'horreur de ce lieu, où il n'avait d'autre société que des rats gros comme des chats (c'est l'expression du porte-clefs lui-même), lui fait tout dire, tout avouer. Sur sa simple déposition, quatorze personnes sont conduites le lendemain à la Bastille. Les meubles de ces antres

hideux, si l'on peut nommer meubles ce qu'il est impossible de faire mouvoir, consistaient en une énorme pierre qu'on recouvrait de paille et qui servait de lit aux prisonniers.

Excepté les cachots, toutes les prisons avaient ou des poêles, ou des cheminées. Celles-ci étaient très-étroites, fermées dans le bas, au haut, et quelquefois de distance en distance, par des barres de fer. Leurs meubles ordinaires étaient un lit de serge verte avec rideaux, paillasse et matelas, une ou deux tables, deux cruches, un chandelier, fourchette, cuiller et gobelet d'étain, deux ou trois chaises, l'assortiment d'un briquet, rarement et par faveur, de petites pincettes et une pelle à feu très-faible, deux très-grosses pierres au lieu de chenets. Les murs étaient nus et seulement variés çà et là par des noms de prisonniers, des dessins au charbon ou à l'ocre, des vers, des sentences et autres expressions du long ennui des habitants de ces tristes lieux

Entre les deux tours de la Comté et du Trésor était autrefois un passage pour aller au bastion. On passait le fossé sur un pont dormant coudé à angle droit vers le milieu de sa longueur, afin qu'il aboutît au milieu de la gorge de ce bastion; de là on montait par deux escaliers dans le jardin qu'il contenait. La première moitié de ce pont était garnie de quatre redans, deux à droite et deux à gauche. Ce pont n'existant plus, l'on avait fait murer la porte qui y conduisait, et l'on allait au jardin par le chemin des rondes.

Quoique depuis longtemps la Bastille fût principalement employée comme prison d'État, elle a servi aussi de dépôt au Trésor royal; de là le nom d'une de ses tours. Sully nous apprend qu'en 1602, Henri IV cherchant un lieu sûr et commode pour y déposer l'argent qu'il destinait à l'exécution

de ses desseins, y fit construire des coffres; qu'il fit à ce sujet un règlement portant qu'on ne déposerait dans ce château que ce qui lui resterait de net, ses dépenses prélevées, sur les revenus du quartier; que l'argent serait remis entre les mains du trésorier en présence du surintendant, du contrôleur général, et que chacun des trois aurait une clef. « En 1604, ce prince avait sept millions d'or dans cette forteresse; en 1610, il y avait 15 millions 870 mille livres d'argent comptant dans les chambres voûtées, coffres et caques étant à la Bastille, outre dix millions qu'on en avait tirés pour bailler au trésor de l'épargne, » nous dit encore Sully. Miraumont (*Mémoire sur les cours de justice qui sont dans l'enclos du palais*) fournit aussi des preuves de faits semblables. C'est en leur faisant allusion qu'un poëte du temps, le satirique Régnier, a fait dire à Macette, dans les conseils perfides qu'elle donne à celle qu'il aimait :

Prenez-moi ces abbés, ces fils de financiers
Dont, depuis cinquante ans, les pères usuriers,
Volant à toute main, ont mis dans leur famille
Plus d'argent que le roi n'en a dans la Bastille.

Nous avons oublié de dire que presque tous les appartements supérieurs avaient deux planchers, l'un en bois de chêne, l'autre en bois de sapin.

La Bastille pouvait contenir environ cinquante prisonniers logés séparément; elle pouvait en contenir jusqu'à cent, en en réunissant plusieurs dans la même chambre. Quelque grand qu'en fût le nombre, on ne donnait jamais à aucun cette satisfaction les premiers jours de sa détention, et avant qu'il eût subi un, deux, quelquefois plusieurs interrogatoires. Quand il n'y avait pas d'appartement vacant, on donnait au nouveau prisonnier un simple lit de sangle

que l'on plaçait dans de petites cellules pratiquées auprès des fosses d'aisances, jusqu'à ce que le commissaire de la Bastille en eût ordonné autrement.

Le fossé de ce château était ordinairement à sec, si ce n'est quand les eaux de la rivière étaient hautes; il était entouré à l'extérieur d'un mur haut de 36 pieds à compter du fond auquel était scellée une galerie, partie en pierres, et partie soutenue par des potences de bois, qui régnait dans tout le contour de cette espèce de contrescarpe. On y arrivait par des pas de souris ou des escaliers placés à droite et à gauche du pont. Cette galerie était ce qu'on appelait le *chemin des rondes*, parce que des officiers et des sergents y faisaient de fréquentes rondes, surtout la nuit pour s'assurer de la vigilance des quatre sentinelles qui y étaient placées, et qu'on relevait de deux heures en deux heures. Les sentinelles de la cour, selon un imprimé trouvé à la Bastille, et intitulé *Consigne*, sonnaient l'heure à chaque quart d'heure de la nuit sur une cloche destinée à cet usage, et trois coups seulement à chaque heure du jour. Ainsi, jusqu'à ce qu'un prisonnier fût habitué à ce bruit sinistre, il était éveillé trente fois dans la nuit par les tristes soins que l'on prenait pour l'empêcher de reprendre sa liberté; madame de Staal s'en plaint dans ses Mémoires. Pendant le séjour de M. le cardinal de Rohan à la Bastille, on eut la déférence d'interrompre l'exercice de cette cloche qui l'incommodait. Au sommet des tours était une plate-forme entourée d'une terrasse qui continuait le long des massifs par lesquels ces tours se communiquaient, et au bord extérieur de cette terrasse régnait un parapet. Sur les terrasses des tours était une artillerie composée de treize pièces de canon en tout, nombre qui indique qu'elles étaient destinées à annoncer les réjouissances publiques, plutôt qu'à la défense du château. On en avait anciennement ajouté

deux, et l'on en avait fait venir trois autres de l'Arsenal, que l'on avait placées dans la grande cour de la Bastille, un mois environ avant qu'on ait tenté de s'en emparer. (Extrait de *la Bastille dévoilée*, 2e liv.)

NOTICE

SUR LA VIE

DE LINGUET[1].

Rayé du tableau des avocats, atteint par un acte arbitraire, éloigné de son pays, Linguet faisait remonter ses malheurs aux premiers jours de sa naissance :

« Je suis né sans fortune, disait-il, et suis loin d'en rougir. Fils « d'un homme estimé, persécuté, que j'ai eu le malheur de perdre « dans le plus bas âge, il ne m'a guère laissé que son nom et sa « destinée. Il aurait pu, dans ses derniers moments, me dire « comme Énée :

> *Disce puer virtutem ex me verumque laborem.*
> *Fortunam ex aliis........*

« Engagé, je ne sais comment, dans les folies du jansénisme, té« moin, je ne sais pas plus comment, d'un miracle du bienheureux « *diacre*, il fut martyr du despotisme *exileur*, comme son fils l'a « été du despotisme *rayeur*. Il perdit en conséquence sa place à « l'Université de Paris ; se fixa à Reims, s'y maria ; ainsi je suis né « sous les hospices d'une *lettre de cachet*. »

Ce triste augure ne se démentit pas. Une partie de sa jeunesse s'écoula dans l'obscurité ; plus tard sa célébrité lui coûta le repos. Il eut des ennemis ; il devint la victime d'un pouvoir injuste. Le

(1) L'étendue de plusieurs notes qui concernent Linguet n'a pas permis de les placer, dans cette Notice, au bas des pages. Ces notes, qui renferment des anecdotes sur la vie de Linguet, et des passages de ses écrits ou de ses plaidoyers, sont par cela même intéressantes. On les trouvera placées, par ordre de numéro, à la suite de la Notice.

Palais a retenti de ses clameurs; ses plaintes attristent presque toutes les pages de ses derniers écrits. L'impartialité cependant veut qu'on examine jusqu'à quel point il pouvait accuser le sort et les hommes. Celui qui se plaint de leur injustice, oublie quelquefois ses propres torts, et tel maudit la fortune, qui souvent a fait seul ses destins.

Peu de carrières ont été plus agitées que la vie de Simon-Nicolas-Henri Linguet, qui naquit à Reims, *le* 14 *juillet* 1736, cinquante-trois ans, jour pour jour, avant la prise de la Bastille. Ses études semblaient le destiner aux lettres; mais l'inconstance de ses goûts l'égara d'abord sur d'autres routes. Au sortir du collége, il fut secrétaire d'un grand seigneur; puis aide de camp d'un général. Quittant la plume pour l'épée, et vivant à la fois et du théâtre et de l'Église, il fit des parodies pour l'Opéra-Comique et des pamphlets en faveur des jésuites. Tour à tour poëte, historien, avocat, journaliste, il changea de pays comme de profession; tantôt pauvre, tantôt opulent, toujours mécontent de son sort, il parcourut la Pologne et la Hollande, il courut chercher la fortune en Espagne, des faveurs à Vienne, un asile en Angleterre. Ses talents et ses succès lui valurent des partisans et des envieux; mais plus susceptible de haine que d'affection, et plus avide de combats que de gloire, il inspira souvent la crainte, rarement l'estime et plus rarement l'amitié. Aussi parmi les hommes de son temps ne fut-il réservé qu'à lui de braver le pouvoir sans obtenir la considération, et d'être persécuté sans être plaint. Enfin, après avoir longtemps occupé la scène publique, peut-être aurait-il fini dans l'oubli si l'injustice de sa condamnation, à l'époque de nos troubles civils, n'eût effacé le souvenir de ses torts ou de ses erreurs, et répandu quelque intérêt sur sa mémoire.

Qui sait aujourd'hui que Linguet eut le malheur de donner, en société avec Dorat, une pièce en cinq actes qui fut sifflée, et de composer seul une tragédie de Socrate qui ne fut pas lue? L'histoire lui fut depuis plus favorable que la scène. *Le Siècle d'Alexandre* renferme quelques idées neuves; *Le Seizième Siècle* offre le germe d'un talent que pouvait développer l'étude. Linguet, jeune et présomptueux, crut voir dans la publication de ces deux ouvrages des titres au fauteuil académique. D'Alembert, qui l'avait accueilli quelque temps avec bienveillance, l'écarta sans le repous-

ser : c'était sa manière. Quelles que fussent les causes de leur refroidissement, il est possible que la conduite et le caractère de Linguet y aient eu au moins autant de part que les tentatives prématurées de son amour-propre.

Linguet, reçu d'abord dans les rangs des philosophes, passa peut-être sous les drapeaux de leurs adversaires plus par dépit que par conviction. Quoi qu'il en soit, il attaqua ses premiers protecteurs, quelquefois avec vigueur et le plus souvent avec emportement. La Harpe, que la philosophie comptait parmi ses champions avant de le ranger parmi ses transfuges, embrassa contre Linguet la cause des philosophes et la défense du goût. Il vint, un peu pesamment armé de sa critique et de sa raison, guerroyer contre un écrivain qui avait de l'incorrection, mais de la chaleur; contre un sophiste dont l'esprit souple et rusé s'échappait des liens de l'argumentation. Linguet se joua de la dialectique, s'amusa du courroux de son adversaire et le perça de ses sarcasmes.

L'auteur de la *Théorie des lois civiles* et des *Révolutions de l'empire romain*, donnait cependant à cette époque un grand avantage à ses ennemis. Si l'amour de la nouveauté, si le désir de s'affranchir du joug des opinions reçues, étaient alors répandus dans les esprits, Linguet, au lieu de caresser ce penchant, sembla vouloir le rebuter par l'extravagante audace de ses paradoxes. Cicéron, par exemple, lui parut un orateur sans talent, un homme d'État sans caractère, dont la parole était vénale et l'âme commune. Peu s'en fallut que, contrariant tous les jugements de l'histoire, il ne vantât la bonté de Néron, et n'accusât Titus de cruauté : il vanta du moins le bonheur des peuples courbés sous le bâton des janissaires ou le sabre des mameluks. L'état de l'esclave que dans l'antiquité ses maîtres pouvaient charger de fers, conduire aux carrières comme le plus coupable des hommes, au marché comme le plus vil des animaux, lui parut mille fois préférable à la pauvreté libre de nos journaliers. Le blé n'était, suivant lui, qu'un aliment nuisible, et l'usage du pain passait à ses yeux pour une invention du luxe. Il faut convenir que *le poison était lent*, et que le luxe était modeste. M. l'abbé Morellet, dans un ouvrage intitulé *Théorie du paradoxe*, fit ressortir, par une ironie piquante, la folle nouveauté de toutes ces assertions, et cet écrit spirituel, en livrant les opinions de Linguet au ridicule, semble avoir condamné la plupart

de ses ouvrages à l'oubli. En littérature comme en politique, rien n'est durable que ce qu'avoue la raison.

Linguet, renfermé dans la carrière des lettres, n'eût laissé qu'un nom contesté. Mais la réputation de l'avocat survivra longtemps à la célébrité de l'écrivain. Il parut avec éclat dans l'affaire du duc d'Aiguillon, et montra beaucoup d'art oratoire dans la défense du comte de Morangiès. Sa diction était souvent inculte, mais son débit n'était point sans grâce : on redoutait également au barreau sa présence d'esprit, la vigueur de sa dialectique et l'amertume de ses railleries. Deux hommes opéraient alors un changement dans les usages du combat judiciaire. Beaumarchais, gai, spirituel, très-habile à saisir le ridicule, déjà connu par quelques productions dramatiques, entraîné malgré lui sur un autre théâtre, donnait aux contestations du barreau le ton, l'agrément, et presque les formes de la comédie ; Linguet, caustique, ardent, emporté, semblait les animer des traits de la satire. Plus tard, l'un comme auteur dramatique, et l'autre comme avocat, tendirent à la corruption de leur art : et de même que le premier, sur la scène, offensa les mœurs par la fidélité ou la licence de ses portraits ; le second, au barreau, compromit plus d'une fois, par le scandale de ses plaidoiries, les nobles fonctions de son ministère et la dignité de la justice.

Ce scandale fut la cause ou le prétexte d'un des événements les plus importants de sa vie. Les succès du jeune avocat enflaient sa vanité ; ses traits moqueurs ou dédaigneux avaient à la fois blessé le parquet et le barreau. Tous deux se liguèrent contre lui ; l'on demanda sa radiation du tableau. Linguet pouvait conjurer l'orage. La modération eût ramené des esprits prévenus, adouci des amours-propres irrités ; mais la violence de ses mémoires, mais l'éclat de ses emportements, ne laissèrent plus d'accès à la conciliation. M. l'avocat général Séguier, qui d'abord l'avait protégé, l'abandonna ; M. de Barentin, qui remplissait alors les mêmes fonctions, parla contre lui : sa radiation fut prononcée par l'ordre, et confirmée par un arrêt du parlement.

Les priviléges de l'ordre étaient utiles sans doute s'ils maintenaient sa discipline ; ils sont regrettables s'ils assuraient son indépendance : malheureusement les avocats, en s'établissant les juges de leur confrère, semblèrent se déclarer ses ennemis ; on eut lieu de penser qu'ils vengeaient moins leurs statuts que leur amour-propre ;

leur délibération, justifiée même par les derniers excès de Linguet, appuyée de l'autorité des magistrats, parut encore inspirée par la jalousie, et dictée par le ressentiment.

Quant à Linguet, son audace s'accrut alors avec les persécutions qu'il éprouvait. Il fit un journal littéraire; l'Académie française, blessée du ton railleur de ses critiques, en demanda la suppression. Bientôt, des frontières de la Suisse il lança, contre les ministres en faveur, un pamphlet satirique, où les vouant au mépris, les immolant à sa haine, il traça leurs portraits avec une licence de pinceau qui fit dire à Voltaire lui-même, *que Linguet surpassait l'Arétin* (1). De la Suisse, il vint en Angleterre, où parurent pour la première fois ses *Annales;* le succès en fut prodigieux. Littérature, beaux-arts, politique, administration, tout fut de son ressort : sa censure libre et vindicative n'épargna, comme on peut croire, ni les gens de robe, ni les gens de lettres, ni les gens puissants.

Nul ne se tint plus offensé de ses observations critiques que M. le duc de Duras, académicien, premier gentilhomme de la chambre, et maréchal de France. Dans une cause où l'honneur était intéressé, il avait gagné un procès au parlement de Rennes : Linguet casse l'arrêt dans ses *Annales*. Le maréchal se plaint; Linguet aggrave l'offense dans une lettre, restée secrète, il est vrai, mais dont le seul début annonce, il faut en convenir, plus d'arrogance que de véritable fierté. La cause du maréchal outragé devint celle de tous les grands seigneurs. Linguet arrive à Paris, au milieu de l'exaspération des esprits. L'Académie lui avait ravi son journal, et le parlement son état, la cour lui ravit sa liberté. Au sommet de cette progression de rigueurs toujours croissantes, il est triste de rencontrer le gouvernement et la Bastille.

Entré dans cette prison royale le 27 septembre 1780, Linguet n'en sortit que vingt mois après Quand on songe à ces vengeances du pouvoir, à cette captivité sans formes légales, à ces peines sans condamnation, comment ne pas remercier le sort de vivre sous des lois qui doivent à la fois protéger l'honneur des citoyens contre

(1) Les ministres les plus vivement attaqués dans cet écrit étaient M. de Vergennes et M. de Maurepas. Linguet croyait avoir, en revenant en France, des motifs suffisants de se fier à leur générosité : c'était leur en supposer beaucoup.

l'outrage, et défendre leur liberté contre l'arbitraire! Espérait-on que la Bastille, l'épaisseur de ses murailles, la hauteur de ses donjons, les ténèbres de ses cachots, tant d'heures lentes et douloureuses passées dans le silence et la solitude, rendraient le calme à cet esprit violent, ou soumettraient cette humeur hautaine? Eh! quel cœur blessé de tant d'injustices, amassant en secret la vengeance, n'eût impatiemment attendu l'instant d'en exhaler les transports!

A peine sorti de la Bastille, Linguet se crut encore trop à l'étroit sur le territoire de la France, et courut en Angleterre respirer plus librement. Il reprit ses *Annales*, et les Mémoires qu'il y inséra sur sa détention leur rendirent à l'instant la vogue qu'elles avaient obtenue avant son séjour à la Bastille. Ce sont ces Mémoires qu'on va lire. L'Europe, qui déjà semblait agitée d'un désir inquiet, curieux, entreprenant, voulut connaître les secrets de cette prison d'État que, par allusion au nombre de ses donjons et au gouvernement despotique dont elle rappelait le souvenir, Linguet nommait *le château des huit tours*. Livré à la violence d'un ressentiment devenu légitime, il porta bien loin dans cet écrit l'amertume de ses plaintes, de ses reproches et de ses accusations. Mais son œil avait pénétré véritablement quelques-uns des sombres mystères du pouvoir absolu, et son oreille avait recueilli de sourds gémissements, échappés à l'infortune. Tout n'est point exagération dans son ouvrage; il a dénoncé des faits, confirmés depuis par la mémorable revélation du 14 juillet; et sa voix a défendu avec énergie des principes sur lesquels est fondée la justice, des droits que réclame en tous temps l'humanité.

D'un sujet qui touche d'aussi près à la liberté politique et civile, Linguet passa presque aussitôt à l'examen d'une des plus intéressantes questions du droit des gens. Entre la Hollande et la Belgique, s'élevaient des débats sérieux au sujet de la navigation d'un fleuve qui baigne l'une et l'autre contrée. Les Hollandais s'attribuaient un droit exclusif sur les eaux de son cours : Linguet les accusa, ce sont ses expressions, *de vouloir mettre l'Escaut à la Bastille*. Joseph II, qui comptait alors les Pays-Bas au nombre de ses provinces, l'appela dans sa cour, et le combla de ses bienfaits. Pourquoi Linguet se montra-t-il si peu reconnaissant? C'est ici le trait le plus marquant et le moins honorable de l'inconstance de

ses principes et de la mobilité de son caractère. Après avoir été tour à tour l'ami et le détracteur des philosophes ; après avoir écrit pour les jésuites et contre les moines (1), parlé de religion, et composé des écrits licencieux (2), insulté ou flatté les grands, il porta le délire de ses opinions démocratiques plus loin que n'était allée son admiration servile pour la tyrannie. Les troubles du Brabant manisfestèrent ce nouveau changement survenu dans ses sentiments et ses opinions ; il défendit les Brabançons contre Joseph II, avec plus de vivacité qu'il n'avait pris le parti de Joseph contre la Hollande. La révolution, qui bientôt éclata parmi nous, ne le trouva pas plus d'accord avec lui-même : on le vit partager, en 1789, les principes de l'Assemblée constituante, puis critiquer ses travaux, et venir jusque dans son sein braver ses doctrines et provoquer ses murmures.

Mais quand le mouvement trop impétueux de la révolution eut soulevé les flots des passions populaires, et rompu toutes les digues qui s'opposaient à leurs ravages, Linguet laissa rouler ce torrent. L'âge avait calmé sa fougue ; il commençait à tirer parti des leçons du malheur, puisqu'il voulait vivre dans la retraite et dans l'oubli. A Marne, auprès de Ville-d'Avray, dans un endroit écarté mais agréable, il avait acquis un domaine dont la culture occupait ses loisirs (3). La paix de cet asile, la simplicité de la vie agricole, l'aspect des champs, des eaux, un air pur, un ciel serein, semblaient avoir fait succéder dans son cœur un peu de calme à tant d'agitation. Cette humeur irascible était devenue douce et conciliante ; cet esprit, jadis querelleur et satirique, réglait avec une paisible équité les intérêts des habitants de la commune dont Linguet avait accepté la mairie. Il s'étonnait de cette situation nouvelle, dont il eût goûté la douceur sans l'image douloureuse et menaçante des maux qui l'entouraient. Caché dans son obscurité, errant sous l'ombrage de ses bois, il y jouissait tristement d'un repos inquiet, quand la main de la Terreur vint l'y saisir et l'en arracher.

(1) *Essai sur le monachisme.*

(2) La *Cacomonade*, poëme dédié au docteur Pangloss. Pour qui se rappellera la plus triste mésaventure du docteur, la dédicace du poëme en fera deviner le sujet.

(3) Ce joli domaine appartint plus tard à M. le docteur Bourdois, qui l'avait beaucoup embelli.

En vain ses compagnons d'infortune essayèrent-ils de le tranquilliser sur son sort : de trop funestes pressentiments l'agitaient. Cependant une circonstance favorable pouvait le sauver. Au moment de son arrestation il fut atteint d'une maladie grave ; on consentit à le placer dans une maison de santé. La Terreur allait épargner une victime : le malheureux Linguet écrivit pour demander des juges, c'était demander sa condamnation. Au tribunal révolutionnaire, l'ironie et l'outrage étouffèrent la voix d'un orateur dont on redoutait sans doute la véhémente éloquence. Ses papiers renfermaient, dit-on, la copie d'une lettre qu'il avait écrite à Louis XVI, pour s'associer à ses défenseurs. Il accepta la responsabilité de ce mouvement généreux, et fut conduit à la mort le 9 messidor an II, un mois précisément avant l'exécution de Robespierre. Au moment de monter sur la fatale charrette, ses yeux cherchèrent le ministre d'un culte qui donne à l'âme innocente la force de supporter l'iniquité des hommes ; ne pouvant obtenir les consolations d'un chrétien, il s'arma des conseils d'un sage, et, jusqu'au pied de l'échafaud, il médita les pensées de Sénèque sur le mépris de la mort (1).

Linguet laissait en mourant les manuscrits d'une histoire de France déjà fort avancée ; il fondait sur cet ouvrage l'espoir de sa réputation. Par une fatalité attachée à son sort, ses manuscrits, enlevés de sa bibliothèque et transportés à l'École militaire, y servirent à faire des cartouches ! Ainsi la fortune parut se plaire à le persécuter, même après son trépas. Les traverses qu'il éprouva de bonne heure purent aigrir un esprit naturellement irritable ; il perdit, dans l'opiniâtreté de ses longs débats, un temps que l'étude et la réflexion pouvaient employer au profit de son talent. La plupart de ses ouvrages seront oubliés, mais plusieurs de ses plaidoyers resteront. Il serait superflu de rechercher si sa plume et son éloquence furent vénales : l'inconstance de ses opinions suffisait pour ôter toute espèce de dignité à son caractère ; et l'on conçoit comment il obtint plus de célébrité que d'estime. Son dernier vœu, celui de défendre Louis XVI, était une noble inspiration. Linguet excita, par sa fin tragique, tous les sentiments que réveille une injuste infortune : sa vie, qui n'avait été qu'un combat, lui fut arrachée par un crime. F. BARRIÈRE.

(1) Renseignements communiqués par sa famille.

MÉMOIRES

SUR LA BASTILLE

ET SUR LA DÉTENTION DE L'AUTEUR

DANS CE CHATEAU ROYAL

DEPUIS LE 27 SEPTEMBRE 1780 JUSQU'AU 19 MAI 1782

Simon Nicolas Henri

PAR LINGUET

> Ces souffrances inconnues et ces peines obscures, du moment qu'elles ne contribuent point au maintien de l'ordre par la publicité et par l'exemple, deviennent inutiles à notre justice.
>
> (DÉCLARATION DE LOUIS XVI, en date du 30 août 1783)

MÉMOIRES

SUR LA BASTILLE

ET SUR LA DÉTENTION DE L'AUTEUR

DANS CE CHATEAU ROYAL, DEPUIS LE 27 SEPTEMBRE 1780
JUSQU'AU 19 MAI 1782

Londres, ce 5 décembre 1682.

Le 27 septembre 1780, ayant été attiré à Paris par une suite de trahisons dont j'indiquerai ailleurs quelques-unes, je me suis vu arrêté en plein jour avec un opprobre réfléchi et combiné, plongé dans des cachots destinés uniquement en apparence aux ennemis du roi, de la religion et de l'État, et livré dans ma personne, dans mon honneur, dans ma fortune, à tout ce que des geôliers barbares, des calomniateurs sans frein, des suppôts avides et des agents infidèles peuvent se permettre d'indignités (1).

(1) Quelquefois les arrestations se faisaient avec beaucoup d'éclat : celle de Linguet fut de ce nombre. Le plus souvent on les enveloppait du plus profond mystère. Dans certaines circonstances on conservait, en s'assurant des prisonniers, toutes les formes des plus exactes bienséances. Un pauvre domestique y fut trompé d'une manière assez plaisante. Il servait un M. *Le Fort*, vivant en chambre garnie avec une Anglaise fort jolie, et qu'il avait enlevée à sa famille. Un soir, un exempt de police se présente pour arrêter *Le Fort* et la fugitive. Le carrosse était à la porte, et comme les prisonniers ne faisaient aucune résistance, la chose de part et d'autre se passa avec autant de politesse que s'il se fût agi d'une visite à faire ou d'une partie de plaisir. Ils se placent dans la voiture ; trompé par l'apparence, le laquais monte derrière : elle roule et ne s'arrête que dans les cours de la Bastille. On descend ; le domestique se présente comme à l'or-

Après vingt mois passés sans aucune sorte d'adoucissement ni d'explication, ma captivité a paru finir le 19 mai 1782, et elle n'a fait réellement que changer de forme. Le lieutenant général de police de Paris, venu en grand appareil pour m'annoncer que je n'étais plus prisonnier, m'a notifié que j'étais exilé. Il m'a remis un ordre qui me reléguait dans un petit bourg à 40 lieues de Paris, avec défense d'en désemparer *à peine de désobéissance.*

Quoiqu'on ne daignât pas plus s'expliquer sur le motif de l'exil que sur celui de la prison ; quoique j'eusse les plus fortes raisons de croire que ce nouveau coup partait du ministère et non pas du roi, je n'ai pas refusé de me soumettre. J'ai demandé seulement deux grâces bien simples : l'une, la permission de rester à Paris au moins jusqu'à ce que j'eusse recouvré les forces nécessaires pour m'en éloigner, et tiré des mains plus que suspectes, qui se trouvaient par de bien étranges manœuvres nanties de presque tous mes fonds, ce qu'il fallait pour y vivre; l'autre d'aller à Bruxelles passer quelques jours, pour y mettre fin à la confusion qui depuis deux ans consumait le reste de ma fortune.

De plus, n'ayant recouvré l'existence qu'avec un nouveau présent à faire à ma patrie; ayant à constater par l'expérience une invention très-précieuse; à réaliser pour l'utilité publique un nouvel usage de la lumière, imaginé dans un temps où je ne la voyais pas (1); la confiance qui me faisait espérer la modification, et même la révocation de mon exil, était assurément fondée.

dinaire à la portière. *Eh! qui es-tu donc, toi?* lui dit l'exempt de police qui ne l'avait point encore aperçu. — *Je suis le laquais de Monsieur.* — *Oh! oh! puisque tu es entré ici, tu y resteras.* Il y resta, dit-on, plusieurs années en effet, et n'en sortit que pour entrer au service dans un régiment de dragons.

Voyez les *Remarques historiques sur la Bastille*; Londres, 1783.

(*Note des nouv. édit.*)

(1) Le présent que Linguet voulait faire à la France était un système de télégraphie bien dépassé depuis par les frères Chappes et surtout par la télégraphie électrique. (*Note de l'édit.*)

La curiosité m'a obtenu un court délai sur le premier point, et je ne l'ai pas trompée. J'ai fait l'expérience : elle a réussi! Le jour même on m'a dit : *Partez pour Rethel et n'en désemparez pas;* quoique pour obtenir la permission d'aller à Bruxelles, je donnasse verbalement, et par écrit, ma parole de revenir sur-le-champ; quoique depuis un mois je n'eusse cessé de renouveler la promesse déjà offerte du fond de mon tombeau, non pas, comme quelques gazettes ont eu la bêtise ou la malignité de le dire, de *ne plus écrire que d'après les vues du ministère de France*, mais de ne plus écrire du tout si on l'exigeait; de me renfermer dans un silence absolu, pourvu qu'en échange de ce sacrifice on me rendît au moins les droits ordinaires de citoyen; pourvu qu'en me résignant, puisqu'on le voulait, à cesser d'être utile à la société, on cessât de me traiter plus rigoureusement que tant d'hommes qui lui sont à charge. Je mettais même dans ces instances et ces offres une douceur, une soumission qui scandalisaient presque les témoins impartiaux, et ont persuadé à quelques-uns qu'enfin mon cœur avait fléchi, ou ma tête cédé, sous l'excès de l'infortune.

Ils se trompaient : ma conduite en ce moment n'était pas différente de celle que j'ai tenue dans toutes les autres occasions de ma vie : je n'ai jamais pris un parti d'éclat sans avoir épuisé tous les moyens imaginables de l'éviter.

Je méditais un voyage de plusieurs années : après avoir porté mon hommage aux pieds d'un prince qui donne à tous les princes de si nobles leçons par son exemple, et qui rend au trône des Césars un éclat qu'aucun n'a eu depuis longtemps (1), mon dessein était de passer en Italie, et d'aller tâcher d'oublier dans l'étude des monuments des siècles passés ce que j'ai souffert dans celui-ci.

Ce moyen indirect de me conformer encore aux vues du ministère de France ne m'a pas été laissé. Des amis fidèles m'ont averti qu'il ne me pardonnait pas de ne m'être point piqué d'une obéissance parfaitement littérale; et que, par les

(1) *Joseph II.*

embûches dressées sur la route, le chemin de l'Italie redeviendrait infailliblement pour moi celui de la Bastille.

Comme cet avis me venait de la même main qui m'avait prévenu de la *première lettre de cachet* (car j'en avais été prévenu, mais j'avais refusé d'y croire), je n'ai pas pensé qu'il fût sage d'en braver une seconde. J'ai mis entre ces largesses du ministère de France et moi une distance qu'elles ne franchissent point. Mes vrais protecteurs, ceux qui ont contribué à mon salut, ne seront pas fâchés sans doute que j'aie pris des précautions sûres pour conserver le fruit de leur amitié. Si les autres en marquaient du ressentiment, ils achèveraient de prouver combien elles étaient nécessaires.

Maintenant je le demande à tous les hommes honnêtes et impartiaux : Qu'ai-je pu faire que je n'aie pas fait? Qu'ai-je fait que je n'aie pas été obligé de faire?

Je ne touche point ici pour le présent à une question délicate, dont la discussion serait plus pénible que la solution n'en pourrait être utile: Je ne cherche point si les prisons d'État sont nécessaires à un gouvernement; s'il faut à toutes les administrations de ces dépôts soustraits à l'inspection des lois; si ce ressort violent, et toujours dangereux, peut être regardé comme indispensable dans des machines qui, pour se conserver, ont quelquefois besoin d'essuyer des secousses extraordinaires; si enfin ce qu'on désigne en France par le nom bizarre de lettre de cachet, est une maladie particulière et propre à ce royaume, comme la peste à l'Égypte, la petite vérole à l'Arabie, les inondations de cendres brûlantes au voisinage des volcans : ce problème est à peu près résolu par les faits. Si cette solution n'est pas celle qu'admettrait une philosophie humaine, elle n'en est pas moins adoptée par une *politique universelle.*

On ne voit point de nation chez laquelle l'autorité n'ait usé de cette ressource ou de quelque équivalent. Rome, dans le temps de sa plus pure liberté, avait des dictateurs. Les ordres de ces magistrats suprêmes valaient bien des lettres de cachet, puisqu'il disposait sans appel et sans rendre de compte, non-seulement de la liberté, mais de la vie des citoyens.

A Sparte, la *raison d'État* poussait le despotisme encore plus loin, pour ainsi dire : les rois mêmes, c'est-à-dire les chefs de la nation, y étaient soumises éphores; pouvaient les envoyer en prison : c'était à la vérité le contraire d'une lettre de cachet; mais enfin c'en était une espèce.

Je vois que dans le lieu de l'univers où l'administration est le plus surveillée, le plus restreinte, dans celui où l'on a le mieux réussi à garantir les particuliers sans pouvoir des abus arbitraires du pouvoir, à Londres même, il existe une tour destinée à renfermer les criminels d'État. Le parlement, ce gardien des libertés privées autant que des franchises publiques, non-seulement ne marque pas d'effroi à l'aspect d'une citadelle qui semble menacer les unes et les autres, mais il en fait quelquefois usage. Il ne croit par là ni violer ni compromettre les priviléges du peuple.

En citant la Tour de Londres à l'occasion de la Bastille, je commettrais une réticence injuste, et même criminelle, si je n'observais que ces deux séjours ont entre eux plus de différences réelles que de ressemblances apparentes. Les commandants de la Tour, la garnison qui exécute leurs ordres, sont soumis à l'inspection du parlement, comme les autres sujets de l'État. Un prisonnier maltraité par eux a mille moyens de faire parvenir ses plaintes aux supérieurs qui peuvent y faire droit, et aux amis, aux parents intéressés à les faire valoir. Ce prisonnier est sûr qu'on lui fera son procès, et publiquement. Il a des conseils, des avocats; tout ce qu'il doit éclaircir ou détruire lui est communiqué dans le plus grand détail. L'accusation de crime d'État n'influe que sur le dépôt auquel est confié l'accusé; elle ne change absolument rien à la forme de la procédure qui doit décider de son sort; enfin, dans les délais même et la sévérité que cette procédure comporte, il n'y a jamais l'ombre d'incertitude, non-seulement sur son existence, mais même sur l'état de sa santé, ni sur le lieu où il est détenu : est-ce là la Bastille (1)?

(1) Ce passage sur la Tour de Londres amena la digression suivante, dont nous engageons le lecteur à prendre connaissance. (*Note de l'éditeur.*)

Peut-être quelques censeurs pointilleux, ou quelques membres de l'administration m'accuseraient-ils ici d'user d'hyperbole; peut-être prétendraient-ils qu'il y a peu du pays où l'on ne trouvât, quant au fond, l'équivalent de la Bastille, et, quant à la forme, des usages ou des abus encore plus horribles: ils essayeraient, par ce parallèle, de justifier au moins indirectement l'abominable régime que je dénonce ici à toutes les âmes honnêtes, et que les plus déterminés partisans du despotisme n'oseraient songer à excuser que par de semblables subterfuges.

Otons-leur encore cette ressource. Je suis convenu que dans presque tous les pays, le bien public paraissait quelquefois un motif capable de légitimer des rigueurs extraordinaires; mais il n'est pas vrai que nulle part les lois, ou même un usage constant, aient rien consacré d'approchant du régime de la Bastille. Quelque répugnance que m'inspire ce triste et honteux sujet, quelque dégoût que j'éprouve à la seule idée de prolonger la nécessité de m'en occuper, dépouillons les annales de la tyrannie, parcourons le globe, et cherchons dans l'histoire des crimes du pouvoir arbitraire s'il y en a aucun que l'on puisse comparer à l'institution du château qui écrase la rue Saint-Antoine à Paris.

Ce court résumé des misères passées ou étrangères, fera peut-être plus d'impression que la peinture la plus énergique des nôtres. En voyant quels ont été dans tous les temps les fruits des lettres de cachet, en les comparant à ceux qu'elles produisent encore de nos jours, les Titus modernes décideront plus aisément si c'est à eux qu'il convient de continuer de se servir d'une semblable ressource, et de se piquer d'une semblable rivalité avec les Phalaris et les Nérons.

Je le répète donc, et je vais le prouver par les faits : dans l'univers entier il n'y a jamais eu, il n'y a rien qui ressemble au régime de la Bastille. On ne connaît point de nation flétrie par l'opprobre et l'atrocité d'une Bastille toujours existante; d'un gouffre sans cesse ouvert pour recevoir des hommes, non pas à *punir*, qu'on y prenne bien garde, mais à *tourmenter;* d'un purgatoire politique, où les fautes les plus lé-

gères, souvent l'innocence, soient arbitrairement soumises aux supplices de l'enfer.

Dans toute l'antiquité, vous ne trouvez de prison d'État que chez les plus abominables tyrans, et même pendant leur regne. C'étaient, comme le fer et le poison, des fléaux passagers dont ces oppresseurs exécrés faisaient usage tant que durait leur usurpation, et qui disparaissaient avec eux; elles n'étaient pas liées à la constitution du pays; ce n'était pas un des ressorts favoris du gouvernement, ni la ressource habituelle de l'autorité. Ce qu'on connaît de leur police ne permet, en aucun sens, de les comparer à la Bastille.

On lit par exemple que le premier Denys en avait une dans son palais à Syracuse; il y avait même, dit l'histoire, pratiqué un raffinement dont il est peut-être étonnant qu'aucun des Denys subalternes, qui ont marché sur ses traces avec tant de succès pour la perfection du régime de la Bastille, ne se soit avisé. Les voûtes des cachots y étaient ondulées avec un tel art, que tout ce qui s'y disait retentissait et s'entendait distinctement dans un cabinet qui servait de réceptacle à ces sons ramassés. C'était là l'observatoire, ou si l'on veut le confessionnal où le tyran se plaçait pour intercepter les conversations et les secrets des prisonniers; on appelait ce cabinet ingénieux *l'Oreille*.

Cependant il fallait que *l'Oreille* ne rendît pas tout : car on ajoute qu'un philosophe y ayant été enfermé par lettre de cachet, et en étant sorti, le tyran fut curieux de savoir de lui à quoi on s'y occupait : *A souhaiter ta mort*, répondit le captif sincère. L'Oreille n'avait donc pas révélé ce secret-là, dont le fruit fut, s'il faut toujours en croire l'histoire, une autre lettre de cachet portant ordre d'égorger tous les prisonniers.

Quoi qu'il en soit de ce dernier trait, puisque l'Oreille avait été construite pour épier les conversations des prisonniers, ils conversaient donc entre eux, ils se voyaient donc, ils n'étaient donc pas abandonnés à une solitude absolue; ce n'était donc pas la Bastille.

Chez les Romains, il n'y avait ni Oreille ni Bastille. Du

temps de la république, les citoyens, même coupables, ne pouvant être arrêtés qu'après la condamnation, la prévenaient ordinairement par un exil volontaire ; à plus forte raison l'innocence n'avait-elle pas à redouter des cachots arbitraires.

Sous les empereurs, elle ne fut pas à l'abri des assassinats ordonnés au nom du prince ; mais alors c'était dans la maison même des victimes que se consommaient les sacrifices. La lettre de cachet, contre-signée Séjan, Narcisse, Tigellinus, etc., qui ordonnait de mourir, était notifiée par un tribun, un centurion, à la tête d'une escouade de soldats.

A la vue de l'ordre ministériel, les uns prenaient du poison, les autres se perçaient d'un poignard ; d'autres se faisaient ouvrir les veines ; la troupe environnait la maison jusqu'à ce que l'affaire fût faite, et puis elle s'en retournait froidement aux casernes, comme si elle venait de monter la garde.

On ne manquera pas de se récrier que cela est encore plus dur que la Bastille ; je n'en sais rien : il n'y a guère que ceux qui y sont qui pourraient décider cet étrange problème. Si je m'en rapportais à moi-même, à ce que j'ai éprouvé dans le temps, la méthode expéditive du despotisme romain me paraîtrait infiniment préférable. J'ai demandé mille fois verbalement et par écrit une procédure ou la mort ; et alors le bain de Sénèque ou le poignard de Thraséas m'aurait paru une faveur.

Mais, sans prononcer sur cette question, au moins est-il sûr que les Narcisses n'enviaient pas, à ceux dont la vie les importunait, la consolation de faire leur testament avant de la quitter. Au contraire, ils récompensaient par cette tolérance leur promptitude à obéir ; la faculté de rédiger ses dernières dispositions, et la certitude qu'elles seraient exécutées, étaient, suivant Tacite, *pretium festinandi*. Or, on a vu qu'à la Bastille la même résignation, la proximité d'une mort que je hâtais par mes vœux, ne m'a pas valu la même indemnité. Il y a donc quelque chose de plus d'un côté que de l'autre ; à Rome, dans ces sortes de cas, la mort était plus infaillible ; en France, on ait en rendre les approches plus douloureuses.

Ce n'est pas tout; cette précipitation meurtrière n'était à craindre que pour les grands. Les monstres qui l'avaient exigée échappaient rarement à la vengeance publique : Séjan fut déchiré par le peuple; Néron, proscrit par des arrêts, aurait péri d'un supplice ignominieux s'il ne se fût lui-même arraché la vie; d'ailleurs les Trajans, les Antonins, venaient de temps en temps délivrer Rome de cet opprobre et empêcher la prescription qui en aurait fait, avec le temps, une des prérogatives de la couronne.

Sous les plus mauvais princes même, on voit que les criminels d'État, ou plutôt les accusés d'État ordinaires, n'étaient assujettis qu'à une gêne incommode et non à une captivité horrible. On leur attachait une main à celle d'un soldat, qui ne pouvait ainsi les quitter. C'était un désagrément sans doute que cette société; mais elle n'empêchait ni Agrippa de dormir paisiblement chez lui sous Tibère, ni saint Paul de prêcher publiquement sous Néron. Était-ce là la Bastille?

La seule espèce de prison d'État rigoureuse que l'on trouve constamment maintenue dans l'ancienne Rome, c'était ce que l'on appelait la transportation. On avait de petites îles inhabitées où l'on déposait les personnages devenus suspects à la cour. On les y abandonnait, avec défense de désemparer, sous peine de mort. J'avoue qu'on ne voit pas qu'aucune procédure justifiât ordinairement ces lettres de cachet; mais les infortunés ainsi dégradés conservaient cependant la vue du jour et la faculté de respirer l'air; ils jouissaient d'une partie de leurs revenus, ils pouvaient se faire accompagner de quelques-uns de leurs domestiques; ils recevaient, ils écrivaient des lettres; enfin, si l'ennui devenait trop fort, s'ils préféraient l'expatriation à cette honteuse résignation, ils pouvaient s'échapper, et ils s'échappaient. On voit bien que ce n'était pas encore là la Bastille.

L'histoire du Bas-Empire n'était rien moins qu'exacte; il est impossible d'y suivre bien en détail la jurisprudence des lettres de cachet : les prétendus empereurs étant souvent faits et *défaits* avec aussi peu de cérémonie que les deys d'Alger, leurs

ministres n'auraient guère eu le temps de faire servir les prisons d'État à leurs vengeances; au lieu de mettre les sujets en mue ils leur coupaient la gorge sur-le-champ, et cette politique fut souvent adoptée par ceux mêmes qui jouissaient quelquefois d'un règne brillant et heureux.

Constantin avait une méthode à lui : il faisait étouffer dans des bains chauds les personnes dont il voulait se défaire sans bruit et sans scandale, telles que sa femme, son fils, etc. Pour son beau-père, il le faisait étrangler, et décapiter son frère; il ne ménageait guère que les évêques, il se contentait de les exiler; mais il paraît qu'il n'enfermait personne.

On pourrait soupçonner que, sous son fils Constantius, on commençait à jeter les fondements d'une Bastille; car, y ayant eu quelques troubles dans un concile tenu par ses ordres, les pères s'y étant divisés, et les choses ayant été jusqu'à la violence, des commandants de province, porteurs de lettres de cachet, en firent enfermer quelques-uns. Un d'entre eux, nommé Lucifer, écrivit à l'empereur lui-même en ces termes : « ... Parce que nous nous sommes séparés de votre concile « d'iniquité, nous languissons en prison, privés de la vue du « soleil, gardés avec soin dans les ténèbres, et on ne laisse « entrer personne pour nous voir... » Voilà bien la peinture d'une Bastille.

Cependant, d'un côté, on voit que le prélat avait la permission de s'adresser directement au prince et de se plaindre à lui des rigueurs de sa détention, ce qui est précisément un des points le plus formellement interdits par le code des Bastilles; de l'autre, il est probable que si une invention aussi admirable s'était une fois introduite dans l'empire, elle s'y serait perpétuée; il n'aurait pas fallu attendre jusqu'à Louis XI pour la ressusciter; or on n'en revoit plus de traces à Constantinople. Quand on voulut se défaire de saint Jean Chrysostome, on l'envoya à Cucuse; au lieu de le tuer par l'immobilité d'un cachot, on le fit périr par des courses violentes; mais on n'eut pas même l'idée de l'ensevelir dans une citadelle où il fût censé mort de son vivant.

Dans l'empire grec, les secrétaires d'État et leurs commis sentirent de bonne heure combien il leur était important de priver de la lumière les hommes qu'ils jugeaient dignes de leur attention et de leur ressentiment; mais ils n'imaginèrent pas des caveaux pratiqués dans des murailles de vingt, de trente pieds d'épaisseur; ils attaquèrent les yeux mêmes, au lieu d'en enlever l'usage : on les arrachait, on les rôtissait avec des lames d'argent ou de cuivre ardentes; on les étuvait quelquefois avec du vinaigre bouillant : le tout en vertu d'une lettre de cachet.

Ces criminels d'État devenaient aveugles, je l'avoue; mais enfin le despotisme qui les martyrisait ainsi n'était pas une loi de l'État; il n'y avait pas à la cour de ministre qui eût le district particulier des aveuglements. Le lieutenant de police de Constantinople n'était pas créé, par un brevet exprès, commissaire impérial à l'application du vinaigre enflammé ou des estampilles brûlantes.

Dans la Constantinople moderne, ce scandale de notre prétendue philosophie, et en apparence de l'humanité, il y a une forteresse qui semble avoir quelque affinité avec la Bastille, ce sont les Sept-Tours. Nos voyageurs l'appellent une prison d'État; mais, d'après leurs relations mêmes, on voit que c'est un dépôt plutôt qu'une prison. On n'y consigne guère que les ambassadeurs chrétiens des puissances qui rompent avec la Porte, et ils continuent non-seulement de voir qui ils veulent, mais d'être servis par leurs propres domestiques.

Les esclaves dont la rançon est stipulée, mais non payée, sont quelquefois obligés d'aller y attendre l'exécution de ce marché; alors c'est un asile pour eux autant qu'une sûreté pour leurs maîtres. Oisifs, bien nourris, souvent visités, c'est une anticipation de la liberté qu'ils goûtent, et non pas des fers qu'ils supportent.

Mais jamais on ne s'est avisé d'enfermer aux Sept-Tours uniquement pour y languir, pour y être séquestrés plus rigoureusement que les plus abominables scélérats, des hommes à qui l'on n'impute point de crimes. Jamais ni sultan, ni vizir, ni cadi, ni janissaire, n'a pensé à donner, ou à solliciter, ou à

exécuter une lettre de cachet contre un bourgeois de Constantinople, d'Erzerum ou de Salonique, pour avoir trouvé l'aigrette du grand vizir moins brillante qu'à l'ordinaire, ou la babouche du sélictar mal brodée.

Si un blasphémateur a outragé le prophète, on le circoncit ou on l'empale; la loi était précise, et au moins il a le choix. Si un vizir a abusé de son pouvoir, on l'exile, on le dépouille, quelquefois on l'étrangle; pourquoi se faisait-il vizir? pourquoi était-il avide? Si un boulanger vend à faux poids, et vole ainsi le public, il est puni comme un voleur; la punition est prompte et quelquefois terrible, mais le délit et la conviction l'ont toujours précédée. Tous les habitants de ce vaste empire, Grecs, Arméniens, Francs, Asiatiques, Européens, Tartares, Catholiques, Schismatiques, Cophtes, Juifs, Musulmans, etc., passent leurs jours dans la plus paisible, la plus heureuse sécurité, s'ils observent les lois, s'ils ont surtout le bonheur d'être inconnus au sérail; ils n'ont pas même d'idée d'une Bastille et d'une lettre de cachet.

En Perse, dans ses temps de gloire et de calme, c'est-à-dire jusqu'aux guerres civiles qui la dévastent depuis un demi-siècle, non-seulement ces ressources de la vengeance ministérielle étaient également inconnues, mais la justice ordinaire même avait trouvé moyen d'épargner aux accusés vraiment suspects l'humiliation et l'horreur des cachots. Les prisons y étaient mobiles. L'homme dont l'ordre public exigeait que l'on s'assurât, ne perdait de sa liberté que ce qu'il fallait lui en ôter pour qu'il ne pût ni se soustraire au châtiment, ni se rendre plus criminel. Une industrie, plus compatissante que sévère, y avait imaginé la cangue, espèce de triangle de bois portatif, qui, étant fixé au cou et prenant une des mains de l'accusé, ne pouvait ni se cacher ni se détacher, sans cependant lui ôter aucune de ses facultés. Portant ainsi avec lui une garde peu dispendieuse, il conservait la jouissance du jour, celle de la vie, l'administration de ses affaires, toutes les facilités nécessaires pour éclaicir son innocence, sans cesser d'être soumis à la puissance civile chargée de la vérifier.

On nous parle des exécutions sanglantes ordonnées par des monarques ivres ; mais ces horreurs étaient renfermées dans les harems, et l'institution seule de la cangue prouve que l'esprit général de la nation, sans excepter le gouvernement, avait autant de douceur que d'équité.

C'est la même chose au Mogol, dans toutes les Indes, à la Chine, au Japon. Dans ce dernier pays, d'où notre inquiétude nous a justement fait bannir, les relations qui nous en viennent assurent que les mœurs sont cruelles, et les supplices aussi prompts qu'affreux. Cela se peut, mais au moins d'un côté la rapidité compense la barbarie ; on ne connaît point ces longues détentions qui éternisent le plus horrible des supplices, le désespoir produit par l'incertitude de la fin des maux.

L'homme que l'on éventre, qu'on précipite sur des crocs, qu'on hache en dix mille morceaux, qu'on pile vivant dans un mortier, s'il est vrai que ces peines raffinées soient communes, cet homme a été jugé, il a pu se défendre, se justifier ; c'est le magistrat, c'est la loi, et non pas le caprice qui l'ont condamné.

Nos missionnaires ont quelquefois habité des prisons dans l'Inde. Étrangers, inconnus, prêchant des nouveautés qui devaient paraître bizarres, même aux appréciateurs les plus indifférents, et dangereuses, criminelles aux magistrats, et surtout aux prêtres dont ils se déclaraient les ennemis, il n'y avait point d'hommes contre qui la sévérité fût plus légitime et les lettres de cachet plus excusables ; cependant ils sont obligés de rendre justice à l'humanité des juges qui les détenaient, des geôliers qui les gardaient, des naturels du pays qui les visitaient, les consolaient, les nourrissaient.

Nous ne voyons d'exemple approchant de nos châteaux royaux et des ordres qui les peuplent, que dans l'aventure des princes du sang baptisés par les jésuites, exilés d'abord, et ensuite renfermés sous l'empereur Iontching. Les missionnaires qui nous ont instruits de cette catastrophe ne nous en ont point révélé la cause ; mais quelle qu'elle soit, leur récit constate bien qu'il n'y a point de Bastille à la Chine, puisqu'on fut obligé d'en

construire une exprès pour chacun des princes destinés à en subir le séjour.

Et alors même ce ne fut pas une soustraction clandestine, opérée sourdement par des exempts de police, qui laissât une égale incertitude sur la vie des prisonniers, et leur crime ou leur innocence. Ces prisons momentanées furent construites avec appareil; on eut soin de les rendre visibles, comme l'exemple d'un grand châtiment, et sans doute dans le pays personne n'en ignorait le sujet.

Mais au milieu de cette rigueur effrayante, les patients recevaient encore des adoucissements : ils voyaient quelquefois leurs domestiques, ils faisaient demander les secours spirituels des guides auteurs de leur infortune; on leur portait de chez eux des habillements, de la nourriture, des nouvelles, enfin tout ce qui est scrupuleusement exclus de la Bastille.

Dans l'Asie entière il est impossible de découvrir une prison d'État constante, admise au nombre des principes du gouvernement, ailleurs qu'à Ceylan. « Le roi y a, dit un voyageur, « quantité de prisonniers qui sont enchaînés, les uns dans les « prisons ordinaires, les autres sous la garde des grands. On « n'oserait s'informer pourquoi ni depuis quel temps ils y « sont; on les tient ainsi durant cinq ou six années; quand on « les emprisonne, c'est par l'ordre du roi... »

Voilà bien quelque chose de la Bastille; les mystères d'État de Ceylan se rapprochent un peu de ceux de la rue Saint-Antoine; mais observez cependant qu'il n'y est pas question de ces cachots spécialement destinés à ensevelir les infortunés sur le crime ou la catastrophe desquels le silence est si impérieusement prescrit. Ils sont déposés dans les prisons ordinaires ou confiés à la garde des grands.

Dans le premier cas ils n'essuient donc qu'un malheur commun à tous les accusés; dans le second, ils doivent trouver dans ces chartres privées, quoique royales, des soulagements de toute espèce. On ne peut pas supposer que toute la noblesse de Columbo ou de Candi prenne le cœur d'un gouverneur de la Bastille, parce qu'un despote en exige d'elle passagèrement

les fonctions. Il est évident d'ailleurs qu'aucun de ces gentils-hommes basanés ne peut avoir chez lui ni ces fenêtres et ces cheminées à dentelle de fer, ni ces murs de trente pieds d'épaisseur, ni ces cabinets qui sont une prison dans une prison, et qui varient à chaque instant les douleurs comme l'ignominie.

L'Asie entière est donc évidemment exempte de cette peste, qui consume chez nous tant de citoyens.

En Amérique, il y a bien d'autres sortes d'oppressions, et en Afrique aussi ; mais on n'y connaît pas celle-là. Les Indiens, dans le nouveau monde, sont écrasés par des maîtres impitoyables, qui sont eux-mêmes avilis par la superstition ; une partie des côtes de l'Afrique est soumise à un gouvernement arbitraire, qui n'a que les abus et les dangers de celui qui règne en Asie. Le reste n'est guère dévasté que par notre commerce ; ce sont des marchands d'Europe qui portent des chaînes aux habitants de Congo ou de Juida, et non leurs princes qui les en accablent ; on les vend, on les dévoue à une vie active ; mais aucun ministre n'a le droit de les condamner pour son bon plaisir à une inaction meurtrière ; certainement ils sont très-malheureux dans les cases des Antilles, mais c'est d'un autre malheur, et d'un malheur qui admet des adoucissements, des consolations. Ils ont leurs femmes, leurs enfants ; l'exactitude à remplir leurs devoirs peut les sauver du fouet des commandeurs ; mais elle ne sauve personne d'une lettre de-cachet et du régime qui s'ensuit.

C'est donc dans l'Europe seule qu'on peut redouter ces terribles fléaux ; et encore dans quelles parties de l'Europe sont-ils à craindre ? Ce n'est pas, comme on le sait, dans toute la Grande-Bretagne. Une détention arbitraire y serait un crime de lèse-peuple, presque aussi rigoureusement poursuivi qu'un de lèse-majesté ; et j'ai rendu ci-dessus hommage à la vérité non moins connue, que, dans les détentions même que des intérêts supérieurs et des ordres relatifs au service public autorisaient, l'accusé, le prisonnier, même coupable, ne perdait aucun des droits de l'innocence, ni aucune de ses ressources.

En Allemagne les princes sont en général assez despotiques, dans le sens que l'usage ordinaire attache à ce mot, c'est-à-dire qu'aucune barrière effective ne gêne ni l'emploi ni l'abus de leur pouvoir. Cependant ils n'ont ni Bastille ni équivalent. Rien ne les empêcherait de se donner cet amusement; mais soit que l'idée n'en vienne qu'aux ministres des grands États, soit que le recours à l'empereur ou aux tribunaux existants, et la crainte de donner trop d'influence à ces épouvantails, qui ne manqueraient pas l'occasion de se signaler s'ils la trouvaient, contiennent les propriétaires de ces grands fiefs; soit que le peuple encore docile, patient, et en général peu instruit, comme peu passionné, obéisse assez sans qu'on l'assujettisse à ce joug, il me semble qu'il n'existe de Bastille, depuis le Rhin jusqu'à l'Oder, que Spandaw.

Mais, 1° Spandaw existe dans une monarchie toute militaire; ce colosse, né de nos jours, et parvenu par la force à un développement aussi étonnant que rapide, doit conserver dans sa constitution quelque chose de son origine; 2° c'est même aux militaires que la Bastille brandebourgeoise est spécialement destinée. Il est très-rare que les citadins en partagent le funeste honneur; et des soldats, qui ne reconnaissent d'autres truchements que la baïonnette et le canon, pourraient-ils se plaindre qu'on leur parlât quelquefois avec des lettres de cachet?

En Danemark, depuis l'abominable Christiern, je ne vois pas que les rois ni leurs ministres aient eu la tentation d'en décocher, ni que le Jutland ou la Fionie gémissent sous des masses aussi peu utiles, aussi meurtrières que la Bastille. En Suède, aucun roi n'a souillé son règne par l'ordre d'en construire ou d'en faire usage.

Enfin en Russie, celui de tous les pays du monde où les anciennes mœurs auraient été le plus compatibles avec la bastillerie et ses dépendances, elles ont consacré précisément des usages contraires. Les lettres de cachet y sont dans toutes leur vigueur; mais les suites en sont toutes différentes : c'est une province entière qui est devenue une prison d'État. En

France, un des tourments des captifs, c'est la petitesse de leur cachot ; en Sibérie, ils ne gémissent que de son immensité. Les uns sont ensevelis dans de vrais tombeaux, les autres sont perdus dans de vastes déserts. Quelque infortunés que soient ceux-ci, il est évident qu'ils sont cependant moins à plaindre : ils ont des distractions et des dédommagements; leurs familles les suivent, les accompagnent ; si leurs cœurs sont déchirés souvent, en se rappelant les uns aux autres ce qu'ils ont perdu, ils peuvent se consoler en s'occupant de ce qui leur reste. Au moins ils pleurent ensemble, et les seules larmes vraiment amères sont celles qui se versent dans la solitude.

D'ailleurs l'activité de la vie qu'ils sont forcés de mener les préserve de l'ennui, du tourment de se reporter sans cesse sur le passé, de trembler d'avance de ce que prépare l'avenir. Ils sont bien malheureux sans donte ; mais ils ne croiraient pas l'être, s'ils connaissaient la Sibérie française.

En Espagne, il y a, je crois, deux ou trois tours mises aussi par le ministère au nombre des ressorts du gouvernement et des besoins de l'État ; mais elles sont peu remplies, parce qu'elles ont eu jusqu'ici pour rivales les prisons de l'inquisition. Un peuple qui porte ce dernier joug, et le porte paisiblement, ne peut entrer comme terme de comparaison dans aucun calcul de politique, relativement au premier.

En Italie, comme en Allemagne, ce dernier est très-peu connu. A Rome et à Venise il existe cependant des indices d'un pouvoir redoutable et d'un bastillage très-caractérisé. Il existe dans l'une un château et dans l'autre un tribunal, qui sont également des outrages à la justice, et des armes toujours prêtes pour le despotisme. Cependant la multitude d'étrangers qui ne cessent de traverser ces contrées célèbres, prouve que l'usage en est moins fréquent que l'apareil n'en est terrible. Quand un Anglais, un Hambourgeois s'embarquent pour aller à Rome, entendre des *oratorio* et admirer Saint-Pierre, ou danser en masque à Venise, leur famille ne les conjure pas en tremblant de se garder de l'ancien château d'Adrien ou de

l'inquisition d'État; et il n'y a point d'étranger annonçant qu'il va en France, à qui l'on ne dise de se défier de la Bastille.

Si dans les relations de ces voyages qu'une effervescence passagère a tant multipliés ces dernières années, nous lisions qu'aux terres australes, dans quelques-unes des îles que la nature semblait y avoir cachées au reste du monde, il existe une nation légère, douce, frivole même par essence, dont le gouvernement n'est point sanguinaire; où les affaires les plus sérieuses prennent toujours une tournure plaisante; et dans la capitale de laquelle cependant on conserve avec soin un abîme où tous les citoyens sans exception peuvent être à chaque instant précipités; où en effet on en précipite journellement quelques-uns, sur des ordres dont il n'est possible ni d'éviter le coup, ni d'espérer l'examen, ni souvent de pénétrer le motif ou le prétexte (1):

(1) Les registres trouvés à la Bastille, et dont nous avons parlé dans l'Introduction, n'indiquent souvent en effet, pour causes d'emprisonnement, que des *prétextes* vagues ou de simples soupçons : on en peut juger par les notes suivantes :

« La nommée Besnoit, dite d'Arnouville, femme méchante qui avait « tenu des propos. »

« Philippe Molard, fou mélancolique. »

« Jean Blondeau-Hermite, tenu pour *suspect.* »

« L'abbé Dubois, homme très-méchant et chicaneur. »

« Le chevalier de Witteronge, Anglais, faussement accusé de crime « contre l'État par le marquis de Rosen, à qui il avait prêté de l'ar- « gent. »

« Mon cousin le duc de l'Espare et son gentilhomme, par correction « pour traits de jeunesse. »

« François Brindejong, chapelain de Mauregard, pour mauvais discours « contre l'État. »

« Dom Jean Tiron ou Tirou, religieux bénédictin et prieur de Meulan, « tenu pour *suspect ;* grand écrivain contre le roi, l'État, la religion et les « jésuites; remis lors de sa sortie au père de Sainte-Marthe, religieux bé- « nédictin du faubourg Saint-Germain à Paris. »

« Le sieur Courtin, de Nanteuil, par correction pour dissipation de ses « biens. »

« Le nommé Jean Laby et le nommé Dotin, accusés de mauvais propos;

Que l'infortuné ainsi évanoui se trouve alors séparé du monde entier; plus éloigné de ses parents, de ses amis, et surtout de la justice, que s'il était transféré dans une autre planète; que ses réclamations sont étouffées sans ressources, ou du moins n'ont qu'un seul canal pour se produire au dehors, et c'est précisément celui qui est toujours intéressé à les supprimer, en raison de ce que leur motif, c'est-à-dire l'oppression qui les nécessite, est plus grave et plus palpable;

Qu'il est abandonné, au moins très-longtemps, sans livres, sans papier, sans communication avec qui que ce soit, au tourment d'ignorer ce qui se passe au dehors, ce que deviennent sa famille, *sa fortune, son honneur*, et de quoi on l'a

« on n'en a pas eu la preuve : ils sont restés environ six mois à la Bas-« tille. »

« Le sieur Heudes, prêtre du diocèse de Rouen, *soupçonné* d'avoir « commerce avec les femmes, exilé, lors de sa sortie, aux Sables-d'Olonne, « dans un couvent de cordeliers. »

« Rutland. Il voulait se donner au diable. »

« François Davaut, accusé d'être quiétiste. »

« Jean Galembert, gendarme de la garde, grand voyageur, *suspect*, « d'intelligence avec les ennemis de l'État : relégué en Languedoc, son « pays. »

« Le sieur Antoine Terrasson, *soupçonné* de vouloir porter chez l'é-« tranger les dessins de la manufacture de Lyon ; mort à la Bastille après « douze ans de détention. Il mangeait tous les jours à la table du gou-« verneur. »

« Le sieur Pinault, avocat, intendant de madame la comtesse de Mor-« nay ; Marguerite Pinault, Louise Pinault, ses sœurs : tous enfants du « sieur Pinault, avocat au conseil. On les avait trouvées chargées de li-« vres prohibés, qu'elles avaient cachés sous leurs jupes, lesquels ils « entraient dans Paris. Ils furent arrêtés à la barrière. La vraie cause « de leur détention, c'est qu'ils étaient *soupçonnés* de jansénisme. »

« Le sieur Vincent, *très-suspect*, intrigant à la cour et à la ville. »

« Maurice-Jeanne Le Lièvre. Cette femme était sujette à l'épilepsie. « Ayant malheureusement été prise de son accès dans la rue, on la crut « convulsionnaire et on l'arrêta. »

« François Forcassy, Italien, qui dupait les seigneurs de la cour en « leur donnant des remèdes pour rajeunir. Il a été conduit au Fort-l'É-« vêque, après douze ans de séjour à la Bastille. » *Bastille dévoilée*, 1re livraison. (*Note des nouv. édit.*)

accusé, et de quoi on l'accusera, et quel sort on lui réserve, tourment dont une solitude sans aucune espèce de distraction rend à chaque minute les aiguillons plus vifs et la sensation plus profonde ;

Qu'il n'a d'autre caution de la sûreté de sa vie que la délicatesse de ses gardiens, gardiens qui, malgré le *signe d'honneur attaché à leur vêtement*, étant capables, pour de l'argent, de s'avilir jusqu'à se rendre, sur un ordre arbitraire, de lâches satellites, ne répugneraient pas sans doute à se charger d'un ministère plus lâche encore et plus barbare, si on l'exigeait d'eux au même titre; qu'ainsi il peut très-raisonnablement voir la mort dans chaque aliment qu'on lui sert; qu'à chaque fois qu'on ouvre sa porte, le cri lugubre des verrous qui la chargent peut lui paraître le précurseur d'un arrêt de mort, et le signal de l'arrivée des muets destinés à l'exécuter; sans que le sentiment de son innocence ou l'équité du prince soient pour lui un motif de tranquillité, puisque la première surprise faite à celle-ci peut être suivie d'une seconde; puisqu'on a sur sa vie le même droit que sur sa liberté ; puisque les mêmes mains qui se prêtent à l'assassiner moralement mille fois par jour en vertu d'une *lettre de cachet*, ne se refuseraient pas sans doute à le tuer physiquement une fois, d'après la même autorisation ; et que dans un lieu où tout est douleur et mystère, il n'y a pas d'attentats qui ne puissent être commis et cachés avec la même facilité ;

Que s'il conserve sa santé elle n'est qu'un supplice de plus, parce que sa sensibilité est plus vive, et ses privations plus douloureuses. Si elle succombe, comme il arrive presque toujours, le régime de la maison, qui ne change point, le livre sans secours, sans consolation, à l'idée horrible qu'il ne peut échapper; que sa cendre sera privée des derniers tributs payés par la tendresse aux objets qu'elle a perdus; que sa fin sera peut-être ignorée; que sa femme, ses enfants abusés, feront encore des vœux et des efforts pour sa délivrance, longtemps après que le tombeau où il a été enseveli vivant ne conservera plus *que ses ossements décharnés ;*

Si un pareil tableau se trouvait dans les Voyages de Cook ou de l'amiral Anson, quelle impression produirait-il? Ne prendrions-nous pas le peintre pour un imposteur ; ou bien, en nous applaudissant de vivre dans des contrées exemptes d'une pareille servitude, ne concevrions-nous pas un mépris mêlé d'horreur pour un gouvernement si barbare et une nation si avilie?

Hélas ! c'est celui de la Bastille, et qu'il est encore au-dessous de la vérité ! Qu'il est loin de rendre ces tortures de l'âme, ces convulsions prolongées, cette agonie perpétuelle qui éternise les douleurs de la mort sans jamais en amener le repos ; enfin tout ce que les geôliers de la Bastille peuvent faire souffrir, et ce que personne ne peut peindre!

Le premier article de leur code, c'est le mystère impénétrable qui enveloppe toutes leurs opérations, mystère qui s'étend jusqu'à laisser du doute non-seulement sur la *résidence*, mais sur la *vie* de l'homme disparu entre leurs mains ; mystère qui ne se borne pas à interdire sans exception tout accès auprès de lui aux nouvelles qui pourraient ou le consoler ou le distraire, mais qui empêche également qu'on ne puisse vérifier où il est, ni même *s'il est encore.*

L'homme qu'un officier de la Bastille voit et angarie tous les jours, il soutient sans rougir, quand on lui en parle dans le monde, qu'il ne l'a jamais ni vu ni connu. Quand mes vrais amis sollicitaient, auprès du ministre chargé du département de ces *oubliettes*, la permission de me voir, il répondait comme un homme étonné même qu'on pût me croire à la Bastille. Le gouverneur a souvent juré à plusieurs d'entre eux, sur son *honneur* et *foi de gentilhomme*, que je n'y étais plus, que je n'y avais pas été huit jours ; car le scandale de ma détention, le soin que l'on avait eu de l'opérer en plein jour et en pleine rue, ne lui permettait pas de soutenir, comme il l'aurait fait sans cela, que je n'y étais jamais entré.

Un laquais ment de même à la porte de son maître quand il en a reçu l'ordre ; mais ce n'est que pour écarter des visites

importunes : ses faussetés ont un but utile ou un effet agréable ; il ne les appuie point par un air pénétré ni par des serments ; et cependant cet emploi l'avilit. Appréciez donc celui d'un ministre et d'un gouverneur de la Bastille, qui ne trompent que pour tourmenter, et dont les mensonges ne produisent que des douleurs.

J'ose le demander, quel est l'objet de cette incertitude affectée où on laisse un public entier, des amis, une famille, sur l'existence physique de l'homme qu'on leur a ravi ? Ce ne peut pas être de faciliter les moyens de le convaincre, et d'assurer son châtiment ; car, 1° cette clandestinité n'ajoute rien à ceux que l'on a d'ailleurs, soit pour instruire son procès, soit pour consommer sa punition, s'il y en a une de prononcée ; 2° mon exemple prouve que la Bastille recèle souvent des hommes à qui non-seulement on ne veut pas faire de procès, mais à qui l'on n'en peut pas faire ; et ce sont précisément ceux-là sur le sort de qui l'on affecte d'épaissir le plus le nuage. Dans quel dessein, je le répète ?

Le régime de ce château étant expressément institué pour déchirer les âmes, pour *rendre la vie dure*, comme me l'a dit naïvement une fois un des questionnaires à *croix de Saint-Louis*, qui ne frémissent pas de ces fonctions, je conçois que l'isolement absolu, l'ignorance sans exception où l'on tient un prisonnier de ce que l'on a fait, de ce que l'on fait, de ce que l'on fera pour ou contre lui, est un moyen parfaitement convenable au but que l'on se propose ; rien n'est mieux imaginé pour faire passer un homme par toutes les gradations du désespoir, surtout s'il a le malheur d'avoir une de ces âmes fières et actives, que le sentiment de l'injustice révolte, pour qui l'occupation est un besoin et l'attente un supplice. Mais pourquoi faut-il associer à ses tourments ses parents, ses amis, que l'on feint de ne pas vouloir associer à ses infortunes ?

Au moins quand il y a un procès établi, on connaît la nature de l'accusation ; on sait jusqu'où elle doit s'étendre ; on suit les progrès de la procédure ; on ne perd point la victime de vue

jusqu'au sacrifice, ou jusqu'au triomphe : l'inquiétude a des bornes, et la douleur des consolations.

Mais ici, tandis que l'infortuné, soustrait à tous les yeux, accuse ses amis, sa famille de l'oublier, ils tremblent qu'on ne leur fasse un crime de se souvenir de lui : sa captivité dépendant d'un caprice, ses fers pouvant ou tomber à chaque moment ou se perpétuer sans fin, chaque jour est pour ceux qui espèrent de le recevoir, comme pour lui, une période complète où ils épuisent toutes les angoisses de l'attente et toutes les horreurs de la privation. Le matin on pleure du souvenir de ce que l'on a déjà souffert, et le soir par la certitude d'avoir encore à souffrir, sans qu'il soit possible même d'entrevoir une fin à ces supplices ; ou si l'imagination essaye de s'en fixer une, ce n'est que pour se préparer de nouveaux déchirements.

Dans les vues de l'instituteur primitif du régime de la Bastille, cette effroyable politique avait un objet : c'était de se défaire, sans bruit et sans éclat, des hommes pour l'assassinat de qui le bourreau lui aurait refusé son ministère. Quand il avait proscrit un innocent, car on ne proscrit que ceux-là, les coupables on les juge ; quand il avait proscrit un innocent, il voulait qu'on ignorât l'époque de sa mort, afin de ne la fixer qu'au moment précis qui convenait à ses intérêts ou *à sa vengeance*.

Mais Louis XVI n'est pas Louis XI : l'un est aussi humain que l'autre était barbare ; l'un respecte autant la justice et les lois, il en recommande aussi soigneusement l'observation que l'autre se plaisait à les faire violer et à donner l'exemple de l'infraction. Comment donc conserve-t-on, sous l'humanité de Louis XVI, le régime inventé par la tyrannie de Louis XI ? Comment, sous le prince à qui l'équité est chère et le sang des hommes précieux, les sujets sont-ils exposés aux mêmes catastrophes que sous celui pour qui les exécutions étaient un spectacle délicieux, qui appelait le bourreau son *compère*, et ne marchait jamais que sous l'escorte d'un satellite, son compère aussi, mais plus féroce, plus sanguinaire que tous les bourreaux ensemble ?

Encore, si c'était la gravité des délits ou l'espèce des personnes qui déterminassent cet étrange et périlleux incognito; si l'on ne couvrait de ce voile funèbre que des hommes dévoués par l'énormité de leurs forfaits à un supplice prochain, ou des intrigants que leur naissance, ou leurs richesses, ou leurs relations rendissent redoutables, on aurait au moins une excuse ou un prétexte (1).

Mais la Bastille, comme la mort, égalise tous ceux qu'elle engloutit : le sacrilége qui a médité la ruine de sa patrie, et l'homme courageux qui n'est coupable que d'en avoir défendu les droits avec trop d'ardeur; et le lâche qui a trafiqué des secrets de l'État, et celui qui a dit aux ministres des vérités utiles, mais contraires à leurs intérêts; et celui qu'on enchaîne de peur qu'il ne déshonore sa famille par des crimes, et celui dont on ne redoute que les talents, sont tous plongés dans les mêmes ténèbres (2).

(1) La Bastille a renfermé des fripons fort adroits, d'habiles intrigants, d'audacieux aventuriers, et de grands scélérats. Les traits de leur caractère ou de leur conduite, les ruses qu'ils ont employées, les crimes qu'ils ont commis, les circonstances de leur captivité et quelquefois de leur fin tragique, offrent cette espèce d'intérêt qu'on cherche dans les séances des tribunaux, ou dans la lecture des causes célèbres. Nous avons rassemblé dans les *Eclaircissements*, p. 99, sur quelques-uns des prisonniers qui ont habité la Bastille, des détails qui satisferont ce genre de curiosité.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) Cela n'est pas tout à fait exact. On verra plus bas en faveur de qui, et dans quels cas ces ténèbres s'éclaircissent. Ainsi, je ne prétends pas qu'il n'y ait jamais d'exception; je parle du *régime général*, de ce que j'ai éprouvé personnellement, de ce que l'on m'a dit sans cesse être le costume habituel et l'ordre commun de la maison. On sent bien que c'est surtout à l'innocence qu'il doit être funeste. Dans des rigueurs dont le caprice dispose, *il n'y a que la protection qui puisse procurer des dispenses* (*); or, dès qu'un homme innocent est à la Bastille, il est bien clair

(*) En 1761 le comte de H....., chambellan de l'impératrice-reine de Hongrie, fut conduit à la Bastille. Il était accusé de tentatives d'empoisonnement sur un banquier français dont il aimait la femme. Par des considérations particulières, cette femme ne fut point arrêtée. Parmi les pièces conservées à la Bastille, et relatives à cette affaire, se trouvait un billet dans lequel M. de Saint-Florentin s'exprimait ainsi en écrivant à M. de Sartines : *Si vous pouvez eviter de faire arrêter la*

Et qu'on y songe bien : elles sont doubles; elles empêchent de voir comme d'être vu ; non-seulement elles ôtent au prisonnier la connaissance de ce qui peut l'intéresser personnellement, la faculté de régler ses propres affaires; de prévenir, par des arrangements définitifs ou provisoires, sa ruine et celle quelquefois de ses correspondants, celle surtout d'éclairer ses protecteurs, de désarmer ses ennemis; enfin, tout ce qui pourrait l'occuper utilement : mais elles lui dérobent jusqu'à l'aspect des affaires publiques qui pourraient le distraire. Devenu étranger à l'univers entier, on ne lui permet pas même de s'informer de ce qui s'y passe (1). Il y a peut-être

ou qu'il n'a pas de protecteur, ou que ses protecteurs sont moins puissants que ses ennemis. C'est donc surtout pour lui qu'est préparé l'abominable régime dont il est ici question. L.

(1) Ce que dit ici Linguet est trop général. Tout accès n'était pas interdit auprès des prisonniers renfermés à la Bastille. On peut voir, par un passage des Mémoires de La Porte que de son temps on y recevait des visites. Elles devinrent beaucoup plus rares, il est vrai, sous le règne de Louis XV. Deux lettres extraites de *la Bastille dévoilée*, et placées dans les *Éclaircissements*, p. 105, font connaître à quelles conditions on obtenait alors la permission de voir des prisonniers, et quelle surveillance on exerçait sur ce point. Nous citerons, quant à nous, une lettre originale que nous avons en ce moment sous les yeux. Elle prouve à la fois et la liberté dont jouissaient quelques personnes de visiter les prisonniers à la Bastille, et les peines sévères dont aurait été suivie la moindre indiscrétion sur les affaires publiques. Cette lettre fut écrite au gouverneur de la Bastille, par le lieutenant de police, à l'époque du crime tenté contre la personne de Louis XV.

« Pour ne point rappeler, monsieur, dans toutes les lettres de permis-
« sion de parler aux prisonniers, le souvenir de l'attentat affreux commis
« sur le roi, celle-ci est écrite une fois pour toutes, pour vous prier de
« recommander à MM. les officiers de la Bastille d'enjoindre à tous ceux
« et celles qui auront permission de voir les prisonniers, de ne leur parler,
« en façon quelconque, de cet horrible événement, *sous peine de rester*
« *sur-le-champ prisonnier au château.* Je suis, etc. *Signé* BERYER. »

(*Note des nouv. édit.*)

femme du banquier, vous ferez bien. Vous savez qu'il y a ici des gens qui s'y intéressent. » *Mém. hist. sur la Bastille*, tome II, page 29.

(*Note des nouv. edit*)

dans des cachots tel homme qui fatigue journellement de ses prières Louis XV et le duc de La Vrillière : il se croit encore enchaîné par eux ; il est sans cesse à genoux devant ces deux fantômes dont il n'existe plus que la mémoire ; et les officiers du lieu, témoins de son erreur, ont la stupide délicatesse ou le scrupule barbare de ne pas l'en tirer (1).

De cette ignorance active et passive, il résulte des effets infiniment funestes pour l'infortuné ainsi abusé. S'il n'a été sacrifié, par exemple, qu'à la vengeance personnelle d'un homme en place, il n'est point soulagé par la chute même de ce colosse dont la prospérité l'a écrasé. Il ne peut pas s'en prévaloir par lui-même, puisqu'il n'en est pas instruit. S'il n'a pas des amis ardents, si sa famille est timide, ou obscure, ou indifférente, ou éloignée, l'oppression reste la même, quoique l'oppresseur soit évanoui. Le successeur songe bien plutôt à user de la même ressource qu'à redresser les torts qu'elle a produits. Le prisonnier reste à la Bastille, non pas parce qu'on désire qu'il y soit, mais parce qu'il y est, parce qu'on l'oublie, parce que les bureaux ne sont pas sollicités ; et que rien n'égale la difficulté de sortir de ce puits meurtrier, si ce n'est la facilité d'y tomber.

Le prélude, quand on leur amène une proie nouvelle, c'est

(1) La prise de la Bastille, six ans après la publication de ces Mémoires, offrit deux exemples remarquables de cette ignorance profonde dans laquelle on retenait les détenus.

« Un prisonnier, dit Beffroy de Regny (*Histoire de France pendant trois* « *mois ;* Paris, 1789, page 83), au moment où l'on vint le dégager de ses « fers, demanda si *Louis XV vivait encore*, *et comment il se portait.* — « Non, lui répondit-on ; non, Louis XV ne vit plus, il est mort depuis « quinze ans ; mais Henri IV est ressuscité, et c'est lui qui règne au- « jourd'hui sous le nom de Louis XVI. »

Un autre prisonnier, Tavernier, dont nous aurons plus tard occasion de parler, et qui avait été renfermé trente ans à la Bastille, était loin de prévoir, au 14 juillet, la cause des décharges de mousqueterie et de canon qu'il entendait. « Lorsque ses libérateurs couverts de sueur, de pous- « sière et de gloire, dit *la Bastille dévoilée*, 2[e] liv., page 121, entrèrent « dans son cachot pour le délivrer, il les prit pour des assassins et se « mit en devoir de leur résister. » (*Note des nouv. édit.*)

la fouille. Leur prise de possession de la personne d'un prisonnier, leur manière de constater la propriété infernale dans laquelle il va être compris, c'est de le dépouiller de toutes les siennes. Il est aussi surpris qu'effrayé de se trouver livré aux recherches, aux tâtonnements de quatre hommes dont l'apparence semble démentir les fonctions et ne les rend que plus honteuses; de quatre hommes décorés d'un uniforme qui autorise à en attendre des égards, et d'un signe d'honneur qui suppose, il faut répéter, un service sans tache (1).

Ils lui enlèvent son argent, de peur qu'il ne s'en serve pour corrompre quelqu'un d'entre eux; ses bijoux, par la même considération; ses papiers, de peur qu'il n'y trouve une ressource contre l'ennui auquel on veut le dévouer; ses ciseaux, couteaux, etc., de peur, lui dit-on, qu'il ne se coupe la gorge, ou qu'il n'assassine ses geôliers : car on lui explique froidement le motif de toutes ces soustractions. Après cette cérémonie qui est longue, souvent coupée par des plaisanteries et des gloses sur chaque pièce comprise dans l'inventaire, on vous entraîne

(1) On doit croire que Linguet, dans ces dernières lignes, se laisse entraîner, par le ressentiment des maux qu'il a soufferts, plus loin que la vérité. Il n'est pas probable qu'on ait fait à son égard exception aux règlements; or le règlement dont l'original a été trouvé à la Bastille, est ansi conçu à l'article intitulé : *Réception d'un prisonnier :* « Quand il arrive un prisonnier, et qu'il est dans la chambre du château, on lui « fait mettre sur la table tout ce qu'il a dans ses poches; on les lui fait « retourner jusqu'aux goussets de sa culotte : si c'est un *vaurien* dont « on a méfiance à juste titre, le *porte-clefs* cherche autour de lui s'il n'a « rien de caché; après quoi l'on fait l'entrée du prisonnier où l'on fait « état des papiers qui se trouvent sur lui, etc., etc. » *La Bastille dévoilée*, 2e livraison, page 34, en citant cette disposition du règlement, en remarquant qu'on ne fouillait que les *vauriens*, ajoute : « Qu'ainsi l'on peut « douter de ce qui est dans *les Mémoires imprimés*, que quatre officiers, « ayant la croix de Saint-Louis, font ces *recherches et tâtonnements*. » Voyez d'ailleurs la note suivante; voyez encore dans les *Éclaircissements* un passage de Mirabeau sur la réception des prisonniers envoyés au château de Vincennes. Il y accuse aussi M. de Rougemont, gouverneur du Donjon et chevalier de Saint-Louis, d'aider les porte-clefs dans la *fouille* des détenus. (*Note des nouv. édit.*)

vers la loge qui vous est destinée dans cette ménagerie (1).

Elles sont toutes pratiquées dans des tours dont les murs ont au moins, comme je l'ai dit, douze pieds d'épaisseur, et dans le bas trente et quarante. Chacune a un seul soupirail pratiqué dans le mur, mais traversé par trois grilles de fer, l'une en dedans, l'autre au milieu de la muraille, la troisième en dehors. Les barreaux sont croisés; ils ont un pouce carré d'épaisseur; et, par un raffinement qui prouve la supériorité du génie des inventeurs, la partie solide de chacune de ces étranges mailles répond juste au vide d'une autre, ce qui laisse à peine à la vue un passage de deux pouces, quoique les mailles en aient à peu près quatre de large.

Autrefois, chacun de ses caveaux avait trois ou quatre ouvertures, toutes petites il est vrai, toutes décorées des mêmes réseaux; mais enfin cette multiplicité de lucarnes ai-

(1) Le général Dumouriez fut conduit à la Bastille en 1773, pour avoir obéi à Louis XV à l'insu du duc d'Aiguillon son ministre. Avec ce ton vif et cavalier qui rend la lecture de ses Mémoires fort piquante, il décrit en ces termes l'instant de sa réception. Le général, comme on le verra dans ses Mémoires, ne parle jamais de lui qu'à la troisième personne. « Dumouriez, dit-il, arriva à la Bastille à neuf heures du soir. Il fut reçu « par le major, vieillard pédant et janséniste, qui *le fit fouiller* exacte- « ment, et lui fit prendre son argent, son couteau, et jusqu'à ses bou- « cles de souliers. A ce dernier article, il eut la curiosité d'en demander « la raison. Le major lui dit *finement* qu'un prisonnier avait eu la malice « de s'étrangler en avalant un ardillon. Après cette belle remarque, ce « major eut l'horrible imprudence de lui laisser ses boucles de jarretiè- « res. Il ne l'en avertit pas, et comme il avait grand faim, il demanda à « souper. On lui dit qu'il était bien tard. Effectivement la visite et l'en- « registrement des effets avaient pris une heure et demie. Il pria le major « de lui envoyer chercher un poulet chez le traiteur voisin. — Un *poulet*, « lui dit le major; *savez-vous que c'est aujourd'hui vendredi?* — *Vous* « *êtes chargé de ma garde, et non pas de ma conscience. Je suis malade,* « *car la Bastille est une maladie; ne me refusez pas un poulet.* D'Hé- « mery (*), qui était présent, convainquit le major, qui envoya chercher « le poulet. » *Vie du général Dumouriez*, tome Ier, page 301, édit. de Hambourg, 1795. (*Note des nouv. édit.*)

(*) Inspecteur de police qui avait amené le général de Hambourg à Paris. Voyez ses Mémoires.

dait à la circulation, etc. Un gouverneur plein d'humanité les a fait boucher ; il n'en reste qu'une : dans les plus belles journées, le peu de lumière qu'elle laisse transpirer dans la chambre ne peut servir qu'à en faire mieux distinguer l'obscurité.

Ainsi en hiver ces caves funestes sont des glacières, parce qu'elles sont assez élevées pour que le froid y pénètre ; en été ce sont des poêles humides, où l'on étouffe, parce que les murs en sont trop épais pour que la chaleur puisse les sécher.

Il y en a une partie, et la mienne était de ce nombre, qui donnent directement sur le fossé où se dégorge le grand égout de la rue Saint-Antoine ; de sorte que quand on le nettoie, ou en été dans les jours de chaleur un peu continue, ou après chaque inondation, accident assez commun au printemps et en automne dans ces fossés creusés au-dessous du niveau de la rivière, il s'en exhale une infection pestilentielle. Une fois engouffrée dans ces boulins que l'on appelle des chambres, elle ne se dissipe que très-lentement.

C'est dans cette atmosphère qu'un prisonnier respire ; c'est là que, pour ne pas étouffer entièrement, il est obligé de passer les jours et souvent les nuits, collé contre la grille intérieure, qui l'écarte, comme je viens de le dire, même du trou taillé en forme de fenêtre par lequel coule jusqu'à lui une ombre de jour et d'air. Ses efforts pour en pomper un peu de nouveau par cette sarbacane étroite, ne servent souvent qu'à épaissir autour de lui la fétidité qui le suffoque.

En hiver, malheur à l'infortuné qui ne peut pas se procurer l'argent nécessaire pour suppléer à ce que l'on distribue de bois au nom du roi. Autrefois il se délivrait sans compte et sans mesure, en raison de la consommation de chacun. On ne chicanait pas des hommes, d'ailleurs privés de tout et réduits à une immobilité si cruelle, sur la quantité de feu qu'ils croyaient nécessaire pour décoaguler leur sang engourdi par l'inaction, ou volatiliser les vapeurs condensées sur leurs murailles. Le prince voulait qu'ils jouissent de ce soulage-

ment ou de cette distraction, sans en restreindre la dépense.

L'intention est sans doute encore la même : les procédés sont changés. Le gouverneur actuel a fixé la consommation de chaque reclus à six bûches, grosses ou petites. On sait qu'à Paris les bûches d'appartement ne sont que la moitié de celles du commerce, parce qu'elles sont sciées par le milieu : elles n'ont qu'environ dix-huit pouces de longueur. L'économe distributeur a soin de faire choisir dans les chantiers ce qu'il est possible de trouver de plus mince, et, ce qui est aussi incroyable que vrai, de plus mauvais. Il fait prendre, par préférence, les fonds de piles, les restes de magasins, dépouillés par le temps et l'humidité de tous leurs sels, et abandonnés par cette raison à bas prix aux ouvriers, tels que les brasseurs, les boulangers, à qui il faut un feu plus clair que substantiel. Six de ces allumettes composent la provision de vingt-quatre heures pour un habitant de la Bastille.

On demandera ce qu'ils font quand elle est disparue : ils font ce que leur conseille en propres termes l'honnête gouverneur : ils souffrent.

Les meubles sont dignes du jour qui les éclaire et de l'habitation qu'ils doivent décorer. Il est bon d'avertir d'abord que par son forfait avec le ministère, le gouverneur doit les fournir et les entretenir à ses dépens : c'est une des très-petites charges attachées à son immense revenu, dont je parlerai bientôt. Il peut s'excuser des incommodités du séjour, parce qu'il ne peut pas changer la situation des lieux ; il peut pallier l'odieuse lésinerie dont je viens de parler, qu'il exerce sur la consommation du bois, sous le prétexte qu'elle tend à épargner de la dépense au roi ; mais sur l'article des meubles qui ne regardent que lui, et qui lui sont payés, il n'a ni excuses ni palliatifs. Ses épargnes en ce genre sont nécessairement tout à la fois un vol et une cruauté.

Or, deux matelas rongés des vers, un fauteuil de canne dont le siége ne tenait qu'avec des ficelles, une table pliante, une cruche pour l'eau, deux pots de faïence, dont un pour boire,

et deux pavés pour soutenir le feu : voilà l'inventaire, du moins des miens. Je n'ai dû qu'à la commisération du porte-clefs, après plusieurs mois, une pincette et une pelle de fer. Il ne m'a pas été possible d'obtenir des chenets ; et, soit politique, soit inhumanité, ce que le gouverneur ne veut pas fournir, il ne veut pas non plus qu'un prisonnier se le procure à ses propres frais. Ce n'est qu'au bout de huit mois que j'ai pu me faire acheter une théière : pour avoir, avec mon argent, un fauteuil ordinaire et solide, il en a fallu douze, et quinze pour remplacer par de la faïence commune la crasseuse et dégoûtante vaisselle d'étain qui circule seule dans la maison.

L'unique meuble qu'il m'ait été permis de me faire acheter dans les premiers jours, c'est une couverture de laine ; en voici l'occasion :

Le mois de septembre est, comme on sait, le temps où les œufs des teignes qui rongent les étoffes de laine se changent en papillons. A l'ouverture de l'antre qui m'était assigné, il s'éleva du lit, non pas nombre, non pas un nuage de ces insectes, mais une large et épaisse colonne dont le développement inonda la chambre en un instant. Je reculai d'horreur. *Bon, bon*, me dit en souriant un des introducteurs, *vous n'y aurez pas couché deux nuits qu'il n'y en aura plus un seul.*

Le soir, le lieutenant de police vint, suivant l'usage, me souhaiter la *bien venue*. Je montrai une répugnance si violente pour un grabat ainsi peuplé, qu'on voulut bien me laisser parvenir une couverture neuve et me permettre de faire battre les matelas, le tout à mes dépens. Comme les lits de plume sont interdits à la Bastille, sans doute parce que ces délicatesses ne conviennent pas à des hommes à qui le ministère veut surtout donner des leçons de mortification, j'aurais voulu, au moins tous les trois mois, faire donner à mes misérables matelas cette espece de rajeunissement. Le gouverneur propriétaire s'y opposait tant qu'il pouvait, quoiqu'il ne dût lui en rien coûter, mais parce que cette façon, disait-il, les use.

Madame de Staal raconte qu'elle fit tendre dans sa chambre

une tapisserie (1). Dut-elle cette condescendance à sa qualité de favorite d'une grande princesse, ou bien à ce que les mœurs du temps laissaient encore d'humain même de la Bastille, comme le prouvent les autres détails de sa captivité, je ne le sais pas. Ce qui est sûr, c'est que les tolérances de ce genre sont un des abus que la régularité moderne a retranchés. Mes instanees pour obtenir, à mes dépens, ou une toile qui eût aidé à absorber l'humidité des murs en cachant leur teinte lugubre, ou du papier qui eût produit le même effet, en me procurant de plus la diversion de le coller moi-même, ont été inutiles.

Dans ma chambre, le spectacle de ces murs avait quelque chose d'affreux. Un de mes prédécesseurs, peintre apparemment, ou amateur, et moins exclusivement sevré de tout ce qui pouvait ou nourrir son âme ou occuper ses mains, a obtenu la permission de barbouiller ce séjour à sa manière. C'est un octogone qui a quatre grands côtés et quatre petits. Chacun est incrusté d'un tableau très-convenable au lieu : ce sont les détails de la Passion.

Mais soit par goût, soit qu'on n'ait voulu lui passer qu'une couleur assortie au sujet et à l'appartement, il n'a employé que de l'ocre et n'a fait que des camaïeux dont on peut imaginer la nuance. Après l'évaporation des papillons, quand mes yeux se portèrent sur ces panneaux, dont l'obscurité durcissait encore la teinte, où je ne voyais en gros que des attitudes de douleur, que des appareils de supplices, sans en distinguer le sujet; ce que l'on raconte des *oubliettes*, ce que l'on sait des *san-benitos* me revint à l'imagination. Je crus fermement que ces cadres étaient autant d'emblèmes du sort qui m'attendait, et qu'on ne m'avait donné cette chambre que

(1) La citation est exacte. Qui ne sait que madame de Staal, née de Launay, est sans contredit l'une des femmes qui ont écrit le plus agréablement dans notre langue? qui ne sait qu'elle fut mise à la Bastille, sous le régent, à l'occasion de la conspiration dans laquelle madame la duchesse du Maine se trouva compromise? (*Note des nouv. édit.*)

pour m'y préparer. Je fis à Dieu le sacrifice de ma vie. Ames sensibles, appréciez ce moment (1).

Ainsi logés, ainsi meublés, si du moins les captifs conservaient la faculté qu'ils avaient autrefois, celle dont les coupables même ne sont point privés dans les prisons ordinaires que la justice seule dirige, c'est-à-dire celle de converser entre eux, de se voir, de former de ces liaisons que la nécessité excuse dans les autres dépôts, même entre l'homme honnête et celui qui ne l'est pas; mais qui pourraient souvent, à la Bastille, être fondées sur une estime réciproque; sans oublier leur détresse, ils en auraient plus de force pour la supporter. On voit de certaines liqueurs qui, chacune à part, blessent le goût; en les mêlant elles acquièrent une saveur moins rebutante : il en est de même de l'infortune. Mais c'est précisément cet amalgame de soupirs que les bastilleurs ont grand soin de prévenir; ce qu'un prisonnier diminuerait de ses amertumes serait autant de retranché sur leurs jouissances. Leur devise est le mot qu'adressait à ses bourreaux Caligula, quand il leur commandait un assassinat : *Frappe de façon qu'il se sente mourir.*

(1) Le général Dumouriez rend aussi compte, dans ses Mémoires, de l'impression que lui fit éprouver l'aspect de son logement. On verra, par ce passage, à quel point des hommes, d'esprits, de caractères et d'états différents, peuvent être différemment affectés par les mêmes objets et la même situation.

« Alors, dit-il, on mena le général Dumouriez dans son appartement. « C'était une grande chambre octogone, d'à peu près quinze pieds en « tous sens, et d'au moins vingt-cinq de hauteur, dont l'unique fenêtre « de vingt-deux pieds de haut, s'ouvrant en trois parties, était un cre« neau étroit, d'au moins quinze pieds d'épaisseur, avec deux rangs de « forts barreaux de fer. Un vieux lit de serge fort sale et fort mauvais, « une chaise percée, une table de bois, une chaise de paille et une cruche, « en faisaient tout l'ameublement. Un porte-clefs très-grossier et très« robuste lui alluma du feu, lui laissa une chandelle et alla lui chercher « à souper. Il alla lire, en attendant, toutes les inscriptions qui étaient « sur les murailles. Il y trouva beaucoup de noms, de sentences, des « prières, et quelques grossièretés qui lui firent juger que ce triste séjour « n'avait pas toujours été habité par des gens de bonne compagnie. Il « soupa, se coucha et dormit. » (Tome Ier, page 302.)

(*Note des nouv. édit.*)

J'ai dit qu'on ne laissait à un prisonnier ni ciseaux, ni couteaux, ni rasoirs (1). Ainsi, quand on lui sert les aliments que ses larmes arrosent, ou que ses soupirs repoussent, il faut que le porte-clefs lui coupe chaque fois ses morceaux; et il se sert d'un couteau arrondi par le bout, qu'il a soin chaque fois de remettre dans sa poche, après la dissection.

On ne peut pas empêcher ses ongles de croître, ni ses cheveux de pousser; mais il ne lui est pas permis de se débarrasser de ces progrès incommodes, sans en acheter la faculté par une humiliation : il faut qu'il prie qu'on lui prête des ciseaux; le porte-clefs doit rester présent tant qu'il en fait usage, et les remporter sur-le-champ.

Quant à la barbe, le chirurgien de la maison est chargé de la raser (2). C'est un office dont il s'acquitte deux fois par

(1) Mirabeau, prisonnier au Donjon de Vincennes, rapporte le dialogue suivant entre lui et M. de Rougemont, gouverneur de cette prison d'État :

« Obligé de dépecer sa viande avec ses doigts et une sale fourchette « d'étain, demande-t-il un couteau émoussé, faible, mince, court? — « Ah! monsieur, un couteau? vous n'y pensez pas : des couteaux à un « prisonnier! voyez-vous des couteaux à la Bastille? — Eh! monsieur, « que m'importe la Bastille? Quel mal puis-je faire avec un couteau tel « que je le désire? pratiquer des trous, scier des barreaux; cela est im- « possible. Me tuer? eh! ne le pourrai-je pas toujours? La liberté de s'ôter « la vie est la seule à laquelle le despotisme ne puisse attenter. Tuer « mon porte-clefs? si j'étais frénétique, ne pourrais-je pas l'assommer « avec une bûche? — Monsieur, toutes ces raisons sont inutiles. *Ce n'est* « *pas la règle*... Mais qui l'a établie cette règle?... Lui, lui seul, qui croit « qu'il ne fera jamais mieux sa cour qu'en chicanant aux prisonniers « jusqu'à l'air qu'ils respirent. Cœur tyran, il croit à des ministres, à « des princes tyrans. » *Des Lettres de cachet*, édition de 1820; page 434.

(*Note des nouv. édit.*)

(2) On verra par la lettre suivante qu'un prisonnier ne pouvait écrire au lieutenant de police, ni se faire raser sans une permission de ce magistrat. Cette lettre est écrite au lieutenant de police, M. Beryer, par un des officiers de la Bastille.

« *A la Bastille, le* 31 *mai* 1756.

« Monsieur,

« Le sieur Pizzoni demande à vous écrire; nous attendons vos ordres « en conséquence.

« Ce prisonnier n'a rien pour changer; nous lui prêtons du magasin,

semaine. Lui et le porte-clefs, agent et surintendant général de tout ce qui se passe dans les tours, veillent soigneusement à ce que la main du captif n'approche par de l'étui où sont renfermés les formidables instruments, On ne les développe, comme la hache du bourreau qui décapite, qu'au moment de s'en servir. On se souvient encore, à la Bastille, du fracas qu'y occasionna la témérité de M. de Lally, quoique dans un temps où il ne prévoyait guère sa destinée. Il s'empara un jour d'un rasoir; il refusa en riant de le rendre. Cela n'annonçait pas des desseins bien furieux : le tocsin n'en sonna pas moins dans tout le château. La garde était déjà mandée : vingt baïonnettes mar chaient; on préparait peut-être les canons, quand heureusement la révolte finit par la réintégration du terrible outil dans son étui.

C'est une dérision que de prétendre, comme on le fait, que cette vigilance a autant pour objet la sûreté des gardiens que celle du captif lui-même (1). Quel attentat redoute-t-on d'un homme chargé de chaînes appesanties avec tant d'art, pressé

« chemises, mouchoirs, cols, bonnets, coëffes de nuit et chaussons. »

« Le sieur Pizzoni est ici depuis le 17 du courant; il n'a pas encore « été rasé, il demande en grâce à l'être.

« J'ai l'honneur, etc. « *Signé* CHEVALIER. »

En marge de cette lettre se trouve, de la main du lieutenant de police, une note pour servir d'instruction à son secrétaire Duval qui devait faire la réponse. Voici, mot pour mot, le contenu de cette note :

« *Je veux bien qu'on le rase et qu'il m'écrive ; 3 juin* 1756. »

Bastille dévoilée, 5e liv., p. 147. (*Note des nouv. édit.*)

(1) Sans prétendre justifier la rigueur des précautions employées à l'égard des prisonniers de la Bastille, il est juste d'ajouter que le motif de ces précautions n'était point aussi dérisoire que Linguet le prétend. On trouve dans les écrits relatifs à la Bastille plusieurs exemples de prisonniers qui se détruisent eux-mêmes, ou qui assassinent leurs geôliers. Les registres d'écrou de l'année 1770 portent la note suivante :

« Le sieur Braconneau, — pour la religion. — Mort le 2 mars 1691, d'un « coup de couteau qu'il s'était donné le 18 février de la même année. » *Bastille dévoilée*, 1re livraison, page 48.

A l'égard des meurtres commis ou tentés sur la personne des geôliers ou des officiers attachés à l'état-major, voyez aux *Éclaircissements* page 107, deux articles curieux extraits des *Mémoires sur la Bastille*. (*Note des nouv. édit.*)

par tant de murs, entouré de tant de gardes, isolé avec tant de scrupule ? Mais quelque soit le motif qui fait craindre de laisser de si faibles ressources à sa portée, il est évident que c'est son désespoir que l'on redoute. Or, on sait que ce désespoir n'est le fruit que des tortures réfléchies dont on l'accable; et ce n'est que parce qu'on veut déchirer impunément son cœur, qu'on veut aussi que sa main soit impuissante.

J'ai beaucoup parlé jusqu'ici des porte-clefs, sans en indiquer l'emploi. Ce sont les subalternes chargés de ce qu'on appelle le service des tours, c'est-à-dire des prisonniers, et il est bref. Il se réduit à distribuer les aliments dans chacune des mues dont le district leur est confié. Ils y entrent trois fois par jour, à sept heures du matin, à onze et à six du soir. Ce sont là les heures du déjeûner, du dîner et du souper. On les veille pour s'assurer qu'ils ne restent que le temps à peu près de déposer leur fardeau. Ainsi, sur les vingt-quatre siècles qui composent une journée, ou plutôt une nuit à la Bastille, un prisonnier n'a que ces trois courtes distractions.

Les porte-clefs sont dispensés même de faire les lits, de balayer les chambres. On prend encore pour prétexte que quand ils y seraient occupés, on pourrait les maltraiter, les assassiner, etc. On appréciera la justesse du motif; mais la dispense est constante. Ainsi, le vieillard, l'infirmité, la femme délicate, l'homme de lettres étranger à ces manipulations du ménage, l'homme opulent qui ne les connaît pas mieux, sont tous soumis à la même étiquette.

A la vérité, les porte-clefs ne s'y assujettissent pas toujours : ils font des exceptions, et rendent quelquefois des services qu'on n'a pas droit d'exiger d'eux; mais il faut qu'ils s'en cachent, comme d'une correspondance illicite. La furie déguisée en gouverneur, qui prend l'alarme dès qu'en passant devant un de ses cachots il n'y entend pas gémir, les punirait bien vite des consolations qu'ils y auraient portées.

C'est dans ce silence absolu, dans ce dénûment général, il faut le répéter, dans ce néant plus cruel que celui de la mort, puisqu'il n'exclut point la douleur, ou plutôt qu'il engendre

toutes les espèces de douleurs; c'est dans cette abstraction universelle, il faut ne point se lasser de le redire, que ce qu'on appelle un prisonnier d'État à Bastille, c'est-à-dire un homme qui a déplu à un ministre, à un commis, à un de leurs valets (1), est livré, sans ressource d'aucun genre, sans autre distraction que ses pensées et ses alarmes, au sentiment le

(1) Les registres, dont *la Bastille dévoilée* contient un extrait, indiquent les causes de détentions suivantes :

« Le comte de Beaujean, pour menaces faites à M. d'Angevilliers, mi« nistre de la guerre. »

« Mon cousin le duc de Fitz-James, pour avoir menacé M. Alexandre, « chef du bureau de la guerre. »

« Le chevalier Des Fonds, gentilhomme de Vivarais, ci-devant lieute« nant au régiment de Conti; il déclamait contre le ministère et les géné« raux, surtout contre M. de Lowendal, qu'il appelait *fripon*. Il disait « qu'il lui avait donné la croix de Saint-Louis; mais qu'il s'en souciait « si peu, qu'il l'avait laissée dans sa valise. Il paraît que ce prisonnier « avait été deux fois à la Bastille. »

« Le sieur de Richemond, auteur satirique, qui, en faisant la continua« tion du *Dictionnaire de Bayle*, traçait des portraits ingénieux des mi« nistres et des autres personnes constituées en dignité. »

« Le sieur George-Husquin Beaudoin, dit Bellecourt, homme de mau« vaise conduite, ennemi de M. Orry de Fulry, commissaire du roi, de la « compagnie des Indes, venu de l'île Bourbon avec plusieurs habitants « qui accusaient le sieur de La Bourdonnaie. »

« François le Comte, soldat au régiment de Bourbonnais, pour avoir « écrit des lettres folles à madame de Pompadour; transféré à Bicêtre. »

« Rousset, dit Saint-Julien, et Duchamot, auteurs de Mémoires de fi« nances contre M. Orry, contrôleur général des finances, tendant à « prouver que ce ministre avait fait de gros profits dans le rétablissement « des charges sur les ports, quais, halles et marchés, ou nouveaux droits « établis. »

« Le sieur Chassan, pour mauvais propos contre le gouvernement, le « roi, madame de Pompadour et M. le duc de Richelieu; exilé, après trois « ans de détention, à cinquante lieues de Paris. »

« Le sieur Feydeau Duménil, pour donner des Mémoires contre le direc« teur de la compagnie des Indes et contre M. de Fulry. »

« Le sieur Magny, premier commis des domaines de Flandre, auteur « d'une histoire contre madame de Pompadour. »

« Le chevalier Resegnier, officier aux gardes françaises, auteur d'une « brochure contre les ministres, intitulée : *Voyage d'Amathonte.* » *Bastille dévoilée*, 1re livraison. (*Note des nouv. édit.*)

plus amer qui puisse affecter un cœur que le crime n'a point dégradé, à celui de l'innocence accablée qui se voit périr sans pouvoir se manifester ; c'est de là qu'il s'épuise à réclamer sans fruit le secours des lois, la communication de ce qu'on lui impute, et l'assistance de ses amis. Non-seulement ses prières, ses gémissements, son désespoir ne servent à rien, mais il sait, on lui répète qu'ils sont inutiles; c'est la seule connaissance qu'on lui donne. Abandonné à toute l'horreur du désœuvrement, de l'ennui, augmentée par l'incertitude de l'avenir, il sent journellement son existence s'éteindre, et il sent en même temps qu'on ne la lui conserve que pour prolonger son supplice. La dérision et l'insulte se joignent à la cruauté pour redoubler l'amertume des privations dont on le nourrit (1).

Par exemple, au bout de huit mois, l'idée me vint d'éluder un peu ma nullité en me rappelant mon ancienne géométrie. Je demandai un étui de mathématiques : j'avais eu soin d'en fixer la grandeur à trois pouces, afin de prévenir même le prétexte d'un refus. Il fallut solliciter cette grâce pendant deux mois ; il fallut peut-être tenir un conseil d'État. Enfin elle est accordée : l'étui arrive....., sans compas. Je me récrie; on me répond froidement que les armes sont défendues à la Bastille.

Il fallut solliciter de nouveau, supplier, envoyer de longs mémoires ; discuter sérieusement s'il y a quelque différence entre un étui de mathématiques et un canon. Après un autre mois, grâce à la charité, à l'imagination du commissaire du château, les compas sont venus. Mais comment? garnis en os. On avait fait faire, à mes dépens, de cette matière, tout ce qui, dans un étui de mathématiques, doit être d'acier.

Je conserve précieusement cette garniture géométrique d'un genre nouveau. Après en avoir pendant ma vie orné mon

(1) Les *Éclaircissements* page 108 et suiv., renferment, 1° un passage des Mémoires de La Porte, passage qui prouve que les prisonniers avaient, de son temps, la liberté de communiquer entre eux ; 2° un morceau plein de chaleur et d'éloquence extrait des *Lettres de cachet*, et que, soit sous le rapport historique, soit sous le rapport littéraire, il est intéressant de comparer à celui qu'on vient de lire. (*Note des nouv. édit.*)

cabinet, j'aurai soin en mourant qu'elle soit consignée dans un dépôt où elle puisse trouver des spectateurs : elle y figurera avec honneur au milieu des monuments de l'industrie des peuples barbares, dont nos voyageurs nous rapportent quelquefois des échantillons. Nulle part on ne trouvera d'invention de sauvage qui mérite autant la curiosité publique.

Par une suite de ce principe qu'un homme ainsi mis sous la main du roi, ou plutôt du ministère, doit devenir invisible, sans exception ; pour ne pas déroger à cet escamotage atroce, on a voulu que l'existence des prisonniers dépendît exclusivement des mains qui sont employées à la cacher. Le gouverneur en entreprend la nourriture à forfait, et cette gargote royale est lucrative.

Le ministère a fondé à la Bastille quinze places qui sont payées, occupées ou non, sur le pied de dix livres de France, ou à peu près cinq florins de Brabant, ou huit shillings d'Angleterre, par jour, ce qui fait au gouverneur un revenu de près de 2,500 louis d'or par an.

Ce n'est pas tout : en fabriquant une lettre de cachet qui lui donne un commensal, on ajoute à la fondation primitive une somme par tête, proportionnée à sa qualité. Ainsi un colporteur, un homme du bas étage, apporte à la marmite commune, *outre la pistole fondée*, un écu d'extraordinaire par jour ; un bourgeois, un légiste de la classe inférieure, cent sous ; un prêtre, un financier, un juge ordinaire, dix livres T. ; un conseiller au parlement, quinze livres T. ; un lieutenant général des armées, vingt-quatre livres T. ; un maréchal de France, trente-six livres T. J'ignore quel est, dans ce cadastre ministériel, le taux d'un prince du sang (1).

(1) La somme accordée, pour un prince du sang, était de cinquante livres tournois. Il paraît, au reste, que l'établissement de ce tarif était postérieur à l'année 1692, puisque Linguet dit ici qu'on accordait un *écu* à un *colporteur* (*), et qu'on trouve dans *les Mémoires sur la Bastille* des

(*) Les registres de la Bastille contiennent les noms d'une foule d'individus qui n'exerçaient point d'autre industrie. On y trouve :

En 1664. « Charles Mauconduit, écrivain, colporteur de livres prohibés, et janséniste. »

En 1681. « Prosper Contat, garçon libraire, accusé de faire commerce de livres

Enfin, de plus, on a accordé au gouverneur le privilége de faire entrer dans ses caves près de cent pièces de vin, franches de tous droits, ce qui fait encore un objet considérable, qui devrait sans doute faciliter et assurer le service de ses tables.

Que fait-il? Il vend son droit d'entrée à un cabaretier de Paris, nommé Joli, qui lui en rend deux mille écus; il lui prend en échange du vin au plus bas prix pour l'usage des prisonniers; et ce vin, comme on s'en doute bien, n'est que du vinaigre. Il regarde la fondation annuelle des dix francs par jour comme un revenu fixe de sa place, duquel il ne doit aucun compte, et qui n'a rien de commun avec ses écots; il n'y emploie que cet excédant, cet extraordinaire que la libéralité du prince n'a destiné qu'à les augmenter; et cet excédant même il se garde bien de le consommer en entier. Les détails à ce sujet ne sont pas nobles, mais ils n'en méritent pas moins d'être connus. Il y a des prisonniers à la Bastille à qui l'on ne sert que quatre onces de viande par repas. Les portions ont été pesées plus d'une fois; c'est un fait connu de tous les subalternes qui en gémissent.

détails sur un homme de cette profession arrêté en 1792, et qui se plaint de n'avoir, pour sa nourriture et son entretien, que 4 sous par jour. Voyez aux *Éclaircissements*, page 112, et plus bas la description de la Bastille. (*Note des nouv. édit.*)

défendus; banni pour cinq ans; enjoint de garder son ban sous peine de vie. »

En 1716. « François Barrois, libraire, pour avoir imprimé et débité des livres défendus et séditieux. »

En 1728. « Le nommé Valder, soupçonné d'imprimer des ouvrages sur les affaires du temps; déchargé d'accusation, et élargi dès le lendemain. »

En 1749. « Jean La Casse, garçon de vaisselle du grand commun, qui avait mis en entrepôt dans la chapelle du roi, à Versailles, une édition entière du..... (livre très-obscène). »

Dans la même année. « Hebesme, pour avoir fait imprimer en faveur du parlement au sujet des affaires de l'Église. »

A une époque où il n'existait aucune liberté de la presse, le soin de débiter en cachette des livres hardis et licencieux était ainsi devenu une espèce de profession qui avait son nom, ses profits et ses dangers; c'était ce qu'on appelait *vendre sous le manteau*. En 1776, on arrêta deux hommes signalés à la police à cause de l'adresse et de l'audace qu'ils mettaient à répandre, l'un de mauvais livres, l'autre des ouvrages défendus. Voyez aux *Éclaircissements*, page 109, les détails extraits des pièces de procédures qui les concernent. (*Note des nouv. édit.*)

Rien de plus facile à vérifier, dès qu'on voudra garantir du ressentiment du chef les inférieurs qui peuvent démasquer sa sordide avarice (1).

Il y a des tables moins dénuées, je l'avoue : la mienne était du nombre. Est-ce un mal, est-ce un bien, que cette abondance pour ceux à qui on l'accorde? Je n'ose le décider; si elle a quelque chose de moins humiliant, elle peut aussi cacher des piéges bien redoutables. J'ai connu des gens qui dans tout leur séjour à la Bastille n'ont vécu que de lait; d'autres, tels que M. de La Bourdonnaie, ont sollicité et obtenu la permission de se faire apporter des aliments de chez eux (2). Elle m'a été constamment refusée, et même pendant 8 mois celle de me faire acheter quoi que ce soit, sans exception, comme je l'ai dit, quoique j'eusse de l'argent déposé dans les mains des officiers du château.

J'y suppléais par une attention scrupuleuse à ne manger ja-

(1) Linguet trouve, sur la nourriture de la Bastille, deux contradicteurs dont les témoignages sont dignes de confiance : l'un est le général Dumouriez, l'autre est Marmontel. Voici ce que dit le premier : « Dumouriez avait pris l'habitude de se faire apporter à la fois son dîner et son « souper, tous les jours, entre trois et quatre heures. Son valet de cham« bre, qui était bon cuisinier, faisait des ragoûts. *On était fort bien nourri* « *à la Bastille;* il y avait toujours cinq plats pour le dîner, trois pour le « souper, sans le dessert; ce qui, servi en ambigu, paraissait magnifique. »

Quant à Marmontel, la manière dont on lui servit son dîner occasionna une méprise plaisante, et qui fait honneur au régime de la Bastille. Nous rapportons aux *Éclaircissements*, page 112, ce passage de ses Mémoires; il suffira de dire ici que le dîner qui lui était destiné se composait ainsi : « Un excellent potage, une tranche de bœuf succulent, une cuisse de cha« pon bouilli ruisselant de graisse et fondant, un petit plat d'artichauts « frits en marinade, un d'épinards, une très-belle poire de cresanne, du « raisin frais, une bouteille de vin vieux de Bourgogne, et du meilleur « café de Moka. »

Marmontel ferait regretter le *restaurant* de la Bastille. Ce qu'on peut conclure de ceci, pour ne point trop soupçonner en cet endroit la véracité de Linguet, c'est que le régime variait selon les temps et les causes de détention, selon la qualité des prisonniers, les ordres des ministres ou du gouverneur. (*Note des nouv. édit.*)

(2) La note relative à M. de La Bourbonnaie fait connaître à quelle occasion la permission dont il jouissait lui fut retirée. *Éclaircissements*. page 114. (*Note des nouv. édit.*)

mais que très-peu de chaque plat; à laver dans plusieurs eaux ce qui me paraissait suspect; et je n'ai pas pu, malgré ces précautions, éviter ce que je redoutais avec trop de raison. Le huitième jour depuis mon entrée j'ai eu des coliques et des vomistements de sang qui ne m'ont presque plus quitté, et dont les accès redoublés de temps en temps décelaient un renouvellement de causes.

Je ne me suis ni mépris ni tu sur ces causes. J'ai écrit cent fois au lieutenant général de police que l'on m'empoisonnait; je l'ai dit verbalement à son substitut; je l'ai dit au médecin, au chirurgien, aux officiers de la maison eux-mêmes : un rire insultant est la seule réponse que j'aie jamais reçue.

Est-on absolument privé d'air et d'exercice à la Bastille, diront ceux qui en ont lu d'anciennes relations et ceux mêmes qui s'y sont promenés par curiosité, *car on y admet les curieux :* le gouverneur, quoique logé au dehors, s'y rend souvent pour recevoir ses visites; tous ses collègues, depuis le lieutenant du roi jusqu'au dernier marmiton, y reçoivent les leurs; dans les jours de réjouissance, de feux d'artifices, d'illuminations, on reçoit sur les tours, et même en foule, le public qui s'y rend pour jouir du coup d'œil.

Dans ces occasions elles n'offrent que l'image du calme et de la paix; tous ces spéculateurs étrangers ignorent ce qui se passe, ce qui est renfermé sous ces voûtes impénétrables dont ils admirent les dehors; tel d'entre eux foule aux pieds le sépulcre de son ami, de son parent, de son père qu'il croit à deux cents lieues de lui, bien tranquille, occupé de ses affaires, ou livré à ses plaisirs.

Mais enfin tous ceux à qui l'on permet cette inspection extérieure, voyant un jardin assez vaste, des paltes-formes très-élevées, où par conséquent l'air est pur et la vue pittoresque, et entendant assurer que tout cela est, dans les jours ordinaires, à l'usage des prisonniers, sortent persuadés que si la vie n'est pas douce à la Bastille, ces adoucissements peuvent cependant la rendre supportable. Cela pouvait être autrefois : voici ce qui est arrivé depuis peu:

Le gouverneur actuel, nommé de Launay, est un homme ingénieux, qui tire parti de tout; il a réfléchi que le jardin pouvait être pour lui un objet d'économie intéressant; il l'a loué à un jardinier qui en vend les légumes, les fruits et lui en paye une somme fixe par an. Mais, pour n'être pas gêné dans son marché, il a cru qu'il fallait en exclure les prisonniers; en conséquence il est venu une lettre signée Amelot, qui défend le jardin aux prisonniers.

Quant aux plates-formes des tours, quoiqu'à l'élévation où elles sont il soit à peu près impossible d'y être reconnu, ou de reconnaître (1), cependant comme elles donnent sur la rue Saint-Antoine, dont on n'a pas encore chassé le public, on ne permettait ci-devant aux prisonniers de s'y promener que sous l'escorte d'un des geôliers de la maison, soit porte-clefs, soit officier. Ils ont trouvé dans ces derniers temps, c'est-à-dire depuis environ trois ans, que ces corvées les gênaient; d'ailleurs il en résultait des conversations avec le factionnaire; la vigilance de M. de Launay en a pris l'alarme. En partie par condescendance pour la paresse de ses collègues, en partie par égard pour ses soupçons, il est venu une lettre signée Amelot, qui interdit les plates-formes, comme le jardin (2).

(1) Il était très-possible, au contraire, d'y être reconnu : l'anecdote suivante, racontée par La Porte, le prouve suffisamment. On sait qu'il était à la Bastille pour avoir servi très-fidèlement la reine Anne d'Autriche, femme de Louis XIII, dans des intrigues dont il importait au cardinal de Richelieu de percer le mystère. « Un jour ou deux après, dit-il, la reine vint à « Paris et passa par la porte Saint-Antoine pour aller trouver le roi à « Saint-Maur; de quoi ayant été averti, je montai sur les tours pour la « voir passer; aussitôt qu'elle *m'aperçut* elle descendit du devant de son « carrosse et se mit à la portière pour me faire signe de la main et me « témoigner, autant qu'elle pouvait, par des signes de tête, qu'elle était « contente de moi et de ma conduite. Il n'y eut pas un prisonnier à qui je « ne fisse autant d'envie que je lui avais fait de pitié, et qui n'eût voulu « souffrir plus que je n'avais souffert, pour mériter ce témoignage, quoique « léger, de la reconnaissance d'une grande reine : tant il est vrai que les « Français se satisfont aisément d'un peu de fumée. » *Mémoires de La Porte*, page 188. (*Note des nouv. édit.*)

(2) Voyez, aux *Éclaircissements*, page 117, un passage dans lequel ma-

Reste donc pour promenade la cour du château : c'est un carré long de seize toises sur dix. Les murailles qui la ferment ont plus de cent pieds de haut sans aucune fenêtre; de sorte que dans la réalité c'est un large puits, où le froid est insupportable l'hiver, parce que la bise s'y engouffre; l'été le chaud ne l'est pas moins, parce que, l'air n'y circulant pas, le soleil en fait un vrai four. C'est là le lycée unique où ceux des prisonniers à qui l'on en accorde la faculté (car tous ne l'ont pas) peuvent, chacun à leur tour, se dégorger, pendant quelques moments de la journée, de l'air infect de leurs habitations.

Mais il ne faut pas croire que l'art de martyriser, qui les rend si douloureuses, se relâche même pendant ces courtes absences. D'abord on conçoit quelle promenade ce peut être qu'un semblable espace sans abri quand il pleut; où l'on r prouve des éléments extérieurs que ce qu'ils ont de fâ où, dans l'apparence d'une ombre de liberté, les sentin dont on est entouré, le silence universel, et l'aspect de l'horloge à laquelle seule il est permis de le rompre, ne rappellent que trop la servitude.

C'est une remarque curieuse. L'horloge du château donne sur cette cour. On y a pratiqué un beau cadran : mais dev ra-t-on quel en est l'ornement, quelle décoration l'on y a join Des fers parfaitement sculptés. Il a pour support deux figures enchaînées par le cou, par les mains, par les pieds, par le milieu du corps; les deux bouts de ces ingénieuses guirlandes, après avoir couru tout autour du cartel, reviennent sur le devant former un nœud énorme, et pour prouver qu'elles menacent également les deux sexes, l'artiste, guidé par le génie du lieu, ou par des ordres précis, a eu grand soin de modeler un homme et une femme (1). Voilà le spectacle dont les yeux d'un prisonnier qui se promène sont récréés : une grande inscription, gravée en lettres d'or sur marbre noir, lui ap-

dame de Staal raconte de quelle manière et par quel motif on la priva de la promenade du bastion, transformé depuis en jardin. (*Note des nouv. édit.*)

(1) Voyez plus bas, sur ce sujet, la description de la Bastille et les Mémoires de Dusaulx.

prend qu'il en est redevable à M. Raymond Gualbert de Sartines.

En 1781, dans les chaleurs qui ont rendu mémorable l'été de cette année, accablé de la saison et d'un vomissement de sang, d'une faiblesse d'estomac qu'elle n'avait pas causée, mais qu'elle entretenait, j'ai passé les mois de juillet et août entiers sans sortir de ma chambre; le prétexte était un travail qui se faisait sur les plates-formes : les ouvriers auraient pu y monter par dehors, et ils y montaient. On n'avait besoin de faire traverser la cour qu'aux pierres qu'il fallait leur fournir : cette opération aurait pu se faire, comme autrefois, tous les jours, le matin avant neuf heures. M. de Launay avait trouvé que cela serait gênant; il lui paraissait plus court de dire : *Point de promenade!* et il n'y a pas eu de *promenade*.

Pour apprécier cette privation, il faut songer qu'elle vient à la suite de toutes celles par lesquelles il est possible de bourreler des hommes sans exception; il faut songer que par là, non-seulement on expose un prisonnier à des périls physiques, on nécessite l'altération de sa santé; mais que le mouvement du corps étant sa seule ressource pour endormir un peu les convulsions de son âme, en la lui ôtant on rend celles-ci plus poignantes; que, quand il n'a pas une minute dans la journée pour changer au moins d'angoisse, son cœur toujours grossi par les soupirs semble heurter plus douloureusement les murs qui le pressent de toutes parts.

Aussi, dans les prisons de la justice ordinaire, cette rigueur est regardée comme la plus fâcheuse de toutes celles qu'il lui soit permis d'employer contre les coupables qu'elle doit convaincre. Le secret, c'est-à-dire une réclusion absolue, n'a lieu que dans les courts intervalles où elle craint que des relations extérieures ne portent jusqu'à l'accusé des lumières favorables au crime. Il est motivé par la situation des lieux, et plus encore par les égards pour l'humanité, qui, laissant à tous les prisonniers libre communication entre eux, ne permet de la suspendre envers un seul, qu'en l'isolant pour le moment, en le tenant hors de la portée des autres, tant que dure le motif de

la suspension. Il faut bien interdire la *promenade* à celui-là seul, si l'on ne veut pas l'enlever à tous.

Qu'on juge d'abord de l'assertion sous le rapport du vêtement.

J'ai été arrêté le 27 septembre, allant dîner à la campagne, et par conséquent avec la garde-robe que l'on a pour un pareil voyage dans cette saison. Il ne m'a pas été possible de me procurer quoi que ce soit de plus, ni en linge, ni en habits, jusqu'à la fin de novembre suivant; dans ce mois, qui a été rigoureux en 1780, il fallait ou me condamner moi-même à ne pas sortir de ma chambre, ou aller nu, littéralement nu, braver dans la promenade la violence du froid; et j'avais de l'argent, comme je l'ai dit, déposé dans les mains des officiers, et je ne demandais que la permission d'acheter ces culottes que l'on donnait, me disait-on, aux autres.

Il y a plus, dans les derniers jours de novembre, on m'envoya enfin, de chez le sieur Le Quesne, un convoi d'hiver : il contenait des bas qu'un enfant de six ans n'aurait pas pu mettre, et le surplus de l'habillement taillé sur les mêmes proportions. Sans doute on avait calculé que je devais être prodigieusement maigri. Cela ne paraîtra puéril qu'à ceux qui ne réfléchiront pas aux circonstances; mais voici qui ne le paraîtra à personne :

J'élevai douloureusement la voix sur une expédition aussi dérisoire; je priai le gouverneur de renvoyer cette layette et de s'intéresser pour m'obtenir un supplément, ou de me le laisser acheter; il me répondit nettement, en présence de ses collègues et d'un porte-clefs : *Que je pouvais m'aller faire....., qu'il se f...... bien de mes culottes; qu'il fallait ne pas se mettre dans le cas d'être à la Bastille, ou savoir souffrir quand on y était.*

J'avoue que ses camarades baissèrent les yeux, et que huit jours après j'eus une robe de chambre et des culottes.

Si ces inconcevables atrocités n'étaient pas ordonnées, il faut les publier, afin de les épargner à mes successeurs; si elles étaient autorisées, si elles entrent dans le traitement particulier qui m'était préparé, il faut les publier encore, afin d'as-

surer au scrupuleux gouverneur les récompenses que mérite son exactitude.

Passons maintenant aux intentions *charitables* que d'Argenson supposait aux commandants de la Bastille.

Depuis le 27 septembre 1780 jusqu'en octobre 1781, c'est-à-dire pendant douze mois, j'étais resté non-seulement dans une privation absolue de toute espèce de correspondance au dehors, ou avec une correspondance pire encore que la privation, comme on le verra plus bas; mais dans une ignorance non moins absolue de ce qui s'y passait en général ou relativement à moi : on ne m'avait laissé parvenir que les nouvelles propres à augmenter mon désespoir, à m'enlever l'attente d'un avenir moins affreux. Plusieurs même, par un raffinement auquel on tremble de donner une épithète, étaient fausses, fabriquées uniquement pour m'induire en erreur, et pour rendre cette erreur plus amère ou plus funeste.

Ainsi on me disait à moi-même journellement et en riant, que je ne devais plus m'inquiéter de ce qui se passait dans le monde, parce *qu'on m'y croyait mort;* on poussait le badinage jusqu'à me détailler les circonstances qu'une rage forcenée ou une horrible légèreté ajoutait à ma prétendue fin. On m'assurait que je n'avais rien à attendre de l'empressement et de la fidélité de mes amis, moins encore parce qu'ils étaient trompés comme les autres sur mon existence, que parce qu'ils m'avaient trahi : cette double imposture avait pour objet non-seulement de me donner une confiance sans réserve pour le seul traître que j'eusse en effet à redouter, et qu'on me présentait sans cesse comme le seul fidèle; et de pénétrer, par la manière dont je recevrais ces insinuations, si j'avais en effet quelques secrets qui m'exposassent à des trahisons.

En octobre 1781, l'accouchement de la reine m'avait donné quelques lueurs d'espérance. On n'avait pas pu me cacher cette nouvelle : j'avais sur ma tête le canon chargé de la publier, et sous les yeux les réjouissances qu'elle produisait (1). Ces événements

(1) Dans toutes les occasions solennelles on tirait alors le canon sur les

étant toujours en France l'époque de la rémission même des crimes, l'idée me vint que celui-là pourrait être favorable à l'innocence. J'écrivis une courte lettre à M. le comte de Maurepas : connaissant son caractère, j'eus la force de la faire gaie et presque plaisante. Il en avait paru touché; il s'était montré disposé à seconder la voix publique déterminée enfin en ma faveur. Ce changement dans ses dispositions ne me fut pas caché; mais de peur qu'il n'en résultât des illusions trop consolantes, on eut soin de m'apprendre en même temps *qu'il était mort,* et mort sans avoir rien fait pour moi.

Enfin, en décembre 1781, ma constitution cédant à tant de maux et d'épreuves, les manipulations physiques et chimiques qui depuis quinze mois se joignaient aux morales pour la détruire, ayant produit leur effet; me trouvant attaqué de manière à ne pouvoir plus me flatter même de disputer ma vie davantage; sentant à chaque minute approcher celle où j'allais perdre, non pas la lumière que je ne voyais point, mais la sensibilité qui faisait de mon existence le plus cruel des supplices,

tours de la Bastille, comme on l'a tiré dans les commencements de la Révolution sur le terre-plein du Pont-Neuf, et depuis aux Invalides. Le registre *des ordres du roi*, enlevé à la Bastille et déposé dans les archives de la ville, contient, en original, les deux lettres suivantes, écrites à l'occasion de la naissance de S. A. R. MONSIEUR.

« *A Versailles, le* 9 *octobre* 1757.

« Je vous envoie, Monsieur, la lettre que le roi vous écrit au sujet du *Te Deum* que S. M. désire que l'on chante pour célébrer la naissance de monseigneur le comte d'Artois.

« Je suis très-parfaitement, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. R. DE PAULMY. »

« M. Baisle, voulant accompagner de réjouissances publiques les prières que je fais pour remercier Dieu de la naissance d'un fils dont ma très-chère fille la Dauphine vient d'être heureusement délivrée, je vous fais cette lettre pour vous dire que mon intention est que vous donniez les ordres nécessaires pour faire tirer le canon de mon château de la Bastille, le jour que le *Te Deum* sera chanté; sur ce, je prie Dieu qu'il vous ait, monsieur Baisle, en sa sainte garde.

« Écrit à Versailles, le 9 octobre 1757.

« LOUIS. »

(*Note des nouv. édit.*)

j'ai désiré de faire un TESTAMENT. Il fallait pour cela une permission expresse ; je l'ai demandée : j'ai supplié les ministres de me permettre de voir l'officier public qui seul pouvait constater mes dernières volontés, et le dépositaire de qui seul je pouvais tenir les connaissances indispensables pour ne pas faire des dispositions illusoires.

J'ai réitéré journellement, pendant deux mois qu'a duré mon danger, les instances les plus vives, les plus attendrissantes, j'ose le dire, à ce sujet. Le médecin de la Bastille a eu la complaisance de porter lui-même au lieutenant de police, organe immédiat du ministère en ce genre, une attestation de mon état, et du péril imminent que je courais : un refus impitoyable a été l'unique réponse ; de sorte que, traité comme mort depuis quinze mois, privé de toutes les facultés des vivants sans exception, hors celle de souffrir, je perdais jusqu'à l'espoir de jouir, quand j'aurais en effet cessé de vivre, des derniers droits qu'en aucun pays on ne refuse aux morts, du moins à ceux que des arrêts solennels n'ont point dégradés.

Depuis un petit nombre d'années la Bastille semble être le préliminaire des affaires civiles les plus communes, les moins susceptibles, par leur objet et leur issue, de cet étrange et terrible début. Elle est devenue, en quelque sorte, l'antichambre de la Conciergerie (1).

(1) On ne voit pas pourquoi Linguet accuse ici de préférence l'époque où il vivait. Nous citerons encore plusieurs notes extraites des registres trouvés à la Bastille. Ces notes, prises à des époques différentes, n'indiquent ni des motifs de détention bien graves, ni une justice distributive bien exacte :

1627. « Le marquis d'O, pour avoir un esprit turbulent. »

1751. « Le sieur Serre de Montridon, pour des lettres impertinentes ; « transféré à Charenton l'année suivante. »

1633. « Le sieur Jean-François Boulard, chirurgien, entré le 9 février, « sorti le 13 septembre ; accusé de propos lestes contre M. le cardinal « de Richelieu ; en outre, mauvais sujet et faiseur de vers contre le mi- « nistère. »

1735. « L'abbé de Sardine. Il était janséniste ou passait pour l'être. »

1769. « Le comte de Donzi, pour avoir eu des intrigues secrètes avec la

Une femme de qualité est soupçonnée d'avoir fabriqué et commercé de faux billets, on la met à la Bastille.

« Chambonneau, actrice, et pour avoir été soupçonné de vouloir l'é-
« pouser. »

1738. « Nicolas Baize, pour nouvelles à la main (*). »

1751. « Le sieur Tesson, capitaine au régiment de Champagne ; peu
« assidu à son corps. »

1691. « Pierre-Jean More, professant la médecine à Paris ; pour mau-
« vais remèdes qu'il distribue. Transféré à Charenton après trente années
« de séjour à la Bastille. »

1744. « Le sieur de Monchenu, écuyer du roi, pour avoir donné un
« coup d'épée à son laquais ; sa détention n'a été que de quinze jours. »

1750. « Le sieur de Mouchenu, mestre de camp de cavalerie et écuyer
« du roi, pour avoir tué son laquais d'un coup d'épée dont il est mort ;
« entré à la Bastille le 6 mars, sorti le 20 du même mois. Il y avait déjà
« été en 1744, pour pareille affaire. »

1684. « Pierre His, bourgeois de Passy, pour avoir fait passer plusieurs
« personnes dans les îles de l'Amérique. »

1738. « Le sieur Dupéré, ou de Chambord, pour insulte faite à la de-
« moiselle Julie, de l'Opéra. »

1745. « Le sieur Pajol d'Ardivilliers, mort, après quatorze ans de dé-
« tention, à la Bastille. Entré, à la réquisition de sa famille, pour mau-
« vaise conduite et dissipation. On le retenait parce qu'il a eu le secret
« de l'État lorsqu'il était dans les postes. »

1776. « Le chevalier de Saint-Sauveur, capitaine au régiment de Sois-
« sons, conduit à la Bastille pour résistance contre la garde, à la suite
« d'une dispute. Les soldats insultés et même maltraités usèrent de vio-
« lence ; de son côté, le chevalier appela du secours en criant : *A moi, la*
« *noblesse et les officiers*. Des personnes de la connaissance du chevalier
« voulurent prendre sa défense, il y eut de part et d'autre des coups
« portés, quelques fusils, quelques baïonnettes cassés. Le chevalier de
« Saint-Sauveur fut arrêté, conduit du corps de garde chez un commis-

(*) Les nouvelles à la main se composaient de prétendus secrets surpris soit à la diplomatie, soit à l'administration, d'anecdotes de la cour, de bruits de ville, quelquefois même de rumeurs populaires, que, dans l'absence de la liberté de la presse, on faisait circuler sur des feuilles manuscrites. Comme les archives de la Bastille renfermaient des papiers de tous genres, pièces historiques, procédures, rapports de police, etc., on y a retrouvé un nombre considérable de ces *nouvelles à la main*. Nous en avons choisi quelques-unes (Éclaircissements, page 118) pour en donner une idée aux lecteurs de l'époque actuelle. On y verra que si ces gazettes manuscrites manquaient souvent de vérité et même de vraisemblance, elles n'étaient dépourvues ni d'esprit ni de malice, quoique assaisonnées souvent d'un gros sel. (*Note des nouv. édit.*)

Un fou, revêtu d'une robe de magistrat, à Paris, accuse une marchande de faïence de Lyon d'avoir été la confidente pécuniaire d'une société disparue depuis longtemps ; on la met à la Bastille. Relâchée après l'évanouissement de cette ombre absurde, elle se brouille, pour des discussions domestiques, avec un premier commis, qui a intérêt personnellement de la perdre ; on la remet à la Bastille.

Un subalterne est accusé d'avoir commis des faux dans le maniement des affaires d'une grande maison, mais des faux d'une espèce qui assurément n'intéressait pas la monarchie : on le met à la Bastille

Voilà le sort qu'ont eu madame de Saint-Vincent, la demoiselle Roger, le sieur Le Bel. Étaient-ce là des prisonniers d'État? Quel était donc l'objet du régime funéraire auquel on les soumettait ?

Tous ont été renvoyés devant les juges ordinaires ; mais à l'instant du renvoi on n'avait pas la preuve de leur innocence : bien loin de là, on doit croire qu'elle paraissait plus problématique, puisqu'on les livrait aux lenteurs dispendieuses de la justice régulière, et à une accusation réfléchie, intentée, approfondie dans les formes. Il fallait donc que les éclaircissements antérieurs à leur renvoi leur fussent plus contraires que favorables : ils étaient donc, en sortant de ce gouffre funeste, plus suspects qu'en y entrant ; et cependant c'est à leur entrée qu'on les accable du régime de la maison ! ce n'est que quand on n'a plus le droit de les présumer coupables qu'on les en affranchit ! On leur rend une demi-liberté quand on les abandonne à une instruction qui semble former un indice contre eux ; on la leur avait ôtée entière en joignant à cette perte tous les accessoires de la Bastille, avant de procéder même aux préliminaires de l'instruction.

« saire, où il fut interrogé. On en référa à M. le lieutenant criminel qui, « après l'avoir entendu, lui donna sa liberté. »

Recueil des pièces sur la Bastille ; Bastille dévoilée, etc.

(*Note des nouv. édit.*)

Le régime de la Bastille est institué uniquement pour tourmenter; et qui? des innocents reconnus, puisque des soupçons fondés motivent des égards ou un renvoi. Au nom de qui? au nom du roi, du magistrat suprême, du protecteur né de l'innocence, du gardien de la faiblesse. C'est son intervention plus directe qui produit des effets plus cruels : c'est par ses ordres immédiats qu'on se prétend autorisé à soumettre un infortuné qui n'a offensé, ni lui, ni les lois, ni rien de ce qu'elles obligent de respecter, à des supplices inconnus dans les prisons ordinaires, peuplées d'hommes coupables, ou du moins accusés de quelques-uns de ces attentats : c'est *de par le roi* qu'on lui presse la gorge de manière à ne pas intercepter tout à fait sa respiration, mais à ne lui en laisser précisément que ce qu'il faut pour perpétuer son angoisse; qu'on rit de ses convulsions, qu'on s'applaudit de ses gémissements, qu'on compte comme autant de victoires les soupirs prolongés que la douleur lui arrache : c'est le roi qu'on ne frémit pas de donner pour auteur de ces prévarications barbares qu'il ignore, de ces vengeances ministérielles que son cœur désavoue.

Oui, vous les ignorez, ô vous que la nature m'avait donné pour maître, et que vos vertus m'auraient donné pour protecteur, si l'innocence avait autant d'accès auprès du trône que la calomnie; vous dont l'estime était la plus flatteuse récompense et le plus puissant encouragement de mon travail; vous dont l'âme honnête et franche n'avait été ni effrayée de ma promesse de dire toujours la vérité, ni rebutée de mon exactitude à la remplir!

ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES

RELATIFS AUX DIFFÉRENTS SUJETS QUE TRAITE LINGUET DANS SES MÉMOIRES.

Les modèles d'entrées et de sorties, en usage à la Bastille, étaient ainsi conçus :

MODÈLE D'ENTRÉE.

L'ordre contre-signé de... en date de...

« Cejourd'hui (le jour, le mois, l'année, l'heure), le sieur..... est entré à la Bastille par ordre du roi, conduit par le sieur..... Le sieur..... avait sur lui, tant en or qu'en argent, bijoux, etc., etc. ; et à l'égard des papiers les avons mis sous enveloppe, scellés du cachet du château, ou sous le sien (s'il en a un) : (on lui laisse son cachet) lequel paquet il a étiqueté autour de son cachet et signé de sa main. A l'égard de son épée, il est désigné de quelle manière elle est. Le sieur..... n'ayant d'autres effets sur lui, a signé sadite entrée, jour, mois et an que dessus. — Si l'officier a mis un scellé ou plusieurs, on en fait mention au bas de ladite entrée. »

MODÈLE DE SORTIE OU DE LIBERTÉ.

L'ordre contre-signé de... en date de...

« Le... étant en liberté, je promets, conformément aux ordres du roi, de ne parler à qui que ce soit, d'aucune manière que ce puisse être, des prisonniers, ni autres choses concernant le château de la Bastille, qui auraient pu parvenir à ma connaissance. Je reconnais, de plus, que l'on m'a rendu l'or, l'argent, papiers, effets, et bijoux que j'ai apportés ou fait apporter audit château pendant le temps de ma détention . en foi de quoi j'ai signé le présent, pour servir et valoir ce que de raison.

» Fait au château de la Bastille (le jour, le mois, l'année), à... heures. » (*Bastille dévoilée*, 1re livraison.)

« Tous les prisonniers mis en liberté prenaient l'engagement que contient ce modèle de sortie. Le général Dumouriez dit dans ses Mémoires qu'on lui fit signer la promesse de ne rien révéler de ce qu'il avait vu ou éprouvé à la Bastille; mais il regarda ce serment comme une formule qui ne l'engageait à rien. (*Vie du général Dumouriez*, tome Ier.)

L'illustre et malheureux Lamoignon de Malesherbes est peut-être l'homme qui a le plus restreint, par son exemple, l'usage des lettres de cachet, après en avoir le mieux signalé les abus par ses écrits. Président de la Cour des aides, il dénonça, dans plusieurs remontrances éloquentes, ces actes illégaux du pouvoir; ministre de la maison du roi, jamais il ne s'en permit aucun, quoique la signature des *lettres de cachet* fût alors dans les attributions de la place qu'il occupait. Il s'en montra, s'il est possible, plus avare que son prédécesseur M. de Saint-Florentin, duc de la Vrillière, n'en avait été prodigue.

Nous citerons de nouveau, sur ce sujet, un ouvrage dont l'auteur a peint M. de Malesherbes avec autant de fidélité que de talent : L'*Essai* publié par M. le comte Boissy d'Anglas contient les détails suivants sur la profusion que laissa régner M. de Saint-Florentin, dans la distribution des lettres de cachet, pendant plus de cinquante ans que dura son administration despotique.

« Il avait la surveillance et la distribution des lettres de cachet;
« et l'imagination est effrayée en songeant au nombre immense de
« celles qu'il signa : il les distribuait par milliers; il n'y avait pas
« un homme en place, pas un commandant de province, pas un
« intendant, pas un évêque qui n'en reçût de signées en blanc
« en aussi grand nombre qu'il le voulait, dont il n'avait ensuite qu'à
« déterminer l'emploi. On a dit qu'il en avait été donné plus
« de 50 mille pendant la durée de ce ministère : ce nombre paraît
« d'abord exagéré; mais si l'on réfléchit à la facilité avec laquelle
« on les accordait, et même au trafic honteux qu'on ne rougissait pas
« d'en faire, on peut croire qu'il ne l'est pas, puisque ce n'est pas
« mille par an pour toute la surface du royaume; et que, d'après le
« régime que l'on suivait, l'arbitraire allait chercher ses nombreuses

« victimes jusque dans les classes de la société les plus obscures et « les plus reculées.

« Tel fut le ministre auquel M. de Malesherbes fut appelé à suc« céder ; on voit qu'il ne lui ressemblait guère. Il s'attacha principa« lement, dès qu'il fut en place, à réprimer toutes ces violations du « plus sacré de tous les droits ; et il fut, comme il s'en est glorifié « lui-même depuis, fidèle à ses anciens principes, en changeant d'état « et de fonctions. Il fit mettre en liberté presque tous ceux qui « étaient arbitrairement détenus, et il ne signa aucun ordre pour en « faire arrêter d'autres. Il détermina, même pour l'avenir, des for« malités d'après lesquelles une lettre de cachet, s'il avait été absolu« ment nécessaire de l'expédier, aurait été aussi difficile à obtenir « que l'acte juridique d'un tribunal ; mais il fit mieux encore, il n'en « donna point. » (*Essai sur la vie, les opinions et les écrits de M. de Malesherbes*, tome II, page 24.)

Les opinions et la vie entière de M. de Malesherbes inspirent tant d'intérêt et d'admiration ; l'anecdote que nous avons à citer se trouve d'ailleurs tellement liée, quoique par un rapport imprévu, au sujet dont nous nous occupons, qu'on nous saura gré de la joindre à cette note. Elle est encore extraite du livre qui apprend le mieux à connaître les principes et le caractère de M. de Malesherbes, à chérir et à respecter ses vertus.

« On lui avait donné, dans sa jeunesse, pour maître de danse, ce fameux Marcel qui trouvait, avec admiration, tant de choses dans un menuet, et qui avait la prétention de démêler le caractère et d'apprécier les qualités intellectuelles et morales d'une personne, en la voyant marcher dans une promenade, ou se présenter dans un salon. Il faut croire que les progrès de son écolier le satisfaisaient peu ; car un jour, après avoir demandé solennellement une audience particulière à son père, alors président à mortier du parlement de Paris, et ensuite chancelier de France, il se rendit chez lui. « Monsieur le « président, lui dit-il, je dois à la confiance dont vous avez daigné « m'honorer, de venir vous déclarer, non-seulement que M. votre « fils ne dansera jamais bien, mais encore qu'il est incapable de « réussir ni dans la magistrature, ni dans l'armée ; et qu'à la ma« nière dont il marche, vous ne pouvez raisonnablement le placer « que dans l'Église. » Il avait raison pour l'armée, disait M. de Malesherbes en nous racontant ce fait ; je crois que le canon m'aurait fait peur : quant à la magistrature, je crains bien qu'il n'ait eu raison aussi ; cependant il y a une chose sûre, c'est que *ces lettres de ca-*

chet, qui sont le canon dont on se sert contre les gens de robe, ne m'ont jamais trop épouvanté. » (*Essai sur la vie, les opinions et les écrits de M. de Malesherbes*, tome Ier, page 4.)

1753, 25 avril.

Détails sur le sieur Anglivielle de La Beaumelle, mis à la Bastille sur un ordre du roi, du 23 *avril* 1753.

« Au mois de janvier 1752, sur l'avis que La Beaumelle, avocat à Paris, avait distribué un livre, composé par son frère, qui était alors à Copenhague, intitulé : *Mes Pensées, ou le Qu'en dira-t-on?* où il y avait des couplets fort satiriques, on envoya chez lui un commissaire en perquisition, et il n'en trouva que deux exemplaires ; les quarante-huit autres, que son frère lui avait envoyés, étant distribués.

« Cette même année, l'auteur ne cessa de demander la permission de revenir en France ; ce qui lui fut constamment refusé par M. d'Argenson.

« Au mois d'avril 1753, on fut informé que La Beaumelle était revenu à Paris avec des exemplaires d'une nouvelle édition qu'il avait fait faire du *Siècle de Louis XIV*, de Voltaire, dans laquelle il avait inséré des notes critiques offensantes pour la maison d'Orléans. On envoya en perquisition chez lui, où l'on en trouva huit exemplaires, et il fut conduit à la Bastille.

« Au mois d'octobre de la même année, M. le duc d'Orléans lui pardonna, et il fut mis en liberté avec un exil à cinquante lieues de Paris.

« Pendant son exil il avait souvent des permissions de venir à Paris, et il y venait et allait à Saint-Cyr continuellement.

« On fut instruit, au moins de janvier 1754, que La Beaumelle était à Paris, travaillant à la *Vie de madame de Maintenon*, dont il y avait déjà un premier volume imprimé. Il se proposait de donner des Mémoires plus étendus encore sur la vie de cette dame. On envoya chez lui un commissaire qui saisit toutes les lettres, les manuscrits et le premier volume de *Maintenon* ; mais on le laissa libre, et le 27 août suivant M. Berryer lui rendit tous ses papiers.

» Le 1er août 1756, M. d'Argenson fit expédier, de concert avec M. Rouillé, ministre des affaires étrangères, un ordre pour arrêter La Beaumelle et le conduire à la Bastille. Cet ordre fut exécuté, et

perquisition faite chez La Beaumelle, où l'on trouva plusieurs exemplaires d'une édition en six volumes des *Mémoires de Maintenon.*

« NOTA. Lorsque La Beaumelle fut arrêté, il faisait faire une nouvelle édition de ses *Mémoires de Maintenon* par Desprez, Thiboust et Savoye, imprimeurs associés pour cela, et avait fait un traité avec eux.

« Le commissaire de Rochebrune eut ordre de faire une visite chez eux, où l'on trouva les feuilles sous presse, et le commissaire prit leur soumission de faire porter les feuilles déjà imprimées à la Bastille, ce qui fut exécuté.

« La Beaumelle fut mis en liberté au mois de septembre 1757, avec un exil en Languedoc. » (*Mémoires sur la Bastille*, tome II, page 329.)

« M. Linguet paraît être embarrassé sur ce que le nom de *lettre de cachet* signifie, et il demande si c'est une maladie particulière à la France, comme la peste l'est en Égypte, et la petite-vérole en Arabie. Je réponds que si les lettres de cachet peuvent être appelées de ce nom, l'Europe entière est attaquée de la peste, et tous les gouvernements ont la petite-vérole.

« Il est étonnant qu'on ait appliqué à la France seule une loi qui est commune à tous les États; car, qu'est-ce qu'une lettre de cachet? C'est un ordre que le prince donne à un de ses officiers de signifier à un homme de sortir de ses États, ou de l'arrêter afin de le déposer dans une prison, pour rendre compte d'un délit dont il est accusé. Mais, ce qui est encore plus despotique qu'en France, cet ordre se donne souvent verbalement, comme en Turquie, où le visir commande à un homme de donner cent coups de bâton à un autre homme, et le commandement est exécuté sur-le-champ, sans aucune formalité. On dira que c'est en Turquie. Eh bien! portons nos regards sur le monde chrétien : à Venise, qui est une république très-chrétienne, lorsqu'on veut se défaire d'un citoyen ou l'arrêter, on lui envoie non pas un exempt de police, non pas un officier, mais un *fanté*, qui lui dit verbalement : *La Republica vi da ordine di partire in termine di vingti-quatro ore*, ou il l'arrête sans commencement de procédure. Dans celle de Lucques, le valet de chambre d'un homme qu'on appelle le souverain est chargé de la même cé-

rémonie. A Rome, les papes avaient autrefois une manière de lettres de cachet qui leur était particulière : lorsqu'ils voulaient exiler quelqu'un, ils commençaient par l'excommunier; alors, personne ne voulant ni le voir, ni le fréquenter, ni même lui fournir des vivres, il était obligé de s'en aller : car on ne saurait vivre dans un pays où personne ne veut vous donner à manger. Mais les saints-pères sont revenus de ces lettres de cachet; aujourd'hui, au lieu d'excommunier, ils envoient aux galères ceux qu'ils bannissaient autrefois, sans autre formalité que celle d'un papier, au bas duquel sont écrits ces mots : *Cosi lo vogliamo;* ce qui revient aux lettres de cachet du roi de France, *tel est notre bon plaisir*.

« Il est vrai qu'à Naples, depuis qu'il y a un prince de la maison de Bourbon sur le trône, les lettres de cachet y ont la même forme, avec cette différence qu'on les lâche avec plus de facilité qu'à Versailles.

« Il en est de même en Piémont, où un homme est renvoyé ou arrêté par un simple ordre du prince, sans autre formalité que celle de sa volonté.

« Il ne faut pas parler de l'Espagne; on sait que tout le monde y lâche des lettres de cachet. Il n'y a pas jusqu'aux révérends pères dominicains qui ne s'en mêlent.

« A Lisbonne, on ne voit d'autres lettres de cachet que celles qui ont cours à Madrid.

« En Russie, la cour de Pétersbourg exile en Sibérie un Russe, sur un simple ordre qu'on appelle d'un autre nom, mais qui, dans le fond, est une véritable lettre de cachet.

« En Suède et en Danemark, on y est envoyé ou arrêté sur un simple écrit, souvent même par la seule volonté du monarque.

« On connaît les lettres de cachet du roi de Prusse; ainsi on n'en parlera point.

« En un mot, si l'on parcourt tous les gouvernements de l'Europe, on trouvera que les lettres de cachet partent de la même source, c'est-à-dire de la volonté arbitraire du souverain. Il n'y a qu'en Angleterre qu'on ne les connaît pas; mais, comme il faut que le despotisme perce partout, ce gouvernement a ses bills d'*atteinder*, qui, en plusieurs cas, équivalent aux lettres de cachet de la France. D'ailleurs il y a tant de celles-ci entre les mains des exempts, qu'à Londres on appelle *belais*, qui arrêtent pour dettes, sans aucune sorte de formalité, que les lettres de cachet du roi y seraient de trop. » (*Observations sur l'Histoire de la Bastille publiée par Linguet.*)

Les détails qu'on va lire sur quelques-uns des prisonniers renfermés à la Bastille sont extraits, soit des Mémoires historiques, soit de *la Bastille dévoilée.*

1708, 22 décembre.

« Muley Benzar, ou dom Pedro de Jesu, se disant fils du roi de Méquinez en Afrique, fut mis à la Bastille par ordre du roi, du 22 décembre 1708, contre-signé Phélipeaux. Il en sortit le 21 mai 1710, pour être transféré à Charenton.

« Cet aventurier se disait fils du roi de Méquinez, sur la côte d'Afrique; il racontait que son père le voulant frustrer, lui et son frère, de la succession au trône, ils prirent la résolution de lui faire la guerre; qu'il se donna entre eux et leur père une grande bataille qu'ils perdirent; et que son frère ayant été fait prisonnier, le roi, leur père, lui fit couper le bras droit et la jambe gauche. Muley Benzar avait pris la poste et s'était sauvé en Portugal, et de là à Madrid, où il dit que le roi d'Espagne lui fit beaucoup d'accueil, par le moyen du cardinal Porto Carrero qui le présenta à S. M. catholique. Il resta deux mois à la cour d'Espagne; et, ayant témoigné au roi l'envie de passer en France, il dit que S. M. lui fit donner un équipage avec une escorte et deux cents louis d'or pour venir jusqu'à Bayonne, où il resta deux jours, et mangea avec M. le duc de Grammont, qui en était pour lors gouverneur; de là il vint à Bordeaux, où il resta encore quelque temps chez M. le maréchal de Montrevel; ensuite il s'embarqua pour Blaye et vint descendre à La Rochelle. Enfin, il vint dans la Touraine, et resta à Loches quelque temps, d'où il partit pour Versailles, où il fut arrêté et conduit à la Bastille.

« Il a toujours soutenu qu'il était fils du roi de Méquinez, quoiqu'on fût persuadé du contraire. Ayant écrit à Maroc, en Portugal, en Espagne, on apprit qu'il n'était que simple soldat dans les troupes portugaises, et qu'auparavant il n'était qu'un valet d'écurie. Le roi d'Espagne s'était informé à des pères de la Mercy s'il était vrai qu'il fût fils du roi de Méquinez; et ayant reconnu que cela était faux, il avait fait expédier un passeport à Muley Benzar, lui avait fait donner dix ou douze pistoles avec ordre de sortir du royaume. » (*Mémoires historiques sur la Bastille*, tome I[er], page 76.)

« Jacques Crinon, dit Belair, ci-devant lieutenant de dragons à la suite de la place de Cambray, depuis soldat aux gardes et employé dans les fermes du roi.

« Il a été détenu en premier lieu à Saint-Quentin, pour faux-saunage ; ensuite au Câteau-Cambrésis, pour avoir fait feu sur des particuliers ; en troisième lieu à Saint-Quentin, pour avoir tué, d'un coup de couteau, un employé dans les fermes. C'est pour ce dernier crime et pour avoir fait la contrebande à main armée, qu'il fut conduit à la Bastille.

« Il a été condamné à être pendu au Câteau-Cambrésis, le 28 juin 1722 ; sa peine commuée à trente-six ans de galères. Il interjeta appel au parlement de Douay, où il fut condamné à quinze ans de galères. Il a obtenu des lettres de commutation de peine, en date du 1er octobre 1723, à condition qu'il servirait toute sa vie dans le régiment des gardes. Sursis au jugement jusqu'à l'exécution de Maréchal et de Landouze, complices, par jugement du 7 avril 1729 ; et par jugement dudit mois, les preuves restantes en leur entier, condamné à garder prison pendant un an, pendant lequel temps sera plus amplement informé. » (*Bastille dévoilée*, Ire livraison, page 69.)

1726, 3 juillet.

« François-Louis Duchatelet, écuyer, ci-devant soldat aux gardes, mis à la Bastille en vertu d'un ordre du roi, contre-signé Phélipeaux, expédié le 5 juillet 1726 ; sorti par ordre du roi, contre-signé d'Argenson, en date du 12 mai 1749, pour être transféré à Bicêtre.

« Il était complice de Cartouche, et coupable des plus grands crimes. Il obtint sa grâce parce qu'il fit prendre Cartouche.

« La peine de mort, contre lui prononcée, fut commuée à une prison perpétuelle, et il fut conduit à Bicêtre. S'en étant sauvé avec plusieurs autres, on instruisit son procès pour bris de prison, et il fut repris.

« Mais comme dans l'instruction un particulier, qui était dans le même cachot à la Conciergerie, fit une déclaration de la confidence que Duchatelet lui avait faite en présence d'un autre criminel qui était dans le même lieu, de plusieurs crimes qu'il méditait, même d'attenter à la personne du roi par des maléfices, on suivit les personnes qui pouvaient en avoir connaissance ; et n'ayant rien découvert de plus que la déclaration de ce particulier, condamné lui-

même aux galères perpétuelles, le parlement se trouva embarrassé, et demanda si l'on continuerait le procès avec aussi peu d'apparence de trouver des preuves convaincantes, d'autant plus que Duchatelet, interrogé à plusieurs reprises, parla avec beaucoup d'égalité dans ses négations. M. le procureur général proposa de faire conduire à la Bastille ce méchant homme déjà condamné, par grâce, à une prison perpétuelle : ce qui fut exécuté le 5 juillet 1726. » (*Mémoires historiques sur la Bastille*, tome I[er], page 248.)

1751, 17 octobre.

« La dame Sauvé, première femme de chambre de M. le duc de Bourgogne, fut mise à la Bastille sur un ordre du roi du 17 octobre 1751.

« Un samedi, madame la duchesse de Tallard, gouvernante des enfants de France, étant allée au débotté du roi qui arrivait de Choisy ou de la Meute, passa, en revenant du débotté, chez M. le duc de Bourgogne, dit que le roi allait venir assister au remué, et qu'on n'avait qu'à le commencer. Le roi arriva et l'on se mit à laver M. le duc de Borgogne. La dame Sauvé a prétendu que dans ce moment-là elle aperçut du mouvement aux pieds du lit du prince, et qu'elle vit une main qui était dans la fente du pied du lit, qui se retira avec précipitation ; que cette main lui parut partir derrière le roi, et ne vit que cela. La dame Sauvé, à qui la précipitation de la main avait paru suspecte, fit part de ce qu'elle avait vu à madame de Tallard qui, lorsque le roi fut sorti, alla chercher au pied du berceau, et y trouva un paquet de papier qui fit du bruit, et mit les gens de la chambre dans l'inquiétude.

« La dame Sauvé n'ayant pu dire qui pouvait en être l'auteur, fut, avec raison, soupçonnée d'en être seule coupable.

« Quelques jours après cet événement, elle joua l'empoisonnée, dit qu'elle était victime de son zèle et de sa fidélité; ce qui détermina le roi à la faire arrêter, ainsi que sa femme de chambre, qui était soupçonnée d'avoir mis dans une jatte du vif-argent, que la dame Sauvé prétendait avoir rendu en vomissant.

« Le paquet en question était environ de la grosseur et largeur de la main. Un papier l'excédait en forme de cornet; il n'y avait rien d'écrit sur le papier, et le reste était brûlé; mais il y avait dans ce paquet une once de poudre à canon, mêlée avec un peu de charbon pulvérisé, et un charbon qui avait encore de la chaleur.

« M. de Saint-Florentin fit faire l'expérience de cette poudre, et prétendit qu'il n'y avait rien à craindre pour la vie du prince; il pensa qu'on avait voulu faire une niche à madame la duchesse de Tallard, ou à la dame Sauvé. C'était aussi l'opinion de madame de Pompadour.

« Par les pièces qui nous sont tombées entre les mains, relativement à la dame Sauvé, nous voyons qu'elle a fait un Mémoire pendant sa détention à la Bastille, pour prouver qu'elle n'a pu approcher du berceau, ni être assez à portée d'y jeter le paquet. Elle parle d'un nommé Longy, protégé de madame de Tallard, et jette quelques soupçons sur lui; elle cite aussi, d'une certaine manière, madame de Butler, sous-gouvernante.

« Il paraît que la dame Sauvé était l'ennemie jurée de madame de Butler : elle dit dans ce Mémoire, que cette dame s'enivrait très-souvent, et qu'elle avait la v..... Elle veut aussi faire soupçonner MM. de Noailles, en disant que madame de Tallard lui fit des questions sur eux. Que d'ailleurs ils avaient la réputation d'aimer à faire des niches, et que peut-être ils ont su que M. le maréchal de Noailles ayant un jour approché de très-près M. le duc de Bourgogne, madame de Tallard avait dit : « Cette gueule galeuse, pourquoi met-il « son visage si près de celui de son maître? »

« Lorsque le paquet fut jeté dans le berceau, il y avait dans la chambre le roi, M. de Luxembourg, M. le duc de Fleury, M. de la Suze, M. le maréchal de Noailles et M. le duc d'Agen. Ces deux derniers vinrent un demi-quart d'heure après l'arrivée du roi.

« La dame Sauvé a toujours soutenu qu'elle avait vu jeter le paquet dans le berceau, et n'a jamais voulu avouer que ce fût elle-même qui l'y eût jeté.

« Le roi lui accorda néanmoins sa liberté le 6 mars 1757: mais à condition qu'elle s'éloignerait de Paris, et qu'elle se retirerait en province, soit dans sa famille, soit avec son mari.

OBSERVATION.

« Quelques jours après la naissance de M. le duc de Bourgogne, il vint, sur les cinq heures du soir, une sœur grise qui se dit de la maison des Invalides; elle avait quelques personnes avec elle. L'huissier de la chambre la refusa d'abord, parce qu'il était tard; mais madame de Butler, sous-gouvernante, dit qu'il fallait la laisser entrer avec sa compagnie. Madame de Butler les conduisit dans la ruelle

où étaient les femmes de garde. Cette sœur grise parla beaucoup, se mit à genoux, remercia de la faveur qu'on lui avait faite, et s'en alla. A l'instant même, une des femmes de chambre voulant lever M. le duc de Bourgogne, s'aperçut qu'il y avait du papier sur son drap de berceau; elle le donne à madame de Butler. C'étaient des Mémoires d'une grâce que l'on demandait, écrits sur de très-grand papier.

« M. de Saint-Florentin a pensé que ce Mémoire, jeté sur le berceau par la sœur grise, avait pu donner à la dame Sauvé l'idée d'y jeter le paquet en question.

« La dame Sauvé était intimement liée avec M. le comte de Croy, particulièrement protégée de M. d'Argenson, et passait pour son espion. » (*Mémoires historiques sur la Bastille*, tome II, page 323.)

1765, 21 mars.

« Le sieur Camille-Constant de Mercourt, écuyer, âgé de soixante-huit ans environ, natif de Besançon, fut mis à la Bastille en vertu d'un ordre du roi du 21 mars 1765, contre-signé Phélipeaux; il en sortit le 14 juillet 1766, en vertu d'un ordre du roi, contre-signé Phélipeaux, pour être transféré au donjon de Vincennes, où il est mort le 21 décembre 1775, d'une hydropisie dont il était attaqué depuis trois ou quatre ans.

« C'est lui qui s'est accusé lui-même de son crime, ou du crime qu'il avait dessein de commettre.

« Dans une lettre sans date, qu'il a écrite à M. le cardinal de Gèvres, il avoue que le fanatisme avait formé dans son cœur l'exécrable dessein d'immoler à sa rage l'oint du Seigneur; et que la crainte de n'avoir pas, dans pareille circonstance, la force qu'il avait eue pour repousser cette idée, lui faisait désirer une étroite prison qui ne lui laissât aucune facilité d'exécution. Cette lettre ayant été confiée par M. le cardinal à M. de Sartines, le sieur Mercourt fut arrêté et conduit à la Bastille; là, il a fait un grand Mémoire et une lettre au magistrat, qui contiennent le détail de sa vie.

« Après avoir fait de bonnes études, il vint à Paris, où il entra en noviciat, chez les Petits-Pères de la place des Victoires; mais au bout d'onze mois, ayant aperçu une jolie fille dans l'église, il demanda ses habits au père, maître des novices, et alla joindre la fille qui le congédia quelques jours après, parce qu'il n'avait plus d'argent.

« Il prit la résolution de retourner chez son père ; mais, avant de sortir de Paris, il vola cinquante-deux louis à son beau-frère, et partit ensuite pour se rendre à Besançon, où M. l'archevêque, qui était un Grammont, lui donna la tonsure et un bénéfice simple de six cents livres.

« Dans ce même temps il fit la connaissance de la fille d'un apothicaire de Besançon, qu'il engrossa ; ce qui, avec la poursuite du vol des cinquante-deux louis, qui était venu à la connaissance de sa famille, lui fit prendre le parti d'abandonner le bénéfice.

« Il s'engagea dans le régiment de Limousin, vint en Bourgogne, dans une terre du marquis de Bissy, frère du cardinal. Il faisait sa cour au marquis et mangeait chez lui.

« Il devint bon ami de la maîtresse de M. de Bissy, qui avait aussi pour amant M. de Volmerange, lieutenant de cavalerie dans le régiment de Bretagne, quoique cet officier fût bâtard de M. de Bissy ; en sorte que Volmerange, piqué d'avoir Mercourt pour rival, lui chercha querelle, et ils se battirent à l'épée et au pistolet. Volmerange fut blessé dangereusement.

« Quelque temps après, Mercourt était revenu à Paris, il perdit son argent à l'hôtel de Gèvres, et, ne sachant plus de quel bois faire flèche, il vendit, pour dix-huit louis, les effets qu'un traiteur avait déposés chez lui : ce traiteur le poursuivit au criminel, et il a été quatre années en prison pour ce délit. Au bout de ce temps il a trouvé le secret, lui troisième, de s'évader de la prison.

« Il se réfugia chez madame la marquise de Beaufremont, où il resta caché un mois, et reçut de l'argent pour se rendre à Seez-sur-Saône, chez l'abbé de Beaufremont ; et là il fut résolu de se débarrasser de Mercourt, en lui faisant passer le Rhin et en l'envoyant en Prusse. On lui donna pour cela une lettre de recommandation pour le général Valbourg, qui le fit soldat dans le régiment de Gromebaut, quinze jours après caporal, et dans les autres quinze jours bas-officier : et au bout de trois mois il fut fait lieutenant.

« Comme il parlait mal l'allemand, un officier de cette nation se moquait de lui sur certains mots qu'il disait mal ; sur quoi Mercourt alla le trouver, et lui dit : « Je parle très-mal l'allemand, « mais je me bats bien en Français. »

« Ils se battirent, et Mercourt lui donna un coup d'épée qui le coucha sur le carreau.

« A quelque temps de là, Mercourt se fit une affaire pour plaire au roi de Prusse, père du feu roi, qui aimait à avoir de grands hom-

mes dans son régiment des gardes; il enleva, à l'aide de quelques amis, dans les États du roi de Pologne, un homme de six pieds et demi dont le roi de Prusse était curieux, et l'amena à Berlin. Le roi de Prusse le fit conseiller de guerre, et il prêta serment en cette qualité.

« Son industrie le fit entrer dans la confiance de madame Marchal, nièce du chancelier. La dame devint grosse, et ils partirent en poste pour la France, dans l'espérance de faire agréer leur mariage; la demoiselle est enlevée en chemin, et ramenée en Prusse dans le temps que Mercourt était allé dans un village pour chercher des chevaux et continuer la route.

Dans l'étonnement extrême où il fut de voir madame Marchal enlevée par les émissaires qui les suivaient, il prit le parti de se rendre à Avignon, sous la protection du vice-légat, où il se trouva parfaitement en sûreté.

« Ensuite il se retira à Visan, chez le consul, et se maria à une demoiselle que M. le comte de la Tour-Gouvernet lui fit connaître.

« Il perdit son épouse, et, dans ce temps, il fit la connaissance de M. Le Normand, mari de madame de Pompadour, par le moyen de M. le comte de Bachis; il obtint un emploi dans les fermes, de huit mille livres de rente, le perdit, et donna dans la dévotion. » (*Mémoires historiques sur la Bastille*, tome III, page 78.)

« Celui qui avait la permission de voir un prisonnier, dit l'auteur de la *Bastille dévoilée*, 2e livraison, page 50, arrivait muni d'une lettre du lieutenant de police, adressée au gouverneur ou au lieutenant de roi, ou au major, dans laquelle le nombre et la durée des entrevues étaient fixés. Elles se faisaient en présence d'un ou deux témoins qui se tenaient entre le prisonnier et la personne qui venait le voir. Cette personne ne pouvait lui parler d'aucun objet relatif à sa détention, hors le cas d'une procédure entamée, dans lequel on accordait quelquefois au prisonnier un conseil qui pouvait conférer avec lui. Pour n'avoir aucun témoin des visites, il fallait une permission ministérielle envoyée par le canal du lieutenant de police, et une telle permission s'accordait très-rarement.

« A l'appui de ce que nous venons d'avancer, voici une lettre de M. de Sartines, dont l'original est entre nos mains, adressée à M. de Guyonnet. Ce M. de Guyonnet était officier de l'état-major de Vincennes; pour cet objet, le régime de la Bastille était le même.

« A Paris, ce 4 decembre 1756.

« Le sieur Dardet et sa femme, qui sont chargés, monsieur, des affaires de famille et domestiques du baron de Vennac, détenu, de l'ordre du roi, au donjon de Vincennes, m'ayant demandé la permission de le voir pour lui porter des hardes et des pastilles d'altéa, et lui rendre compte au surplus de ses affaires, je vous prie de leur permettre de lui parler, et de lui remetlre les effets en question, après toutefois que la visite et l'analyse des pastilles auront été faites exactement, suivant l'usage....; le tout en observant les précautions ordinaires. Je suis, etc. « *Signé* DE SARTINES. »

« Le major rendait compte chaque jour au lieutenant de police des visites faites et de leur durée, comme on le verra dans la copie que nous joignons ici d'une autre lettre dont l'original est également entre nos mains. Elle est écrite par M. Chevalier, officier de l'état-major de la Bastille, au lieutenant de police. Nous en pourrions citer cent à l'appui du même fait. »

« A la Bastille, le 30 juillet 1770.

« J'ai l'honneur de vous informer, monsieur, que le sieur Billard a travaillé hier, après midi, avec le sieur Perrin, depuis six heures après-midi jusqu'à plus de neuf heures du soir.

« Ce matin, M. de la Monneye a vu et parlé au sieur l'abbé Grise pendant une bonne demi-heure.

« M. l'abbé Taaf de Gaydon a vu ce matin le sieur Padeloup, avec qui il a resté une bonne heure.

« Le sieur Maucarré a vu et parlé cet après-midi à madame sa femme, suivant votre ordre.

« J'ai remis aux sieurs Grisel et Ponce de Léon à chacun une lettre, suivant votre ordre du 28 de ce mois.

« Le sieur Billard a vu et parlé cet après-midi à madame sa femme, suivant vos ordres.

« Je suis, etc. *Signé* « CHEVALIER. »

1686, 25 février.

« Le P. De Ham, jacobin irlandais, homme d'une taille et d'une force extraordinaires, fut mis à la Bastille, sur un ordre du roi, expédié par M. Colbert, en date du 25 février 1686.

« Mort à la Bastille le 5 décembre 1720, il a été enterré dans le jardin, n'ayant donné aucune marque de religion.

« Il est dit, dans son article, que c'était un fou dangereux ; qu'il avait tenu des propos et des discours pleins d'emportement et de fureur contre le roi, et que les supérieurs du couvent de la rue Saint-Jacques n'avaient pu le contenir. Ce furent ces supérieurs qui le firent arrêter.

« En 1688, il tua, à la Bastille, Saint-Jean, porte-clefs, avec la barre de son lit ; on lui servit à manger, depuis, par un trou qu'on avait fait faire à sa porte.

« Après l'assassinat qu'il commit à la Bastille, il devint beaucoup plus tranquille qu'il n'avait été jusqu'alors ; mais cette douceur feinte ou véritable parut être une espèce d'imbécillité. M. de La Reynie, alors lieutenant de police, décida qu'il resterait enfermé toute sa vie. Il mourut effectivement à la Bastille, après y avoir resté trente-quatre ans. » (*Mémoires sur la Bastille*, page 181.)

1701, 19 octobre.

« Jean Crosmir, gentilhomme des environs de Hambourg en Allemagne, dont les ancêtres étaient Français, a été détenu d'abord à Vincennes pour cause d'épigrammes et vers insolents contre Louis XIV et le maréchal de La Feuillade, au sujet de la statue de la place des Victoires ; ensuite transféré à la Bastille, sur un ordre du roi, du 19 octobre 1701, pour l'instruction du procès qui lui a été fait par commission, pour avoir attenté à la vie de M. de Bernaville, commandant pour le roi au château de Vincennes.

« Il l'avait blessé dangereusement avec un caillou aiguisé.

« Il fut condamné aux galères perpétuelles, par arrêt de la chambre de police du siége présidial du Châtelet, le 7 novembre 1701.

« La conséquence de cet attentat et le mauvais caractère du prisonnier, qui était un scélérat de profession, obligèrent le roi à le retenir en prison, quelque envie qu'il eût d'aller à Marseille, où il n'aurait pas manqué d'échapper, comme il avait fait de plusieurs

prisons où divers crimes de toutes espèces, et des relations dangereuses avec les ennemis de l'État, l'avaient fait conduire. » (*Mémoires sur la Bastille*, page 371.)

On peut voir, par le passage suivant des *Mémoires de La Porte*, que la liberté d'être ensemble, et la possibilité de s'occuper, adoucissaient beaucoup de son temps, pour les détenus, les rigueurs de la captivité :

« Nous passions le temps tous trois à différentes choses : M. D'Achoy étudiait les mathématiques, et se divertissait quelquefois à dresser des chiens au manége, ce qu'il faisait admirablement; M. de Chavaille composait un livre, et j'apprenais à dessiner, avec la perspective que M. Dufargis me montrait. Ce gentilhomme avait été pris avec M. du Coudray Montpensier, lorsque Monsieur revint de Bruxelles et que M. de Puilaurent fut arrêté au Louvre et mené à Vincennes.

« Outre ces messieurs et ceux dont j'ai parlé ci-dessus, la Bastille était remplie de quantité de personnes de qualité. M. le maréchal de Bassompierre y avait été mis pour les affaires de la reine-mère, dans le même temps qu'elle fut arrêtée. Comme j'ai dit, son âge lui avait fait perdre la mémoire; en sorte qu'il racontait à tous moments, aux mêmes personnes, l'histoire de ses amours. Mais il n'en était pas pour cela moins galant; car il courtisait fort une mademoiselle de....., aussi prisonnière, jusque-là que le bruit en courut à la ville et à la cour; tantôt l'un disait qu'il l'avait épousée, et l'autre qu'elle était grosse, ce qui lui faisait tort; dont ayant été averti par ses amis, il voulut donner le change au maréchal de Vitry, qui n'entendit pas raillerie là-dessus, et la fit sortir de sa chambre toutes les fois qu'elle y vint. » (*Mémoires de La Porte*, page 193.)

Quant au second morceau qu'on va lire, il nous paraît être du nombre des pages les plus éloquentes qu'ait tracées la plume de Mirabeau.

« Souffrir dans une solitude profonde toutes les privations et toutes les inquiétudes, être arraché à tout ce qu'on aime, à tout ce dont on est aimé, n'est-ce pas plus, infiniment plus que de mourir? Oter la vie à un particulier qui n'est pas légalement condamné, c'est un acte de tyrannie si odieux qu'il jette l'alarme dans toute une nation; mais il fait peu de mal à l'individu si cruellement assassiné,

car un instant le délivre de tous regrets, de tous désirs, de toutes peines : c'est donc seulement l'idée d'une violence atroce qui révolte les hommes dans une telle catastrophe. Par un étrange préjugé, l'emprisonnement illégal et indéfini semble moins barbare. N'est-il donc point une punition beaucoup plus sévère ? Les angoisses d'une prison d'État, où l'on ne laisse à un malheureux de sa vie que le souffle, sont un supplice incomparable à tout autre ; l'amitié, l'amour, ces bienfaiteurs du monde, deviennent les bourreaux de celui qui l'endure. Plus son cœur est actif, plus son âme est élevée et plus ses sens ont d'énergie, plus ses tourments sont aigus et multipliés ; ces précieux dons de la nature tournent à sa ruine ; il ne vit que pour la douleur. Nulle correspondance, nulle société, nul éclaircissement de son sort, quelle mutilation de l'existence ! C'est cesser de vivre, et ne jouir pas du repos que procure la mort..... *Jam vita exempta, nondum tamen morte acquiescebat.* (Tacite.) Eh bien ! nous avons tous les jours devant les yeux quelque nouvel exemple de ces sévérités muettes, et nous les envisageons sans horreur, parce que le sang ne coule pas. Il semble que celui qui souffre des douleurs si cruelles, pendant des années entières, mérite moins de pitié que celui que le tranchant du glaive frappe une minute..... Malheur, malheur à la nation où ceux qui ne sont point outragés ne haïssent pas autant, ne poursuivent pas aussi âprement l'oppresseur que l'opprimé lui-même pourrait le faire ! « Malheur aux âmes arides qui « ne savent être émues que par des cris et des pleurs ! Les longs et « sourds gémissements d'un cœur serré de détresse ne leur ont jamais « arraché de soupirs ; jamais l'aspect d'une contenance abattue, d'un « visage hâve et plombé, d'un œil éteint et qui ne peut plus pleurer, « ne les fit pleurer eux-mêmes : les maux de l'âme ne sont rien « pour eux ; ils sont jugés : la leur ne sent rien. N'attendez d'eux « que rigueur inflexible, endurcissement, cruauté : ils pourront être « intègres et justes ; jamais cléments, généreux, pitoyables ; je dis « qu'ils pourront être justes, si toutefois un homme peut l'être, « quand il n'est pas miséricordieux. — *Émile*, de Rousseau. » (*Lettres de cachet*, page 99.)

Nous avons deux observations à faire sur les pièces qu'on va lire. La première observation, c'est qu'elles sont extraites des dernières livraisons de la *Bastille dévoilée*, et que plus les renseignements se

rapprochent du temps de la Révolution, plus on doit les admettre avec défiance. La seconde portera sur les dépositions des prévenus, qui, pour trouver une excuse, ont pu compromettre des noms respectables. Voici la première pièce, qui concerne un colporteur accusé de vendre des ouvrages licencieux :

17 mars 1775.

« Étienne-François Valle, né à Saint-Goorge, pays de Caux, faisant le commerce de librairie à Bayeux, où il fut arrêté pour ses liaisons avec le sieur Desauges père, auquel il vendait des livres prohibés.

« Interrogé s'il savait d'où Manoury, de Caen, tirait le journal de Maupeou, et d'où lui répondant tirait les D. B. qu'il a offerts et envoyés à Desauges ; il a répondu qu'il les tenait du sieur de Lalonde-Larché, gentilhomme de Basse-Normandie, demeurant à sa terre de Longueville, près Issigny, où il avait une imprimerie, dont il s'est défait il y a dix ou douze ans. Ce seigneur a vendu sa terre à fonds perdu, ainsi que sa bibliothèque; il ne s'est réservé que son château pendant sa vie. Dans le temps de cette vente, il trouva un ballot qui lui était resté des ouvrages qu'il avait imprimés chez lui. Ce ballot contenait cent cinquante *Écoles de filles* et seize D. B. Il les proposa au sieur Manoury, qui lui donna en échange de bons livres, tels que les Œuvres de d'Aguesseau, de Cochin, la maison rustique et autres ouvrages de littérature. Le sieur Manoury observe qu'il n'avait conclu ce marché qu'après en avoir prévenu le sieur Desauges père, qui lui conseilla de s'en charger, lui promettant de les placer. (*Bastille dévoilée*, 4e livraison, page 39.)

27 juillet 1776.

« Edme Prot, né à Thorcy, près Tonnerre, chapelier de profession, demeurant ordinairement à Amsterdam, et, lorsqu'il vient à Paris, couchant chez le sieur Mareau, maître chapelier, rue aux Ours.

« Prot peut encore être mis au nombre de ces contrebandiers hardis qui, malgré les mouches de la police, faisaient entrer dans Paris toute espèce de livres prohibés. Il fut trahi et arrêté à une barrière avec un ballot considérable.

« Aussitôt sa capture, Goupil fut dépêché à la barrière pour s'emparer et du ballot et de la personne de Prot, qui coucha le soir même à la Bastille.

« Le lendemain, de grand matin, Goupil va prendre son prisonnier et le conduit rue aux Ours, dans la chambre qu'il occupait. Il fait en sa présence perquisition et saisie des livres et papiers qui se trouvaient chez lui. Le zélé inspecteur étendit même ses recherches de la cave au grenier, chez tous les autres locataires de la même maison.

« Prot retourne à la Bastille. Interrogé, il assure que la chambre que l'on vient de visiter est la seule occupée par lui, soit à Paris, soit aux environs. On le menace, on lui peint M. Le Noir irrité; le malheureux se laisse intimider, avoue tout et écrit sur-le-champ la lettre suivante au lieutenant de police :

« Monseigneur,

« Aujourd'hui, M. le lieutenant de roi m'a dit que vous étiez irrité « contre moi de ce que je ne disais pas la vérité; il est vrai que je « cherchais tous les moyens de me conserver une partie de mon bien. « Quel est l'homme qui n'en ferait pas autant? Vous m'ordonnez, « monseigneur, de vous confesser la vérité, j'obéis. Je commence « par sacrifier tout ce que j'ai; ainsi les personnes que je nommerai « n'auront pas à me reprocher de m'être rendu délateur.

« Il me reste encore quelques brochures dans un lieu que je ne « peux indiquer qu'à M. le commissaire, afin qu'il les fasse enlever « avec des précautions, pour ne pas effrayer les personnes chez qui « elles sont, qui ne sont pas coupables, puisqu'elles n'étaient pas « instruites de l'usage que je faisais de l'appartement qu'elles m'a- « vaient loué; si quelqu'un mérite punition, ce ne peut être que « moi. Voici la liste des personnes à qui j'ai fourni des livres dé- « fendus. »

N. B. Ici se trouve une très-longue liste de libraires et de colporteurs.

Noms des particuliers.

« M. Duseurvoir, pour le maréchal de Duras;

« M. l'abbé de la Chaume, pour M. le duc d'Orléans;

« M. de Champeaux, premier valet de chambre de M. le duc « d'Orléans;

« M. le marquis de Paulmy;

« M. l'abbé Leblond, bibliothécaire du collége Mazarin;

« M. le duc d'Aumont, etc., etc.

« Voilà, monseigneur, autant que je peux m'en rappeler, les per-
« sonnes à qui j'ai fait des fournitures. Je me jette aux pieds de
« votre Grandeur *en les arrosant de mes larmes;* j'ignorais qu'il y
« eût autant de mal à vendre des livres; mais actuellement que je
« le sais, je suivrai vos ordres; je n'en vendrai jamais, et je ferai des
« vœux au ciel pour la conservation de vos jours.

« *Signé* PROT. »

(*Bastille dévoilée*, 4e livraison, page 109.)

Les détails suivants prouvent que le tarif établi pour l'entretien des prisonniers renfermés à la Bastille n'existait pas encore en 1692 :

« Jean Plany, libraire à Paris, mis au château de la Bastille le 8 septembre 1792, sur un ordre du roi signé Pontchartrain.

« C'était un maître relieur qui se disait libraire, et qui faisait commerce de livres. Il fut arrêté à Versailles, étant saisi de plusieurs libelles qu'il débitait à la cour, où il se rendait, pour cet effet, tous les samedis de chaque semaine; il a dit que la pauvreté l'avait porté à ce mauvais commerce, mais qu'il ne dirait jamais avec cela d'où il tirait les libelles qu'il débitait, quand on devrait le faire mourir.

« Ayant représenté qu'il souffrait des maux extrêmes, n'ayant que quatre sous par jour pour sa nourriture et son entretien, et qu'il était depuis le mois de juin sans bas et sans souliers, le roi paya 20 sous par jour pour sa nourriture; il fut transféré de la Bastille au château de Caen, pour y être le reste de ses jours. »

« NOTA. Sa faute n'était cependant pas si grande : d'ailleurs c'était la pauvreté qui lui avait fait prendre ce parti. » Cette note est dans l'article même de Plany. » (*Mémoires sur la Bastille*, page 272.)

Marmontel fut, comme on sait, conduit à la Bastille, parce qu'on le soupçonnait d'une parodie composée contre M. le duc d'Aumont. On trouvera les détails de cette affaire et la parodie dans ses Mémoires. Nous en citerons quant à présent le passage suivant sur son régime à la Bastille : il venait d'y entrer.

« Deux heures après, dit-il, les verroux des deux portes qui m'enfermaient me tirent, par leur bruit, de ma profonde rêverie; et deux

geôliers, chargés d'un dîner que je crois le mien, viennent le servir en silence. L'un dépose devant le feu trois petits plats couverts d'assiettes de faïence commune; l'autre déploie, sur celle des deux tables qui était vacante, un linge un peu grossier, mais blanc. Je lui vois mettre sur cette table un couvert assez propre, cuiller et fourchette d'étain, du bon pain de ménage, et une bouteille de vin. Leur service fait, les geôliers se retirent, et les deux portes se referment avec le même bruit des serrures et des verroux.

« Alors Bury (son domestique) m'invite à me mettre à table, et il me sert la soupe : c'était un vendredi. Cette soupe, en maigre, était une purée de fèves blanches, au beurre le plus frais, et un plat de ces mêmes fèves fut le premier que Bury me servit. Je trouvai tout cela très-bon. Le plat de morue qu'il m'apporta pour le second service était encore meilleur, la petite pointe d'ail l'assaisonnait avec une finesse de saveur et d'odeur qui aurait flatté le goût du plus friand Gascon; le vin n'était pas excellent, mais passable; point de dessert : il fallait bien être privé de quelque chose. Au surplus, je trouvai qu'on dînait fort bien en prison.

« Comme je me levais de table, et que Bury allait s'y mettre (car il y avait encore à dîner pour lui dans ce qui restait), voilà mes deux geôliers qui rentrent avec des pyramides de nouveaux plats dans les mains. A l'appareil de ce service en beau linge, en belle faïence, cuiller et fourchette d'argent, nous reconnûmes notre méprise; mais nous ne fîmes semblant de rien, et lorsque nos geôliers, ayant déposé tout cela, se furent retirés : « Monsieur, me dit Bury, vous « venez de manger mon dîner ; vous trouverez bon qu'à mon tour « je mange le vôtre. — Cela est juste, » lui répondis-je; et les murs de ma chambre furent, je crois, bien étonnés d'entendre rire.

« Ce dîner était gras ; en voici le détail : un excellent potage, une tranche de bœuf succulent, une cuisse de chapon bouilli, ruisselant de graisse et fondant; un petit plat d'artichauts frits en marinade, un d'épinards, une très-belle poire de cresanne, du raisin frais, une bouteille de vin vieux de Bourgogne, et du meilleur café de Moka ; ce fut le dîner de Bury, à l'exception du fruit et du café qu'il voulut bien me réserver.

« L'après-dîner, le gouverneur vint me voir, et me demanda si je me trouvais bien nourri, m'assurant que je le serais de sa table qu'il aurait soin lui-même de couper mes morceaux, et que personne que lui n'y toucherait. Il me proposa un poulet pour mon souper ; je lui rendis grâce, et lui dis qu'un reste de fruit de mon dîner me suffirait.

« On vient de voir quel fut mon ordinaire à la Bastille, et l'on peut en induire avec quelle douceur ou plutôt quelle répugnance l'on se prêtait à servir contre moi la colère du duc d'Aumont. » (*Mémoires de Marmontel*, page 166.)

Doué d'un esprit vaste et d'un courage intrépide, M. de La Bourdonnaie s'était vu dans l'heureuse position de donner aux Français la plus puissante influence sur les destinées de l'Indoustan; et il aurait accompli ce dessein, si la jalousie d'un rival et des intrigues fomentées à Versailles n'eussent rendu vains tous les efforts de son génie. De simple lieutenant dans la compagnie des Indes, devenu administrateur général des îles françaises dans ces mers, il créa en quelque sorte les colonies de l'île de France et de l'île Bourbon. Leur prospérité naissante fut son ouvrage. C'est à lui, dit Bernardin de Saint-Pierre, qu'on doit tout ce qui s'y trouve d'utile et de beau. Les regards de La Bourdonnaie s'étaient portés plus loin; il avait jugé ce que la presqu'île du Gange promettait de richesse à la nation qui, par ses armes ou sa politique, saurait s'en assurer l'empire. La France y possédait plusieurs comptoirs; mais, par suite de la guerre malheureuse de 1741, les Anglais portaient alors des coups funestes à notre commerce, et de riches bâtiments devenaient chaque jour la proie des croisières qu'ils avaient établies dans ces parages. La Bourdonnaie résolut de mettre un terme à nos pertes et à leurs succès. Il arme lui-même une flotte, sort de l'île Bourbon à la tête de neuf vaisseaux, disperse l'escadre, vient mettre le siége devant Madras qui capitule, et paraît en vainqueur devant cette ville qui était le siége de la domination anglaise. Mais la haine de Dupleix conspirait, avec la fortune de l'Angleterre, pour perdre le vengeur de nos affronts. L'accord de Dupleix et de La Bourdonnaie eût élevé l'empire de la France sur les débris de la puissance rivale. Leur mésintelligence perdit tout. La Bourdonnaie méritait un triomphe, il eut un cachot. Les dénonciations et les plaintes de Dupleix prévalurent sur des esprits ignorants ou prévenus, et la Bastille paya le prix des plus rares talents et des plus importants services. La Bourdonnaie y resta près de trois années. Longtemps privé de toutes communications, il n'avait pu même obtenir l'assistance d'un conseil. On apporta cependant plus tard quelques adoucissements à sa situation. Il faisait, comme le remarque Linguet, venir des vivres

du dehors. Il avait même trouvé moyen de nouer quelques intelligences dans sa prison. Voici de quelle manière et à quelle occasion, d'après les Mémoires sur la Bastille, il perdit la permission dont il jouissait, et vit les liens de sa captivité se resserrer plus que jamais :

« M. de La Bordonnaie, pendant sa détention, trouva le moyen d'entretenir une correspondance au dehors de la Bastille, par l'entremise du nommé Lamothe, l'un des bas-officiers de la compagnie établie pour la garde de ce château.

« L'intelligence qui régnait entre le prisonnier et le bas-officier fut découverte le 25 janvier 1750.

« Lamothe étant ce jour-là en faction à la cage de la porte intérieure du château, fut aperçu en conférence particulière avec M. de La Bourdonnaie, lequel, pendant le temps de sa promenade dans la cour intérieure, après plusieurs allées et venues et plusieurs signes de sa part, avait fait passer à ladite sentinelle, par les barreaux de la cage, un petit paquet enveloppé de papier gris.

« L'un des porte-clefs, qui avait été témoin oculaire du fait, en instruisit sur-le-champ le lieutenant de roi qui venait d'entrer, lequel retourna aussitôt dans la cage, et y trouva le paquet derrière la guérite où la sentinelle l'avait poussé avec son pied.

« Sur le compte qui fut rendu à M. d'Argenson de ce qui s'était passé, ce ministre décida qu'il serait procédé en forme à l'ouverture du paquet en question, en présence de M. de La Bourdonnaie et dudit Lamothe : ce qui fut exécuté le 27 janvier, par M. Dufour de Villeneuve, rapporteur du procès de M. de La Bourdonnaie, en présence de M. Lambert, du sieur de La Bourdonnaie et du bas-officier.

« Il ne se trouva, dans ce paquet, que des Mémoires pour la défense de M. de La Bourdonnaie, dont il avait précédemment envoyé des copies à M. Lambert et à M. de Villeneuve. Il y avait quatre-vingt-trois pages d'écriture assez menue, sur papier à lettre. Ce Mémoire était accompagné d'un billet à sa femme, écrit sur un demi-carré de papier.

« Voici, mot pour mot, la copie de ce billet avec son orthographe :

« Sy joint sont la copie des note que j'ai envoyé à M. de Villeneuve et M. Lambert. Les lettres au net sont un peu moins mal, mais c'est toujours le même sens. Si cecy peut vous parvenir, ma chère reine, je croit que tu fera bien de le donner à ton avocat, pour qu'il en fasse d'avance un petit Mémoire pour être présenté au juge avant le jugement ; j'en ai gardé une copie, à dessein de le présenter au juge,

s'il étoit absolument entêté de ne me pas donner conseil. Mande-moi si je ferois bien? J'ai donc cru vous devoir envoyer lesdites notes pour en faire tout ce que vous croirez convenable; car je m'en rapporte à tout ce que vous ferez.

« J'attant M. de Villeneuve; il m'a fait dire que cela va finir, à la bonne heure.

« Tu peut être tranquille sur mon affaire; je ne crain que l'innocence des juges sur le local des Indes et de la marine; car pour le reste, il n'y a pas de quoi mettre un officier aux arrêts vingt-quatre heures.

« Tu peut être aussi tranquille sur ma santé. Quand je pense que je te verrai encore avant de mourir, il n'y a rien que je ne fasse pour avoir soin de moi; j'ai eu les jembes enflé, mais à mesure que je fait de l'exercice, cela diminue. Je vous avois demandé des remèdes, mais M. de Villeneuve n'a pas laissé passer ma lettre. Toutes mes lettres qui seroient capable, si vous les montrés, de faire plaindre mon sort, il ne les laisse plus passer; et il m'a déclaré que toute celle où je dirois que je ne me porte pas bien, ne passeront pas; mais vous savez le moyen que j'ai pour vous apprendre des nouvelle sûre; comtés sur celle-là, embrassés bien mes enfans; mais dit-toi bien, ma chère amie, combien je suis pénétré de tout ce que je sens pour toi. Adieu, je t'embrasse du meilleur de mon cœur. Le 14 janvier 1750. »

« M. de La Bourdonnaie reconnut le billet écrit de sa main, mais il refusa de le parapher.

« Avant la découverte de son intelligence avec le bas-officier, M. de La Bourdonnaie avait à la Bastille des facilités dont ne jouit point le commun des prisonniers. Il avait la liberté de faire apporter de chez lui des vivres qu'on lui faisait apprêter à son goût à la Bastille.

« On lui permettait plumes, encre, papier et tous les livres qui lui faisaient plaisir. MM. les commissaires lui avaient même permis le *Mercure* et la *Gazette de France.*

« Il avait la permission de se promener trois fois la semaine, et une heure et demie chaque fois.

« Mais toute faveur quelconque lui fut retranchée depuis cet événement.

« Le bas-officier fut cassé à la tête de la compagnie assemblée, et biffé des registres de l'hôtel royal des Invalides. » (*Mémoires historiques sur la Bastille*, tome II, page 269.)

Après trois ans d'une captivité cruelle, La Bourdonnaie fut déclaré innocent, remis en liberté et rétabli dans tous ses honneurs. Mais cette réparation était vaine et tardive : le coup était frappé. Le vainqueur des Anglais mourut, peu de temps après, des suites d'une maladie causée par le chagrin et par sa longue détention.

« On accorda, dit madame de Staal, à M. de Pompadour, non la liberté qu'on lui avait fait espérer, mais le divertissement de la promenade sur le bastion, où on le menait tous les jours. J'eus, peu de temps après, la même faveur, sans l'avoir aucunement méritée. On étendit cette grâce à plusieurs des nôtres, qu'on promenait bien accompagnés sur les tours du château, les uns après les autres. J'avais par distinction la dernière heure pour la promenade ; et notre lieutenant, qui s'affectionnait à moi de plus en plus, s'était réservé de m'y conduire. Il m'annonça, le dernier jour d'avril, en venant me prendre, que M. Leblanc avait apporté l'ordre de faire cesser toutes nos promenades le 1er de mai.

« La singularité du jour désigné pour nous renfermer, après nous avoir fait essuyer toutes les intempéries de l'air, me surprit et me persuada qu'on avait voulu nous tourmenter à titre de plaisir. Le lieutenant de roi m'expliqua que nos profonds politiques avaient pensé que, dans un temps où tout le monde se promène, les passants, et principalement ceux qui s'intéressaient à quelques-uns de nous, viendraient les lorgner ; qu'on pourrait leur faire des signes et en recevoir d'eux, et que cela serait d'une dangereuse conséquence. Hélas! monsieur, lui dis-je, on aurait beau me lorgner de près comme de loin, je n'en verrais rien ; quand cet accident m'est arrivé, il a toujours fallu m'en avertir : et où serait ici l'avertisseur? En tenant ces propos, nous nous acheminions vers le jardin du bastion, où je dis en entrant, comme Phèdre :

« Soleil, je te viens voir pour la dernière fois. »

(*Mémoires de madame de Staal*, tome II, page 140.)

Le passage qu'on va lire est curieux parce qu'il contient, outre les détails relatifs à la confession, un fait qui prouve combien il était difficile aux prisonniers d'obtenir qu'on leur fournît du papier blanc. Madame de Staal s'exprime ainsi :

« Il y avait plus de trois mois que j'étais dans cette paisible demeure, lorsque, sur la fin du carême, le gouverneur me demanda si je voulais faire mes pâques. Je m'informai s'il me serait permis d'avoir un confesseur à mon choix. On me dit que non, qu'il fallait se contenter du chapelain de la maison, ou ne point se confesser. Tous les officiers m'en étaient tellement suspects, que je fus tentée de remettre ce devoir à un temps plus opportun. Cependant joignant à la nécessité de le remplir des réflexions sur la mauvaise grâce de s'en dispenser, craignant même que le régent, qui entrait dans les moindres détails de notre conduite, n'en tirât des inductions fâcheuses, je me déterminai, à tout risque, de faire cette confession. Comme j'avais diverses choses à rappeler dans mon souvenir, qui pouvaient se confondre, je demandai au gouverneur du papier pour les mettre en ordre et ne les pas oublier. Il me dit qu'il ne laissait rien écrire chez lui qu'il n'en fît la lecture; qu'il me donnerait, à cette condition, ce que je lui demandais. Cette méchante plaisanterie ne servit qu'à me convaincre de son excessive défiance, que j'avais éprouvée auparavant, lorsque l'ayant prié, jusqu'à me mettre à genoux devant lui, d'écrire lui-même un billet à madame de Grieu, que je dicterais, pour la tirer de l'horrible inquiétude où elle était de mon sort, il avait été inflexible à toutes mes instances, craignant un sens caché sous les choses simples qu'il aurait écrites de sa propre main.

« Je m'en fiai donc à ma mémoire de l'exactitude de ma confession. »

Voici, parmi les *nouvelles à la main* trouvées à la Bastille, les seuls passages qu'il nous soit possible de citer. Peut-être même trouvera-t-on que nous avons été trop faciles.

Paris, 8 octobre 1741.

« Une bonne ursuline de province, proche parente d'un magistrat de cette ville, élevée dans le cloître sous les yeux d'une tante qui était prieure du couvent, en avait pris le goût en naissant, et des

exercices de l'enfance était passée, sans entrevoir le monde, à ceux de la vie religieuse. Une austère clôture de quarante ans n'avait été interrompue par aucun des prétextes ordinaires dont les religieuses ne manquent pas, quand elles s'ennuient de leur retraite. Point de vapeurs ni de consomption, et par conséquent, point d'eaux de Forges. Mais de maudites cataractes vinrent attaquer sa vue, et l'obligèrent d'avoir recours aux oculistes de Paris ; il n'y avait pas d'apparence de la traiter dans son couvent. On la confia donc à sa famille, et elle fut logée chez le magistrat, où les oculistes travaillèrent avec succès. Elle était à peine sortie de leurs mains, quand ce robin voulut divertir quelques dames aux dépens de sa religieuse. Il annonça pour un certain vendredi un magnifique salut en musique, qui devait s'exécuter, disait-il, à la chapelle du Palais-Royal. Il aurait bien souhaité que sa chère parente pût profiter de ce pieux cadeau ; mais il y avait un inconvénient : on n'entrait là que par billets, et sans l'habit de religieuse ; il n'y avait pas moyen de s'exposer à un refus indubitable. Les dames proposèrent de la travestir, et, malgré toute sa résistance, elles vinrent à bout de vaincre ses scrupules. Enfin le jour du salut arrive ; on s'empresse autour de notre ursuline ; trois femmes qui valaient trois Grâces se mêlent de son ajustement ; elle est habillée en mondaine, elle monte en carrosse avec ses dames d'atour. On devine bien que l'opéra était le but de cette dévote équipée ; plaçons-les vite dans leur tribune. La toile était encore baissée, et l'obscurité du lieu inspirait ce recueillement qui sert à tant de divers usages. La religieuse qui, sans rien voir encore, entendait des instruments s'accorder, et qui ne soupçonnait pas la moindre chose, ni de Satan ni de ses pompes, voulut se mettre à genoux pour dire son chapelet ; on l'obligea à prier Dieu dans une posture plus commode. La toile se leva, l'orchestre part, un chœur de femmes se fait entendre ; quel enchantement pour notre ursuline ; elle crut être transportée dans le paradis, et assister au concert des anges. Ses yeux encore faibles pouvaient à peine soutenir l'éclat du glorieux séjour. Tout allait assez bien jusque-là ; la sainte, sans rien comprendre à tout ce qu'elle voyait et de la meilleure foi du monde, s'unissait bonnement d'intention aux ministres profanes dont elle n'entendait pas le langage. Mais le ballet vint détruire cette pieuse illusion. Des danses au salut, et dans un lieu où l'on ne voyait rien de l'appareil ordinaire des autres temples, cela choquait trop la vraisemblance. On eut beau lui dire que ces danses étaient une pratique des Israélites, qu'on faisait revivre dans ce saint lieu ; l'ursuline scandalisée

ne tarda guère à deviner l'opéra dont elle avait seulement entendu le nom. Il fallut pourtant se contenir, et se plonger au fond de la loge, où l'on attendit la fin du spectacle, en adjurant le monde et ses œuvres. Mais Dieu sait, au sortir de là, tous les reproches qu'essuyèrent les dames, et les regrets de la religieuse. »

Nous aurions voulu que l'auteur de la *Bastille dévoilée* eût laissé tomber le voile sur plusieurs des particularités qu'il rapporte. Il eût été à souhaiter que dans son récit il blessât beaucoup moins les bienséances ; mais nous nous sommes crus dans l'obligation de le citer textuellement, pour ne point blesser la vérité.

« Den.... de Mont.... était un officier de la marine marchande, plein de talent et de bravoure ; il avait servi avec distinction sur les vaisseaux de la reine de Portugal, et avait reçu de S. M. T.- F. des témoignages de satisfaction les plus honorables.

« Le sieur de Mont.... vint à Rochefort en 1777 ; il n'y apporta d'autres titres de recommandation que ses services et sa réputation. On armait alors dans ce port, pour le compte de divers particuliers, du nombre desquels était le sieur Beaumarchais, *le Saint-Michel*, vaisseau de 64 pièces de canon. Ce bâtiment devait faire voile incessamment pour l'Amérique septentrionale, chargé de provisions de guerre. On en promit le commandement au sieur de Mont.... qui l'avait sollicité. Avant la fin de l'armement, on le prévient qu'il est impossible de tenir la promesse qu'on lui avait faite. Pendant cet intervalle, des intrigues de la part du sieur Beaumarchais et d'autres cointéressés firent donner ce commandement à l'une de leurs créatures, au préjudice du capitaine à qui il était destiné. Le sieur de Mont.... offensé se répand en invectives et en propos très-durs contre tous ceux qu'il soupçonnait auteurs de la mortification qu'il venait d'essuyer. On lui en prêta même un qu'il a toujours nié ; on assura qu'il avait dit qu'il saurait se venger du passe-droit qu'on venait de lui faire, en faisant prendre ce bâtiment aussitôt sa sortie de la Charente. Ce propos parvient sur-le-champ, par la bouche des Basiles, jusqu'aux oreilles du ministre. On mande à Paris celui qu'on accusait de l'avoir tenu, et on le fait mettre à la Bastille.

« Le sieur de Mont.... apporta avec lui, dans ce château, une de ces maladies auxquelles l'espèce humaine n'est, hélas ! que trop su-

jette. Sa femme, jeune et jolie, avait accompagné son mari à Paris; elle était atteinte du même mal que lui. Il n'est pas dit, au procès, chez lequel des deux le mal avait commencé; si le mari le tenait de la femme, la femme du mari, ou bien s'ils le tenaient l'un et l'autre d'une source différente.

« Le sieur de Mont.... employa le temps de sa captivité à se faire traiter; de son côté, la dame de Mont.... employa son séjour à Paris, ses agréments et sa jolie figure, à solliciter, auprès du ministre, la liberté de son mari. Elle est présentée à M. de Sartines, alors ministre de la marine; vingt-trois ans, une taille de nymphe, de grands yeux vifs et noirs, tels étaient ses titres de recommandation. Elle avait de l'esprit, elle plaida bien sa cause, et obtint dès le premier tête-à-tête la permission de voir son mari.

« La dame de Mont.... ne passa pas depuis un seul jour sans faire des démarches auprès des gens en place pour obtenir la liberté de son mari. M. de Sartines, qui avait cependant juré que M. de Mont... resterait pendant toute la guerre à la Bastille, touché par les larmes de sa jeune épouse, s'était presque engagé à le faire sortir, lorsqu'il reçut une lettre du sieur de Launay, qui lui faisait part en ami du mal dont était atteint les sieur et dame de Mont....; que quant au mari, il en avait la preuve certaine par les comptes de fournitures de son porte-clefs, et le rapport du sieur Le Coq, chirurgien du château; et quant à la femme, les preuves qu'il en avait n'étaient pas plus équivoques.

« La dame de Mont.... va quelques jours après chez le ministre; elle voit en lui un changement qui la frappe : ce n'était plus le même homme. Au lieu de cette tendre et douce sensibilité qui versait sur les plaies un baume consolateur, elle n'entend plus que ces mots nouveaux pour elle, *le bien de l'État, les intérêts du roi, les devoirs de ma place.*

« A quoi attribuer un revers aussi inattendu? Elle voyait ce ministre, la bouche ouverte, pour lui faire un aveu, une question; il finissait par lui parler de choses indifférentes. Elle se jette à ses pieds, et lui dit : « Monsieur, je ne viens plus plaider la cause de mon mari, vous demander sa grâce, je viens seulement vous rappeler que vous me l'avez promise. » L'homme était devenu ministre, le ministre redevint homme. Comment résister aux larmes d'une belle infortunée? M. de Sartines se fit prier pendant quelque temps, parce qu'il y trouvait du plaisir; et après six mois de détention, le sieur de Mont.... sortit de la Bastille.

« Il se rendit à Bordeaux ; à son arrivée dans cette ville, les armateurs lui offrirent le commandement d'un corsaire prêt à partir. Il l'accepta avec reconnaissance ; il rentra peu de temps après avec une prise qui lui valut pour sa part 28,000 francs, et fut tué dans la seconde expédition. » (*Bastille dévoilée*, 5[e] livraison, page 24.)

DE

L'INSURRECTION PARISIENNE

ET DE

LA PRISE DE LA BASTILLE

DISCOURS HISTORIQUE

PRONONCÉ PAR EXTRAITS DANS L'ASSEMBLÉE NATIONALE

PAR M. DUSAULX

Représentant de la commune de Paris
et l'un des commissaires du comité de la Bastille.

Il ne s'agit point ici d'une fiction
mais d'un fait. (Juv.)

NOTICE

SUR LA VIE

DE DUSAULX.

Jean Dusaulx, né à Chartres, le 28 décembre 1728, avait atteint neuf ans et ne s'était encore fait remarquer que par l'étourderie naturelle à son âge, lorsque son père, homme estimable, magistrat intègre, lui dit dans un moment d'humeur : *Le fils de Cicéron était-il étourdi comme toi? — Aussi ne suis-je pas le fils de Cicéron*, répondit l'enfant en souriant. Le vieillard sourit à son tour : l'indulgence paternelle ne fut point offensée d'une saillie qui, pour la première fois, révélait un esprit vif à côté d'un caractère pétulant.

Le père de Dusaulx ne vécut point assez pour suivre, dans leur développement, les heureuses dispositions de son fils. Conduit d'abord au collége de La Flèche, Dusaulx acheva plus tard au collége Du lessis des études marquées par de brillants succès. Il dut à l'éducation qu'il avait reçue dans ces écoles ouvertes à la jeunesse, tout ce qui répandit depuis de la douceur ou de l'éclat sur ses jours : des amis et le goût des lettres.

Le penchant qui l'entraînait vers la littérature fut contrarié quelque temps par le vœu de sa famille. On le destinait à la magistrature; il suivit les écoles de droit et se fit recevoir avocat. Mais la légèreté de son humeur s'accommodait peu de la gravité qui sied au barreau : sa réception fut signalée par un trait de jeunesse que sa veuve nous a conservé dans ses Mémoires. « Plusieurs jeunes « disciples de Barthole prenaient la robe en même temps que « lui. Ces jeunes gens se présentèrent tous au palais sans la coif- « fure qui distinguait alors leur état. M. l'avocat général les ren- « voya, en leur disant qu'ils ne se présentaient point décemment. « Que font ces jeunes fous? ils descendent dans la cour du palais; « ils entrent dans une boutique de perruquier, où pendaient à la

« muraille de grandes perruques du temps de Louis XIV. Du-
« saulx qui était blond en prend une noire ; un de ses amis, qui
« était brun, en prend une rousse. Ils remontent gravement les es-
« caliers du palais, suivis des marchandes qui riaient aux éclats.
« Messieurs, leur dit l'avocat général en les voyant entrer, je vais
« vous recevoir bien vite, de peur de ne vous point recevoir du
« tout. » Ainsi du moins s'écoulaient, au milieu des accès d'une gaieté franche et légère, les premières époques d'une vie dont les derniers jours devaient s'éteindre au milieu de nos plus sombres orages.

Las de la robe, plus que jamais épris des lettres, goûtant les douceurs d'une union qui fit pendant cinquante ans le bonheur de sa vie, mais forcé de prendre un état pour avoir un rang dans le monde, Dusaulx acheta la charge de commissaire des guerres auprès de la gendarmerie royale. Il remplit avec honneur ses devoirs, dans la guerre et dans la paix ; mais il connut pour la première fois, dans le désœuvrement des garnisons, des dangers que sa prudence n'avait point prévus. Ce que la France comptait de plus considérable par la naissance ou la fortune, composait alors le corps des officiers de la gendarmerie. Dans les loisirs de la paix, cette jeunesse opulente essayait de tromper l'ennui par les chances d'un jeu effréné : Dusaulx suivit l'exemple qu'il avait sous les yeux, et l'habitude devint en lui passion. Temps, repos, fortune, tout était sacrifié à l'aveugle fureur qui le possédait. Encore quelque temps, et sa ruine était complète : ce fut l'amitié qui l'en préserva.

Sa funeste passion n'était plus un secret ; ses pertes étaient considérables. Le lendemain du jour où la fortune l'avait le plus maltraité, un ami lui fit remettre un portefeuille qui contenait tout son bien : *Dusaulx*, lui écrivait cet ami généreux, *ruinez-moi maintenant, si vous l'osez ; allez, je serais moins à plaindre que vous !* Ce dévouement d'une amitié si rare, cette confiance dans la probité d'un joueur, rappela tout à coup sa raison. Revenu de son erreur, il voulut rendre son repentir utile ; il composa sur le jeu un ouvrage où l'érudit se montre en quelques endroits, mais où l'homme de bien se retrouve partout (1). Un pareil écrit vaut une

(1) Cet ouvrage, qui fut réimprimé plusieurs fois, et sous des titres

bonne action : il n'est donné qu'à bien peu d'hommes d'effacer des torts d'un moment par des ouvrages d'un effet salutaire et durable.

Le théâtre, qui est l'image et l'école du monde, n'a pas négligé le personnage du *joueur*, et *Valère* dans la comédie de Regnard n'est jamais plus épris des charmes de *l'adorable Angélique* qu'après avoir perdu tout son argent. Dusaulx revint avec la même vivacité, mais avec plus de constance, de la passion du jeu à l'amour de l'étude. Sa retraite, qu'il sollicita quelque temps après, lui permit de se consacrer entièrement aux lettres. Dès l'âge de vingt et un ans, Dusaulx avait été reçu à l'Académie de Nancy, par la protection du roi Stanislas : ce que l'on connaissait de sa traduction de Juvénal et de son Discours sur les satiriques avait commencé sa réputation littéraire; la publication de ces deux ouvrages lui ouvrit, en 1776, les portes de l'Académie des inscriptions. Il trouvait dans ses succès de nouveaux motifs d'aimer ses travaux; l'amitié de Collé, la société de Piron, de Mably, de Condillac, de l'abbé Barthélemy, lui procuraient les plus doux dé-

différents avec des changements et des additions, est intitulé, dans la dernière édition, celle de 1779 : *De la passion du jeu depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*. La première publication de ce livre donna lieu à l'anecdote suivante, que madame Dusaulx a rapportée dans ses Mémoires. « Dusaulx dînait chez l'intendant des Invalides; les convives « étaient nombreux. Après le dîner on se mit au jeu. Une personne qui « était de sa connaissance intime lui dit : Dusaulx, prêtez-moi cinq « louis. Il répondit : Comme je ne joue point, je n'ai sûrement pas « cette somme. Eh bien! repartit cet emprunteur, il y a ici des person- « nes qui sont plus de votre connaissance que de la mienne; elles ne « vous refuseront pas... Il lui prêta cette somme. Quelques heures « après, cette même personne lui présente un rouleau de cinquante « louis, en lui disant qu'elle avait eu l'intention de jouer de moitié avec « lui, et qu'ayant gagné cent louis, il lui en revenait cinquante. Dusaulx « lui dit : Vous avez eu tort; je n'ai pas joué; je ne suis pas de moitié « avec vous : si vous eussiez perdu, je n'aurais point partagé la perte. « Après bien des instances et des refus, tout le monde partit d'un éclat « de rire, en disant : Monsieur le moraliste, nous vous attendions là. « Si vous nous aviez fait le plaisir d'accepter, demain on aurait mis « dans les papiers publics : L'auteur de l'ouvrage *contre la passion du* « *jeu* a gagné hier cinquante louis chez M. de Chaumont, intendant « des Invalides. »

lassements. Collé, mourant, sollicita et obtint pour son ami la survivance de la place qu'il occupait alors comme secrétaire des commandements de M. le duc d'Orléans. Mais Dusaulx n'en recueillit aucun avantage : la simplicité de ses mœurs, la franchise de son caractère, le rendaient peu capable de réussir auprès des grands.

Le roi Stanislas, qui lui voulait du bien, lui fit dire un jour de se rendre à Versailles. Il va trouver le père Menou, jésuite, qui avait la confiance du prince. *Mon cher Dusaulx*, lui dit le père Menou, *le roi désire vous attacher à l'éducation de ses petits-fils. Mais quels principes donnerez-vous à vos augustes élèves? — Je tâcherai d'inspirer aux jeunes princes l'amour de la justice qui doit les faire aimer, et la haine des flatteurs qui pourraient les corrompre. — M. Dusaulx*, reprit le jésuite en lui lançant un regard expressif, *où demeurez-vous à Paris? — Rue du Dauphin, mon père. — Eh bien! mon cher ami, regagnez, croyez-moi, votre rue du Dauphin : l'air de ce pays-ci n'est pas bon pour vous* (1). Dusaulx suivit le conseil du bon père avec plus d'empressement qu'il ne s'était rendu à son invitation.

Ce penchant qui le portait naturellement à fuir de brillantes entraves, se trouvait encore fortifié par les opinions de la société qu'il fréquentait, et par le sujet habituel de ses travaux. Juvénal, ce réformateur cynique, qui fit rougir la pudeur en vengeant la morale, Juvénal ne pouvait sans doute communiquer à l'âme douce et bienveillante de son traducteur, les sentiments d'*indignation* et les mouvements de colère dont il paraît sans cesse animé. Mais Juvénal ne connaît d'autre noblesse que la vertu (2) : Marius sorti des rangs des soldats, Cicéron fils d'un paysan d'Arpinum, obtiennent, dans ses vers, la préférence sur les descendants avilis des Émile et des Fabius; il s'indigne de la servitude autant que de la corruption des Romains; il leur montre leurs fers, et, sous la tyrannie des empereurs, il ose opposer encore les lois d'un peuple aux caprices d'un homme : qu'y avait-il, en 1789, de plus conforme à l'esprit, aux idées du temps?

(1) Mémoires de madame Dusaulx.

(2) ..... *Nobilitas sola est atque unica virtus.*

(JUV., *Sat.*, VIII, v. 20.)

Aussi verra-t-on qu'à chaque événement remarquable dont les Mémoires de Dusaulx offrent le récit, ses souvenirs lui fournissent des rapprochements ou des citations empruntés à Juvénal, aux anciens, à leurs mœurs, à leur histoire, et qui ont souvent plus d'à propos que de justesse. Par la disposition de son esprit, Dusaulx agrandit involontairement, dans quelques circonstances, ce qui s'est passé sous ses yeux. Il cherche dans l'histoire de Rome et de la Grèce des points de comparaison avec les événements qu'il raconte et les personnages qui l'entourent, et quelquefois son exagération naïve, à laquelle se mêle alors quelque chose de pédantesque, provoque un léger sourire. On trouvera dans ses Mémoires deux ou trois exemples de ces rapprochements forcés : ces exemples étaient bons à conserver, ils peignent le temps, ils peignent l'homme. S'il a de l'enthousiasme pour les belles actions, son humanité lui fournit aussi des larmes pour tous les malheurs. Électeur au 14 juillet, il prit la défense de M. de Flesselles, il déplora le sort de l'infortuné de Launay; membre de l'Assemblée législative à l'époque des exécrables journées de septembre, il courut se placer entre les assassins et les victimes (1). Dans le sein de la Convention, il ne prononça point un seul vote qui ne fût dicté par les sentiments qu'on doit au malheur. La liberté qu'il désirait établir en France lui apparaissait, au milieu de ses nombreux ennemis, sous les habits guerriers qu'elle portait jadis à Morat, s'appuyant d'une main sur un faisceau, de l'autre sur la table des lois : c'est dire assez qu'il inclinait vers le parti des girondins. Aux jours du 31 mai et du 2 juin, il éleva la voix en leur faveur. C'était un crime. Billaud de Varennes demanda sa mort; Marat prit sa défense. Marat, dans son langage injurieux et grossier, traita Dusaulx de *vieux fou*. L'humanité, pour Marat, c'était *folie!*

Proscrit pendant la Terreur, témoin de ses progrès, Dusaulx les observa d'un œil calme et les peignit des plus vives couleurs. « On « savait mourir, dit-il dans les notes qui accompagnent un de ses

(1) Dusaulx a tracé le tableau qui s'offrit à ses yeux devant les guichets de l'Abbaye : ces seules pages suffiraient pour laisser le plus effrayant souvenir des sanguinaires journées de septembre. Ce morceau, par son étendue, ne pouvait trouver place dans les notes que nous joignons ici; nous l'avons reporté dans les Éclaircissements historiques (B).

« ouvrages ; mais on ne savait plus vivre. Les plus sages ne « cherchaient qu'à s'étourdir, et se disaient, comme Locke peu de « temps avant sa fin : *Vivons tandis que nous vivons encore !* »

Après le 9 thermidor, rappelé dans le sein de la Convention avec soixante-douze de ses collègues, comme lui dévoués à la mort, il ne se ressouvint d'avoir été persécuté que pour éviter d'être persécuteur à son tour. Son cœur était fermé à tout sentiment de haine et de vengeance. Les premières paroles qu'il prononça dans l'Assemblée en y rentrant, furent des exhortations à la paix; ses derniers vœux furent un hommage rendu à l'amitié (1). Son nom, ses ouvrages, sa conduite et sa captivité le recommandaient aux suffrages de ses concitoyens; trente-sept départements le portèrent, en 1795, à la nouvelle législature. Il présida le conseil des Anciens; mais le travail et de longues épreuves avaient doublé pour lui le poids des années. Il demanda sa retraite en 1798, et mourut, des suites d'une maladie douloureuse, le 16 mars 1799.

Dusaulx eut, comme homme privé, tous les dons qui font naître l'attachement et qui méritent l'estime; comme écrivain, l'on peut dire qu'il eut beaucoup des qualites et des défauts du poëte ancien qu'il avait choisi pour modèle : ainsi que lui quelquefois déclamateur, à son exemple aussi quelquefois éloquent ; tombant souvent dans la même exagération, mais atteignant, dans quelques endroits, à la même énergie. La nature, qui l'avait doué des talents nécessaires pour acquérir la paisible gloire des lettres, ne le destinait point à la carrière agitée des emplois publics dans des temps de révolution; mais il eut toute la sensibilité qui peut adoucir les maux qu'entraînent à leur suite les discordes civiles. A peine échappé à leurs fureurs, il voulait que la France consacrât deux autels, l'un à la Concorde et l'autre à la Pitié : digne interprète du poëte qui dans ses vers a célébré le *Pouvoir des larmes* (2), il demanda des regrets à tous les cœurs compatissants. Dusaulx mérita qu'on lui fît à lui-même l'application de ce passage

(1) Il honora la mémoire de l'abbé Barthélemy par un discours public, et proposa, dans une autre circonstance, de déposer au Panthéon les cendres de Mably.

(2) Juvénal, sat. 15, vers 134.

d'un écrivain aux ouvrages duquel sont attachés désormais sa gloire et son nom :

quis enim bonus.....
Ulla aliena sibi credat mala ?
(JUV., *Sat.*, XV, v. 141.)

« Est-il un homme de bien qui se puisse croire étranger aux « maux de ses semblables ? »

F. BARRIÈRE.



AUX

SOLDATS PATRIOTES

RASSEMBLÉS A PARIS POUR LA FÉDÉRATION GÉNÉRALE
LE 14 JUILLET 1790 (1).

Amis, ce jour sera consigné dans de nouvelles annales (2).

Dès qu'il fut décidé que nos frères des diverses provinces viendraient à Paris pour y resserrer avec nous les nœuds d'une éternelle confraternité, je me hâtai de rassembler tout ce qui pouvait leur faire aimer et chérir les Parisiens, qu'ils ont si bien secondés, et à qui tous les jours ils donnent de si grands exemples de patriotisme.

Puisse ce travail précipité m'obtenir, non des éloges, mais de l'indulgence, de l'affection!

(1) Le vœu d'unir tous les Français par un serment fédératif, et de choisir, pour cette solennité, l'anniversaire du 14 juillet, fut porté à l'Assemblée nationale dans une adresse de la commune de Paris. La proposition fut convertie en décret, sur la proposition de M. de Talleyrand. Voyez dans les Éclaircissements historiques l'adresse et le rapport (C). Les Mémoires de Ferrières, tome II, page 92, contiennent une brillante description de la cérémonie qui eut lieu à cette occasion dans le Champ de Mars, en 1790. (*Note des nouv. édit.*)

(2) *Dies memoranda novis annalibus.*
(Juv., *Sat.*, II, v. 102.)

On retrouvera dans le texte le sens ou l'imitation de la plupart des passages latins cités dans le cours de cet ouvrage (*). D.

(*) Les notes signées d'un D. sont de l'auteur.

Je suis, ô mes braves et respectables compatriotes! ce que j'ai toujours été,

Votre frère et fidèle ami,

DUSAULX,
sexagénaire.

P. S. Je compte avec reconnaissance le nombre de mes années, puisqu'elles m'ont fait voir enfin ce que j'ai tant désiré la liberté de mon pays.

AVERTISSEMENT

DE L'AUTEUR.

Le jour où nous eûmes l'honneur, mes collègues et moi, de présenter à l'Assemblée nationale (1) les braves citoyens qui ont le plus contribué à la prise de la Bastille, nous demandâmes à cette auguste Assemblée la permission de mettre incessamment sous ses yeux les principales scènes des grands jours de notre insurrection. Ainsi nous ne faisons, aujourd'hui, qu'acquitter une dette solennellement contractée.

Pour être mieux compris, et jeter, pour ainsi dire, mes lecteurs au milieu des événements, j'ai cru qu'il convenait d'abord de donner une espèce de nomenclature de quelques faits essentiels, et dont ne sauraient être parfaitement instruits les soldats nationaux qui, sous peu de jours, vont entourer avec nous l'autel de la patrie.

Elle pourra servir, cette nomenclature, à l'intelligence du *Discours historique*, et lui tenir lieu de supplément, comme une table chronologique sert à ceux qui étudient l'histoire.

Je finirai par des considérations et des anecdotes relatives, tant aux principaux agents de la révolution parisienne qu'à des circonstances particulières, et que j'ai soigneusement observées, dont j'ai pris des notes sur le lieu même ou peu de temps après les événements.

(1) Le 6 février 1790, à la séance du soir.

On me saura gré, peut-être, d'avoir supprimé toutes sortes de conjectures, de n'avoir parlé affirmativement que de ce que j'ai vu, de ce que j'ai entendu de la bouche de ceux même qui ordonnaient ou agissaient; car tout est de conscience dans cet écrit, quel qu'il soit. D'ailleurs, je n'y ai jugé des hommes et des choses que d'après les faits, dont la plupart sont authentiques ; et cela sans faveur, sans passion : mon caractère et mes principes y répugnent également (1).

Au reste, je prie d'observer que, respectant les diverses fonctions qui m'avaient été confiées, je ne me suis furtivement livré à cet ouvrage, composé à la hâte et publié de même, que pendant quelques-unes de ces nuits plus tranquilles que les autres, et que nos ennemis nous ont si rarement accordées.

(1) *Sine irâ et studio, quorum causas procul habeo.*
(TACIT.) D.

L'ŒUVRE

DES SEPT JOURS

OU

NOTICE

TIRÉE DE MON JOURNAL, DE PLUSIEURS AUTRES JOURNAUX, ET SURTOUT DES PROCÈS-VERBAUX DE MM. LES ÉLECTEURS DE LA VILLE DE PARIS, DEPUIS LE 12 JUILLET 1789 JUSQU'AU 18 DU MÊME MOIS INCLUSIVEMENT (1).

Avant de passer aux grands jours de notre insurrection, il convient de jeter un coup d'œil sur ceux qui les ont préparés.

(1) Les électeurs réunis à Paris pour nommer les députés du tiers aux états généraux, avaient arrêté, dans leurs séances, que, pendant la durée des états, ils s'assembleraient pour donner à leurs députés des instructions nouvelles. Cette résolution des électeurs a eu la plus puissante influence sur les événements de la Révolution. Dès que la lutte fut engagée entre le pouvoir royal et l'Assemblée constituante, les électeurs se réunirent en effet. Ils établirent bientôt après le lieu de leurs séances à l'hôtel de ville. Dès ce moment, toute autorité céda dans Paris, comme on va le voir dans les Mémoires de Dusaulx, à l'autorité soudaine, mais toute-puissante, de l'Assemblée des électeurs. Tout fut de son ressort, tout obéit à ses ordres. L'hôtel de ville devint le théâtre des plus importants événements ; l'assemblée des électeurs, qui servit souvent à son insu d'instrument aux factions, fut le centre plutôt que l'âme des mouvements qui s'exécutaient. Le peuple, qui la rendait si puissante, la faisait frémir à son tour : elle courut de grands dangers ; elle ne put empêcher de bien déplorables excès, mais elle prévint aussi d'incalculables désastres.

Ce règne d'une Assemblée que les circonstances avaient armée d'un pouvoir arbitraire et sans bornes, dura depuis le 12 juillet jusqu'au 30 du même mois. Les électeurs avaient confié à des secrétaires la rédaction du procès-verbal de leurs séances, et ce procès-verbal étant peut-être le monument historique le plus intéressant de cette époque, nous y aurons souvent recours pour éclaircir des faits rapportés par Dusaulx.

(*Note des nouv. édit.*)

Les électeurs de la ville de Paris, rassemblés à l'archevêché dès le 26 avril 1789, eurent la prudence, le 10 mai de la même année, d'arrêter avant de se séparer que leurs séances continueraient à volonté, pendant la tenue de ce qu'on appelait alors les *états généraux*, et que l'on appelle maintenant l'*Assemblée nationale*. C'est à cet arrêté que la France entière doit peut-être son salut.

Nous ne perdîmes point de vue les députés que nous venions de nommer : ceux-ci, de leur côté, nous instruisirent des différents conflits des trois ordres discordants, et des vicissitudes de cette Assemblée, qui se perfectionnait en se simplifiant, et devenait insensiblement nationale.

Après un mois de discussions, de prétentions, d'oppositions, tant de la part du clergé et de la noblesse, qui faisaient cause commune, que de la part du ministère, qui ne cherchait qu'à profiter des dissensions, nous apprenons ce qui s'était passé à Versailles, du 17 au 23 juin. Sous prétexte d'une séance royale, la salle des états généraux, occupée par des gens armés, y avait été scandaleusement fermée aux représentants de la nation : les députés, cherchant un asile, n'en avaient pas trouvé d'autre que dans un jeu de paume. Enfin, nous apprîmes que le pouvoir arbitraire était prêt à dissoudre cette auguste Assemblée. Nous sentîmes dès lors que tout était perdu, si nous n'avions pas le courage de nous dévouer et de voler au secours de la chose publique.

On prétendit que nos pouvoirs étaient finis : nous n'en crûmes rien, et nous agîmes en consequence, bien persuadés que de vrais citoyens ont toujours le droit de sauver la patrie. Mais où nous rassembler? car, depuis le départ de nos députés, les salles de l'archevêché et celles de l'hôtel de ville nous étaient également interdites.

Craignant de perdre le fruit de nos premiers travaux, nous osâmes, le 25 juin de cette même année, sous l'œil vigilant des fauteurs du despotisme, plus inquiets que de coutume; nous osâmes, au nombre de deux ou trois cents, nous réunir en plein jour dans la salle du Musée de la rue Dauphine, espèce

de cabaret (1), qui, tel que le jeu de paume de Versailles, servit de berceau à notre naissante liberté.

Un électeur, M. Thuriot de la Rosière, y prouva que nous avions le droit de nous faire ouvrir sur-le-champ les portes de l'hôtel de ville, et d'y tenir nos séances. « Levez-vous, dit-il, marchez, et suivez-moi. »

On le suivait, lorsqu'un autre électeur s'écria : « Citoyens ! où courez-vous ? Le peuple, qui vous aime et vous respecte, le peuple qui attend avec impatience autour de cette enceinte, le résultat de vos délibérations, vous précédera. Indignés des refus qui ont été faits à leurs représentants, quarante mille hommes enfonceront les portes de votre ancien asile, et détruiront peut-être le palais de la commune. D'ailleurs, ne voyez-vous pas que la moindre violence, dans de pareilles conjonctures, exposerait la ville, compromettrait l'Assemblée nationale ? La nuit s'approche, ajouta-t-il ; restez donc, restez ici, pour y mûrir vos généreux projets, et je vous réponds, sur ma tête, que ce que l'on vous refusait hier, vous l'obtiendrez demain. »

Cet avis l'emporta ; et tout depuis nous a prospéré, quoique nous ayons eu bien des obstacles à surmonter. Dès lors notre correspondance fut établie sans interruption avec l'auguste Assemblée, aux décrets de laquelle nous nous empressâmes d'adhérer, et surtout à la fameuse délibération du 17 juin.

Le reste de la séance fut employé à se prémunir contre les manœuvres des ennemis du bien public. Un jeune homme, M. de Bonneville, qui s'était à cet égard exprimé avec beaucoup de sagesse et de maturité, s'enflammant tout à coup, et prévoyant ce qui devait bientôt nous arriver, s'écria : *Aux armes ! aux armes !* Les uns en frémirent

(1) Cette salle qui, précédemment, avait servi à des gens de lettres pour y tenir leurs séances, était alors louée par un traiteur. Nous la trouvâmes remplie par une noce de quatre-vingts convives. Ils ne surent pas plutôt ce qui nous y amenait, que les hommes, les femmes, et jusqu'aux enfants, disparurent, après nous avoir embrassés et félicités. D.

d'horreur, les autres lui sourirent, et l'un de nous lui répondit : « Jeune homme, il n'est pas encore temps; remettons cette motion à la quinzaine. »

C'est à partir de ce jour que nous commençâmes à nous connaître, et à désigner ceux à qui nous pouvions confier avec sécurité l'honneur de gouverner notre vaisseau dans la tourmente : aux de La Vigne, aux Moreau de Saint-Méry, Blondel, Oudard, Bertholio, Pitra; à cinquante autres de même trempe, et qui avaient tous l'accent de la liberté.

Une fois installés à l'hôtel de ville, où nous fûmes assez tranquilles pendant près de quinze jours, nous eûmes d'intimes rapports avec tous nos concitoyens, avec toutes les provinces du royaume; et déjà se formait cette coalition, en présence de laquelle les troupes ministérielles et ceux qui les faisaient mouvoir, comme pétrifiés par la tête de Méduse, ont laissé tomber la Bastille, et, avec elle, tous les pouvoirs tyranniques.

Cependant, quelques-uns de nous pressentirent les tempêtes prochaines. L'actif et vigilant de Leutres nous avait, le samedi 11 juillet, avertis de nous tenir sur nos gardes. — Le lundi 13, nous disait-il, pourrait bien amener de plus grands malheurs encore que ceux de la désastreuse journée du 13 juillet de l'année précédente, jour fatal, où l'on sait qu'une partie de la France fut ravagée par la grêle.

Le dimanche 12 juillet 1789.

Le matin, on trouve au coin des rues une affiche : *De par le roi*, etc. On voulait nous endormir par cette affiche insidieuse, et nous persuader, comme à de bons Gaulois, que le rassemblement des troupes dans les environs de Paris et de Versailles, n'était qu'une simple précaution contre les brigands. Nous en connaissions, en effet, et de fort redoutables; mais ce n'était pas de ceux-là qu'il s'agissait; aussi personne ne fut la dupe de cette précaution.

A midi, le bruit se répand que M. Necker est renvoyé,

qu'il est parti (1). La consternation fut générale, et l'on ferma les spectacles. Les premiers qui débitèrent la nouvelle de son départ furent maltraités comme menteurs et gens malintentionnés.

Le Palais-Royal se remplit de monde entre quatre et cinq heures après midi : on y accourait de toutes parts. Deux bustes en cire, que l'on venait de prendre chez Curtius (2), y furent promenés ; et le peuple, à la vue de ces espèces de fantômes, se livrait à des conjectures extravagantes.

Un jeune homme, monté sur une table, y cria : *Aux armes!* tira l'épée, montra un pistolet et une cocarde verte (3). La foule qui l'écoutait, le regardait, passait, à son exemple, d'un silence profond à d'horribles clameurs. On s'anime, on s'excite ; et les feuilles des arbres, arrachées en un instant, servirent de cocardes à plusieurs milliers d'hommes ; ce fut une véritable explosion, et dont le bruit dura pendant trois jours.

Ces signaux de guerre civile, dont pâlissaient les paisibles citoyens, furent bientôt répétés dans tous les quartiers de la ville ; et l'on marcha vers la place de Louis XV, qui, malgré l'affiche du matin, se remplissait de troupes menaçantes.

Après l'irruption faite dans les Tuileries par le prince de Lambesc, colonel du régiment royal-allemand cavalerie, un grand nombre de citoyens se portèrent à l'hôtel de ville, où il n'y avait guère que quinze ou seize de nos membres au bureau.

Nous apprîmes que, dans cette conjoncture, un soldat des gardes françaises avait été tué d'un coup de pistolet par un dragon ; que le nommé Chauvet, maître de pension, âgé de

(1) On put lui appliquer ce que Tacite dit de Burrhus après la mort de cet illustre Romain : *Civitati grande desiderium ejus mansit.*
(ANN., lib. 14, § 51.) D.

(2) Sculpteur qui montre au public diverses effigies, et surtout celles de nos contemporains, illustres ou *fameux*. D.

(3) Ce jeune homme était Camille Desmoulins ; il a raconté lui-même cette scène dont il avait été le principal acteur.
(*Note des nouv. édit.*)

soixante-quatre ans, avait été blessé par le prince (1), et qu'ensuite toutes les boutiques des armuriers avaient été pillées. On ne prit point d'or ni d'argent, on ne voulait que du fer.

Nous arrêtâmes unanimement que les districts seraient convoqués, seraient armés; et ce fut alors que nous nous rappelâmes la motion faite au Musée par le jeune de Bonneville (2).

Il n'y avait plus à reculer après cet acte vigoureux; nous le savions tous, et nous étions résignés.

Comme les choses et les hommes changèrent subitement d'aspect! comme de paisibles citoyens, sans projets, sans intrigue, et soumis à l'ancien joug, furent emportés, à leur insu, dans le tourbillon des discordes civiles!

On redoutait la nuit; mais elle fut assez calme.

Le lundi 13.

M. de La Vigne, l'un de nos présidents, qui, avec M. Agier, électeur, avait été à l'Assemblée nationale pour y rendre compte de la situation de Paris, et prendre à cet égard des ordres relatifs à la conduite que nous avions à tenir, ayant reçu d'un membre de cette auguste assemblée la note suivante, nous en fit part à son retour. Je la consigne ici, cette note, pour honorer le patriotisme prompt et soutenu de l'illustre député dont il s'agit.

« M. Dupont, conseiller d'État, chevalier de l'ordre de Vasa, et son fils, âgé de dix-huit ans, demeurant rue du Petit-Musc, n° 17, demandent à être compris au rôle de la milice bourgeoise, si elle est établie. » Cet exemple n'a point manqué d'i-

(1) Le Journal de Paris publia en 1790 une pièce importante intitulée : Précis historique et justificatif de Charles-Eugène, prince de Lambesc.
(*Note des nouv. édit.*)

(2) M. Carra, non moins décidé que ce jeune homme, nous avait déjà, en mai 1789, ouvert le même avis à l'archevêché; et l'on peut affirmer que personne n'a mieux que lui pressenti, dès l'origine, les suites de cette révolution, dont il peut dire : *Et quorum pars magna fui.* D.

mitateurs, même parmi la noblesse, dont plusieurs membres nous ont si bien secondés (1).

Le peuple prétendait que la Ville avait un arsenal secret; ce préjugé manqua de nous perdre tous, et nous compromit à plusieurs reprises. On nous demandait ce qu'étaient devenus d'anciens canons et d'autres armes; nous avions beau répondre que vraisemblablement les uns avaient été fondus, les autres réformés, le peuple ne se payait point de ces présomptions.

A neuf heures du matin, la multitude, qui s'exaltait de plus en plus, s'empara du dépôt des armes des gardes de la Ville, et se distribua trois cent soixante fusils. Elle enlève ensuite le drapeau de la Ville, malgré M. Le Grand de Saint-Réné, qui tenait le bureau. Cet intrépide électeur, quoique infirme, poursuivit lui seul le drapeau jusqu'au milieu de la place, et s'y prit si bien, que les ravisseurs le rapportèrent volontairement où ils l'avaient saisi (2).

A dix heures on sonne le tocsin, tant à l'hôtel de ville que dans toutes les églises. Des tambours, dans les différents quartiers, appelaient les citoyens. On se rassemble sur les places,

(1) Le procès-verbal des séances contient la mention suivante, tome Ier, page 200 :

« Il était quatre heures du soir ou environ, lorsque MM. les électeurs « se sont rassemblés dans la grande salle.

« MM. le duc d'Aumont, Huguet de Semonville et Talon, citoyens « nobles et électeurs, sont venus se joindre à cette assemblée, pré- « sidée par M. Moreau de Saint-Méry.

« M. de Basquier, électeur noble, a été présenté à la même assemblée « par M. le marquis de La Salle.

« M. Boucher-d'Argis, électeur noble qui avait assisté déjà à plusieurs « assemblées, a désiré que sa réunion fût constatée dans le procès-verbal « de ce jour. » (*Note de l'édit.*)

(2) « Les drapeaux de la ville qu'on avait rapportés, ont été placés « en trophée à côté du bureau : appuyés sur la cheminée, ils flottaient « au-dessus du buste de M. de La Fayette. Ce spectacle a flatté pres- « que tous ceux qui environnaient le bureau; et plusieurs, emportés « comme par une inspiration soudaine, se sont écriés qu'il fallait dé- « férer le commandement général à M. de La Fayette. » *Procès-verbal des séances*, tome Ier, page 186. (*Note des nouv. édit.*)

dans les jardins; on s'y forme en troupes qui bientôt prirent des noms : les unes furent appelées Volontaires du Palais-Royal, les autres Volontaires des Tuileries, de la Basoche, de l'Arquebuse, etc.

La présence du prévôt des marchands nous était nécessaire : on va donc chercher M. de Flesselles. Il arrive, il est applaudi par une foule immense : « Mes amis, leur dit-il, je suis votre père, et vous serez contents. » Il ne put jamais les contenter.

Ne pouvant pas suffire dans notre salle à toutes les demandes, à toutes les plaintes, M. Éthis de Corny, procureur du roi à la Ville, opine à ce qu'il soit formé un comité permanent, c'est-à-dire un comité qui, jour et nuit, rassemblé à l'hôtel de ville, travaille, et sur-le-champ, à rétablir la tranquillité publique. On ne nomma d'abord que quatorze membres, qui le soir même furent augmentés.

Le nombre des citoyens, dans cette assemblée, l'emportait de beaucoup sur celui des électeurs; et c'est pourquoi quelqu'un, qui n'était pas des nôtres, se plaignit de ce qu'on ne nommait que ces derniers. « Qui voulez-vous donc que l'on nomme? lui dit M. de Leutres. — Moi, » répondit le brave Grélet; et il fut nommé par acclamation.

Quand le comité fut formé : « A qui prêter serment? demanda M. de Flesselles. — A l'assemblée des citoyens, répondit M. de Leutres, car aujourd'hui nous concourons tous également à notre salut commun. »

On sonne de nouveau le tocsin (1). Le drapeau est enlevé et apporté pour la seconde fois.

Sur ces entrefaites, nous apprenons que plusieurs barrières ont été brûlées la veille et ce jour même; que les commis à la perception des droits d'entrée sont dispersés; que la maison de Saint-Lazare est dévastée : mais nous apprenons aussi que ce

(1) Pour nous faire oublier ce terrible tocsin, quelqu'un proposait dernièrement que tous les carillons de Paris, le 14 juillet prochain, se fissent entendre d'heure en heure. D.

même peuple qui l'avait attaquée en avait en grande partie sauvé les grains, et, tandis qu'il en manquait lui-même, les avait portés à la Halle. Nous prions les détracteurs de la Révolution d'en bien considérer les moindre agents, et de nous déclarer franchement ce qu'ils en pensent. Un pauvre citoyen avait rapporté du garde-meuble, que l'on avait aussi forcé, une des épées de Henri IV. Quelqu'un lui offrit en échange un louis d'or et une autre épée : « Elle est plus riche, répondit-il, mais je n'en veux point; ce n'est pas celle de notre bon Henri. »

On amenait de toutes parts à l'hôtel de ville un nombre infini de voitures, de chariots, de charrettes, arrêtés aux portes de la ville et chargés de toute sortes de provisions, de vaisselle, de meubles, de subsistances, etc.; de sorte que la place de Grève fut, pendant plusieurs jours, l'un des plus riches entrepôts de l'Europe, mais aussi le plus turbulent et le moins accessible.

Le peuple, qui ne soupirait qu'après des armes et des munitions, car c'étaient là, depuis deux jours, ses premiers ou plutôt ses seuls besoins; le peuple nous arrivait en foule et devenait plus pressant de minute en minute; ses instances et ses menaces redoublèrent sur le midi.

A une heure et demie ou environ, le prévôt des marchands annonce que M. Pressoles, directeur des armes de la manufacture de Charleville, lui a promis douze mille fusils, qui seront bientôt suivis de trente mille autres. On l'en croit sur sa parole. Le comité se rassure, et il arrête que le fonds de la milice parisienne sera porté, jusqu'à nouvel ordre, à quarante-huit mille citoyens.

Projetant d'avoir des troupes, il nous fallait des chefs. On offrit le commandement général au duc d'Aumont; il demanda vingt-quatre heures pour y songer. Le marquis de la Salle fut nommé commandant en second, et nous jura sans hésiter, que sa fortune et sa vie seraient toujours au service de la commune. Il y a déjà perdu l'une, et cent fois risqué l'autre.

Ensuite on substitua les cocardes rouges et bleues aux cocardes vertes, et l'on motiva ce changement.

Le soir, tout était dans la plus grande fermentation; on ne parlait que des troupes qui devaient nous assaillir de différents côtés. Nous avions déjà reçu les soixante districts, nous les avions entendus. Leur langage ne le cédait en énergie ni aux Grecs ni aux Romains des plus beaux siècles. En général, mettez les hommes dans les mêmes circonstances, surtout quand il s'agit de la liberté, dont le sentiment et le regret remuent jusqu'aux esclaves, ils parleront, ils agiront de même.

Quoique ces districts eussent pris d'eux-mêmes les plus sages mesures pour empêcher l'ennemi de s'approcher, ils nous regardaient comme leurs pères et leurs sauveurs : grand exemple pour les sections futures!

Nous cherchions de la poudre, nous en demandions de tous côtés, tandis qu'il en sortait secrètement cinq milliers de Paris. Ils sont arrêtés et saisis, car le peuple ne faisait point de grâce sur cet article; et c'est à cette surveillance que nous devons nos succès.

On la dépose cette poudre qui devait enfin servir aux opprimés pour s'affranchir des oppresseurs, on la dépose dans une salle basse de l'hôtel de ville, et un abbé, notre collègue fut chargé d'en faire la distribution.

Commission dangereuse et qui a mis plusieurs fois ce brave et respectable abbé Le Fèvre à deux doigts de la mort! Premièrement, et ce fut en ce jour même, lorsqu'on tira un coup de fusil sur les tonneaux dont il était le gardien, et un coup de pistolet sur sa propre personne; lorsque, la nuit suivante, la porte du magasin où il était avec ces poudres fut brisée à coups de haches, qui faisaient feu sur les clous dont elle était garnie; enfin, lorsqu'un homme ivre entra peu de temps après dans ce magasin, ou plutôt cette mine située sous notre salle, toujours remplie de citoyens, y entra la pipe à la bouche et fumant sur les barils ouverts; l'abbé n'en put venir à bout qu'en achetant cette pipe allumée, qu'il lança dans la cour (1).

(1) Ajoutez que, dans la terrible journée du 5 octobre 1789, M. l'abbé

Je suis entré dans ces détails pour offrir, en passant, à mes concitoyens un sujet digne de toute leur reconnaissance. Mais achevons la journée du lundi.

Les événements se succédaient avec tant de rapidité qu'ils se confondaient, et que j'ai bien de la peine à les remettre en ordre. Les heures m'échappent. La voiture du prince de Lambesc, amenée sur la place, y est brûlée : on sauve sa malle, dont les effets furent rapportés sur le bureau de l'assemblée.

Un peuple nombreux et les patrouilles qui commençaient à se former continuaient à nous demander des armes; tous attendaient avec impatience l'effet des promesses, trop positives, du prévôt des marchands.

Ils apprennent que des caisses viennent d'arriver : sur l'étiquette *Artillerie*, on les croit pleines de fusils; elles ne l'étaient que de vieux linge, de bouts de chandelle et de morceaux de bois. Comment et par qui ces caisses sont-elles parvenues à l'hôtel de ville? Nous l'ignorons encore.

Un cri général s'élève contre nous et contre le prévôt des

Le Fèvre fut, à onze heures du matin, entraîné, la corde au cou, par des bacchantes ou plutôt des furies, jusqu'au haut du clocher de l'hôtel de ville, et que, sans deux femmes courageuses, il y aurait perdu la vie.

En dernier lieu, le mardi 5 avril 1790, journée des plus critiques, escortant, dans la rue Saint-Honoré, des chariots pleins de fusils, on le prit pour un autre, et c'en était fait de lui, sans la garde nationale qui venait d'arracher des mains du peuple MM. l'abbé Maury et le vicomte de Mirabeau *. D.

* Tous ces faits sont exacts : M. l'abbé Le Fèvre d'Ormesson, cet homme rempli de courage et de présence d'esprit, existe encore, et nous les a certifiés. Il nous a montré dans l'hôtel de ville la salle où l'homme ivre dont parle Dusaulx vint fumer assis sur des barils de poudre. Toutes les circonstances du péril qu'il a couru le 5 octobre sont encore présentes à sa mémoire. Les *bacchantes* qui l'entraînèrent portaient bien des habits de femme, *mais elles avaient, je vous jure*, nous-a t-il dit, *et des bras et des poignets d'hommes*. Il fut pendu au clocher même de l'hôtel de ville, il allait périr : un officier de la garde nationale coupa la corde; l'abbé Le Fèvre tomba de vingt pieds de haut dans une des salles qui sont au-dessous du clocher. Cette terrible chute lui a laissé un tremblement convulsif dans tous les membres. M. l'abbé Le Fèvre, dont la Révolution avait détruit la fortune, doit aujourd'hui un asile à la bienfaisance de M. le comte de Chabrol, préfet de la Seine. (*Note des nouv. édit.*)

marchands : « Le comité, disaient-ils, complice du bureau de la ville, trahit la cause commune ; et, si nous les laissons faire nous allons bientôt être traités comme des conjurés. » Ces soupçons furent tels, qu'ils duraient encore même après la chute de la Bastille, et que plusieurs des vainqueurs de cette forteresse refusèrent de nous apporter les munitions qu'ils y avaient saisies.

Quelque temps après (1), ces mêmes soupçons furent cause d'une méprise qui fit que quatre-vingt mille hommes demandèrent la tête de notre commandant, de ce généreux marquis de la Salle qui nous sert maintenant en qualité de soldat (2).

Nous ne négligeâmes rien de ce qui pouvait apaiser nos concitoyens, dont, malgré leurs préventions et leurs emportements, nous admirions l'ardeur patriotique. Mais le prévôt des marchands gâta tout en donnant, à notre insu, des ordres qui ne servirent qu'à les aigrir encore plus. Il les envoya aux Chartreux et dans d'autres maisons où il n'y avait point d'armes, pour y chercher des armes. L'imprudent ne songeait pas qu'ils en reviendraient plus furieux, et qu'ils auraient le droit de lui demander compte d'un pareil procédé.

Quant à nous, qu'on se mette à notre place : tout était imprévu, et il fallait à chaque instant répondre à tout.

Ce que nous fîmes de mieux et de plus décisif, ce fut d'autoriser les districts à faire sur-le-champ fabriquer, aux dépens de la ville, des piques, des hallebardes et toutes sortes d'autres armes subalternes, mais que la valeur et le désespoir savent employer dans les grandes occasions.

Cinquante mille piques furent fabriquées en moins de trente-six heures ; et l'on peut les regarder comme les principaux instruments de notre naissante liberté. Je vote donc pour que ces piques soient déposées en faisceaux dans l'intérieur et autour du palais national que l'on se propose d'élever incessam-

(1) Le 6 août 1789.

(2) Nulle circonstance ne prouve mieux avec quelle légèreté le peuple passe de l'affection à la haine, combien il est prompt à soupçonner, ardent à demander vengeance. (*Note des nouv. édit.*)

ment. Ces mâles et rustiques ornements apprendraient à nos derniers neveux que l'on ne doit pas plus compter sur des flatteurs à gages que sur les fausses ressources d'un luxe corrupteur.

On nous a remerciés des piques; mais on a cruellement reproché au prévôt des marchands d'avoir, sous quelque prétexte que ce fût, donné le change à de braves gens, qui n'ont pas pu le lui pardonner.

En consequence du nouveau régime qui s'établissait, il fallait admettre dans notre salle, il y fallait entendre tout le monde sans égard et sans distinction. On nous annonce, et ce trait peint à merveille l'esprit du peuple, qui, dans le trouble dont il s'agit, n'avait pas perdu l'idée de la justice; que dis-je? il réprimait alors ce qu'il se permettait deux jours auparavant (1) : on nous annonce un mercadin, vendant des cocardes et forçant les passants à les acheter, à les payer un petit écu, tandis, nous disait-on d'un air furieux, qu'elles ne valaient pas vingt-quatre sous. Les dénonciateurs du délinquant exigent qu'il soit traité comme criminel de *lèse-révolution*. Pour les satisfaire on promit de le punir.

Le trait suivant expliquera l'autre; car les petits faits, dans les grandes circonstances, ne sont pas toujours à dédaigner. L'un de nous, traversant la place de Grève, offrit un écu à un pauvre citoyen mal armé qui l'avait soutenu dans la foule : « Y songez-vous? lui dit-il; l'argent aujourd'hui ne sert à rien, et vous allez le voir. Qui veut cet écu? ajouta-t-il, c'est monsieur qui le donne. — Point d'argent! point d'argent! » s'écrièrent ses camarades.

Le jour baissait : on redouta les ténèbres de la nuit, et c'est pourquoi nous ordonnâmes des illuminations. Ces signes ordinaires de l'allégresse publique, dénaturés par le contraste du silence, de la terreur; ces clartés solitaires, car les pelotons de gens armés que l'on voyait passer de temps en temps ne res-

(1) ...*Metus hostilis in bonis artibus civitatem retinebant.*
(Bell. Jugur., § 41.)

semblaient qu'à des fantômes; ces mornes clartés ne donnaient, à ceux qui entraient dans Paris, que des idées sombres, funèbres, et ne leur indiquaient qu'un deuil universel.

Déjà l'enceinte de cette ville était si bien gardée qu'on n'y pouvait entrer sans décliner son nom. A dix heures du soir, MM. Bochard de Saron, premier président du parlement, et Le Fèvre d'Amécourt, conseiller de grand'chambre, nous furent annoncés. Tout ce qui tenait au gouvernement que l'assemblée nationale avait entrepris de réformer était suspect au peuple.

On avait arrêté ces deux magistrats à leur retour de Versailles, et l'on nous dit que M. d'Amécourt y avait été désigné à la place de M. Necker; ce qui, dans cette conjoncture, n'était pas une trop bonne recommandation. Nous leur fîmes sentir qu'ils seraient plus en sûreté partout ailleurs qu'à l'hôtel de ville, où nous ne pouvions répondre que de notre courage et de notre patriotisme.

Plusieurs d'entre nous, quoiqu'ils eussent supporté tout le poids de cette journée laborieuse et de la précédente, continuèrent leurs fonctions, parce qu'ils étaient décidés et que le zèle les soutenait. Mais M. de Flesselles, encore plus malade d'esprit que de corps, succombait à des soucis dévorants, à de cruelles incertitudes. Voyant qu'il avait absolument besoin de repos, nous l'engageâmes à se retirer. Que ne l'a-t-il fait, ou que ne s'est-il montré plus citoyen (1)! Cependant il ne voulut point sortir de l'hôtel de ville et y coucha. Le lendemain nous le retrouvâmes plus fatigué que la veille (2).

(1) Je parle comme on parlait alors; car je n'ai pas la simplicité de croire que la plupart des hommes dévoués à l'ancien régime aient jamais été et puissent devenir citoyens. D.

(2) Le procès-verbal des séances, dont nous avons cité déjà plusieurs passages relatifs à l'infortuné M. de Flesselles, offre encore ici des détails intéressants pour sa mémoire. On y voit d'abord qu'il n'avait ni réclamé ni brigué l'honneur funeste de présider l'assemblée des électeurs.

« Après quelques débats relatifs au droit de présider l'Assemblée, dit « le procès-verbal de la séance du 13 juillet, et sur l'observation faite « par les électeurs eux-mêmes, qu'ils n'étaient point en ce moment

MM. Le Grand de Saint-René, Buffault, Vergne et Hyon restèrent tous quatre dans la salle pour y tenir le comité pendant la nuit

On faisait alors dans le Palais-Royal de violentes motions, tant contre notre comité que contre le prévôt des marchands, dont on jurait la perte ; et cette espèce de conspiration, qui devait bientôt éclater, était fomentée dans plusieurs autres endroits.

« régulièrement convoqués, il a été réconnu que la présidence ne pou-
« vait appartenir qu'à M. le prévôt des marchands, comme chef de la
« municipalité.

« Et déjà M. le prévôt des marchands s'était expliqué sur son désir de
« n'exercer que l'autorité qui lui serait déférée par les habitants de la
« capitale.

« Alors un de MM. les électeurs est monté sur le bureau, et il a ex-
« posé à la multitude, que M. de Flesselles ne désirait conserver et con-
« tinuer les fonctions qui lui avaient été confiées par S. M., que dans
« le cas où ses concitoyens le trouveraient agréable, et daigneraient le
« confirmer dans ses fonctions.

« Cette confirmation décidée et manifestée par une acclamation géné-
« rale, le même électeur a invité MM. du bureau de la ville de prendre
« à l'instant même, conjointement avec MM. les électeurs, les mesures
« les plus sages et les plus promptes pour la sûreté de la ville. »

On voit ensuite dans le procès-verbal, que Dusaulx lui-même, avec un courage, avec des sentiments d'humanité qui l'honorent, defendit M. de Flesselles contre les soupçons de ceux qui l'accusaient.

« M. Dusaulx, électeur, respectable par son âge et par son patriotisme
« décidé, était parvenu à contenir plusieurs pelotons qui complotaient
« de faire main basse sur tous les officiers du bureau de la ville, et
« ne paraissaient disposés à quelques égards et quelque douceur qu'en
« faveur de ceux qui seraient honorés du titre d'électeur.

« Le discours de M. Dusaulx lui avait donné un ascendant visible
« sur les citoyens et soldats dont il se trouvait environné.

« Il a été invité à prendre place au bureau pour en partager les fonc-
« tions périlleuses.

« En déclarant qu'il n'avait pas droit de délibérer, puisqu'il n'était
« pas membre du comité permanent, M. Dusaulx cependant a pris la
« parole, et il s'est exprimé avec beaucoup d'onction sur l'injustice de
« soupçonner M. de Flesselles, les membres du comité permanent, tous
« les électeurs qui s'étaient employés avec tant de zèle, et qui travail-
« laient ensemble avec tant de constance depuis deux jours et deux
« nuits à la défense commune. » *Procès-verbal*, séance du 14 juillet.

(*Note des nouv. édit.*)

A deux heures du matin, on vint donner l'alerte à nos quatre collègues : « Quinze mille hommes, leur dit-on, descendent de la rue Saint-Antoine, vers la place de Grève, et l'hôtel de ville ne saurait manquer d'être forcé. — Il ne le sera pas, répondit M. Le Grand de Saint-René, car je le ferai sauter à temps ; » et il était homme à le faire. Aussitôt il ordonne aux gardes de la ville de lui apporter six barils de poudre, de les déposer dans le cabinet voisin, communément appelé *la petite audience*. Les malintentionnés en pâlirent, et se retirèrent au premier baril qui fut apporté.

Le mardi 14.

Les deux jours précédents et celui-ci n'en forment qu'un par la contiguïté des événements qui se croisaient, se confondaient et naissaient l'un de l'autre ; c'est ce qui nous a quelquefois empêché de fixer les heures avec précision. D'ailleurs, je prie d'observer que, dans les agitations où nous étions sans cesse, il ne nous a guère été possible de prendre des notes ; et que si l'un de nous, à la fin de cette journée, ne s'en était pas rappelé les principales circonstances, ne les avait pas écrites sur-le-champ, une partie de ce que je publie aujoud'hui n'aurait jamais été connue ; MM. Moreau de Saint-Méry, le marquis de la Salle, Hulin, Élie, et tant d'autres, n'auraient pas été déjà célébrés dans l'assemblée nationale.

Pendant la nuit du 13, et ce fut à peu près le seul incident, l'hôtel de la police avait été forcé par une troupe de citoyens armés et munis de flambeaux, ce qui jeta l'alarme partout où ils passèrent. Chacun, barricadant ses portes, les regardait par les fenêtres, et nul n'osait sortir. Ces hommes inquiets et mécontents ne jugeaient de M. de Crosne que comme on jugeait alors de la plupart de ses prédécesseurs et des autres ministres du pouvoir arbitraire, qui tirait à sa fin. Mais la commune de Paris mit bientôt cet honnête, ce digne magistrat sous sa protection spéciale, et continua de l'associer à ses travaux.

Dès la pointe du jour, la place de Grève, qui était devenue le dépôt général de toutes sortes d'effets, et même de trou-

peaux, se remplit de plus en plus : mais le peuple et les canons qui survinrent dans le cours de la journée firent défiler le plus grand nombre des voitures.

On vint de très-bonne heure nous redemander des armes et des cartouches, en nous reprochant les refus involontaires et les défaites de la veille. Nous en avions fait chercher : point d'armes ni de cartouches, pas même à l'Arsenal. Plus ardent que jamais, ce peuple impatient (1), et qui ne savait pas encore tout ce qu'il allait exécuter (2), prit le parti de marcher aux Invalides, sans égard au camp du Champ-de-Mars.

La fière contenance des Parisiens, leur intelligence et leur activité, produisirent de prompts effets. Parmi tous ces ennemis qui nous entouraient, nous menaçaient, plusieurs, et leur exemple fut bientôt imité, plusieurs, devenus citoyens et quittant leurs drapeaux, vinrent nous offrir leurs services : c'est ce que l'on appelait désertion, et nous patriotisme (3).

Des hussards, nous dit-on, paraissent au faubourg Saint-Antoine; on a vu charger et pointer les canons de la Bastille; le sang va couler. Un officier invalide vint nous déclarer, de la part du gouverneur de cette forteresse, que celui-ci promet de ne point faire tirer, de rester neutre, pourvu que l'on reste tranquille : ce n'était pas là notre compte, ni celui des vrais citoyens.

(1) *Adeo difficilis est hominibus utcunque conceptæ spei mora.*
(VELL., lib. II, cap. 58.) D.

(2) Le gros du peuple ne s'en doutait pas; mais il est certain que la prise de la Bastille avait été projetée : M. le marquis de la Salle m'a certifié que la veille il avait, à cet égard, reçu un plan d'attaque. D.

(3) Ces *désertions* ou ces preuves de *patriotisme* étaient fort nombreuses. « Ce qui rassurait sur les dispositions des troupes, dit le pro« cès-verbal des séances, était le nombre considérable de soldats, dra« gons et fantassins des divers régiments campés aux environs de Paris, « qui se présentaient avec armes et bagages, qui déclaraient leur in« tention décidée de servir la nation, et qui étaient arrêtés par les dif« férents districts, et conduits à l'hôtel de ville, d'où le comité les dis« tribuait dans les troupes nationales, avec des précautions suffisantes « pour s'assurer de leurs dispositions. » *Procès-verbal*, séance du 14 juillet. (*Note des nouv. édit.*)

Des avis et des renforts nous arrivaient de toutes parts; la fermentation augmentait : mais nous attendions avec impatience la réponse du duc d'Aumont, qui avait demandé vingt-quatre heures pour délibérer sur sa nomination. Il s'excusa, il remercia.

Le marquis de la Salle fut, en sa place, nommé commandant général. Il accepte avec transport. Ce dévouement l'honore d'autant plus qu'à l'heure où il consentit à la place éminente qu'il a si bien remplie, peu d'autres auraient été tentés d'en briguer le dangereux honneur. Le nom du marquis de la Salle, nécessairement attaché à cette grande époque, ne saurait plus mourir.

Quoique distraits par tant de soins, nous étions inquiets de l'expédition des Invalides, lorsque M. Éthis de Corny nous apprit que, sans vouloir attendre le retour d'un courrier envoyé par le gouverneur à Versailles, les citoyens s'étaient emparés de ce vaste hôtel, l'avaient forcé sans effusion de sang, en avaient enlevé vingt-huit mille fusils, cachés dans des caves situées sous le dôme, et couchés entre des lits de paille; ce qui fit croire, car on se défiait de tout, que ces précautions n'avaient été prises que pour les incendier à volonté. M. de Corny nous ajouta que l'exécution de cette entreprise, faite à la vue d'un camp voisin, avait été aussi prompte que le projet; et ce fut le sort de toutes les entreprises de cette heureuse journée.

On s'était porté à la Bastille, mais seulement pour y avoir des armes et des munitions. Insensiblement on osa davantage. Le peuple, dont l'audace allait toujours en croissant, vint bientôt nous demander la prise de cette forteresse, comme si cela, dit M. du Veyrier, n'eût dépendu que d'un arrêté (1).

M. Thuriot de la Rosière, électeur, s'y était déjà transporté de la part de son district, pour sommer le gouverneur de se rendre. Il vint ensuite nous faire le rapport de cette démarche inouïe, et dont il sera question dans un autre endroit.

(1) *Procès-verbal des séances*, page 325. M. Du Veyrier en était le rédacteur. (*Note des nouv. édit.*)

Peu de temps après, l'action s'étant engagée au bord du premier pont, on nous apporta un soldat des gardes francaises, blessé et expirant; vingt autres, très-maltraités, tant soldats que citoyens, furent reçus dans des maisons de la rue de la Cerisaie; et dès lors, quoiqu'on ait reproché aux vainqueurs de la Bastille de n'avoir *enfoncé qu'une porte ouverte;* dès lors le sang ne cessa pas de couler pendant plus de quatre heures (1).

Tandis qu'une partie combattait, l'autre allait chercher du renfort et du canon; de sorte qu'à chaque instant nous étions instruits des progrès de l'attaque. L'action fut douteuse jusqu'à la fin. Heureusement nous n'eûmes pas le temps de réfléchir ni d'avoir peur : si la peur nous avait gagnés, que devenait Paris?

Quelques-uns commençaient à se dire, dans notre comité, que cette affaire était plus sérieuse qu'on ne l'avait cru d'abord; mais il n'était plus temps de revenir sur ses pas.

Pour épargner le sang, il fut résolu d'envoyer au gouverneur une députation solennelle. M. Bélon et quelques autres électeurs furent chargés de la première, qui n'eut aucun succès.

La seconde eut le même sort : elle était composée de M. de la Vigne, l'un de nos présidents, et de nos collègues MM. Chignard, l'abbé Fauchet, etc., auxquels se joignit, en qualité de volontaire, M. Bottetidoux, député suppléant des communes de Bretagne à l'assemblée nationale (2).

(1) Voyez, dans les pièces, le tableau des vainqueurs de la Bastille, avec l'indication des morts et des blessés (p. 199); voyez aussi la *Déclaration des assiégés* (p. 220), pièce fort importante à consulter pour etablir l'exactitude des faits. (*Note des nouv. édit.*)

(2) L'arrêté, dont l'original est entre les mains de M. de la Vigne, est conçu en ces termes :

« Le comité de la milice parisienne, considérant qu'il ne doit y avoir « à Paris aucune force militaire qui ne soit sous la main de la ville, « charge les députés qu'il adresse à M. le marquis de Launay, com- « mandant de la Bastille, de lui demander s'il est disposé à recevoir « dans cette place les troupes de la milice parisienne, qui la garderont « de concert avec les troupes qui s'y trouvent actuellement, et qui seront « aux ordres de la ville. » *Signé* DE FLESSELLES, etc., etc. D.

Après bien des efforts pour parvenir au pied de la forteresse et s'y faire entendre ou du moins remarquer, après s'en être éloigné et rapproché à trois reprises différentes, M. de la Vigne, toujours accompagné de ses collègues, fit lecture de notre arrêté, mais ses paroles furent étouffées par le bruit de la mousqueterie, et trois citoyens tombèrent à ses côtés.

Pendant l'intervalle entre cette seconde députation et la troisième, on amena au bureau de police trois invalides que l'on voulait pendre sur-le-champ, en forme de représailles, parce qu'ils avaient été saisis les armes à la main auprès de la Bastille, et tirant sur les citoyens (1). M. du Veyrier, puissamment secondé par M. de Leutre, eut le bonheur de soustraire ces trois hommes à la fureur du peuple. « Nous faisons grâce aux prisonniers, s'écria ce peuple généreux, si le gouverneur rend la Bastille, ou si nous la prenons. » Ce n'étaient pas des meurtres gratuits qu'ils voulaient, mais la prise de cette place, mais l'abolition du despotisme.

Des bruits douteux, des bruits contraires se répandent, et l'on ne croit que ce que l'on désire. On nous annonce que le gouverneur de la Bastille est pris, qu'on nous l'amène. Ce n'était pas lui; c'était M. Cloüet, régisseur des poudres et salpêtres, lequel doit incontestablement la vie au brave Cholat, qui, le premier, l'a garanti de la fureur du peuple.

On fit dans le cours de cette journée bien d'autres méprises, et dont plusieurs furent sanglantes. Tandis que les uns croient avoir pris le gouverneur, d'autres, dans l'une des cours de la Bastille, s'emparent d'une jeune personne intéressante

(1) Le procès-verbal contient les détails suivants : « L'un de ces trois « invalides, dont l'âge et les cheveux blancs inspiraient au moins la « compassion, tranquille au milieu des menaces de mort qui retentis-« saient à ses oreilles, disait : *Comment puis-je être coupable et avoir « tiré sur les citoyens, puisque j'étais sans armes et que je sortais d'un « cabaret où j'avais été chercher une bouteille de vin pour moi et mes « camarades ?*

« Les membres du bureau ne voyaient dans ces invalides que trois « victimes malheureuses qu'il fallait sauver d'un premier mouvement « de fureur et de prévention. » (*Note des nouv. édit.*)

par sa grâce et sa candeur. L'ayant amenée auprès du premier pont : « C'est la fille de de Launay, s'écrient-ils ; qu'il rende la place, sinon qu'il voie expirer sa fille dans les flammes. » Et l'on allume une paillasse sur laquelle elle était évanouie.

Le père de mademoiselle de Monsigny, c'est le nom de la jeune personne, la voit du haut des tours, près d'être brûlée vivante. Il allait se précipiter, lorsqu'il fut atteint et renversé par deux coups de feu. Le brave et généreux Aubin Bonnemer, qui avait déjà une première fois sauvé la fille de cet officier, écarte la foule homicide, enlève mademoiselle de Monsigny, la remet en mains sûres, et revole au combat. Un sabre lui fut apporté dans notre salle, le 3 février 1790, par celle qu'il avait délivrée, et nous y joignîmes la couronne civique. C'est ainsi que des atrocités finissaient le plus souvent par des traits d'héroïsme (1).

Tant de menaces, tant d'incertitudes, et les malheurs que nous redoutions, nous déterminèrent à envoyer une troisième députation, non moins importante que les deux autres. Ces députations, demandées par le peuple, et toujours accordées par les électeurs, embarrassaient beaucoup le prévôt des marchands, et il le témoigna d'une manière un peu dure à M. Francotay, qui lui fit baisser les yeux ; mais il n'avait, dans notre comité, que sa voix comme un autre.

(1) Le couronnement du citoyen qui avait sauvé mademoiselle de Monsigny n'eut lieu que le 5 février, à la séance du soir. Ce fut, de part et d'autre, le triomphe de la reconnaissance et de la modestie. La couronne fut offerte par M. le maire à mademoiselle de Monsigny, pour lui procurer le plaisir de la poser elle-même sur la tête de son libérateur. « Quant au sabre, je crois, dit M. Bailly à M. Bonnemer, ajouter à votre triomphe en priant M. le commandant général de vous le remettre. »

La scène allait finir, lorsqu'un citoyen, M. Binot, car il mérite bien qu'on le nomme, qui, le 14 juillet, avait été témoin de la bravoure et de l'humanité de M. Bonnemer, vint nous demander la permission de lui offrir une petite rente viagère, réversible sur la tête de son épouse, etc.

On compte, jusqu'à présent, moins de violences pendant la Révolution que de traits pareils à celui-ci. D.

M. Éthys de Corny, procureur du roi à la ville, M. Fi
cotay, électeur, sont nommés, et se félicitent de cette pr
rence, la plus honorable, disaient-ils, que l'on puisse env
Ils marchent précédés du drapeau de la ville et d'un tamb
Plusieurs citoyens briguent l'honneur de les accompagner
ils méritent d'autant plus d'être cités, qu'arrivés sous le fe
la place, ils s'y conduisirent avec une bravoure singulière. V
les noms de ces dignes volontaires : MM. Poupart de Be
borg, Piquot de Sainte-Honorine, Boucheron, Coutans
Joannon.

Le lecteur français, avant la Révolution, craignait de trou
trop de noms dans l'histoire; et il avait raison, car le p
souvent, ce n'étaient que des noms d'esclaves. Aujourd'
tout est changé : nous nommerons désormais les bons citoye
à l'exemple des peuples libres. Ouvrez Homère et Hé
dote, ces pères de la poésie et de l'histoire, vous ver
qu'ils nommaient par nom et par surnom des phalanges
tières.

A leur retour, nos députés apprirent, et quelques-uns de
faits sont contestés, que le gouverneur avait attiré les citoy
dans la première cour; qu'il avait fait tirer sur eux; q
le drapeau blanc avait été arboré sur les tours; que les cros
des fusils y avaient été mises en haut; et que, malgré ces sign
de paix, la députation n'en avait pas été moins exposée au f
de la place (1).

(1) « La vérité exacte, » dit une petite brochure qui a paru dans
temps, et qui est intitulée : *Ce qu'on n'a pas su et ce qu'il faut savo*
ou *Annales parisiennes ;* « la vérité exacte est que le sieur de Laun
« s'étant présenté lui-même sur le petit pont-levis, demanda au peu
« ce qu'il désirait de lui : on lui répondit qu'on voulait *des armes et*
« *munitions ;* et il ne refusa d'en donner sur-le-champ qu'en articul
« qu'il en donnerait dès qu'il se présenterait quelqu'un de la part
« l'hôtel de ville; mais l'impatience était extrême : on lui répondit p
« des coups de fusil, et l'on ne voulut rien entendre. C'est alors q
« M. de Launay fit faire deux décharges; et le moment après il off
« de capituler, en menaçant de faire sauter tout le monde, si l'on n'acce
« tait pas la capitulation; mais le canon arriva, et rien ne fut écouté.

Pour avoir le droit, à tous ces égards, d'accuser le gouverneur et sa garnison de perfidie, il faudrait être bien sûr qu'ils ont vu et reconnu les signaux des députés; et s'ils les ont en effet aperçus, il faut convenir qu'il leur était impossible de suspendre l'action, tandis qu'on les pressait de toutes parts, tandis que le feu des assiégeants continuait, et que l'on tirait sur eux, non-seulement du pied de la forteresse, mais encore du haut des maisons voisines.

Pendant qu'on attaquait la Bastille, le plus beau monument de la France risquait d'être détruit. Nous apprenons, entre deux et trois heures après midi, qu'un nouveau torrent de citoyens s'était porté aux Invalides, où l'on croyait qu'il restait encore des armes. Nous y députons M. de Leutres, dont l'accent provençal, l'enjouement naturel et la popularité calmèrent tous les esprits.

De notre côté, nous soutenions à l'hôtel de ville un siége non moins dangereux que celui de la Bastille, et la catastrophe n'en fut pas moins funeste.

Déjà M. de Flesselles était accusé d'entretenir des correspondances suspectes; mais ayant déclaré qu'il n'avait jamais eu avec le prince dont il s'agissait aucun rapport particulier, l'accusateur se désista, et même l'avertit de faire sur-le-champ garder son hôtel, parce qu'il était question d'y mettre le feu.

Absorbée par tant de soins, et ne sachant pas encore quelle serait l'issue du siége, qui croirait que nous nous soyions avisés de faire une nouvelle députation à l'assemblée nationale, mieux instruite que nous de ce qui se tramait contre Paris? MM. Bancal des Issarts et Ganilh, électeurs, partent presque au moment où l'on venait d'apprendre ce que l'on croyait à peine, la prise de la Bastille (1). Passant entre les canons qui bordaient le pont de Sèvres, et à travers les troupes qui nous

Annales parisiennes, page 27. — Consultez la *Déclaration des assiégés* (F); elle ne se trouve d'accord sur ce point ni avec Dusaulx ni avec les Annales. (*Note des nouv. édit.*)

(1) Ils en reçurent la nouvelle sur le Pont-Royal. D.

investissaient, ils portent cette grande nouvelle à l'assem
des représentants de la nation.

Je supprime ici plusieurs faits intéressants, et vingt table
que l'on retrouvera dans le Discours : quels qu'en soien
couleur et le trait, je garantis du moins qu'ils sont peints
près nature.

N'oublions pas que plusieurs courriers, chargés de paq
importants, furent arrêtés dans le cours de cette journée,
l'on songeait à défendre ce que nous avions résolu d'attaque
de prendre. Nous étions convenus que les lettres conten
dans ces paquets ne seraient point ouvertes, et qu'on les
verrait à l'assemblée nationale ; mais nous fûmes contrai
de satisfaire, de temps en temps, la curiosité des citoyens.

Les vainqueurs de la Bastille, qui nous amenaient le gouv
neur, ne purent pas le garantir du sort affreux qui l'attend
Son mauvais destin l'empêcha de monter à l'hôtel de vil
auprès duquel il fut massacré, non loin des marches du périst
L'abbé Le Fèvre fut spectateur involontaire de ses derni
moments : « Je l'ai vu tomber, m'a-t-il dit, sans pouvoir le
courir : il se défendit comme un lion ; et si dix hommes s
lement s'étaient conduits de même à la Bastille, elle n'au
pas été prise. »

Nous apprîmes ensuite la mort de M. de Losme Solbay,
plorée par tous les gens de biens. C'était le major de la pla
et il fut tué dans la Grève, vis-à-vis l'arcade de Saint-Jean.
marquis de Pelleport, dont il avait été le consolateur pend
une captivité de cinq années, n'écoutant que sa reconnaissan
se jeta dans ses bras et voulut le dégager. « Jeune homme,
dit-il, vous allez vous perdre et je n'en mourrai pas moins.
Il n'en tint compte : il fit des prodiges de force et de co
rage ; il se battit autour de son bienfaiteur jusqu'à ce qu'épu
de fatigue et de sang, il fut, à son tour, secouru par quelqu
uns de ceux que son exemple avait enflammés.

Nous apprîmes encore et la mort de M. de Miray, aid
major, et celle de M. Pierson, capitaine de la compagnie d
invalides : le premier, tué dans la rue des Tournelles ; le s

cond, sur le port au Blé. Plusieurs autres éprouvèrent le même sort. Je parlerai ailleurs de l'infortuné Bécard et de son dévouement.

Quant au prévôt des marchands, il est sûr qu'il fut tué par un inconnu d'un coup de pistolet, au coin du quai Pelletier; mais est-on sûr qu'avant de l'immoler on lui ait présenté une lettre écrite de sa propre main, et qui contenait la preuve évidente de la plus noire perfidie? On nous l'a dit, on le répète encore, ce qui ne suffit pas pour l'affirmer. Doutons donc, doutons, jusqu'à ce que cette importante lettre, que l'on cherche vainement depuis plus de six mois, nous ait été produite (1).

(1) L'existence de cette lettre est un point d'histoire important. Elle a servi de prétexte à l'un des premiers et des plus déplorables excès qui ont souillé la Révolution. Beaucoup d'écrivains du temps parlent de cette prétendue lettre, quelques-uns la rapportent; mais aucun de ceux du moins qui sont dignes de confiance, ne déclare l'avoir vue, et jamais l'original n'en a été retrouvé.

Suivant plusieurs écrits du temps fortement empreints de l'esprit de parti, le billet écrit par M. de Flesselles, et trouvé dans les poches de M. de Launay après son assassinat, était ainsi conçu : *J'amuse les Parisiens avec des cocardes et des promesses; tenez bon jusqu'au soir, et vous aurez du renfort.*

Ce billet aurait donc été reçu dans la matinée du 14 juillet. Mais il est peu probable que M. de Flesselles, déjà suspect à l'hôtel de ville, ait trouvé les moyens de l'écrire, et que M. de Launay, dont la forteresse était investie par la multitude, ait eu la possibilité de le recevoir.

La *Déclaration des assiégés*, pièce d'un grand poids aux yeux de l'histoire (F), parle des lettres écrites à M. de Launay par M. de Bezenval, et ne dit mot de celle qu'on reproche à M. de Flesselles. Les auteurs de *la Bastille dévoilée* ont seulement joint à cette pièce la note suivante : « Des gens dignes de foi *nous ont assuré* que M. de Monsigny, « capitaine commandant la compagnie des invalides en garnison à la « Bastille, *avait rapporté* que M. de Launay lui *avait fait lire* une « lettre de M. de Flesselles, où ce prévôt des marchands lui promettait « des secours. *Nous n'avons pas eu le temps de nous faire confirmer ce « fait par M. de Monsigny lui-même.* On ne sait pas ce qu'est devenu « l'original de cette lettre. Qu'est-ce qui l'a remise à M. de Launay? « Nous pourrions donner à ce sujet quelques renseignements que nous « ne voulons rendre publics que quand ils nous paraîtront à nous-« mêmes d'une vérité démontrée. »

On publia depuis plusieurs livraisons de *la Bastille dévoilée;* on doit

Je connaissais M. de Launay ; j'avais défendu M. de Flesselles dans le comité permanent. Lorsque le bruit de toutes ces morts violentes vint frapper nos oreilles, je chancelai, mes yeux s'éblouirent, et je fus en un instant couvert de taches livides. Je ne sais ce que je serais devenu sans M. de Castillon ; ce digne électeur me tira de l'hôtel de ville, où, n'ayant plus ni force ni ressorts, je risquais au déclin du jour d'être écrasé par la foule qui continuait à s'y porter.

Avant d'en sortir, j'avais été frappé de la prodigieuse activité de M. de Lapoise, notre collègue. Quoique ce brave et bon patriote ait tout fait pour sauver les prisonniers amenés dans notre salle, deux canonniers en furent arrachés et pendus sur-le-champ à la branche de fer qui soutient le réverbère en face de l'hôtel de ville ; et c'est ce que l'on a depuis appelé *la lanterne*, où des bourreaux, payés par de vrais assassins, ont exercé plusieurs atrocités dignes des cannibales.

Résumons la marche de ces trois jours : le dimanche, insurrection ; le lundi, milice bourgeoise ; le mardi, la Bastille emportée ; et déjà ce jour sert d'époque. *O siècles ! ô mémoire* (1) !

A neuf heures du soir, un silence momentané succède au bruit dans notre salle presque déserte. Les uns se rendent dans leurs districts ; les autres parcourent la ville, jaloux de raconter ce qu'ils avaient vu, ce qu'ils avaient fait, et d'apprendre ce qui s'était passé dans les différents quartiers ; ce que l'on y espérait, ce que l'on y craignait.

supposer que les renseignements dont parlent les auteurs de ce recueil ne leur *parurent* pas d'une *vérité démontrée*, puisqu'ils n'ont rien fait connaître. Le procès-verbal des séances, ce registre fidèle et minutieux des moindres actes de l'assemblée qui siégeait à l'hôtel de ville, des scènes dont elle a été le théâtre, des paroles proférées ou des dépositions reçues dans son sein, ne contient pas un mot au sujet de la prétendue lettre de M. de Flesselles ; enfin l'on vient de lire ce qu'en dit Dusaulx, et, d'après son témoignage et les doutes que nous venons d'exposer, tout lecteur impartial peut former son jugement sur l'existence ou la supposition de cette lettre fameuse. (*Note des nouv. édit.*)

(1) On retrouvera sur la médaille projetée par MM. les électeurs, ces deux mots empruntés de Corneille. D.

Le marquis de la Salle, notre commandant, sortant de dessous les baïonnettes appuyées sur sa poitrine, descendit au bureau militaire où l'attendaient une partie des vainqueurs de la Bastille. Il les embrasse, les félicite, leur distribue provisoirement quelques marques d'honneur, dont ils étaient bien plus avides que de récompenses pécuniaires, et demande leurs noms. Quelques-uns qui avaient eu d'abord plus de bravoure que de caractère, toujours préoccupés de l'ancien despotisme, et redoutant les suites de leur conquête, n'osent pas se nommer ; effrayés de leurs propres exploits, ils se taisent, ils se sauvent comme s'ils avaient fait un mauvais coup (1).

Quant à M. Moreau de Saint-Méry, l'un de nos présidents, dont la prudence et le sang-froid redoublaient dans les alarmes, et qui était en quelque sorte l'arbitre de nos destins, immobile comme un roc battu de la tempête, il vit partir tout le monde et ne sortit pas de son fauteuil.

Ce Français américain, en quelque sorte étranger à la France et devenu si célèbre en peu de jours, a déclaré depuis à M. du Veyrier, qui l'a consigné dans nos procès-verbaux, désirés si longtemps, et qui vont enfin paraître ; il lui a déclaré : « Qu'il ne lui serait pas possible de se rappeler en détail tous les événements de la nuit mémorable qui a suivi la prise de la Bastille, tous les ordres qu'il a donnés dans ce court intervalle, où les autorités différentes s'étaient échappées de toutes les mains pour se réunir dans les siennes, où seul, au milieu de Paris, il avait fortuitement le droit de commander et de se faire obéir ;

« Qu'il a peut-être donné trois mille ordres sans quitter son siége, soit pour la saisie des canons et de toutes les armes qu'on lui annonçait, soit enfin pour autoriser des précautions de défense partout où la nécessité le requérait ;

« Que les alarmes se succédaient sans interruption ; que l'on annonçait à chaque instant les troupes du roi, tantôt vers le

(1) Leurs camarades, qui les aimaient et les plaignaient, nous en ayant ramené plusieurs dans notre comité, nous prièrent de les inscrire sur la liste des vainqueurs. D.

faubourg Siant-Denis, tantôt vers le faubourg Saint-Marceau, et celui de Saint-Martin;

« Enfin que, sur la réquisition du peuple, il a toujours autorisé les moyens de mettre obstacle au passage des troupes. »

Cette déclaration, fidèle à tous égards, peint suffisamment les agitations de la nuit du 14, et je ne crois pas qu'il soit possible d'y rien ajouter.

J'observerai cependant que M. Moreau de Saint-Méry montra, dans cette circonstance et dans bien d'autres, une présence d'esprit très-remarquable.

On lui amène un personnage distingué que l'on venait d'arrêter; c'était, disait-on, un *aristocrate*, cri de guerre, mot dont parmi le peuple peu de gens alors connaissaient la valeur, et qui n'en était que plus dangereux. Le mesurant des yeux, il feint de partager l'animosité des négociateurs; mais il s'y prend de manière qu'il envoie sous bonne garde l'*aristocrate* coucher dans sa maison.

Un instant après, des soldats citoyens, au nombre de sept, lui demandent des gargousses, ils en voulaient à quelque prix que ce fût. « Patience, mes enfants, vous allez en avoir. » Il fait monter l'abbé Le Fèvre. « Combien avez-vous de gargousses? — Il ne m'en reste plus que quatre. — Fort bien, répliqua-t-il d'un air satisfait; allons, que tout le monde soit content. » Ils le furent au point que tous les sept, en s'en allant, le remercièrent. Je le conçois, il ne pouvait pas donner ce qu'il n'avait pas, mais il voulait le donner; bien différent de Flesselles, qui les refusait ou les trompait.

Quoique les jours suivants appartiennent moins à mon sujet, j'en donnerai cependant une courte notice, pour faciliter l'intelligence de quelques résultats et de plusieurs choses que j'ai seulement indiquées dans le Discours.

Le mercredi 15.

Malgré nos succès, nous aurions été bien à plaindre si les sentiments douloureux de la veille n'avaient pas été, le jour suivant, tempérés par quelques-unes de ces actions qui, dans

les temps de troubles, rassurent les gens de bien, leur promettent le retour de la paix, de la justice et de l'humanité.

Rassemblés de grand matin, on nous dit tout ce qui s'était passé dans l'intérieur et autour de la Bastille; on nous retraça les cruautés dont j'ai parlé. Quelques-uns prétendaient que la Révolution était souillée dans son principe. Pour toute réponse : « Paraissez, dit l'un de nous, paraissez Peillon et Geudin : en l'honneur des bons exemples, déclarez-nous ici ce que la sainte humanité, ce que la piété filiale vous ont inspiré.

« — Comme tant d'autres amis de la liberté, dit M. Peillon (1), je m'étais porté au siége de la Bastille. J'arrive, un honnête citoyen sortait des cours : on le prend pour le gouverneur, on le saisit; il allait périr. Je ne sais pas ce que j'ai fait, mais je sais bien ce que j'ai senti.

« Cent témoins, Messieurs, vous diront que j'ai prodigué ma vie pour sauver celle de M. Gaillard. Il vous le dira lui-même; et voici ses propres paroles quand je l'eus délivré : « Jeune homme, Dieu nous regarde lorsque nous faisons une bonne action, lorsque nous nous jetons entre la victime et le fer de l'assassin. Va, tu trouveras dans ton cœur la plus douce des récompenses; et si l'amitié d'un citoyen honnête est de quelque prix à tes yeux, reçois celle que je te voue en ce moment et jusqu'à mon dernier soupir (2). »

Nous priâmes le jeune Geudin, âgé de dix-sept ans, et maintenant soldat volontaire de la Bastille, de parler à son tour. « Ah! Messieurs, vous figurez-vous combien je fus malheureux quand je vis toute la ville courir à la Bastille : on y voulait tout tuer, tout renverser; et mon père et mon oncle étaient dans la forteresse.

« Dieu m'a conduit, il m'a dit : Prends un fusil, et va te

(1) De Grasse en Provence. D.

(2) M. Peillon nous a déclaré, depuis que cet article est écrit, que M. Gaillard, sur le lieu même où il l'avait délivré, lui avait dit les choses les plus tendres; mais que les paroles précédentes lui avaient été adressées par un brave homme qui l'avait puissamment secondé, par M. Chaumerville, négociant. D.

mêler aux combattants. Hors de moi-même, j'ai pris un fusil; j'ai fait.... comme les autres. Le premier pont est forcé, on allait bientôt forcer l'autre. O mon père! ô mon oncle! C'est bien ici, Messieurs, que la voix de Dieu s'est fait entendre! Je lui obéis pour la seconde fois : je cours chercher une redingote, un tablier et un grand chapeau.

« De retour, je parvins à reprendre ma place. Le dernier pont baissé, j'entre; je me précipite. J'aperçois mon oncle, qui me montre mon père : on tirait encore, et je tremblai pour ses jours. Je l'aborde; il pâlit, lui qui n'eut jamais peur : « O mon fils! retire-toi, obéis à ton père. » Il me prend, il me serre la main et la repousse.

« Je lui dis deux mots, et il me conduisit dans un cachot. Ce fut là qu'après m'être déshabillé, j'ôtai l'uniforme de ce bon père, que je le revêtis de la redingote et le couvris du chapeau que j'avais apportés. Je lui attachai ensuite le tablier, et nous sortîmes sans être reconnus. Lequel de mon père ou de moi est le plus heureux? Je vous le demande, Messieurs..... n'est-ce pas moi? »

Il manque à ce récit, écrit sous la dictée du jeune Geudin, l'accent de sa voix, et cette ingénuité qui siérait si bien aux enfants des favoris de la fortune.

Tous les faits de cette journée dérivent de ceux des trois jours précédents, et ne sont que le produit des premières impulsions.

Les troupes ennemies s'ébranlaient, quelques-unes décampaient; mais on craignait qu'elles ne fussent contenues et ramenées. Il n'était plus temps, l'esprit des troupes était changé. D'ailleurs tous les citoyens en état de porter les armes, et jusqu'à des vieillards, s'étaient réunis pendant la nuit. Un homme de quatre-vingt-quatre ans, en sentinelle, dit à M. Garan de Coulon : « On parle de nous tuer, je les attends : avec quel plaisir j'offre à ma patrie le peu de jours qui me restent. »

Ceux qui avaient plusieurs armes en donnaient à leurs voisins.

De grand matin, les rues et les places se remplirent de

groupes belliqueux. Tour à tour ils envoyèrent les députés à l'hôtel de ville.

On vit reparaître les chevaliers de l'Arquebuse et MM. les clercs de la Bazoche (1). M. de la Barthe vint nous offrir quinze mille hommes prêts à marcher, et il fut proclamé commandant des volontaires du Palais-Royal. Ce fut ainsi que le brave Soulès, après la prise de la Bastille, que l'on allait détruire, en avait aussi été nommé commandant.

Ces promotions soudaines, on le savait, ne devaient être que passagères ; elles enflammaient néanmoins tous les esprits. On n'était pas plutôt nommé qu'on demandait des ordres, qu'on voulait sans délai marcher à l'ennemi ; et cette impatience avait aussi ses risques.

Quant à M. de la Barthe, M. Moreau de Saint-Méry, notre président, lui offrit une épée, en lui disant : « C'est la patrie qui vous la donne. » Il la baise cette épée, il la mouille de ses larmes, et jure, au nom de ses compagnons, de vaincre ou de mourir. Ils en disaient tous autant, et l'on sentait que leurs serments venaient du cœur.

Cependant une jeunesse bouillante, effrénée, faisait, au Palais-Royal, des motions dont la plupart sont restées sans effet : elle proscrivait des ministres, des gens en place, et voulait mettre jusqu'à des bustes au carcan. « Que tardons-nous ? dirent quelques-uns ; allons délivrer les quatre nations, insolemment enchaînées aux pieds d'un monarque aussi vain que superbe ; brisons leurs fers, que le bronze même devienne libre, et que le sort des statues de l'homme immortel, du grand geôlier de la Bastille, apprenne à ses pareils que les monuments de l'orgueil sont sujets à la mort.

« — Insensés ! leur répond le jeune Estienne, digne descendant de ces savants illustres dont il porte le nom ; quoi donc ! voulez-vous, à l'exemple des Visigoths et des Vandales, nous

(1) Messieurs de L'Arquebuse et de la Bazoche ont servi d'une manière si distinguée pendant la Révolution, que l'assemblée générale de la commune leur en a plusieurs fois donné d'éclatants témoignages. D.

replonger dans notre barbarie? Respectons les arts, et surtout la mémoire des ancêtres de ce roi citoyen qu'enfin le ciel a bien voulu nous accorder. Que n'allons-nous plutôt, mes amis, nous rallier auprès du bon Henri! »

Ils marchent, et les plus frénétiques, à l'aspect de la statue de ce prince populaire, se prosternent, la bénissent; puis, transportés d'amour, ils la couronnent, l'entourent de festons, et lui mettent, ainsi qu'au cheval, la cocarde nationale.

Une autre motion, plus réfléchie et de grande importance, fut encore faite et ratifiée dans ce fameux jardin. A onze heures du matin, M. Villain d'Aubigné, du district des Feuillants, partit du Palais-Royal avec une escorte, se rendit à l'hôtel général des Postes, où il prit, avec le fils de M. le baron d'Ogny, les mesures nécessaires pour que les lettres fussent désormais inviolables.

C'est ainsi que l'on secondait les électeurs, et que l'on allait de toutes parts au secours de la chose publique. Bientôt nous en étions instruits, nous en profitions; et nous ne pouvions pas nous empêcher de dire que Paris se réformait tout seul, qu'un même esprit en faisait mouvoir tous les citoyens. En effet, tandis que M. d'Aubigné s'assurait de l'hôtel des Postes, d'autres attendaient les courriers aux barrières et nous apportaient leurs paquets à mesure qu'ils arrivaient.

Bientôt notre bureau fut couvert de lettres timbrées de toutes les postes du royaume, et datées des quatre points du globe; de sorte que nous avions pour ainsi dire entre nos mains les secrets de l'univers : ils étaient enfin entre des mains fidèles, et l'on ne saurait nous reprocher d'en avoir volontairement abusé.

Des bruits se répandent que l'on a, pendant la nuit, entendu autour de la Bastille des voix plaintives, de sourds gémissements; que l'on parle de cachots secrets, de mines pratiquées pour faire sauter la forteresse à volonté. On ajoute que de longs souterrains, par où l'on pouvait introduire des troupes, ont diverses issues qui répondent à la campagne.

Déjà le peuple et les patrouilles commençaient à se porter

en foule à la Bastille. Nous y envoyons deux hommes déterminés, et qui n'avaient pas craint le feu de cette place : MM. Ricart et Élie. Guidés par un invalide parfaitement instruit de toutes les sinuosités de cet affreux repaire, ils visitèrent jusqu'aux moindres recoins, en sondèrent les profondeurs. Ils ne trouvèrent pas ce qu'ils cherchaient; mais ils découvrirent bien plus qu'on n'en avait supposé; car ce n'est pas un conte que ce cachot fangeux, et si fétide que l'on s'y trouvait mal.

Tout Paris a pu le voir, et j'y suis descendu le lendemain. Du centre d'une énorme pierre placée au milieu de ce cachot, partait une grosse chaîne propre à retenir, non pas seulement un homme, mais tel monstre que l'on puisse imaginer. Également indignés, nos deux députés font arracher cette chaîne, font démonter, briser les doubles, les triples portes, scier les bascules des ponts-levis; en un mot, ils font tout ce qu'il était possible de faire en peu de temps. Digne et sainte expédition!

Grande nouvelle! on nous apprit que le roi, de son propre mouvement, s'était rendu à l'assemblée nationale pour y annoncer qu'il avait congédié ses troupes; que cette auguste assemblée, par un élan vraiment patriotique et voulant se confondre avec nous, allait nous envoyer cent députés.

Ils arrivent, nous les recevons avec transport, et ils nous prodiguent les noms les plus tendres, les doux noms de frères. Voilà les vrais honneurs! désormais nous n'en voulons pas d'autres.

Vingt orateurs, que la chute de la Bastille nous avait amenés, firent entendre leurs éloquentes voix. L'archevêque de Paris, saisi du même enthousiasme, se lève et vote un *Te Deum*, qui fut, après la séance, chanté à Notre-Dame, où tant d'autres fêtes non moins touchantes devaient bientôt se renouveler.

Immédiatement après cette belle motion du *Te Deum*, une couronne de laurier fut mise sur la tête de l'archevêque, qui la déposa sur celle de M. Bailly, lequel l'offrit à la vertu même, à M. le duc de la Rochefoucauld.

Ce fut alors que cette auguste assemblée, se rappelant et

l'arrêté du 17 juin, et le fameux serment si fortement articulé dans le Jeu de Paume le 20 du même mois par notre Aristide, se rappelant les palmes moissonnées dans le nouveau monde par notre Scipion l'Américain, proclama M. Bailly maire de la ville, et M. de la Fayette commandant général de la garde nationale (1).

(1) Dans un de ces moments d'inquiétude et d'alarmes qui suivirent la prise de la Bastille et précédèrent le renvoi des troupes rassemblées autour de Paris, l'hôtel de ville s'était occupé déjà du soin de donner un commandant à la garde nationale. « Plusieurs électeurs réunis autour du « bureau, dit le procès-verbal des séances, réfléchissant sur la place de « commandant général offerte inutilement à M. le duc d'Aumont, ont « parlé de la nécessité de nommer à cette place un homme qui pût effica- « cement seconder le zèle, l'intelligence et le courage des officiers supé- « rieurs déjà nommés, et déjà recommandables par des soins signalés.

« Alors M. Moreau de Saint-Méry s'est contenté de montrer le buste « de M. le marquis de la Fayette. Ce geste a été vivement senti et tous les « vœux se sont réunis, pour que la défense de la liberté française pût être « confiée à l'illustre défenseur de la liberté du nouveau monde ». (*Pro- « cès-verbal*, tome I[er], page 422.)

Ce buste rappelait des souvenirs glorieux pour nos armes. On sait que dans la guerre des États-Unis contre l'Angleterre, le marquis de la Fayette avait été chargé, comme général américain, de protéger l'État de Virginie contre lord Cornwallis, supérieur en forces. Après cinq mois de campagne, par une suite d'opérations concertées avec le général en chef Washington et le comte de Grasse, qui commandait les forces navales de la France, lord Cornwallis fut forcé de se réfugier avec son armée dans les murs d'York-Town. Le 12 octobre 1781, les redoutes qui l'y protégeaient furent emportées à la baïonnette; le marquis de la Fayette, ayant sous ses ordres Laurence et le célèbre colonel Hamilton, commandait un corps américain, auquel s'étaient réunis trois mille Français. Un autre corps français avait pour chef le baron de Vioménil, le dernier défenseur de l'indépendance polonaise. Le vicomte de Noailles et le comte de Rochambeau, fils du général dont nous publierons les Mémoires, le comte Charles de Damas, le comte Charles de Lameth qui fut blessé dans l'action, le général Mathieu Dumas, officier, administrateur, écrivain distingué; enfin, Alexandre Berthier, parvenu depuis au faîte des honneurs militaires, partagèrent les périls et l'honneur de ce combat. Le 17 octobre, l'armée anglaise mit bas les armes devant l'armée victorieuse. L'État de Virginie, après la capitulation d'York-Town, avait fait remettre à la ville de Paris un buste du général la Fayette; et c'était ce buste qui se trouvait alors dans la salle où se réunissaient les électeurs.

(*Note des nouv. édit.*)

Dans le trajet de l'hôtel de ville à Notre-Dame, on remarqua l'abbé Le Fèvre qui, sortant de son magasin à poudre aussi noir que Vulcain sortant de sa fournaise, donnait militairement le bras à notre premier pontife.

Pendant cette marche solennelle, on ne fut pas moins frappé de voir notre maire désigné, soutenu dans la foule par le brave Hulin, l'un des premiers vainqueurs de la Bastille.

Nous approchions de Notre-Dame, cent mille voix réunies criaient : *Vive Bailly! Vive la Fayette et Bailly!* Ces acclamations soudaines le troublent, le saisissent; marchant au hasard, il ne voit plus, n'entend plus.

M. Hulin l'arrête, le conjure de regarder, d'écouter. Grand Dieu! quel touchant spectacle! une multitude de petits enfants à genoux et les mains jointes, répétant son nom, l'appelaient : « Notre père! ô notre père! » C'étaient les enfants de la Providence, ceux de l'État, les enfants trouvés (1).

Oubliant et ses nouvelles fonctions et la cérémonie, notre digne chef s'élance vers ces êtres délaissés en naissant, les presse contre son cœur (2), les arrose de ses larmes, qui coulaient en abondance; il leur promet, au nom de l'Être-Suprême, tendresse, secours et protection; il verse dans leur sein, non l'or de la patrie, mais le peu d'or qu'il devait à son génie, à ses talents.

Tout, dans le cours de cette journée, fut extraordinaire, touchant, et quelquefois sublime; on n'a jamais rien vu et je doute que l'on voie jamais rien de semblable.

Le jeudi 16.

Jour et nuit nous marchions à pas de géant dans la carrière de la liberté. Les plus timides levaient enfin la tête, et fixaient d'un œil intrépide tous les simulacres du despotisme, dont on allait bientôt effacer jusqu'aux moindres traces.

(1) Voyez les Mémoires de Bailly.

(2) . . . . *Hos fovet ulnis*
Involvitque sinu.
(JUV. *Sat.*, VI, v. 606.) D

L'assemblée des électeurs arrête, d'une voix unanime, que la Bastille sera démolie jusque dans ses fondements (1) : c'était le vœu de tous les districts, et, depuis longtemps, celui de la France entière. Déjà les créneaux tombent de toutes parts : le brave Élie nous l'avait prédit la surveille, lorsqu'il vint nous offrir les trophées de sa victoire.

L'un de nous, s'élançant vers le bureau, s'écrie : « Ah ! Messieurs, sauvons les papiers. On dit, ajouta-t-il, que les papiers de la Bastille sont au pillage ; hâtons-nous de recueillir les restes de ces vieux titres d'un despotisme intolérable, afin d'en inspirer l'horreur à nos derniers neveux. »

La sensation fut vive. On nomma quatre commissaires à cet effet : MM. Dusaulx, de Champseru, Gorneau et Cailleau. Arrivés auprès de la Bastille, à travers les applaudissements du peuple instruit de leur mission, dix gens de lettres distingués, les Brizard, les Cubières (2), etc., etc., se jetèrent dans leurs

(1) Le mardi 23 février 1790, le district de Saint-Louis de la Culture et les ouvriers qui travaillaient à la démolition de la Bastille nous présentèrent le modèle de cette forteresse, fait avec l'une des pierres tirées des fondements. D.

(2) M. le chevalier de Cubières, avantageusement connu par son heureux caractère et ses talents aimables, publia, peu de temps après son *Voyage à la Bastille* (*). D.

* Ce *Voyage à la Bastille*, adressé par Michel de Cubières, *citoyen et soldat, à madame D. G*, sa tante, est écrit dans le genre mais non pas précisément dans le style du Voyage de Chapelle et de Bachaumont. Quelques vers y paraissent d'abord assez facilement tournés. L'auteur rappelle à sa tante tout ce qu'elle avait vu jadis à Paris,

> Mais les yeux éblouis de l'éclat des beaux-arts,
> Qui vont accumulant merveille sur merveille,
> Vous n'aviez en ces lieux admiré les Césars
> Que sur la scène de Corneille.

Aujourd'hui, continue-t-il,

> Le front paré d'une cocarde,
> Chargés d'une giberne et d'un grand havresac,
> Les procureurs montent la garde,
> Et leurs clercs couchent au bivouac.
> Messieurs les avocats dont le rare génie,
> Par leurs clients est à bon droit vanté,

bras, les conjurant de les introduire au sein de cette fameuse forteresse, qu'ils détestaient de longue main, et dont ils voulaient, disaient-ils, avant sa prochaine destruction, prendre le signalement.

Le vendredi 17.

Nous avions, pendant la nuit, délibéré sur quarante milliers de poudre rassemblés dans le magasin de l'hôtel de ville, situé sous la grande salle. Jamais délibération ne fut plus importante : il s'agissait, non pas de notre salut commun, mais de la conservation d'une tête aussi chère que sacrée.

Où mettre ces poudres? le temps pressait. Nous consultons celui qui en avait la direction, l'abbé Le Fèvre, que rien n'étonne et n'embarrasse. « Je m'en charge, » répond-il; et elles furent bientôt transportées sous les arcades de l'hôtel de Soubise.

Le roi arrive, seulement accompagné de quatre personnes de sa cour, escorté par la garde bourgeoise de Versailles, qui remet Sa Majesté à notre garde parisienne. Il arrive à l'hôtel de ville, et ce fait éclipse tous les autres, à travers trois cent mille hommes armés comme la veille et les jours précédents. Le reste des citoyens, offrant pendant trois quarts de lieue des milliers de groupes en amphithéâtre, étaient le long des maisons, au débouché des rues, aux fenêtres et jusque sur les toits. En allant, ils crièrent : *Vive la nation!* en revenant : *Vive le roi!*

Ce bon prince les regardait d'un œil paternel; il accueillit à plusieurs reprises l'un de nos braves grenadiers, M. de Tréfontaines, et même il fit remarquer à ceux qui avaient l'honneur

Défendent à leur tour d'une voix aguerrie
Le grand procès de la patrie
Et celui de la liberté.

L'auteur se lasse bien vite d'avoir écrit quelques vers passables; tout le reste du Voyage est rempli de contes populaires, rimés dans le style prétentieux et galant des élèves de Dorat; M. de Cubières y abuse un peu trop de la permission que les petits-maîtres avaient autrefois de se montrer ridicules, et les poëtes d'être menteurs. (*Note des nouv. édit.*)

de l'accompagner, sa figure heureuse et son air martial (1).

Les piques, les dards, les fourches et les lambeaux du drapeau de la Bastille flottant sur son passage, loin d'altérer sa sérénité, répandirent sur son auguste front un caractère civique absolument étranger à la plupart de nos monarques. Sa candeur et sa sécurité, signes certains de sa droiture, nous devinrent garants de la liberté que nous venions de conquérir.

Descendant de voiture et prêt à monter à l'hôtel de ville, Sa Majesté reçut avec sensibilité la cocarde nationale. Il entre, escorté par de nouveaux gardes dont il n'avait plus besoin; et les représentants de la nation, mêlés aux électeurs, le proclament tout d'une voix monarque légitime, régénérateur de la nation française.

Il se livrait à nous, s'abandonnait à tout le monde. On lui baisait les mains, on baisait jusqu'à la trace de ses pas : de temps en temps se redoublaient les transports d'amour et de reconnaissance. Le peuple, en dehors, répondait à nos acclamations : il voulut voir le roi, et le roi se montra.

« Je requiers, dit M. de Corny, que ce jour mémorable soit consacré par le vœu d'une statue érigée à Louis XVI, régénérateur de la liberté nationale, restaurateur de la prospérité publique et père du peuple français. »

L'érection de la statue du roi, sur l'emplacement de la Bastille, fut votée tout d'une voix.

(1) Le roi, frappé de la beauté du cheval que montait M. de Tréfontaines, lui demanda d'où venait ce cheval : « De vos écuries, Sire, et j'aurai soin de l'y remettre. — Gardez-le, je vous le donne. »

L'un de nous, peu de temps après, eut les plus grandes obligations à ce digne homme. L'électeur dont il s'agit (*), chargé par M. le maire de faire tirer l'une de nos loteries, s'avisa de pérorer contre cet abus, qu'il avait déjà combattu dans un livre intitulé : *De la passion du jeu depuis les temps anciens jusqu'à nos jours*. L'orateur fit assez de sensation pour que plusieurs des assistants allassent retirer leur mise; ce qui donna de l'humeur à quelques buralistes. Insensiblement un grand nombre accoururent. M. de Tréfontaines, qui était de garde, protégea l'électeur et le tira d'un pas fort dangereux. D.

(*) Dusaulx lui-même. (*Note des nouv. édit.*)

Sa Majesté demanda que les détails de cette séance auguste, et bien différente des toutes ces SÉANCES ROYALES, de tous ces LITS DE JUSTICE, dont on avait si longtemps abusé, fussent incessamment livrés à l'impression.

Le samedi 18.

Il est remarquable que, parmi les partisans mêmes de la Révolution, on n'ait pas plus insisté sur ce qui paraît en avoir confirmé le succès. Quand les circonstances où nos deux premiers chefs actuels furent désignés et confirmés seront mieux éclaircies, on jugera peut-être que la prudence et la sagesse concoururent également à ce double choix; car ce n'est point par hasard qu'ils ont été nommés : le public les connaissait, les désirait. Certes nous avions besoin, dans de pareilles conjonctures, de ces deux hommes purs et expérimentés, aussi imposants par les mœurs que par les ressources de leur esprit et la dignité de leur caractère.

MM. Bailly et la Fayette, désignés trois jours auparavant aux redoutables fonctions qu'ils ont exercées avec tant de courage, d'intelligence et de succès, furent agréés par le roi; l'un en qualité de maire, l'autre de commandant général. Mais ils nous témoignèrent qu'ils désiraient d'être légalement élus par les districts. Ces égards et ce respect pour les nouvelles lois, obtinrent les applaudissements qu'ils méritaient; et ils furent bientôt nommés à l'unanimité.

Quant aux électeurs, qui avaient été enchaînés jour et nuit à des fonctions périlleuses, qui avaient été volontairement esclaves de leurs devoirs pour que les autres devinssent libres; satisfaits d'avoir provoqué dans Paris la Révolution, d'en avoir couru les risques, soutenu le fardeau; d'avoir, de leur propre mouvement et au milieu de la dissolution de tous les pouvoirs empêché les grands excès de l'anarchie, et retenu l'État au bord du précipice; satisfaits d'avoir, dans ces temps orageux, établi des formes provisoires dont l'heureuse influence se fait sentir encore, et suffisamment récompensés de leur patriotisme par

le témoignage de leur conscience, les électeurs déclarèrent que leurs fonctions précaires n'ayant été prolongées que pour le salut de la patrie, il était temps de leur donner des successeurs plus authentiques.

La patrie en gémit; mais elle les regarda et les regarde encore comme ses sauveurs et ses libérateurs.

ANECDOTES,

CITATIONS,

ET RÉFLEXIONS DIVERSES,

POUR TENIR LIEU DE NOTES (1).

---

§ I.

De la Bastille.

Nunc de factis levioribus.
(JUV.)

Si quelqu'un était tenté de taxer d'exagération ce que j'en ai déjà dit, je le prie de lire *la Bastille dévoilée*, ouvrage composé d'après des pièces originales, et dont je ne présenterai que les principaux résultats.

Tels sont les motifs ou prétextes d'emprisonnement, trouvés sur les registres et dans les autres papiers, la date en marge : « Il a l'esprit dérangé. C'est un fou mélancolique. Il prétend être le prophète Énoch, etc. »

Mais voici qui devient plus sérieux : « Ont été renfermés (toujours avec la date) les nommés Richard, pour recherche de trésors; François Davant, pour fait de *quiétisme;* Marie Jeanne Lelièvre, pour être tombée d'épilepsie au milieu de la rue; Roland parce qu'il voulait se donner au diable, etc. »

Quant à Jacques Mercier, il avait été mis aux fers pour un

(1) On n'a point mis de renvois aux pages, parce que les différents articles qui terminent ce volume peuvent être lus séparément. D.

fait très-grave : cet impie avait débité une estampe représentant le pape lardé d'une douzaine de jésuites (1).

L'abbé Dourdan éprouva le même sort, et il le méritait bien, puisqu'il s'était permis de dire, et cela dans la chaire de vérité, que le roi était bon, mais que les ministres n'étaient que des f.... gueux.

Voici un incident très-simple, très-naturel, et qui cependant embarrassa fort le conseil de la Bastille; conseil tyrannique et par conséquent d'une défiance pusillanime.

On avait trouvé, dans les papiers d'un pauvre prisonnier nommé Prot, une lettre de la veuve Boivin, qui finissait par ces mots : « Je vous prie de m'envoyer ce que vous savez bien; on attend après. »

Messieurs du conseil crurent avoir trouvé dans ces paroles mystérieuses, la clef d'un secret important. *Ce que vous savez*

(1) Voici d'après les registres d'écrous, le texte même de la note que Dusaulx indique trop sommairement.

« Jacques Mercier, fils d'un maître peintre, accusé d'avoir débité une « estampe représentant le pape lardé d'une douzaine de jésuites, et une « autre représentant M. l'archevêque jetant à Pâris, diacre, une pierre sur « laquelle était écrit Vintimille; et M. Hérault, armé de la crosse de cet « archevêque, qui commandait cette lapidation. »

A côté de la note qu'on vient de lire, se trouvait la suivante :

« Thomas Mutel, graveur, pour avoir gravé des estampes contre les « jésuites et la constitution : entre autres, une représentant une danse de « diables qui tiennent M. l'archevêque par la main, et le font danser au-« tour d'un feu dans lequel on brûle les *Nouvelles ecclésiastiques*. Plu-« sieurs diables soufflent dans les oreilles de cet archevêque. » (*Bastille « dévoilée*; 1er liv., page 82.)

Les causes de détentions semblables abondent sur les registres de la Bastille. Nous avons déjà cité beaucoup de notes empruntées à ces registres; nous sommes loin d'avoir épuisé le nombre de celles qui peuvent exciter la curiosité. Opinions religieuses, affaires politiques, intrigues amoureuses, outrages aux mœurs, crimes contre l'État, telles sont les causes qui conduisaient une foule de prisonniers à la Bastille, sans compter les abus de pouvoir et les vengeances particulières. Ces causes se trouvent consignées dans les notes. Nous avons rassemblé les plus remarquables dans les éclaircissements (p. 211), nous pouvons ajouter que cet extrait ne sera pas la pièce la moins piquante offerte au lecteur des Mémoires. (*Note des nouv. édit.*)

bien.... on attend après; que de choses là dedans pour des inquisiteurs!

Après bien des perquisitions, on sut enfin que ce n'était qu'un petit *pot de graisse* provenant de la cuisine du sieur Richeville, où le nommé Prot, son domestique, l'avait pris pour en gratifier la dame Boivin, sa voisine et son ancienne amie. Faute, hélas! bien pardonnable, si l'enfer savait pardonner (1)!

On sait que la Bastille, et toutes les autres Bastilles subalternes, étaient les sauvegardes des grands criminels, des voleurs, des assassins, des empoisonneurs de qualité, et que les débiteurs accrédités avaient le privilége d'y faire renfermer leurs créanciers. D'ailleurs, nul respect pour le sexe, pour l'âge ou pour la parenté : on y a vu une fille de sept ans à côté d'un vieillard de cent onze, et un gouverneur acharné contre son beau-frère.

Il est avéré que l'on y a donné la question ordinaire et extraordinaire (2). Les cadavres découverts depuis peu témoignent

(1) *Ignoscenda quidem, scirent si ignoscere manes.*
(VIRG.) D.

(2) Qu'on ait anciennement donné la question à la Bastille, c'est ce dont il est peu permis de douter d'après le passage des Mémoires de la Porte. Mais cet odieux moyen d'arracher des aveux à la douleur plutôt qu'à la conscience, avait depuis longtemps cessé d'y être mis en usage malgré les bruits populaires répandus à l'époque du 14 juillet. Les auteurs de *la Bastille dévoilée* ont eux-mêmes pris soin de réfuter des opinions faussement accréditées alors. « Plusieurs personnes ont pu être, disent-ils, induites en erreur, en voyant à la Bastille, dans la tour dite « du Trésor, une chambre qui avait deux planchers, et qu'on disait être « *la chambre de la question*. Ce fait est de toute fausseté. Cette chambre, « où l'on avait pratiqué deux très-grandes ouvertures donnant sur le « fossé, servait de dépôt pour des papiers intéressants. Il y avait de « même un autre dépôt dans les tours de la Chapelle, que l'on appelait « le *Pilon*, et où l'on mettait tous les ouvrages saisis jusqu'à ce qu'on les « eût ou brûlés ou vendus après les avoir déchirés. Cette espèce de vente « se faisait tous les cinq ou six ans. Cette chambre dite de *la question* « servait aussi aux interrogatoires; le commissaire Chenon y a interrogé « plusieurs prisonniers. Il est encore une autre erreur dont nous devons « informer le public. L'on a trouvé entre les tours de la Comté et du

assez que l'on y exécutait secrètement; mais attendons que la démolition en soit achevée; attendons que l'on y ait ramassé assez d'ossements pour en faire un corps de preuves.

Pour traiter à fond ce sujet, attendons, je le répète, que les représentants de la municipalité aient eu le temps de faire exploiter l'affreuse et virulente mine dont ils ont l'inspection.

Et nos pères ont enduré cette sourde tyrannie! Mais nous et nos neveux ne l'oublions jamais.

§ II.

De la démolition de la Bastille (1).

Les ministres ont manqué de prévoyance; ils ont oublié de manger les os.
Le comte de MIRABEAU.

Au commencement de mai 1790, j'allais avec M. Souberbielle (2) pour voir où en était la démolition de la Bastille. Ce *château royal* était rasé jusqu'aux cachots.

On nous indiqua une terre grise extraite de latrines sèches que l'on avait vidées, et l'on nous y fit remarquer une grande quantité d'ossements, en cherchant, nous y trouvâmes un *tibia*

« Trésor une imprimerie. Plusieurs personnes croyaient et avaient même « répandu qu'elle était destinée au service intérieur de la Bastille. Ce fait « est absolument faux; cette imprimerie avait été saisie, déposée au « château, et jamais on n'en a fait le moindre usage. » (*Bastille dévoilée*, 2e liv., page 39.) (*Note des nouv. édit.*)

(1) Deux jours après la prise de la Bastille, l'assemblée des électeurs en ordonna la démolition. « Le comité, dit le procès-verbal, a arrêté que « la Bastille serait démolie par tous les districts ensemble, sous l'inspec- « tion cependant du district de Saint-Louis de la Culture. L'ordre de la « démolition a été sur-le-champ proclamé par les trompettes de la ville « dans la cour de l'hôtel, et dans tous les carrefours de Paris, au nom « de M. le marquis de la Fayette, commandant général, etc.
(*Note des nouv. édit.*)

(2) Chirurgien-major des volontaires de la Bastille *. D.

* M. Souberbielle est chirurgien de bienfaisance dans un des arrondissements de Paris. (*Note des nouv édit.*)

assez bien conservé.... Des ossements humains dans des latrines!

De là, nous marchâmes vers le bastion dont la surface convexe ne présentait auparavant que des jasmins, des roses et des arbustes; c'était la promenade du gouverneur, qui l'avait volée aux prisonniers. Quand on songe que sous les fleurs et les bosquets étaient cachés les antres de la mort!

La démolition de ce bastion était déjà assez avancée pour que nous pussions distinguer, à travers les larges entailles que l'on y avait faites, de longs corridors, des escaliers dont les voûtes inclinées circulaient, montaient et descendaient dans cette horrible ruche de cachots, dont personne n'avait encore soupçonné l'existence.

Le district de Saint-Louis de la Culture vient de la constater d'une manière authentique, et c'est pourquoi nous en allons citer le procès-verbal (1).

« Nous sommes descendus à travers les démolitions, où nous avons trouvé un escalier doublé en pierre de liais, dont chaque branche était large d'environ quatre pieds; mais ces branches étaient rompues en plusieurs endroits et répondaient à différents caveaux.

« Au bas de cet escalier, nous avons d'abord remarqué un cadavre autour duquel des ouvriers travaillaient à la fouille, qui s'opérait avec beaucoup de précaution. La tête de ce cadavre, plus élevée que le reste du corps, qui était un peu incliné, portait sur le massif de cet escalier, au bas de la dernière marche.

« Le tout était environné d'une légère bâtisse en pierres de différents morceaux, d'environ deux pouces d'épaisseur sur une largeur d'à peu près neuf pouces, et posées de champ.

« A en juger par les ossements, ce cadavre paraissait être celui d'un homme de cinq pieds huit pouces de hauteur. Nous aperçûmes des traces de chaux, et nous ne fûmes pas surpris

(1) Lu dans l'assemblée des représentants de la Commune de Paris, à la séance du 14 mai 1790. D.

que les chairs et les cartilages fussent consommés. On voyait encore des cheveux au-dessus de la tempe gauche. Les dents très-saines, et solidement fixées dans leurs alvéoles, indiquaient un homme de trente à quarante ans, et pourraient faire croire que ce cadavre n'était pas fort ancien; mais nous ne donnons cette présomption que comme une simple conjecture.

« Sous le flanc droit, à la chute des reins, s'est trouvé un boulet de canon du poids de cinquante-six livres, enveloppé d'une croûte fort épaisse, formée sans doute par l'humidité des corps ambiants. Il est à croire que ce boulet ne s'est point trouvé là fortuitement, et qu'il y a été mis pour indiquer la personne qui a fini ses jours, de quelque manière que ce soit, dans ces affreux cachots. Peut-être que la suite des travaux ou d'autres indices nous révéleront ce mystère.

« Tous ces ossements ont été transportés sur une planche dans un caveau, où il y avait déjà un autre cadavre découvert le vendredi-saint, et qui paraît être de même date à peu près que celui dont il s'agit. Il reposait sur les marches du même escalier, la tête en bas.

« Ce second cadavre était tourné en sens contraire à l'autre. Il était éloigné du premier environ d'un pied et demi, mais un peu plus élevé. Des pierres en forme de cercueil ne l'entouraient pas comme le premier; mais il était adossé au mur du couchant, et placé sur le flanc droit.

« Les ossements n'en étaient pas bien conservés, à cause des éboulements et de la pluie qui a suspendu le travail. Les dents étaient encore entières et fermes dans leurs alvéoles. On pourrait croire que ce cadavre est antérieur au premier; et, à en juger par les ossements, il n'annonce guère qu'une taille d'environ cinq pieds trois pouces, etc., etc. »

La lecture de ce procès-verbal fit une vive impression sur toute l'assemblée, et M. l'abbé Fauchet, notre président, y répondit en ces termes : « Le procès-verbal, Messieurs, que vous remettez dans les archives de la Commune constate que les cadavres appartiennent au despotisme, et que c'est lui qui les avait scellés dans les murs de ces cachots, qu'il croyait éter-

nellement impénétrables à la lumière. Le jour de la révélation est arrivé ; les os se sont levés à la voix de la liberté française, ils déposent contre les siècles de l'oppression et de la mort prophétisent la régénération de la nature humaine et la vie des nations, etc., etc. »

Ces cadavres furent inhumés peu de temps après ; et voici ce qu'en dit la *Chronique de Paris* (1) : « Les corps trouvés dans de la Bastille ont été, le premier juin 1790, déposés dans le cimetière Saint-Paul. La cérémonie funèbre a été accompagnée de toute la pompe possible : le cercueil était porté par douze ouvriers employés à la démolition de cette forteresse ; ceux qui avaient déterré les cadavres tenaient le poêle, armés de leurs outils, d'où pendaient des écriteaux portant ces mots : *Tremblez, ennemis du bien public !* Sur le cercueil étaient la chaîne et le boulet trouvés près de l'une de ces victimes. Le président, le corps des citoyens du district de la Culture et le bataillon du même district ont assisté à ses funérailles. »

Quidquid sub terra est in apricum proferet ætas;
Defodiet condetque nitentia.

(HORAT. epist. L. I, epist. 6, v. 24.)

§ III.

Récit de la conduite de M. THURIOT DE LA ROSIÈRE *pendant sa députation à la Bastille.*

On jugera si cet important récit méritait d'être conservé. Il fut publié peu de temps après la prise de la Bastille, et jette, si je ne me trompe, un grand jour sur cet événement. Pour moi, je suis persuadé que l'apparition de M. Thuriot de la Rosière dans l'intérieur de cette forteresse, que ses harangues aux soldats, que sa fermeté auprès du gouverneur, y disposèrent les esprits à la prompte capitulation que nous avons obtenue. Si la résistance n'y a pas été telle qu'elle pouvait l'être,

(1) Année 1790, n° 159.

il est vraisemblable que nous en avons l'obligation à ce brave électeur, et que, par conséquent, un grand nombre de ses concitoyens lui doivent aujourd'hui et la vie et les palmes qui les attendent.

RÉCIT (1).

« Le mardi, 14 juillet 1789, sur le midi, on vient annoncer au district de Saint-Louis de la Culture que la direction des canons placés sur les tours de la Bastille jette l'alarme dans toute la capitale.

« On assure en même temps que le siége en est décidé, et qu'il ne tardera pas à être commencé.

« M. Thuriot de la Rosière, l'un des membres du comité de ce district, et qui en était le premier électeur, député depuis à l'assemblée des représentants de la Commune, se lève et observe qu'un grand nombre de citoyens peuvent être les victimes d'une pareille entreprise. Il demande qu'il soit fait sur-le-champ une députation au gouverneur pour le sommer de faire changer la direction des canons et de se rendre sans délai.

« Son avis parut sage et prudent.

« On l'invite à se charger lui-même de cette commission. Il l'accepte, et part accompagné de deux soldats citoyens.

« Le peuple commençait à se rassembler autour de la Bastille ; mais le passage était encore libre. Parvenu avec ses deux fusiliers jusqu'au pont-levis, il les engage à ne pas quitter ce poste ; il frappe, il entre.

« Un invalide l'ayant conduit auprès du gouverneur, il y trouva M. Belon, officier de l'Arquebuse, lequel, après avoir rempli sa mission, se retira.

« Ce fut alors qu'il somma M. de Launay de faire changer la direction des canons et de se rendre.

(1) Rapprochez des détails que contient ce récit, les faits rapportés dans la *Déclaration des assiégés* (page 200), pièce dont nous recommandons de nouveau la lecture comme une de celles qui peuvent contribuer le plus à la connaissance de la vérité, et prouver le mieux l'impartialité dont nous nous sommes imposé la loi. (*Note des nouv. édit.*)

« La réponse fut équivoque ; mais elle ne le rebuta pas, et il voulut passer dans la seconde cour ; ce qu'il n'obtint qu'avec beaucoup de peine.

« Cependant le grand pont-levis qui communiquait à cette cour était levé ; mais le petit pont ne l'était pas. Il le traverse avec le gouverneur, et la grille de fer s'ouvre devant eux.

« Trois canons, dirigés contre les assiégeants, étaient prêts à balayer la cour. Environ trente-six petits Suisses sous les armes attendaient l'attaque : joignez-y douze ou treize invalides commandés par quatre officiers, deux canonniers et les officiers de l'état-major.

« Quoique seul dans cette dernière et formidable enceinte, M. de la Rosière les somme tous de changer la direction des canons et de se rendre : cette sommation, il la fait au nom de l'honneur, au nom d'un peuple souverain.

« Le gouverneur engage tous les officiers, tous les soldats, à jurer qu'ils ne tireraient pas les premiers, et il le jure lui-même.

« Cela ne suffisait pas à M. de la Rosière : il veut monter sur les tours, y visiter les canons, se promettant bien qu'après en être descendu il trouvera la garnison prête à remplir ses devoirs de citoyen.

« Le gouverneur résiste ; les officiers le pressent ; il se rend et suit M. de la Rosière.

« Parvenus au sommet de la tour qui domine l'Arsenal, ils découvrent un peuple immense accourant de toutes parts et le faubourg Saint-Antoine qui s'avançait en masse.

« Le gouverneur en pâlit. Saisissant M. de la Rosière par le bras : Que faites-vous, Monsieur ? Vous abusez d'un titre sacré pour me trahir ! — Et vous, Monsieur, si vous continuez sur le même ton, je vous déclare que l'un de nous va bientôt tomber dans ce fossé. » De Launay se tut.

Alors la sentinelle qui était avec eux sur cette même tour vint leur dire que l'on se préparait à attaquer le gouvernement ; qu'il n'y avait point de temps à perdre ; et il conjura M. de la Rosière de se montrer. Ce député s'avance sur le rebord, et de

nombreux applaudissements partent du jardin de l'Arsenal.

« Ensuite il jette un coup d'œil sur les canons : on les avait retirés des embrasures, et ils en étaient environ à quatre pieds ; mais on les avait laissés en direction, et il remarqua qu'on les avait masqués.

« Descendu de la tour avec le gouverneur, il le presse de nouveau, lui et ses soldats, d'obéir à la nécessité. « Mieux encore, leur dit-il, obéissez aux ordres de la patrie, dont je suis l'organe. »

« Les soldats cédaient ; mais leur chef, éperdu de ce qu'il venait de voir et d'entendre, tantôt les retenait et tantôt hésitait. M. de la Rosière, pour ne pas perdre un temps si précieux, prit le parti de se retirer, d'abord vers son district, ensuite à l'hôtel de ville.

« Quelques soldats citoyens, ignorant sa mission ou le prenant pour un traître, le suivirent la hache haute et toujours prêts à le frapper ; il aurait été massacré par les nôtres sans MM. Aubin Bonnemer (1), les deux frères Fossard et vingt autres soldats citoyens. »

§ VI.

De la situation de M. le marquis DE LA SALLE, *le* 6 *août* 1789.

Le marquis de La Salle, que nous avons vu se montrer d'une manière si intéressante dès le commencement de la Révolution, éprouva cependant, bientôt après, l'une de ces disgrâces dont la prudence ne saurait garantir les plus sages dans les temps de troubles et de défiance.

Le procès de cet honnête et brave commandant fut long et compliqué : mais aujourd'hui que l'innocence de M. de La Salle est avérée, ce procès se réduit à peu de termes (1).

(1) Le lecteur fera bien de joindre aux détails que donne Dusaulx sur cette affaire, ce qu'en dit Bailly dans ses Mémoires.

(*Note des nouv. édit.*)

Ses malheurs, car il en éprouva de réels, vinrent d'une fatale prévention. Il s'agissait de dégager le magasin de l'Arsenal d'une poudre imparfaite et grossière, dite *poudre de traite*, pour la remplacer par une pareille quantité de *poudre de guerre*. M. le marquis de La Salle, qui suppléait à M. le marquis de la Fayette, signa un ordre pour que cette poudre inutile et embarrassante fût promptement transportée à Essonne ; on devait en rapporter d'une qualité supérieure, et en même quantité.

Des soldats citoyens escortent le bateau chargé de cette poudre ; mais, le 5 août 1789, il fut arrêté par les habitants du du port Saint-Paul.

Toujours préoccupés des mêmes préventions, et dont nous avions manqué nous-mêmes d'être les victimes, ils se figuraient que ce transport ne pouvait être que l'effet d'une perfidie ou d'un complot.

Ce grand procès commença avec une violence telle que le lendemain, à six heures du soir, plus de quatre-vingt mille hommes, rassemblés autour de l'hôtel de Ville, demandaient la tête de celui qui, de leur propre aveu, avait l'un des plus contribué à nous sauver tous, trois semaines auparavant. D'ailleurs on faisait des motions au Palais-Royal, et dans plusieurs cafés. Les imaginations ardentes de quelques-uns de nos collègues leur représentaient déjà les ombres sanglantes des Foulon et des Berthier errant dans notre salle.

Quelles que fussent nos représentations, nous ne pûmes jamais faire comprendre à la multitude ce que c'était que la *poudre de traite* (1); la plupart nous répondaient : « C'est de la *poudre de traître*.

Les choses en étaient là lorsque M. le marquis de la Fayette vint à notre aide.

On avait déjà forcé l'Hôtel de ville; on y demandait impérieusement la tête du marquis de La Salle : heureusement il n'y était pas, mais on n'en voulait rien croire.

(1) La *poudre de traite* ne sert qu'au commerce de la côte de Guinée, et se vend dans les ports pour cette destination précise : elle est inférieure en qualité aux autres poudres. D.

Notre général qui sait manier le peuple et le mener où il veut sans le heurter, mit l'affaire en délibération. Il écoute avec patience, il répond à tout le monde, et même avec tant de gaieté, qu'il fit rire ceux qui en avaient le moins d'envie. Quand on est maître de soi, on est le plus souvent maître des autres (1).

La nuit commençait, le tumulte augmentait, et rien ne finissait. Bien des gens prétendaient que, de manière ou d'autre, la catastrophe serait sanglante. Malgré la confiance que m'inspirait M. de la Fayette, je ne concevais pas, je l'avoue, comment il pourrait s'en tirer. Les scènes précédentes nous avaient avertis que le peuple avait des volontés auxquelles il n'était plus guère possible de résister.

Pour le satisfaire et le calmer, on envoya cinquante hommes, tant bourgeois que soldats-aux-gardes, à la recherche de l'accusé. Cette complaisance ne produisit aucun effet. « Il n'est pas loin, dirent quelques-uns, mais on ne veut pas nous le montrer. » — « On allait jusqu'à croire, m'a dit M. de la Fayette, qu'il était sous le bureau, caché entre mes jambes. »

Sur ces entrefaites, un long colloque s'établit entre notre général et un sergent de la garde de Paris. Celui-ci indiquait un cabinet de l'Hôtel de ville, très-propre, disait-il, à cacher un homme. « Fort bien, répondit sérieusement M. de la Fayette, il faut fouiller ce cabinet. »

Nouvelle délibération à cet égard, et qui prit un temps considérable; c'est ce que l'on pouvait faire de mieux. Enfin, le sergent fut autorisé à la recherche en question, et il partit avec main-forte.

Pour moi, fatigué de tant de vains propos, je cessai d'écouter, et me mis à considérer M. de la Fayette, car c'était mon vrai cadran pendant les heures désastreuses.

J'admirais son sang-froid et sa sérénité, qui allaient toujours en augmentant, tandis que le danger croissait. Nous entendions

(1) . . . . *Qui sibi fidit*
Dux regit examen.
(HORAT.) D.

en effet les cris de la Grève et nous ne pouvions pas nous dissimuler que l'on s'y préparait à de nouvelles exécutions.

Je m'aperçus enfin que, de moments en moments, notre général donnait des ordres secrets, et dont personne, excepté ses voisins, ne pouvait se douter.

Pendant ce tumulte et ces incertitudes, j'entendis un jeune homme effrayé dire tout haut : « Faut-il donc compromettre tant de monde pour un seul homme? « L'un de nous lui saisissant le bras : « Malheureux! vous voulez qu'on livre un citoyen généreux et notre défenseur, un citoyen innocent! c'est vous qui ne méritez plus de vivre, et je vais vous livrer en sa place. »

Quelqu'un, en peu de mots, termina ce différend : « Ne voyez-vous pas, Monsieur, que vous parlez à un sot; et ce sot est mon fils ».

Nous avancions dans la nuit, et les esprits n'en étaient pas moins agités dans notre salle, où l'on commençait à s'ébranler. On y voulait du sang; mais ceux qui en demandaient nous parurent avoir été payés pour souffler la discorde.

Le sergent qui avait été vainement à la recherche du marquis de La Salle, et qui voulait y retourner, revint avec son monde. Les lumières s'étaient éteintes, il en redemandait d'autres. « C'en est assez, dit notre général. Mes amis, ajouta-t-il, vous êtes fatigués, et je n'en puis plus; croyez-moi, allons nous coucher tranquillement : au reste, sachez que la Grève est libre maintenant, et que les rues adjacentes sont absolument dégagées. Je vous jure que Paris ne fut jamais plus tranquille; allons, que l'on se retire en bonnes gens. »

A ces mots plusieurs s'élancent vers les fenêtres; ils regardent, et sont consternés de ce qu'ils voient l'ordre rétabli à leur insu. Au lieu de ceux qui les appuyaient, qui les excitaient, ils ne voient plus que de nombreux détachements arrivés de différents districts, des casernes des gardes-françaises et de celles des gardes suisses. Tout à l'heure ils nous investissaient, et ce sont eux qui se trouvent investis. « Comment cela s'est-il donc fait? » se disaient-ils; et ils en furent confondus.

M. de la Fayette reprend la parole. Après leur avoir parlé comme à de bons amis, ils défilèrent tous en l'applaudissant et en le comblant de bénédictions. On prévit dès lors ce qu'il a fait depuis pour le salut de la France, et l'on trouva que cette habile manœuvre valait au moins le gain d'une bataille.

Quant au marquis de La Salle, on sait le reste. Il se constitua prisonnier. Son innocence fut enfin constatée par plusieurs arrêtés de la Commune et par un décret infiniment honorable de l'Assemblée nationale (1).

§ V.

De la présence de M. Necker dans l'assemblée des électeurs, le jeudi 30 *juillet* 1789.

La retraite et le départ de M. Necker avaient mis pour la troisième fois la France en deuil; son rappel et son retour furent le signal d'une joie universelle.

De Versailles il se rend à Paris, la tête pleine de grands projets et le cœur gros d'humanité. Il vient visiter ces électeurs et ces représentants qui avaient eu tant de part à la révolution (2). Il parle, et nous croyons entendre Socrate, ce génie plein de douceur, plein de bonté.

(1) Du 5 septembre 1789. D.

(2) L'assemblée des électeurs, si soudainement investie de pouvoirs sans limites à l'époque du 14 juillet, allait faire place à une administration municipale dont la formation serait plus régulière et l'autorité plus restreinte. Cette assemblée nouvelle se composa de cent vingt membres envoyés par les districts de Paris, sous les noms de députés ou représentants de la Commune. Le jour choisi par M. Necker pour venir à l'Hôtel de ville, était précisément celui où l'assemblée des électeurs cessait ses fonctions, où l'assemblée des représentants commençait les siennes. M. Necker les visita l'une et l'autre, et ce fut dans la salle des électeurs qu'il prononça le discours où l'on trouve une éloquente exhortation à la concorde, à la justice et à l'humanité. Nous ne pouvons mieux faire que de renvoyer le lecteur, pour toutes les scènes de cette époque, aux Mémoires de Bailly, Mémoires dont la sincérité de l'écrivain rend la lecture infiniment attachante. (*Note des nouv. édit.*)

Ses parents, ses amis, et une foule de citoyens mêlés avec nous, l'écoutaient dans un silence religieux, lorsqu'il s'écria : « Au nom de Dieu, Messieurs, plus de proscription, plus de scènes sanglantes..... Ne consultez que votre cœur, et croyez que la bonté est la première des vertus, etc. »

Ce digne et grand ministre voulait faire remettre en liberté le baron de Besenval, arrêté par nos ordres en vertu des suites du 14 juillet ; il voulait plus, il implorait l'amnistie de tous ceux qui étaient en fuite, et qui l'avaient lui-même persécuté. Mais il sentit qu'il fallait de sa part un dernier effort pour triompher des ressentiments publics, et d'autant plus difficiles à vaincre que la cause en était récente. « Je me prosterne, ajouta-t-il, non pas devant vous, Messieurs, qui, distingués par une éducation généreuse, n'avez besoin que de suivre les lumières de votre esprit et l'instinct de votre cœur ; mais je me jette aux genoux du plus inconnu, du plus obscur des citoyens de Paris, pour demander, etc. »

Que ne peut l'éloquence jointe à la vertu ! *Grâce! grâce* ! s'écrient unanimement douze ou quinze cents hommes en sanglotant.

Un citoyen se lève ; et quel citoyen ! M. de Clermont-Tonnerre : il suffit de le nommer. Malgré le ravissement général, il parvint à s'attirer l'attention par les regards enflammés qu'il lança sur l'assemblée : nous l'avions entendu avant qu'il eût parlé.

« Pardonnons, dit-il, aux vaincus, comme nous avons combattu les superbes. Voici entre le trône et nous, ajouta-t-il en montrant M. Necker, voici un homme sur lequel nous pouvons compter. Tout nous relève, tout nous soutient, la puissance des choses et l'énergie de notre courage. Daignerons-nous encore haïr des ennemis quand nous n'avons plus à les craindre ? Que peut-on nous opposer ? Des armées ? nous les battrons. Des injures ? nous nous tairons. Montrons à l'Europe le Français dans toute sa gloire, dans tout le charme de son caractère. Je le vois, je le sens ; ce vœu de mon cœur est celui de tous les vôtres. »

Dès lors on n'entend plus que ces mots : *Pardon! grâce! amnistie!* Et des ordres sont promptement expédiés pour remettre M. de Besenval en liberté.

Les districts, dont nous n'étions que les fidèles représentants, ne jugèrent pas à propos, dans leur toute-puissance, de ratifier notre arrêté (1). Les ordres que nous avions donnés furent révoqués le même jour, à dix heures du soir.

§ VI.

La couronne murale, etc., etc., etc., *accordée aux vainqueurs de la Bastille, par les représentants de la nation, le samedi soir* 19 *juin* 1790.

Cet heureux dénoûment (2) a été aussi soudain que la prise de la Bastille. Les vainqueurs de cette forteresse, conduits par leurs commissaires, se rendent pour la seconde fois à la barre de l'Assemblé nationale.

Un orateur célèbre, plein d'énergie, et depuis longtemps embrasé de tous les feux du plus ardent patriotisme, M. Camus, plaide leur cause, propose un décret dont les articles sont acceptés d'un consentement unanime. Des cris de reconnaissance s'élèvent, et la salle en retentit.

Le décret est conçu en ces termes:

Extrait du procès-verbal de l'Assemblée nationale, du samedi soir 19 *juin* 1790.

« L'Assemblée nationale, frappée d'une juste admiration pour l'héroïque intrépidité des vainqueurs de la Bastille, et vou-

(1) Le comité des subsistances envoya, sur les deux heures après midi, une députation à M. Necker. J'en étais, et je voulus le féliciter sur cette belle séance; mais il me dit avec douleur : Depuis votre départ, il s'est passé bien des choses ; tout est changé *. D.

(2) L'impression de ce volume finissait, quand le sort des vainqueurs de la Bastille fut décidé à l'improviste. D.

* Voir les Mémoires de Bailly. (*Note des nouv. édit.*)

lant leur donner, au nom de la nation, un témoignage public de la reconnaissance due à ceux qui ont exposé et sacrifié leur vie pour secouer le joug de l'esclavage et rendre leur patrie libre;

« Décrète qu'il sera fourni, aux dépens du trésor public, à chacun des vainqueurs de la Bastille en état de porter les armes un habit et un armement complet, suivant l'uniforme de la nation; que sur le canon du fusil ainsi que sur la lame du sabre, il sera gravé l'écusson de la nation, avec la mention que ces armes ont été données par la nation à *tel*, vainqueur de la Bastille, et que sur l'habit il sera appliqué, soit sur le bras gauche, soit à côté du revers, une couronnne murale; qu'il sera expédié à chacun desdits vainqueurs de la Bastille un brevet honorable, pour exprimer leurs services et la reconnaissance de la nation; et que dans tous les actes qu'ils passeront, il leur sera permis de prendre le titre de *vainqueur de la Bastille*.

« Les vainqueurs de la Bastille en état de porter les armes feront tous partie des gardes nationales du royaume; ils serviront dans la garde nationale de Paris : le rang qu'ils doivent y tenir sera réglé lors de l'organisation des gardes nationales.

« Un brevet honorable sera également expédié aux vainqueurs de la Bastille qui ne sont pas en état de porter les armes, aux veuves et aux enfants de ceux qui sont décédés, comme monument public de la reconnaissance et de l'honneur dus à tous ceux qui ont fait triompher la liberté sur le despotisme.

« Lors de la fête solennelle de la confédération du 14 juillet prochain, il sera désigné pour les vainqueurs de la Bastille une place honorable, où la France puisse jouir du spectacle de la réunion des premiers conquérants de la liberté.

« L'Assemblée nationale se réserve de prendre en considération l'état de ceux des vainqueurs de la Bastille auxquels la nation doit des gratifications précuniaires, et elle les leur distribuera aussitôt qu'elle aura fixé les règles d'après lesquelles ces gratifications doivent être accordées à ceux qui ont fait de généreux sacrifices pour la défense des droits et de la liberté de leurs citoyens.

« Le tableau remis par les vainqueurs de la Bastille, contenant leurs noms et ceux des commissaires choisis parmi les représentants de la Commune qui ont présidé à leurs opérations, et qui sont compris dans le présent décret avec les vainqueurs, sera déposé aux archives de la nation, pour conserver à perpétuité la mémoire de leurs noms, et pour servir de bases à la distribution des récompenses honorables et des gratifications qui leur sont assurées par le présent décret.

« Collationné à l'original par nous, secrétaires de l'Assemblée nationale, à Paris, le 21 juin 1790.

» *Signé* DUMOULIN, GOURDAN, PIERRE, DEDELAY, secrétaires. »

§ VII.

De la députation des VAINQUEURS DE LA BASTILLE *à l'Assemblée nationale, le* 25 *juin* 1790.

> *Curandum in primis, ne magna injuria fiat*
> *Fortibus et miseris.*
>
> (JUV.)

Leur premier sentiment, après le décret qui les avait comblés d'honneur, fut celui de la reconnaissance. Ils brûlaient de la témoigner aux généreux représentants de la nation. Mais hélas! que le bonheur, déjà si rare, est fugitif et trop souvent suivi de regrets!

L'envie, qui ne permet pas que les belles actions restent impunies, avait interprété l'honorable décret, l'avait travaillé de manière qu'il devînt, contre toute apparence, la cause d'une fatale rivalité, et qu'en moins de deux jours, la chose publique fût en danger.

Nos ennemis, qui n'ont pas encore cessé de frémir au seul nom de la Bastille, et qui en détestent les vainqueurs, avaient tenté vainement de les corrompre pendant leur infortune prolongée d'une manière insupportable. Dès qu'ils les virent satisfaits et contents, ils changèrent de manœuvre, se servirent de

leur triomphe pour soulever contre eux et contre l'Assemblée nationale, non-seulement les citoyens équivoques, mais encore les plus décidés, dont ils piquèrent l'amour-propre, dont ils flattèrent habilement les passions secrètes.

« Sans vous, leur disaient-ils, qu'auraient fait ces prétendus vainqueurs? s'ils ont essuyé le feu de la Bastille, n'avez-vous pas, chacun à son poste, affronté des dangers encore plus redoutables? n'avez-vous pas contenu les troupes prêtes à fondre sur nous? D'ailleurs ils n'ont fait que leur devoir, n'ont accompli que le vœu de tous les citoyens, et n'ont guère d'autre mérite que d'être arrivés les premiers à la Bastille; car tout le monde y courait. Pourquoi donc leur accorder les principaux honneurs et de la révolution et de la solennité du 14 juillet? Pourquoi leur accorder le titre exclusif de vainqueurs de la Bastille? Ce titre n'appartient qu'à la ville de Paris. »

C'est ainsi que l'on dénature les vertus et les faits les plus constatés : c'est ainsi qu'en supprimant l'attrait des récompenses on produit le dégoût, le désespoir, et que l'on prépare une contre-révolution. Oh! que les électeurs, après tant d'heureux travaux, firent bien de se cacher, pour ainsi dire, et de se taire!

Non contents d'oser répéter ces sophismes incendiaires, et pleins d'ingratitude, à nos soldats nationaux si généreux, si constamment dévoués à la patrie, ils leur représentèrent encore comme autant de diadèmes, comme autant de sceptres tyranniques, et cette couronne murale, et ces sabres, ces fusils adjugés sans conséquences ultérieures, par la nation, à des hommes modestes et qui se gardaient bien de montrer à tout propos, comme les faux braves, leurs récentes cicatrices.

Enfin ils eurent soin, et c'est ce qui devait ouvrir les yeux sur leurs trames criminelles, de répandre parmi les braves qui avaient commencé l'insurrection (1), qui en avaient mérité les premières récompenses, que les honneurs accordés par la mu-

(1) MM. les ci-devant gardes françaises. D.

nicipalité à leur hardi patriotisme, ne seraient bientôt plus que des honneurs secondaires.

Faut-il être surpris qu'avec tant d'artifice, ils aient subitement changé l'opinion de la multitude, et que le public séduit n'ait plus regardé que comme des usurpateurs et des aventuriers, de bons citoyens qu'il avait si souvent applaudis, recommandés, et dont il avait sincèrement déploré le sort, aussi injuste que rigoureux?

Dès lors il ne fut plus question dans Paris que de faire révoquer le décret, ou d'en venir aux mains. L'enfer s'en réjouit, en tressaillit!

Ce feu soigneusement attisé par les infatigables ennemis de la constitution, par ceux qui ont juré de la détruire, allait allumer un incendie qui, de proche en proche, pouvait embraser toute la France, car c'est là ce qu'ils veulent et voudront jusqu'au dernier soupir.

Cependant nos chefs les surveillaient, et nous avions soin de les instruire d'un moment à l'autre des progrès de cette sourde commotion, mais telle, que la ville se partageait en deux factions. « Hâtez-vous disait-on ; déjà l'on montre secrètement, on offre de l'or et des poignards. »

Il n'y avait pas une heure à perdre : la moindre hostilité pouvait occasionner un grand carnage. On savait cependant que les vainqueurs, habitants du faubourg Saint-Antoine, avaient remercié de leurs services plusieurs milliers d'hommes qui les étaient venus trouver la pioche ou la pique à la main.

Profitant de ces dispositions, nous invitons, à neuf heures du matin, tous les vainqueurs de la Bastille à se rassembler dans l'église des Quinze-Vingts (1), et nous nous y rendons nous-mêmes, le maire à notre tête.

Neuf cents bons patriotes, forts du décret dont ils avaient le droit de s'autoriser, consternés cependant, menacés, mais exempts de crainte, nous attendaient en silence et le feu dans les yeux. Et quels patriotes! ceux qui avaient emporté la Bas-

(1) Faubourg Saint-Antoine.

tille; ceux qui ne demandaient pas mieux que d'aller sur-le-champ en attaquer une autre; ceux enfin que la nation venait de couronner après tant de promesses, après tant de délais.

Que leur dire? « On vous a tout donné; il faut tout rendre. » Notre cœur en saignait; nous eûmes cependant la force de le dire. « Si l'on allait nous prendre au mot, retirer toutes les grâces et nous déshonorer? » Notre maire fait signe qu'il va parler : on l'écoute, d'abord avec respect; bientôt ils s'attendrissent, et se rendent à nos instances réitérées. « Quoi donc! leur avions-nous dit, verserez-vous le sang de vos frères pour des distinctions frivoles? Après avoir fait une si grande action, refuserez-vous d'en faire une autre plus sainte encore et plus sublime? »

— « Non, s'écrie l'un d'eux, et nous consentons à tout ce qu'il vous plaira. Tantôt, ajouta-t-il, je voulais mourir; je veux vivre maintenant pour suivre un bon conseil. »

Tous nous témoignent le même vœu, non par des mots, non par des cris, mais par l'un de ces élans muets qui manifestent tout-à-coup la profondeur du sentiment.

Ils se regardent, et tous arrachent le signe de leur première victoire : tous remettent entre les mains de notre digne chef le ruban qu'ils portaient depuis la prise de la Bastille. « Tel est, dit l'un d'entre eux, tel est notre arrêté; nous vous en laissons la rédaction Amis, ne perdons point de temps, afin que nos concitoyens ne tardent pas à reconnaître que nous méritions peut-être de leur part un peu plus d'égards et d'affection. Allons, camarades, marchons à l'Assemblée. »

Ils entrent. A la lecture de cet arrêté (1), rédigé de manière à ne point compromettre le véritable honneur qu'ils chérissent bien plus que tout le reste, un sentiment de tendresse et d'admiration se peignit sur tous les visages; quelques-uns seulement en frémirent, en pâlirent : on eût dit que la paix, descendue du ciel, les avait confondus.

(1) On y lit cette clause essentielle : « Renonçant, si le bien de la constitution l'exige, aux honneurs qui leur ont été accordés par le décret du 19 de ce mois. » D.

Les représentants de la nation reçurent avec sensibilité ce nouvel hommage, ce grand sacrifice; tout le monde convint que ce nouvel acte de patriotisme l'emportait sur le premier.

Persuadé que la concorde est rétablie, et charmé qu'on la doive aux vainqueurs de la Bastille, vainqueurs solennellement reconnus, je me suis hâté, au sortir de la séance, d'envoyer ce dernier article à l'imprimeur.

Au reste, je pense trop bien de mes concitoyens pour ne pas croire qu'ils rendront justice à ceux qu'ils ont tant de fois célébrés.

FIN DES ANECDOTES ET DES MÉMOIRES DE DUSAULX.

ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES

ET PIÈCES OFFICIELLES.

La Bastille fut prise le 14 juillet 1789, environ à cinq heures trois quarts de l'après-midi.

Quelques jours après, la Commune de Paris nomma quatre commissaires, MM. Dusaulx, Oudart, Bourdon de la Crosnière et de La Grey, pour constater le nombre des vainqueurs, des blessés, des morts, des veuves et des orphelins.

Le travail fut long et pénible. Ces Messieurs firent d'abord plus de cinq cents procès-verbaux. Ils furent obligés de recommencer plusieurs fois.

Enfin, pour terminer, ils demandèrent à la Commune deux nouveaux commissaires. MM. Thuriot de la Rosière et Dosmond furent nommés.

Ils choisirent ensuite, parmi les vainqueurs de la Bastille, huit adjoints, pour les aider à reconnaître ceux qui avaient en effet servi convenablement au siége.

Des séances publiques furent tenues en présence de tous les vainqueurs; de sorte que l'on ne peut rien contester à ceux qui ont été reconnus dans ces diverses séances.

Il reste encore plusieurs certificats à vérifier : on y procédera bientôt; et l'on ne rejettera aucun de ceux qui se présenteront avec des preuves suffisantes.

Les vainqueurs de la Bastille adjoints sont : MM. Hulin, Élie, Tournay, Thiryon, Rousselot, Cholat, Aubin Bonnemer et Maillard.

Il résulte du travail de MM. les représentants de la Commune et de MM. les vainqueurs adjoints, que l'on compte de

Morts sur la place	65
Morts des suites de leurs blessures	15
Blessés	60
Estropiés	13
Vainqueurs qui n'ont pas été blessés	654
Veuves	19
Orphelins	5
TOTAL	849

(*Éclaircissements donnés par Dusaulx.*)

La publication de la pièce qu'on va lire est la preuve la plus convaincante de l'esprit d'impartialité dans lequel ont été rédigées les premières livraisons de la Bastille dévoilée. Cette déclaration contredit sur plusieurs points importants les rapports des assaillants ; elle a été rédigée par les soldats et sous-officiers renfermés dans la place au 14 juillet.

La garnison était composée de trente-deux soldats du régiment suisse de Salis-Salmade, et de quatre-vingt-deux soldats invalides, dont deux canonniers de la compagnie de Monsigny. « Ce sont eux, disent les rédacteurs de la Bastille dévoilée, qui nous ont donné le mémoire qui suit, et que nous allons copier littéralement.

« Le 12 juillet, la révolution a commencé dans Paris : vers le sept heures du soir, l'on s'assembla dans différens quartiers, et l'on prit les armes.

« Le 13, à deux heures du matin, M. de Launay les fit prendre à la compagnie, et la fit rentrer dans l'intérieur, elle et trente-deux Suisses qui étaient depuis quelques jours à la Bastille. Il fit fermer les portes du quartier, où la compagnie laissa tous ses effets : on mit seulement en dehors deux soldats invalides sans armes, pour veiller à l'ouverture et à la fermeture des portes donnant sur l'Arsenal et la rue Saint-Antoine. Ces deux soldats furent arrêtés et conduits à la Ville dès le mardi matin 14. Après bien des dangers courus, des motions bien vives, faites à leur sujet par le peuple, ils ont obtenu leur liberté : ils sont présentement à l'hôtel.

« La garnison resta dans l'intérieur de la Bastille toute la journée du 13. L'on mit des factionnaires partout où le gouverneur les crut nécessaires, et douze hommes furent commandés pour monter sur les tours, afin d'observer ce qui se passait au dehors.

« Cette journée fut très-tranquille, si l'on en excepte de mauvais propos tenus à plusieurs reprises aux factionnaires par diverses troupes d'individus qui passaient. Entre onze heures et minuit, l'on tira sept coups de fusils à balle sur ces mêmes factionnaires qui étaient sur les tours ; ce qui causa une petite alarme. M. de Launay entendant crier *Aux armes !* y monta, accompagné de plusieurs bas officiers, pour voir ce que ce pouvait être. On lui rendit compte de ce qui venait de se passer : il resta une demi-heure, et n'entendant plus rien, il descendit avec les hommes qu'il avait fait monter avec lui.

« Le 14, sur les dix-heures du matin, trois particuliers vinrent à la grille de la Bastille, et dirent au soldat qui y était qu'ils vou-

laient parler au gouverneur ; qu'ils étaient des députés de la Ville. Le soldat les conduisit au petit pont-levis de l'avancé, et fit dire au gouverneur que trois députés de la Ville, accompagnés d'une grande multitude, le demandaient. Le gouverneur et les autres officiers de l'état-major se présentèrent au premier pont, et le firent baisser. Mais le gouverneur voyant la foule immense qui suivait ces députés, leur dit qu'ils ne pouvaient entrer que trois, et qu'il allait faire sortir pour otages quatre bas officiers qui resteraient avec le peuple jusqu'au moment où les trois députés sortiraient de la Bastille. Les quatre bas officiers sortirent, et les trois députés furent introduits. Ils étaient encore au gouvernement, lorsque M. de la Rosière entra, également suivi de beaucoup d'individus de toutes classes, qui s'arrêtèrent dans la première cour, vis-à-vis le pont de l'avancée. Aussitôt que les trois premiers députés furent sortis, M. de la Rozière parla à M. de Launay en ces termes :

« Je viens, Monsieur, au nom de la nation et de la patrie, vous « représenter que les canons que l'on voit braqués sur les tours de « la Bastille causent beaucoup d'inquiétude et répandent l'alarme « dans tout Paris. Je vous supplie de les faire descendre, et j'es« père que vous voudrez bien acquiescer à la demande que je suis « chargé de vous en faire.

« — Cela n'est pas en mon pouvoir, lui répondit le gouverneur ; « ces pièces ont de tout temps été sur les tours : je ne peux les en « faire descendre qu'en vertu d'un ordre du roi. Instruit déjà des « alarmes qu'elles causent dans Paris, ne pouvant pas les faire ôter « de dessus leurs affûts, je les ai fait reculer et sortir des embra« sures. »

« M. de la Rosière demanda au gouverneur la permission d'entrer dans la cour intérieure ; M. de Launay la lui accorda, mais avec peine, et d'après l'invitation que lui en fit M. de Losme, major. Y étant entré M. de la Rosière somma les officiers et soldats qu'il y trouva, au nom de l'honneur, de la nation et de la patrie, de faire changer la direction des canons et de se rendre. Sur la provocation même du gouverneur, les officiers et soldats jurèrent qu'ils ne feraient pas feu et ne se serviraient pas de leurs armes, si on ne les attaquait.

« M. de la Rosière demanda ensuite et obtint du gouverneur la permission de monter sur les tours pour voir tout par lui-même et être dans le cas de rendre un compte plus fidèle de sa mission aux citoyens qui l'avaient envoyé. Descendu avec le gouverneur, il dit

à haute voix dans la cour en présence des officiers et de la compagnie, qu'il était content, qu'il allait faire son rapport au peuple, qu'il espérait qu'il ne se refuserait pas à fournir une garde bourgeoise pour garder la Bastille, conjointement avec les troupes qui y étaient. Il sortit du château, et rentra avec M. de Launay au gouvernement. Le peuple, impatient de ne pas voir revenir son député, le demanda à grands cris ; aussitôt M. de la Rosière parut à une fenêtre, le calma, en lui disant que dans un instant il allait le joindre. En effet, quelques minutes après, il sortit.

« Mais, une petite demi-heure après, quelle fut la surprise des officiers de l'état-major et la nôtre, en voyant arriver le peuple en foule, armé de fusils, de sabres, d'épées, de haches, etc., et criant : *Nous voulons la Bastille! en bas la troupe!* en parlant aux soldats qui étaient sur les tours. Nous priâmes aussi honnêtement qu'il est possible ces divers particuliers de se retirer, et nous nous efforçâmes de leur faire connaître le danger auquel ils s'exposaient.

« Malgré nos représentations, le peuple n'en fut pas moins obstiné. Deux hommes (1) montèrent sur le toit du corps-de-garde, qui était à côté du petit pont-levis, coupèrent et cassèrent à coups de haches les chaînes du grand pont, tandis que d'autres hachaient et écrasaient le petit; ce qui nous obligea de leur dire fermement de se retirer, ou bien que l'on serait forcé de faire feu sur eux. Ils parvinrent à baisser le grand et le petit pont de l'avancée. Enhardis par ce succès, ils accoururent en foule au second pont pour s'en emparer, en faisant une décharge de mousqueterie sur la troupe.

« Nous fûmes forcés de faire feu sur eux pour les empêcher d'abattre le second pont, comme ils avaient abattu le premier. Ils prirent la fuite et ils se retirèrent en désordre une partie sous la voûte de la porte de bois, dans la cour de l'Orme, et une autre partie sous celle de la grille, d'où ils ont fait un feu continuel, sans cependant oser s'approcher pour attaquer le second pont.

« Une heure après cette attaque, l'on entendit, du côté de l'Arsenal, le bruit d'un tambour, accompagné de cris et d'acclamations terribles.

(1) L'un de ces deux particuliers est le sieur Louis Tournay, ancien soldat au régiment Dauphin, infanterie, et actuellement compagnon charron chez le sieur Girard, rue de Braque, au Marais. Nous l'avons confronté avec les soldats invalides qui, sans en avoir été prévenus, l'ont tous reconnu pour celui qui le premier était monté sur le pont de l'avancée avec une intrépidité dont on n'a jamais vu d'exemple.

Nous aperçûmes aussitôt un drapeau escorté par une foule immense de citoyens armés. Ce drapeau resta dans la cour de l'Orme avec la plus petite portion de la troupe qui l'avait accompagné; la plus considérable s'avança jusque dans la cour du gouvernement, en nous criant de ne pas faire feu, que c'étaient les députés de la Ville qui voulaient parler au gouverneur, qu'ils le priaient de descendre. M. de Launay et les bas officiers qui étaient alors sur les tours, leur crièrent de faire avancer le drapeau et les députés de la Ville, et d'engager le peuple à se retirer dans la cour du passage. Au même instant, un bas officier, nommé Guyot de Fleville, pour leur prouver que notre intention n'était pas de faire feu sur eux, retourna son fusil le canon bas et la crosse haute, et nous engagea à l'imiter, ce que nous fîmes sur-le-champ. Nous criâmes tous alors unanimement : « Ne craignez pas, « nous ne ferons pas feu, restez où vous êtes. Faites avancer votre « drapeau et vos députés; le gouverneur va descendre pour leur « parler. Nous allons baisser les ponts-levis pour les faire entrer, « et six de nous sortiront pour vous servir d'otages. »

« Après bien des prières de la part des soldats invalides, le peuple s'arrêta, et les députés entrèrent par la porte de bois dans la cour du passage, où ils ont dû voir tous les soldats sur les tours, la crosse du fusil haute, qui leur criaient d'entrer avec leur drapeau pour parler au gouverneur, en leur donnant leur parole d'honneur qu'ils ne feraient pas feu sur eux. Les députés ont dû voir également, sur la plate-forme, un pavillon blanc, en signe de paix et d'appel (1).

« Les députés restèrent dans cette cour environ dix minutes sans « vouloir s'avancer pour parler au gouverneur, malgré la promesse « des bas officiers, qui leur criaient du haut des tours : « Venez vous « expliquer avec le gouverneur; vous n'avez rien à risquer, nous ré- « pondons de vous sur notre tête. »

« Sans écouter leurs propositions, les députés se retirèrent dans la cour de l'Orme, où ils restèrent plus d'un quart d'heure, ou à se consulter ou à écouter ce que nous n'avions cessé de leur crier, de ne pas s'en aller, qu'on leur remettrait la Bastille s'ils étaient de vrais députés de la Ville.

« Le gouverneur nous dit : « Vous devez voir, Messieurs, que ces « députés et ce drapeau ne sont pas de la Ville; c'est sûrement un

(1) Les personnes qui étaient en dehors nous ont bien dit avoir vu tous ces divers signaux; mais il n'était pas possible d'entendre les invitations que les invalides assurent avoir faites.

« drapeau dont le peuple s'est emparé et dont il se sert pour nous « surprendre. Si c'étaient vraiment des députés, ils n'auraient pas « hésité, d'après les promesses que vous leur avez faites, de venir me « faire part des intentions de l'Hôtel de ville. »

« Les députés ne restèrent pas plus d'un quart d'heure dans la cour de l'Orme ; ils partirent, emmenant avec eux une très-petite partie des personnes qui les avaient accompagnés. La plus grande resta, et remplissait les trois cours de l'Orme, du passage et du gouvernement. Les députés partis, le peuple se porta en foule à l'attaque du second pont, résolu de l'abattre comme le premier. Les bas officiers criaient des tours, aux assaillants, de ne pas avancer, qu'on aller faire feu sur eux ; mais ceux-ci ne voulaient rien entendre. A leurs cris, à leur acharnement, la compagnie pensa que les députés qui venaient de se présenter n'étaient pas des députés de la Ville. Le gouverneur ordonna de faire feu : cette décharge les dispersa, et plusieurs restèrent sur la place.

« Ils ne se retirèrent pas loin, et continuèrent à tirer sur les bas officiers postés sur les tours. Ce fut alors qu'ils commencèrent à briser, à coups de hache, les portes du quartier ; incommodés par le feu de la place, ils ne purent les enfoncer toutes : il les abandonnèrent, coururent forcer celles de derrière, et pillèrent le quartier.

« Une heure après ils amenèrent trois voitures de paille, et mirent le feu au corps de garde avancé, au gouvernement et aux cuisines. Ce fut dans ce moment qu'on tira un coup de canon à mitraille, le seul qui soit parti de la Bastille pendant le combat, qui a duré cinq heures ; on ne se défendit qu'avec des fusils (1). Quel avantage prétendait-on retirer de cet incendie? il était plus préjudiciable qu'utile aux assié-

(1) Il nous a paru démontré par la déposition des invalides, des suisses, des porte-clefs, et de quelques assiégeants qui n'ont pas quitté la place, qu'on n'avait effectivement tiré que ce coup de canon de la Bastille. L'on a pu confondre le canon avec le fusil de rempart qui était placé, comme nous l'avons dit, au trou pratiqué dans le tablier du grand pont-levis, et dont on a effectivement fait plusieurs décharges. On a pu également confondre, à une certaine distance, le bruit du canon avec celui de la mousqueterie qui partait de la plate-forme et de beaucoup de créneaux. Les officiers de l'état-major et de la compagnie ont eux-mêmes fait le coup de fusil. Ce qui a pu contribuer à accréditer cette erreur, c'est que le canon des assiégeants ne rencontrant pas toujours la Bastille, passait quelquefois par-dessus, et les boulets étaient portés fort loin au-delà.

geants, et loin de faciliter la prise de la Bastille, il servait à la défendre, et à rendre le second pont imprenable (1).

« C'est alors que nous vîmes paraître les gardes françaises, qui placèrent dans la cour de l'Orme deux pièces de quatre, un canon plaqué en argent, venant du garde-meuble, et un mortier. On plaça encore deux pièces à la porte qui communique au jardin de l'Arsenal. On nous a assuré, depuis la reddition du fort, que ces pièces, avant d'être où nous les avons vues, avaient été placées près de la pompe et du passage de Lesdiguières et du cul-de-sac Guémenée. Cet appareil redoutable n'eût pas suffi pour réduire la Bastille, si la garnison, quoique trop peu nombreuse pour la défendre, eût eu à combattre des ennemis de l'État et de la Nation. Depuis quarante-huit heures nous n'avions d'autres vivres que ceux qui se trouvèrent au quartier lorsque le gouverneur nous le fit quitter.

« Nous ne devons pas oublier de citer les nommés Ferrand et Béquard, qui sauvèrent la ville de Paris du plus grand des malheurs. Vers les quatre heures de soir, le gouverneur, vivement sollicité par les bas officiers de rendre la Bastille, voyant lui-même qu'il ne pouvait plus longtemps en soutenir le siége, manquant de vivres, prit la mèche d'une des pièces de canon de la cour intérieure pour mettre le feu aux poudres qui étaient dans la tour de la Liberté, ce qui aurait immanquablement fait sauter une partie du faubourg Saint-Antoine, et toutes les maisons voisines de la Bastille, si ces deux bas officiers ne l'eussent empêché d'exécuter son dessein : ils lui présentèrent la baïonnette et le firent retirer. Le nommé Ferrand repoussa de l'entrée de la sainte-barbe le gouverneur, qui descendit alors à la tour de la Liberté, d'où il fut également repoussé par le nommé Béquard (2).

(1) Cet incendie était effectivement si nuisible aux assiégeants, que le nommé Réole, mercier près Saint-Paul, M. Élie, officier de la reine, et trois ou quatre autres citoyens furent pour retirer ces voitures. Ils en écartèrent une ; mais la seconde leur présentait plus de difficultés ; elle était en face du pont dormant, et bouchait précisément l'entrée du four. Le nommé Réole parvint, à lui seul, à retirer cette voiture enflammée, après avoir perdu deux de ses camarades tués roides à côté de lui.

(2) Le nommé Ferrand existe encore, et ses camarades, en sa présence, nous ont confirmé ces faits. Quant au malheureux Béquard, dès qu'on eut ouvert la porte, il reçut deux coups d'épée, et eut le poignet abattu d'un coup de sabre. Sa main fut portée en triomphe dans toutes les rues de Paris ; l'on a cru pendant longtemps que c'était celle d'un porte-clefs. Il fut arraché de la Bastille et conduit à la place de Grève,

« C'est alors que M. de Launay demanda à la garnison le parti qu'il fallait prendre, qu'il n'en voyait pas d'autre que de se faire sauter plutôt que de s'exposer à être égorgé par le peuple, à la fureur duquel on ne pouvait échapper; qu'il fallait remonter sur les tours, continuer de se battre, et se faire sauter plutôt que de se rendre (1).

« Les soldats lui répondirent qu'il était impossible de se battre plus longtemps, qu'ils se résigneraient à tout plutôt que de faire périr un grand nombre de citoyens, qu'il était plus à propos de faire monter le tambour sur les tours pour rappeler, d'arborer un drapeau blanc, et de capituler. Le gouverneur n'ayant pas de drapeau, donna un mouchoir blanc. Les nommés Rouf et Roulard montèrent sur les tours, arborèrent le drapeau, firent trois fois le tour de la plate-forme avec le tambour qui rappelait, ce qui dura environ un quart d'heure; le peuple faisait un feu continuel sans faire attention au drapeau ni au rappel.

« Un quart d'heure après que les invalides et le tambour furent descendus, les assiégeants voyant que l'on ne faisait plus feu d'aucun côté de la Bastille (2), s'avancèrent en faisant toujours des décharges jusqu'au pont de l'intérieur et en criant : Abaissez le pont! L'officier suisse leur adressa la parole à travers une espèce de créneau qui se trouvait auprès du pont-levis, et leur demanda de sortir avec les honneurs de la guerre; on lui répondit que non. Ledit officier écrivit la capitulation et la passa par le même trou, en disant, qu'on voulait bien se rendre et poser les armes, si toutefois on promettait de ne pas massacrer la troupe; l'on se mit à crier : Abaissez votre pont, il ne vous arrivera rien!

où il a été pendu. Si, d'après les preuves que nous en avons, on ne peut pas révoquer en doute la belle action de ce Béquard, quelle famille a plus de droits que la sienne à la commisération publique? Il a laissé dans l'indigence une femme et des enfants, dont il était l'unique soutien.

(1) Les porte-clefs, tous les soldats qui étaient dans l'intérieur, nous ont assuré que M. de Launay avait parlé plusieurs fois de se faire sauter, qu'il avait même demandé, comme une grâce, un seul baril de poudre qui lui avait été refusé.

(2) Nous n'avons pu mettre d'accord, sur ce point, les assiégeants et les assiégés. Est-ce de l'intérieur des tours? est-ce de la cour que l'on a fait feu? Nous l'ignorons. Dans la confusion qui régnait alors, était-il bien possible aux citoyens armés de distinguer leur feu d'avec celui de la place?

« C'est sur cette promesse que le gouverneur donna la clef du petit pont-levis, qu'il avait dans sa poche, aux nommés Gaïard, caporal, et Pereau, bas officier, qui ouvrirent la porte et baissèrent le pont. Il est certain que si l'on eût prévu ce qui allait arriver, on n'aurait baissé le pont que quand on aurait apporté une capitulation par écrit, bien en règle et signée de la Ville.

« La porte ne fut pas plutôt ouverte que le peuple se précipita dans la cour, se jeta sur les invalides qui avaient déposé leurs armes le long du mur à droite en entrant. Les Suisses étaient de l'autre côté, mais ils échappèrent à ce premier mouvement; couverts de sarreaux de toile, on les prit pour des prisonniers. D'ailleurs on ne les avait pas vus, ils n'étaient pas montés sur les tours; ils étaient dans la cour où ils faisaient un feu continuel, tant par les créneaux que par des trous qu'ils avaient pratiqués dans le pont-levis (1).

« Le peuple était tellement aveuglé, qu'il se porta en foule dans le logement des officiers de l'état-major, en brisa les meubles, les croisées. Pendant ce temps, des citoyens qui étaient dans la cour tiraient sur ces mêmes citoyens qu'ils prenaient pour des gens de la garnison : il y en eut plusieurs de tués.

« Les invalides furent conduits comme des esclaves dans plusieurs endroits de Paris; vingt-deux furent menés à l'Hôtel de ville. Après des humiliations et des tourments de toute espèce, ils y virent en y arrivant deux de leurs camarades pendus. Ce spectable leur fut plus sensible que la mort. On les présenta à un officier de ville, qui leur dit : « Vous avez fait feu sur vos concitoyens, vous méritez d'être « pendus, et vous le serez sur-le-champ. » A l'instant des voix s'élevèrent de toutes les parties de la place, qui criaient : *Livrez-nous-les que nous les pendions*. Aussitôt des gardes-françaises (2) ont de-

(1) De ces trente-deux Suisses, il y en a encore dix à douze répandus dans les divers dictricts de Paris. Nous en avons fait venir plusieurs, ils sont convenus avec nous des faits contenus dans ce Mémoire. Aucun d'eux n'a été tué pendant le combat; un seul l'a été après. Le hasard a voulu que ce fût celui qui avait placé, chargé et pointé le fusil de rempart qui a fait tant de ravage. Il avait été embarqué pendant plusieurs années de la guerre dernière, et il avait appris, sur les vaisseaux du roi, la manœuvre du canon. Se sentant probablement plus coupable que ses camarades, dès que le pont-levis fut baissé il voulut fuir; il fut tué dans la cour du passage d'un coup de sabre ou d'un coup de baïonnette. Le reste du détachement fut conduit à l'Hôtel de ville; les gardes-françaises demandèrent et obtinrent leur grâce.

(2) C'est en grande partie au sieur Marqué, ci-devant sergent de gre-

mandé notre grâce, et le peuple, revenu à lui-même, nous l'a accordée. Nous nous reposâmes environ un demi-heure, et les gardes-françaises nous escortèrent eux-mêmes jusqu'à la Nouvelle-France dans une de leurs casernes, où ils nous ont fait donner à souper et à coucher : nous y passâmes la nuit fort tranquillement, et le lendemain matin nous partîmes pour nous rendre à l'hôtel.

« Il est aisé de voir que la Bastille n'a pas été prise d'assaut. L'on n'a point fait de brèche ; nous défions qui que ce soit de le prouver ; l'on est entré lorsque nous avons eu baissé le pont, et M. Élie est le premier militaire que nous ayons vu dans la cour.

« Les invalides n'ignorent pas tout ce qu'on leur impute ; peut-être reviendra-t-on sur leur compte quand on saura les circonstances fâcheuses dans lesquelles ils se sont trouvés. S'ils résistaient plus longtemps aux ordres du gouverneur, ils devaient être fusillés par les Suisses ; il fallait donc qu'ils fusillassent les Suisses, et qu'ils trempassent leurs mains dans le sang des officiers qui les commandaient.

« Les invalides ont perdu tout ce qu'ils possédaient ; leur quartier a été entièrement dévasté.

« La garnison n'a perdu qu'un seul homme pendant le combat, le nommé Fortuné, tué roide sur les tours. Il y a eu trois ou quatre soldats invalides légèrement blessés.

État des personnes tuées ou blessées après la reddition de la place.

« M. de Launay, gouverneur, décapité à la Grève ;

« M. de Losme-Salbray, major, tué à la Grève, vis-à-vis l'arcade Saint-Jean ;

« M. de Miray, aide-major, tué rue des Tournelles ;

« M. Person, lieutenant de la compagnie, tué sur le Port-aux-Blés ;

nadiers au régiment des gardes-françaises, et actuellement sous-lieutenant de la compagnie de grenadiers soldée, casernée à la porte Saint-Antoine, que les invalides sont redevables de ce bienfait signalé. Après avoir, conjointement avec ses camarades (comme il nous l'a rapporté lui-même), demandé et obtenu leur grâce, il les fit placer au nombre de vingt-deux et onze petits Suisses au milieu du détachement qu'il commandait, et les conduisit par la place des Victoires, malgré le peuple qui voulait qu'on les promenât au Palais-Royal, jusqu'à la Nouvelle-France. Soldats, citoyens, hommes, voilà la véritable gloire ! Ennemis pendant le combat, mais amis après la victoire.

« M. Caron, lieutenant de la même compagnie, blessé en quatre endroits différents, conduit à l'Hôtel-Dieu (1);

« Le nommé Dumont, soldat invalide, massacré dans le château, mort la nuit suivante à l'Hôtel-Dieu;

« Les nommés Asselin et Béquard, pendus à la Grève (2).

« Ici finissent le Mémoire et les renseignements qui nous ont été fournis par les soldats invalides. » (*Bastille dévoilées*, 2e livraison, p. 87.)

Le passage qu'on va lire ne permet pas de douter qu'il n'ait existé autrefois des instruments de torture à la Bastille; et puisqu'ils s'y trouvaient, on peut en inférer qu'ils étaient mis en usage.

« Comme il vit, » dit La Porte en parlant du maître des requêtes qui l'interrogeait, « que toutes ces belles paroles ne m'ébranlaient pas, il changea tout d'un coup de ton, et me dit que, puisque je me voulais perdre, il m'allait apprendre bien d'autres nouvelles que je ne savais pas. En même temps il tira un papier de son sac; en me le montrant : « Voilà, dit-il, un arrêt par lequel vous êtes condamné à la question ordinaire et extraordinaire, voyez où vous en êtes, et où vous jette votre opiniâtreté. » Il me fit descendre dans la chambre de la question, avec le sergent de la Brière; et là ils me firent voir tous les instruments, me les présentèrent, et me firent un grand sermon sur les ais, les coins, les cordages, exagérant le plus qu'ils pouvaient les douleurs que cela causait, et comme cette question aplatissait les genoux : ce qui véritablement m'aurait étonné, si je n'eusse été résolu à quelque chose de pis et si je n'eusse tenu la paix dans mes mains en disant à propos ce que j'avais ordre de dire. Je lui dis que le roi était le maître de ma vie, qu'il pouvait me l'ôter, et qu'à plus forte raison il pourrait me faire aplatir les genoux; mais que je savais qu'il était juste, et que je ne pouvais croire qu'il consentît qu'on me traitât de la sorte sans l'avoir mérité. » (*Mém. de La Porte*, page 177.)

Ceci est positif. Aussi la présence de ces instruments de gêne, ce passage des Mémoires de La Porte, les rapports faits par d'autres

(1) Cet officier est sorti de l'Hôtel-Dieu parfaitement guéri, et est actuellement aux Invalides.

(2) On a cru pendre les deux canonniers, et on s'est trompé.

prisonniers, et telle disposition des esprits portés naturellement à tout craindre, dans des lieux où l'on peut tout oser par la force et tout ensevelir dans le mystère, ces différentes causes réunies avaient-elles généralement accrédité l'opinion que pour des causes, même légères, on donnait la question dans les cachots de la Bastille. Madame de Staal rapporte dans le morceau qui suit, avec l'intérêt qu'elle répand sur tout ce qui sort de sa plume, et les craintes qu'elle en avait conçues, et la singulière méprise qui servit à fortifier ses craintes.

« Soulagée des plus grandes peines de mon état, j'en aurais goûté le repos, s'il n'eût été troublé par une funeste pensée qui m'assiégeait continuellement. Quelques jours avant que je fusse à la Bastille, l'abbé de Chaulieu m'avait conté, à l'occasion de toutes les gens qu'on y mettait, des histoires effrayantes de ce qui s'y passait; entre autres celle d'une femme de condition, à qui autrefois on y avait donné la question, sans lui faire son procès, et si rudement qu'elle en était demeurée estropiée toute sa vie. Il prétendait que ce moyen y était souvent employé sans aucune formalité, et que l'exécution s'en faisait par les valets de la maison. Cette opinion qu'il m'avait mise dans l'esprit avait de quoi m'alarmer. Je passais pour instruite du secret de l'affaire. J'étais sans doute supposée aussi faible que les femmes ont coutume de l'être, d'ailleurs un personnage peu important. Il y avait toute apparence que si l'on tentait cette voie, le choix tomberait sur moi. Frappée de cette idée, j'avais un extrême désir d'en éclaircir les fondements ; mais je ne savais comment m'y prenpre : je hasardai, un jour que j'étais avec notre lieutenant de roi, d'amener la conversation sur plusieurs choses que j'avais ouï dire se faire à la Bastille. Il les traita la plupart de contes puérils. Enfin, baissant le ton, comme on fait ordinairement quand on est embarrassé, je lui dis qu'on prétendait qu'on y donnait quelquefois la question sans forme de procès. Il ne me répondit rien. Nous nous promenions dans ma chambre pendant cet entretien ; il fit encore un tour et s'en alla assez brusquement. Je demeurai tout éperdue, et plus persuadée que jamais du sinistre traitement qu'on me destinait. Je crus que notre homme en était informé, et que cette connaissance lui avait fermé la bouche ; ne voulant ni prévariquer dans son ministère, ni avancer par la prévoyance le mal que je devais subir, je continuai de me promener à grands pas, faisant sur ce sujet de profondes réflexions. Je n'avais à cœur que de bien faire, et je ne me souciais ni de souffrir ni de mourir ; mais je craignais ce que peut contre les résolutions les plus fortes l'excès de la douleur, et je n'o-

sais me répondre de moi dans un cas où je n'avais pas ma propre expérience pour garant. J'en appelai d'étrangères à mon secours. Pourquoi ne ferais-je pas, me disais-je, ce que d'autres ont fait ? On souffre des opérations affreuses pour sauver sa vie. Que fait la douleur ? elle arrache des cris, et ne peut vous forcer d'articuler des paroles. Après cet examen, je me tranquillisai, et j'espérai de moi, soutenue par de puissants motifs, ce qui n'était pas au-dessus des forces de la nature. Je m'aperçus par la suite que notre lieutenant était sourd d'une oreille ; et, me ressouvenant que j'avais adressé mon interrogation de ce mauvais côté, je ris de la vaine frayeur que son apparente circonspection m'avait causée. » (*Mém. de mad. de Staal, tome II, p.* 117.)

Les notes qu'on va lire sont extraites ou du grand registre dont il est parlé dans l'avant-propos, ou des feuillets détachés qui servaient pour ainsi dire de brouillons à ce registre. Nous avons copié textuellement ces détails dans la Bastille dévoilée. L'on a vu plus haut les motifs qui doivent donner confiance en ce recueil pour toutes les pièces dont la date remonte à des époques antérieures à la révolution. Le registre, ou plutôt les différents registres qui contenaient ces notes, commencent en 1663, et s'arrêtent en 1761 ; mais dans cet intervalle de cent années, ils présentent un très-grand nombre de lacunes. Les principaux ministres signataires des ordres d'entrée, pendant cet espace de temps, sont : Le Tellier, Colbert, Louvois, Phelipeaux, Barbezieux, Chamillart, Chauvelin, Amelot, d'Argenson, le duc de La Vrillière, le duc de Choiseul et le maréchal de Belle-Isle. Nous n'avons pu donner toutes les notes portées sur les registres ; nous avons choisi les plus remarquables, soit à cause des personnages qu'elles concernent, soit par les causes de détention qu'elles indiquent. On sait qu'au nombre de ces causes se trouvait la publication des écrits défendus et des livres obscènes. Nous n'avons pu nous dispenser d'indiquer le titre ou la nature de ces mauvais ouvrages par des initiales, et nous prions ceux qui seraient tentés d'en faire, à notre égard, un sujet de reproche, de se rappeler que ce recueil, destiné à l'histoire, n'est écrit, surtout dans la partie qui renferme les notes et les éclaircissements ni pour les jeunes gens ni pour les femmes.

Année 1663. « Le sieur de La Bazinière, trésorier de l'épargne.

— On conjecture, sans en avoir la certitude, que ce prisonnier a donné son nom à une des tours de la Bastille.

« Pradier. — Sorti après deux mois de détention, à condition qu'il ne se mêlera plus de gazettes.

1681. « Le comte de Clermont-Tonnerre. — Ordre de se rendre lui-même.

« Le sieur de Berlye. — Ordre de se rendre lui-même. — Affaire de poison.

« Plusieurs Italiens, savoir : Paul Trovato, Victorina Trovato, dom André Trovato. — Soupçonnés de composer des drogues et poudres suspectes de poison. Le jugement en déficit.

« Margnan, prêtre. — Lettre de M. de Seignelay, en date du 31 décembre, qui demande par ordre de quel ministre il a été arrêté.

1684. « Le nommé Duménil. — Lettre de M. de Seignelay, qui demande combien de temps il y a qu'il est prisonnier; et pourquoi.

« Le nommé Delasse, remis à un officier de la prévôté de l'Hôtel, pour le conduire à la cour. — Lettre de M. de La Reynie, pour qu'on ne parle à personne du prisonnier amené le matin à la Bastille, et que personne n'ait connaissance de son nom. — Lettre du chancelier Le Tellier, pour faire garder à vue l'homme que M. de La Reynie a envoyé à la Bastille, et dont il lui mandera le nom.

1686. « Le nommé Desvallons. — Pour avoir tenu des propos insolents contre le roi.

« Le père de Hanne, jacobin irlandais. Fou dangereux.

« Le sieur Dupret, sa femme, ses filles et ses domestiques, de la religion prétendue réformée — Pour avoir voulu sortir du royaume.

1688. « Jean Martinon, écuyer, natif de Nîmes. — Mort et enterré à Saint-Paul, le 30 juillet 1694, après huit jours de maladie, s'est confessé trois fois et est mort en bon catholique; sa femme et sa fille en ont eu soin pendant toute sa maladie.

« Joachim Girard, ci-devant valet de chambre et maître d'hôtel du maréchal d'Aumont. — Pour recherches de trésor.

1689. « Poupaillard. — Mauvais catholique (ce motif se trouve à chaque page).

« Le sieur Cardel. — Pour la religion, qui a servi de motif que voici : Pour des raisons très-importantes qui regardaient la sûreté de la personne du roi; mort subitement le 13 juin 1715.

« Le marquis de Cessac. — Pour poison. — Déchargé d'accusation après treize mois de prison.

1692. « Dayrolle, Français de nation. — Trouvé sur un vaisseau

ennemi. Il est sorti de la Bastille pour aller chez son frère se faire traiter d'une maladie, ayant une garde du château.

« Le prétendu marquis Desportes, sa femme, sa cuisinière, son laquais, et les nommés Ranson, Chabol, de Lorme et Chevalier. — Tous entrés le même jour, sans motifs, sans observations, et même sans ordre des ministres connus.

« Jonas de Lamas, boulanger de son métier. — Qui vomit des exécrations contre le roi. — Transféré à Bicêtre après vingt ans de séjour à la Bastille.

1695. « Jean Pardiac, prêtre du diocèse de Condom. — Pour libelles contre les jésuites.

1696. « Le sieur Isaac Armet de La Motte, gentilhomme de Bourgogne. — Transféré à Charenton après avoir resté à la Bastille 54 ans 5 mois 10 jours.

« Jean Hasting, Anglais, capitaine d'un vaisseau du roi de Danemark. — Tenu pour suspect. Soupçonné de mauvais desseins contre l'État, nommément d'avoir formé le projet de brûler les vaisseaux du roi, pendant qu'ils seraient désarmés dans le port de Brest.

« François Davaut. — Accusé d'être quiétiste.

1697. « Jean Pardieu, prêtre. — Pour mariage de protestants.

1702. « Le sieur Constantin de Renneville, Français, auteur de l'Inquisition de la Bastille. — Transféré à Lille. — Ce prisonnier a été arrêté à Versailles, et conduit à la Bastille par deux hoquetons.

« Le sieur La Perche, maître en fait d'armes. — Accusé d'avoir dit que le roi ne songeait qu'à sucer ses peuples, qu'à manier le c.. de sa vieille, et qu'il sera bientôt le roi des gueux ; que les officiers mouraient de faim; que Sa Majesté avait ruiné son royaume en chassant les huguenots, et que le roi se f...... du peuple.

(Nous copions littéralement les motifs de détention, tels qu'ils existent dans le registre que nous avons sous les yeux.)

« Le prince de Riccia. — Chef de la conspiration de Naples contre Philippe V. Il a déclaré, dans son interrogatoire, qu'il a été informé de la conspiration formée par les Espagnols pour faire passer le royaume de Naples à l'archiduc; que le principal agent, pour la négociation de cette entreprise, était Sotto Mayor, gouverneur du château de Sainte-Hélène. Ce prisonnier avait été renfermé à Marseille, de Marseille à Vincennes, de Vincennes à la Bastille, d'où il sortit en 1713 pour aller à Orléans jusqu'à nouvel ordre.

1705. « Le sieur Germain Veillart, ou Willard, bon historiographe, janséniste outré. — Ce prisonnier était en relation avec le P.

Quesnel dès 1667 jusqu'à sa détention. Il faisait imprimer ses ouvrages et faisait toutes ses affaires à Paris. Il a subi quatre-vingt-neuf interrogatoires; il est tombé malade le jour de sa sortie, et il est mort quelques jours après.

« Le sieur Duplessis, Flamand. — Resté onze ans à la Bastille, pour avoir contribué à la liberté du P. Quesnel, détenu prisonnier dans le palais de l'archevêque de Malines.

16 novembre 1707. « Un sieur Claude Lenoir. — Pour avoir engagé quinze jeunes gens pour la marine, et les avoir cédés à son frère, capitaine au régiment de Vexin.

« Laurent D'Houry, imprimeur. — Pour avoir manqué de respect, dans son almanach, au roi Georges, en ne le nommant pas comme roi d'Angleterre, ou plutôt de la Grande-Bretagne.

1716. « Jean-François-Armand Duplessis, duc de Richelieu, entré le 4 mars, sorti le 4 août. — Pour duel avec M. de Matignon, comte de Gacé. Il y a eu une procédure au parlement pour cette affaire. L'arrêt du parlement, du 21 août 1716, ordonne un plus amplement informé de trois mois, et cependant liberté. Le duc de Richelieu était alors âgé de vingt ans; il avait déjà été mis à la Bastille le 22 avril 1711, et y est revenu le 28 avril 1719.

« François Barrois, libraire. — Pour avoir imprimé et débité des livres défendus et séditieux.

« Jean Le Fèvre, prêtre du diocèse de Trèves. — Accusé d'avoir tenu des discours insolents contre M. le duc d'Orléans, en ces termes : « M. le Régent en use d'une façon si extraordinaire, qu'il ne « pourra que lui en arriver malheur; qu'il y avait une ligue formée « pour l'attaquer, si les choses ne changeaient pas avant le 1er janvier. « Quant à moi, je ne le manquerai pas d'un coup de pistolet; et, « s'il ne change de note, son affaire n'ira pas loin. »

1728. « L'abbé Blondel, dit le frère Laurent. — Il y avait une assemblée de jansénistes au château de Vermouillet, près Poissy, où l'on composait des ouvrages contre la Constitution. M. de Melliand, intendant de Flandre, arrête un paquet de livres très-suspects à l'abbé Blondel, qui venait de Hollande. Ce Blondel était fameux écrivain des jansénistes. — Il a composé une nouvelle Vie des Saints, et était gagé du sieur Despret, libraire, pour composer des ouvrages de cette nature.

« Les papiers du sieur Blondel ont été remis à la Bibliothèque du roi, en conséquence d'un arrêt du conseil.

« La dame Jourdain, ou Théodou. — Elle entrait dans Paris des

imprimés contre l'assemblée d'Imbrun ; elle a été interrogée chez M. Hérault.

« Pierre Vaillant, prêtre du diocèse de Troyes, natif de Mercy-sur-Seine. — Fameux dans le parti janséniste en 1725. Il fut chargé de la procuration de M. de Senez, pour adhérer, en son nom, aux protestations faites et à faire par MM. Montpellier et de de Bayeux, et autres évêques opposants à la bulle *Unigenitus*, étant autorisé à passer tous les actes tendant à s'unir avec lesdits évêques, et à s'opposer à la Constitution ; il se mêlait aussi d'écrire des nouvelles ecclésiastiques ; il colportait, il distribuait tous les imprimés sur les affaires du temps.

« Le sieur Thibout fils, imprimeur, place Cambray. — Soupçonné de relation avec les Chartreux de Hollande, et d'avoir imprimé et distribué des livres contraires à la religion, à l'État et aux bonnes mœurs.

« Le nommé Poupé, dit Saint-Omer, portier de madame l'abbesse de Port-Royal. — Il a été arrêté sur la demande de M. le comte de Charollais, sollicité par madame de Courchaup. L'abbesse avait refusé de recevoir cette dame ; on s'était présenté à l'abbaye à heure indue, sous le nom de M. le comte de Charollais, et le portier fit quelques réponses dures de la part de cette abbesse, qui a pris vivement sa défense.

« Poupé a été arrêté pour satisfaire au comte de Charollais, et savoir de lui ce qu'on désirait savoir.

« Le père François Louvard, religieux bénédictin de l'abbaye de Gilas-des-Bois. — Accusé de cabaler dans son ordre contre la bulle *Unigenitus*. Il était en relation avec tous les jansénistes du royaume et avec ceux de Hollande.

« Claude Laubin, courrier de Lyon. — Arrêté à la barrière chargé de libelles et imprimés contre la Constitution, portant titre : *Lettres de Pâris à un ami de province*, au sujet des violences que l'on exerce tous les jours contre les appelants.

1730. « Antoine Patron, janséniste et convulsionnaire. — Condamné à être au carcan pendant deux heures, par arrêt de la Chambre du 3 mars 1731.

« Michel Auberg, gagne-denier, crocheteur de la Constitution.

« Le sieur Chantereaux, donneur de faux avis jansénistes.

1732. « Jean Fiet, cuisinier du collége de Navarre. — Janséniste qui allait fréquemment à Saint-Médard, où il se procurait des convulsions volontaires sur la tombe de M. Pâris ; et ce par le conseil d'un parent dudit sieur Pâris : ce qu'il a avoué.

« Pierre Lahier, garçon boulanger, et Claude-François Tursau, apprenti bourrelier. — Les médecins ont reconnu, et ils ont avoué qu'ils se procuraient les convulsions qu'ils faisaient cesser à volonté.

« Le sieur Chalandas, prêtre habitué à Saint-Germain-l'Auxerrois, accusé de prêcher avec trop de chaleur sur les affaires de temps, et d'avoir avancé des principes contraires au respect dû au saint-siége. — Il a été interdit de confession et de prédication. Il l'était encore six ans après.

« Gervais-Martin Comtri, graveur, fils d'un fossoyeur de l'église Saint-Séverin. — Pour avoir fait des vers destinés à être mis au pied d'une gravure qui représentait un arbre, entre les branches duquel on aperçoit MM. Nicole, Quesnel, Pâris et autres; deux jésuites sciaient cet arbre par le pied, pendant que plusieurs autres tâchaient de l'abattre en le tirant avec des cordes.

« La nommée Lefèvre, jeune convulsionnaire miraculée.—Elle avait jusqu'à trente convulsions par jour; elle en avait d'internes et d'externes; elle en a eu à la Bastille; il allait chez elle un grand concours de monde pour voir ses convulsions. — Elle a été transférée à l'Hôpital.

1733. « Claude Souchon, et Pierre Segain, l'un maître et l'autre garçon chapelier. — Pour avoir planté une croix au Port-Royal, où ils furent arrêtés.

1734. « Le sieur de La Faye, capitaine de dragons. — Pour avoir interrompu le spectacle de la Comédie italienne.

« Le sieur Robert de La Motte, gentilhomme servant S. A. S monseigneur le duc d'Orleans. — Pour avoir assassiné Bruny, limonadier, pour jouir de sa femme. Ce prisonnier n'est resté que six mois à la Bastille.

« Le sieur abbé Vallaud, janséniste, chef de la secte des éliséens. — Cette secte de jansénistes voulait le faire passer pour le véritable prophète Élie, qui était venu sur terre pour la conversion des juifs et la réprobation de la cour de Rome.

« Soudan, dit le frère Canard. — On l'appelait frère Canard, parce que, lorsqu'il était dans le monde, il barbotait dans toutes sortes d'impuretés.

1735. « Le comte Daverne, — qui apprenait à son fils, âgé de cinq ans, à avoir des convulsions, et qui dissipait son bien à entretenir des convulsionnaires.

« De Bellefonds, — ayant une belle main pour faire jouer de malheur, et affaire de la dame de Mesgrigny.

1737. « Angélique Noël, fille d'un vitrier dit Poirier. — Pour avoir cassé beaucoup de vitres chez son père, à l'occasion de Saint-Médard et de M. Pâris.

1741. « Le sieur Baculart, d'Arnaud, poëte licencieux. — Auteur d'un ouvrage obscène, intitulé : *l'Art de f.....* Transféré à Saint-Lazare.

« Le sieur d'Arnoncourt de Moran. — Pour avoir fait imprimer *l'Art de f.....* à Moulins, à la femme de M. de Noinville son oncle, intendant de Moulins.

« La demoiselle Ollier. — Colporteuse du livre du P. des C. D. B.

« Le sieur Jean-Louis Lanniet, curé de Saint-Pierre de Saint-Denis, près Paris. — Accusé de séduire des femmes.

« Le sieur abbé de Noury, clerc, de l'ordre de Cluny. — Impliqué dans l'impression de D. B., P. des C.

1742. « Le sieur abbé de Gouffé, principal du collége du Plessis, pour divertissement des fonds du collége. — Accusé de mauvaises mœurs. Il y a eu une commission.

« Le sieur de la Borgue, prêtre du diocèse de Lyon. — Il élevait la jeunesse aux convulsions.

1743. « Pierre Azua. — Pour l'affaire de la Raessnis, du faux bon du roi pour être fermier général. Ce prisonnier a tué à la Bastille, le 17 avril 1743, avec une bûche, le nommé François Pipat, qui allumait son feu.

« Le sieur abbé Leuglet Dufrenoi. — Pour ouvrage qu'il a fait imprimer contre les ordres de M. le chancelier.

1844. « Le sieur Duprez. — Il était secrétaire de M. de la Chétardie, ambassadeur de France en Russie, et soupçonné d'infidélité. Son innocence reconnue après quinze mois de détention, le roi lui fit donner 1,500 francs de gratification.

« Jacques Durant, garçon limonadier. — Nouvelles licencieuses qu'il distribuait dans le café.

1745. « Le sieur comte de Thelis. — Pour intrigues à la cour, et avoir voulu donner un placet au roi étant à la chasse.

« Le sieur Maudry, Génevois. — Il tenait des discours impertinents contre l'État dans les cafés.

« La femme Peigner. — Intrigante qui avait des avis à communiquer au roi.

« La demoiselle Marie-Magdeleine Bonafous, femme de chambre de madame le princesse de Montauban. — Auteur du Tomastès où l'on faisait le journal de ce qui s'était passé à Metz, à la maladie

du roi, et du rétablissement de madame la duchesse de Châteauroux. Transférée, lors de sa sortie, au couvent des Bernardins de Moulins en Bourbonnais.

1746. « Le sieur abbé de Lor, prêtre du diocèse de Rhodez, grand janséniste. — Son véritable nom est Fraissuz; mort, s'étant pendu dans sa chambre dans la nuit du 19 au 20 septembre 1746; enterré à Saint-Paul. Il a passé pour être mort d'un coup de sang.

1748. « Le sieur de La Bourdonnaie, capitaine de frégate. — Il y a eu une commission. — Déchargé de l'accusation intentée contre lui, par arrêté de la chambre de l'Arsenal du 3 février 1731, et qui a ordonné, sous le bon plaisir du roi, qu'il soit élargi.

1749. Le sieur abbé Fleurs, prêtre. — Pour fabrication de faux billets de la loterie royale. — Pendu en place de Grève par arrêt et jugement de la chambre de l'Arsenal.

« Le sieur Darles de Montigny. — Pour l'impression du livre intitulé : *Th. Ph.*

« Jean Lacasse. — Garçon de vaisselle du Grand-Commun, qui avait mis en entrepôt, dans la chapelle du roi à Versailles, une édition entière du P. des C.

« Le chevalier de B ellerive, ancien capitaine de dragons. — Pour mauvais propos contre le roi, madame de Pompadour et les ministres. — On le dit fils naturel de M. le duc de Vendôme.

« Daury, garçon chirurgien — Affaires d'État. — Pour faux avis de poison contre madame de Pompadour, et avoir lui-même composé une boîte remplie de drogues assez suspectes, adressée à cette dame pour donner du poids à son avis. Transféré à Vincennes lors de sa sortie.

« La demoiselle Dupont. — Soupçonnée d'avoir connaissance des auteurs de vers contre le roi.

« André Dubuisson, faux sorcier. — Ce prisonnier faisait voir le diable au duc d'Olonne, pour lui attraper de l'argent.

1750. « Le sieur abbé Langlet Dufresnoy. — Auteur d'un almanach où il faisait l'éloge de la maison Stuart, et établissait que le prince Édouard était le légitime héritier de la couronne d'Angleterre, et le roi Georges un usurpateur.

1751. « La dame Sauvé, première femme de chambre de monseigneur le duc de Bourgogne, et Marie-Charlotte Auquety, femme Mezières, sa femme de chambre. — Affaire d'État. Cette dernière prisonnière était enceinte lorsqu'elle a été arrêtée; et sur un ordre du roi, contresigné Phelipeaux, elle est sortie de la Bastille pour aller faire ses couches chez la dame Pilon, sage-femme à Paris. Elle y a

été conduite par le sieur d'Hémery et le commissaire de Rochebrune, lesquels l'ont ramenée, après ses couches faites, à la Bastille, où elle a été reçue conformément à une autre ordre du roi.

« La demoiselle Gravelle. — Pour Mémoires contre les sieur et dame de Montmartel, et contre le marquis de Béthune. Transférée à Vincennes après treize mois de séjour à la Bastille.

« Le sieur abbé Langlet Dufresnoy. — Pour des lettres anonymes contre des personnes dans les premières places. Il est à observer que ce prisonnier est entré six fois à la Bastille ; savoir :

ANNÉES.	JOURS.
1696.	....
1717.	28 septembre.
1725.	28 juin. — Transféré à Vincennes.
1743.	28 mars.
1750.	7 janvier.
1751.	29 décembre.

« Tout ceci, non compris sa détention à Vincennes.

« Le sieur Delafosse, receveur des tailles à La Rochelle. — Pour faire voir le diable à madame de Montboisier.

1752. « Le sieur Bertin Defrateaux, ancien capitaine de cavalerie ; entré le 25 mars 1752 à la Bastille, où il est mort le 3 mars 1779. — Homme dangereux : retenu à la Bastille pour la vie, à la réquisition de sa famille. Ce prisonnier a remis à S. M. une pension qu'il avait sur le trésor royal ; enterré à Saint-Paul. L'extrait mortuaire a été couvert d'un papier blanc, et cacheté du cachet de M. le curé et du château. C'est le curé qui l'a écrit en présence de M. de Launay, gouverneur, et de M. Chevalier, major, qui ont signé, et personne ne l'a vu.

« Le sieur Charles Gabaré de Préfontaine. — Jeune étourdi qui avait écrit une lettre au roi.

« Le nommé Jean Laby, et le nommé Dotin. — Accusés de mauvais propos. On n'en a pas eu de preuves. — Ils sont restés environ six mois à la Bastille.

1733. « Le sieur Le Blanc de Villeneuve. — Pour avoir écrit des lettres folles et impertinentes à M. d'Argenson. — L'ordre d'entrée de ce prisonnier est signé *d'Argenson*.

« Le sieur de la Devèze. — Qui accordait sa protection, pour de l'argent, à des personnes qui jouaient au pharaon et au biribi.

1760. « L'abbé de la Coste, jadis célestin, qui s'en était évadé. — Fut marié deux fois, mis au carcan et condamné aux galères, où il est mort.

« Le sieur Constans. — Ce prisonnier était alors âgé de cent onze ans et se portait à merveille. Le motif de sa détention n'est point exprimé. »

FIN DES ÉCLAIRCISSEMENTS HISTORIQUES ET DES PIÈCES OFFICIELLES.

LE

DESPOTISME DÉVOILÉ

OU

MÉMOIRES

DE HENRI MASERS DE LATUDE

Détenu pendant trente-cinq ans dans diverses prisons d'État

RÉDIGÉS SUR LES PIÈCES ORIGINALES

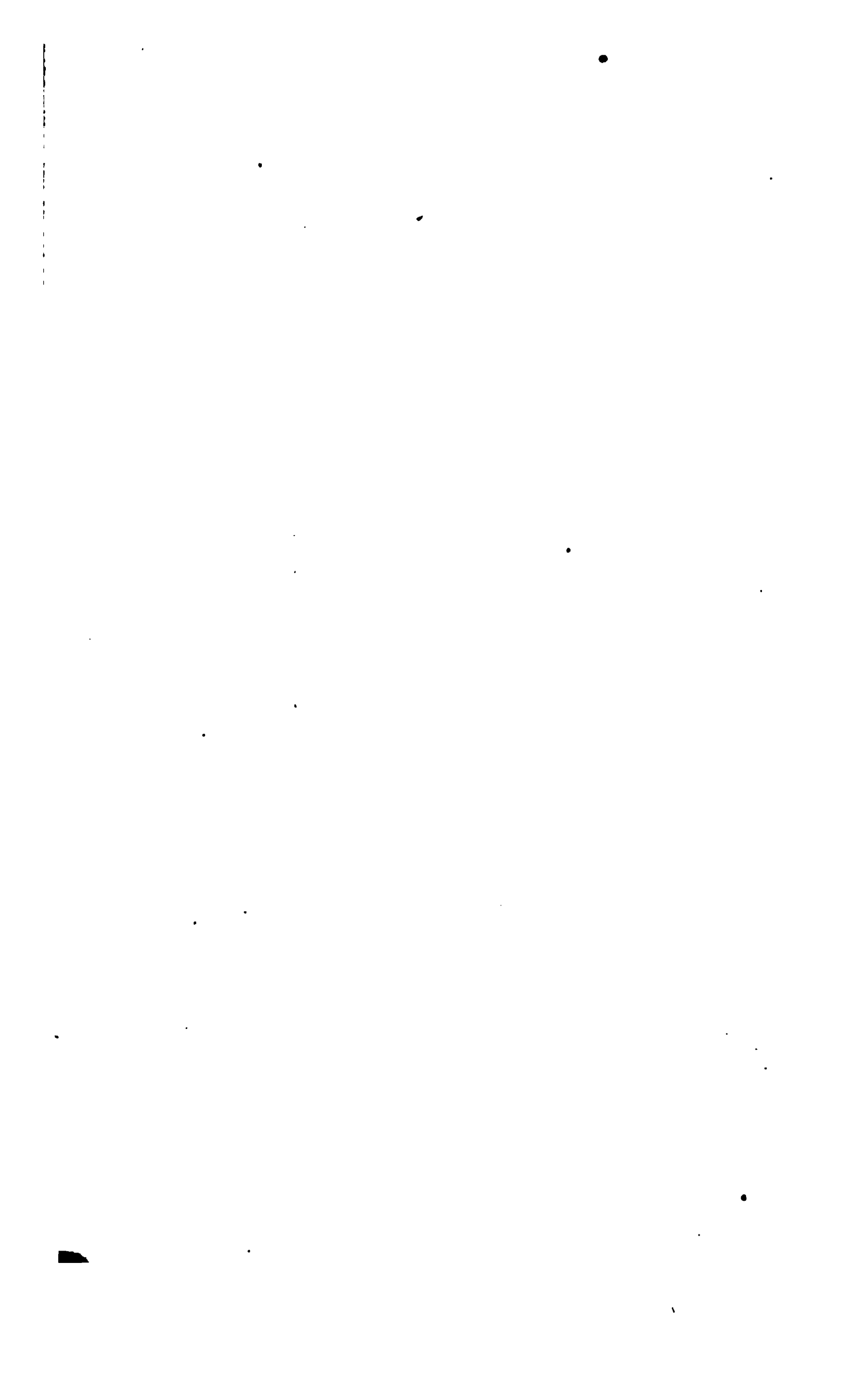
PAR M. THIERY

Avocat, Membre de plusieurs Académies

DÉDIÉS A M. DE LA FAYETTE

> Mortels, respectez Rome ; elle n'est plus aux fers.
>
> (*Mort de César,* acte I, scène première.)

Nous plaçons d'ordinaire, soit une notice, soit un avant-propos, une préface en tête des Mémoires que nous publions ; cette fois, au contraire, nous demandons qu'on nous permette de placer, précisément après le récit de Latude, un épilogue ou résumé : on en concevra facilement les raisons quand on aura lu ses Mémoires.



AVERTISSEMENT DE L'AUTEUR.

On a publié en 1787 une prétendue histoire de M. de Latude, sous le titre d'*Histoire d'une détention de* TRENTE-NEUF ANS, *dans les prisons d'État, écrite par le prisonnier lui-même.* M. de Latude connaît l'auteur de cette petite brochure, et il aurait beaucoup à lui dire; mais il s'adresse à ce moment au public, pour le prévenir qu'il désavoue cette histoire, prétendue écrite par lui-même, dont les faits, comme on le voit par le titre seul, qui annonce faussement une captivité de trente-neuf ans, ne sont pas toujours exacts, et qui d'ailleurs, loin d'être l'*histoire de sa détention,* est simplement celle de trois des faits de ses longues et douloureuses aventures, et présente à peine quelques rapports avec sa véritable histoire : que M. de Latude n'adopte et ne garantit comme vrais que ceux de ses Mémoires qui seront signés par lui et de sa main, comme on le voit au bas de cet avertissement (1).

Le rédacteur de cet ouvrage demande, à son tour, de parler un moment de lui-même. Commandé par les événements, il a été forcé de faire son travail avec la plus grande précipitation, et de l'imprimer à mesure qu'il le faisait : il l'a, pour ainsi dire,

(1) l'exemplaire à l'aide duquel nous reproduisons ces Mémoires porte en effet au bas du présent avertissement la signature *de Latude* écrite à la main. (*Note des nouv. Edit.*)

dicté à trois compositeurs. Il serait donc impossible qu'il ne s'y trouvât pas d'incorrections ou de répétitions pour lesquelles il demande grâce. Il est à craindre, quand on est exposé à peindre souvent les mêmes tableaux, qu'on ne soit tenté de se servir toujours des mêmes couleurs. DE LATUDE.

A

M. DE LA FAYETTE.

Monsieur,

C'est au généreux défenseur de la liberté qu'une des plus célèbres victimes du despotisme devait consacrer aujourd'hui son étonnante histoire.

A peine sorti de l'enfance, vous fûtes, dans un monde nouveau, essayer ces vertus salutaires qui devaient un jour honorer votre patrie, aux yeux de l'Europe étonnée. J'étais alors dans les fers, oublié, séparé du monde, et le bruit de votre nom avait pénétré au fond de mes cachots; un élan d'admiration se mêla à ceux de mon désespoir, et dès lors je pressentis votre gloire future.

Devenu libre, je vous vis, et j'osai vous aimer. Heureux époux, heureux père, citoyen adoré! la

postérité saura que vous fûtes grand ; c'est à moi à lui apprendre que vous fûtes sensible.

Je suis avec respect,

Monsieur,

Votre très-humble et très-obéissant serviteur,

De Latude.

MÉMOIRES

DE

HENRI MASERS DE LATUDE,

ANCIEN INGÉNIEUR,

Prisonnier pendant trente-cinq années à la Bastille et à Vincennes, sous le nom de DAURY ; *à Charenton, sous celui de* DANGER ; *et à Bicêtre, sous celui de* JÉDOR.

Oui, pendant trente-cinq ans j'ai fatigué vainement ces voûtes infernales de mes soupirs et de mon désespoir : l'âme brisée à chaque instant par les accès de la rage, et abattue sans cesse par la douleur ; tous mes membres meurtris, déchirés par le poids et le frottement de mes chaînes ; le corps rongé par les animaux les plus rebutants ; n'aspirant, au lieu d'air, que des exhalaisons putrides ; et, pour comble d'horreur, secouru, soulagé toutes les fois que la mort semblait vouloir mettre un terme à mon supplice, et m'arracher à mes bourreaux : voilà quel fut mon sort pendant cette longue suite d'années. Vous tous, pour qui le temps s'écoule et vole si rapidement au sein des plaisirs et de la liberté, si vous pouvez concevoir qu'il suspend son cours pour le malheureux qui gémit dans la solitude d'un cachot, calculez un moment combien cette période affreuse de trente-cinq années a dû renfermer de siècles pour

celui dont les tourments, toujours nouveaux, accrus par le souvenir de ceux que sa mémoire allait rechercher dans le passé, épuisaient sans cesse le courage et les forces. Mon seul but n'est pas d'émouvoir en vous une froide et stérile compassion : j'ose prétendre à vous instruire par mes malheurs. En voyant tous les jours tant de crimes impunis, vous apprendrez comment une favorite et ses indignes ministres osaient se venger d'une légère offense.

Je suis né le 23 mars 1725, au château de Craiseih, près de Montagnac en Languedoc, dans une terre appartenant au marquis de Latude, mon père, chevalier de l'ordre royal et militaire de Saint-Louis, lieutenant colonel du régiment d'Orléans-Dragons, mort depuis lieutenant-de-roi à Sedan. Mon éducation fut celle d'un gentilhomme destiné à servir sa patrie et son roi. Je n'entrerai point dans le détail de mes premières années : la véritable histoire de ma vie n'est que celle de mes malheurs. J'avais annoncé quelques dispositions et un goût décidé pour les mathématiques : mes parents s'appliquèrent à les cultiver, et favorisèrent mon inclination, qui me portait à entrer dans le génie. A l'âge de vingt-deux ans, mon père m'adressa à M. Dumai, son ami, ingénieur en chef à Berg-op-Zoom : celui-ci m'accueillit, me reçut en qualité de surnuméraire, et me fit prendre l'uniforme. J'allais être en pied, lorsque, malheureusement pour moi, la paix de 1748 fut conclue. Mon père voulut que je misse à profit cet instant de repos : il m'envoya à Paris pour suivre mes cours de mathémathiques et achever mon éducation. J'étais jeune, j'avais toute l'activité de mon âge, et j'éprouvais sans cesse le tourment qu'elle cause à ceux qui veulent jouer un rôle, et qui prennent pour du talent l'agitation de leur esprit. J'aurais accepté, à quelque prix que ce fût, le bonheur de parvenir. Mais, pour cela, il fallait des protecteurs; je les voulais puissants; mon amour-propre les cherchait dans les premiers rangs, ou plutôt l'amour de la

gloire ; car pourquoi dégrader cette passion, qui, dans un jeune homme, est toujours un sentiment noble et digne de quelque estime ? Quoi qu'il en soit, je n'étais pas connu, je voulais l'être ; et, pour en chercher les moyens, je ne pris conseil que de mon imagination : voici celui qu'elle me suggéra :

La marquise de Pompadour régnait alors. Cette femme impérieuse expiait, par la haine universelle, le crime d'avoir fait perdre au roi le respect et l'amour de son peuple : elle venait d'y ajouter celui d'avoir sacrifié à sa vengeance un ministre chéri, dont elle avait puni une plaisanterie ingénieuse par la disgrâce et l'exil. On ne prononçait son nom qu'avec un mépris mêlé d'horreur, et l'on trouvait dans toutes les bouches l'expression d'un sentiment qui remplissait tous les cœurs.

Un jour du mois d'avril 1749, j'étais aux Tuileries ; deux hommes assis à côté de moi se livraient contre elle à l'indignation la plus vive. Le feu qui paraissait les enflammer échauffa mon esprit, qui, toujours dirigé vers le but auquel tendaient toutes mes méditations, crut trouver dans un projet qu'il enfanta alors, un moyen sûr d'opérer mon avancement et d'assurer ma fortune. Il ne me paraissait pas suffisant d'avertir la marquise de Pompadour de l'opinion publique ; sans doute je ne lui aurais rien appris qu'elle ne sût ou dont elle ne se doutât. J'imaginai de signaler davantage mon zèle, et de l'intéresser à mon sort par la reconnaissance. Après avoir jeté à la poste une lettre à son adresse, dans laquelle j'avais mis une poudre qui ne pouvait causer aucun mal, je courus à Versailles, je lui racontai ce que j'avais entendu, j'exagérai le désir que ces deux particuliers avaient montré de disputer à d'autres la gloire d'en délivrer la France, et j'ajoutai que je les avais suivis jusqu'à la grande-poste, où ils avaient porté un paquet, que, d'après leurs discours, je devais soupçonner être pour elle, et renfermer peut-être quelque poison très-subtil.

Le premier mouvement de la marquise fut de m'exprimer la sensibilité la plus vive, et de m'offrir une bourse pleine d'or,

que je refusai, en lui disant que j'osais prétendre à une récompense plus digne d'elle et de moi, d'après la connaissance que je lui donnai de mon état et de ma volonté. Soupçonneuse et défiante, comme le sont les tyrans, elle voulut avoir de mon écriture; et, sous prétexte de retenir et de conserver mon adresse, elle me fit mettre à son bureau pour la lui donner. L'ivresse que me causait la réussite de mon projet, la vivacité de mon caractère, ne me permirent pas d'apercevoir le piége; et je ne réfléchis pas qu'en traçant avec la même main les caractères des deux adresses, j'allais me découvrir. Je revins chez moi, fier de mon ouvrage, et calculant déjà tous les degrés de ma grandeur future.

La marquise reçut le paquet : elle fit faire sur divers animaux l'essai de la poudre qu'on y trouva : voyant qu'elle n'avait rien de malfaisant, et reconnaissant, à la vue des deux adresses, que c'était la même main qui les avait écrites, elle regarda comme un outrage sanglant, ou plutôt comme un crime, cette étourderie, et donna contre moi les ordres les plus rigoureux.

Le premier mai suivant, pendant que je me livrais aux rêveries les plus brillantes, un exempt nommé Saint-Marc, suivi de quelques archers, vint interrompre ce doux sommeil. J'étais alors dans un hôtel garni du cul-de-sac du Coq, où je logeais. On me jeta dans un fiacre, et je fus conduit vers huit heures du soir à la Bastille.

Je fus introduit dans une salle-basse, appelée *chambre du conseil*, où je trouvai tous les officiers du château qui m'attendaient. Je fus fouillé de la tête aux pieds : on me dépouilla de tous mes vêtements : on me prit tout ce que j'avais sur moi, argent, bijoux, papiers : on me revêtit d'infâmes haillons, qui sans doute avaient été déjà imprégnés des larmes d'une foule d'autres malheureux. Cette cérémonie, empruntée de l'inquisition et des voleurs de grand chemin, s'appelait, à la Bastille, *faire l'entrée d'un prisonnier*. On me fit écrire sur un registre que je venais d'entrer à la bastille : ensuite on me conduisit dans une chambre de la tour, nommée *la tour*

du coin. On ferma sur moi deux portes épaises, et on me laissa seul, sans m'avoir appris quel était mon crime, et quel allait être mon sort. Le lendemain, M. Berryer, alors lieutenant de police, vint m'interroger. J'aurai plus d'une fois à parler de ce magistrat respectable, et je dois en faire le portrait. Il est heureux, quand on fatigue la compassion des hommes par le récit de tant d'infortunes, de pouvoir s'arrêter un moment à l'idée d'un être estimable, dont la touchante sensibilité les a adoucies quelquefois : je n'aurai pas souvent à jouir de ce triste avantage.

M. Berryer inspirait la confiance par sa douceur et sa bonté. Il osait, pour faire le bien, se mettre au-dessus des préjugés, et ne consultait jamais, dans l'exercice de ses fonctions, que son cœur et son devoir. Il est peu connu aujourd'hui; on ne doit pas en être surpris : il ne l'était alors que des malheureux. Un pareil homme était déplacé dans la cour de la marquise.

Je ne lui dissimulai ni ce que j'avais fait, ni le but que je m'étais proposé : ma candeur l'intéressa; il ne vit dans cette action qu'un trait de jeunesse, excusable peut-être par son objet, digne au plus, en tous cas, d'une légère correction. Il me promit d'être, auprès de madame de Pompadour, mon protecteur, et de lui demander ma liberté ; mais un homme qui osait contrarier sa passion, et ne pas venger sévèrement ses injures, jouissait d'un bien faible crédit sur son esprit. Il la trouva inexorable, et fut obligé de me l'avouer.

Qu'on juge de mon état à cette nouvelle : seul, livré à mon imagination, sans espoir, sans ressources, cherchant sans cesse à démêler dans l'avenir quel serait mon sort, et n'y découvrant qu'une abîme affreux; M. Berryer chercha à me procurer tous les soulagements qui dépendaient de lui : il donna des ordres pour qu'on ne me laissât manquer de rien, et m'envoya un compagnon d'infortune. Cet homme, nommé Joseph Abuzaglo, juif, était à Paris l'agent secret du roi d'Angleterre ; ses lettres ouvertes à la poste le trahirent, et il fut mis à la Bastille. Il avait de l'esprit, et, dans toute autre situation, j'aurais trouvé de l'agré-

ment dans sa société, et de la douceur à me lier avec lui ; mais, loin de nous soulager mutuellement, chacun de nous semblait accroître ses maux et son désespoir de ceux de son ami. Abuzaglo avait une femme et des enfants qu'il chérissait tendrement, et dont on avait la cruauté d'intercepter toutes les lettres, et de ne lui donner aucunes nouvelles, selon le régime atroce de la Bastille. Il supportait sa captivité avec moins de courage et de force encore que moi : il pouvait cependant concevoir quelques espérances; il avait été recommandé d'une manière spéciale à M. le prince de Conti, qui l'avait accueilli avec trop de bonté pour qu'il ne se flattât pas qu'il s'emploierait pour lui obtenir sa liberté. Il m'en promit aussi la protection; et nous jurâmes que le premier qui sortirait s'occuperait, avant tout et sans relâche, de la délivrance de l'autre. Déjà nous nous repaissions volontiers de cette idée, et elle commençait à nous consoler; mais il n'entrait pas dans le plan de mes persécuteurs de me laisser jouir même de l'espérance de voir changer mon sort.

J'ignorais alors qu'une des fonctions principales des porte-clefs était d'épier les discours des prisonniers : sans doute on eût désiré qu'ils pussent pénétrer aussi dans leur âme et y lire leurs pensées. Je crois être certain qu'on avait ouï les promesses qu'Abuzaglo m'avait faites ; et comme il ne m'avait pas exagéré son crédit, et qu'infailliblement le premier usage qu'il aurait fait de sa liberté, qu'il ne tarda pas à recouvrer, eût été de chercher à me procurer la mienne, on résolut de nous séparer et de nous tromper.

Dans le courant de septembre 1749, quatre mois environ après ma détention, trois porte-clefs entrèrent dans notre prison; et l'un d'eux, s'adressant à moi, me dit que l'ordre de mon élargissement venait d'arriver : Abuzaglo se jeta à mon cou, m'embrassa tendrement, et me pria de me souvenir de nos promesses : je doute si mon premier sentiment alors ne fut pas la joie de pouvoir briser ses fers; mais, hélas! cette sensation délicieuse devait être bientôt elle-même un tourment de plus.

A peine eus-je passé le seuil de la porte de ma prison que l'on m'apprit que j'allais être transféré à Vincennes : qu'on se peigne mon désespoir à cette nouvelle, d'après l'horreur qu'elle inspire. O vous qui me lisez! n'épuisez pas encore cette sensation; ce n'est là que le prélude des horreurs que l'on n'a cessé d'accumuler pour me faire souffrir. Ainsi ce n'était pas assez des supplices sans cesse renaissants dont on accablait les prisonniers d'État; on se faisait un jeu d'abuser leur âme : lorsqu'elle semblait anéantie, on cherchait à la ranimer, pour qu'elle sentît mieux la douleur. Les bourreaux ordinaires de cette inquisition étaient les porte-clefs, espèce de gens dignes de pareils emplois, et presque toujours encore au-dessous de leurs fonctions par leurs procédés. Leur présence était un supplice : ils ne répondaient à la foule de questions qu'on leur faisait que par un silence accablant, ou par des mensonges. J'ai su depuis qu'Abuzaglo avait obtenu, peu de temps après, son élargissement : mais me croyant libre, apprenant d'ailleurs que je ne m'étais nullement occupé de lui, il chercha peu à s'informer de ce que je pouvais être devenu; et sans doute il ne me crut digne que de l'oubli dont il m'accusait lui-même.

On concevra facilement que je tombai malade dans ma nouvelle prison. Le bon M. Berryer vint encore me consoler. Il fut indigné de la conduite qu'on avait tenue envers moi; mais il ne pouvait changer ni le régime de ces lieux, ni l'âme de ceux qui étaient préposés pour le faire suivre. Il me fit donner l'appartement le plus commode du donjon : je jouissais d'une superbe vue. Mais que pouvait ce soulagement? l'idée que ma translation devait me faire craindre une captivité très-longue, peut-être éternelle, eût empoisonné seule les jouissances les plus douces. Mon courage ne se soutint que par l'espoir que je pourrais un jour me procurer ma liberté ; je conçus que je ne devais l'attendre que de moi-même : dès lors je ne m'occupai que des moyens d'y parvenir.

Je voyais tous les jours un ecclésiastique âgé se promener dans un jardin qui fait partie du donjon. J'appris qu'il y était

enfermé depuis longtemps pour cause de jansénisme. L'abbé de Saint-Sauveur, fils d'un ancien lieutenant de roi à Vincennes, avait la liberté de venir causer avec lui dans ce jardin, et il en profitait souvent. Notre janséniste d'ailleurs enseignait à lire et à écrire aux enfants d'un porte-clefs; l'abbé et les enfants allaient et venaient sans qu'on y fit beaucoup d'attention. L'heure à laquelle se faisaient ces promenades était à peu près celle à laquelle on me menait dans un jardin voisin, qui est aussi dans l'enclos du château. M. Berryer avait ordonné qu'on m'y laissât deux heures par jour, pour prendre l'air et rétablir ma santé. Deux porte-clefs venaient me prendre et me conduisaient : quelquefois le plus âgé allait m'attendre au jardin, et le plus jeune venait seul ouvrir les portes de ma prison : je l'habituai, pendant quelque temps, à me voir descendre l'escalier plus vite que lui, et, sans l'attendre, je rejoignais son camarade; arrivé au jardin, il me trouvait toujours avec ce dernier.

Un jour, résolu, à quelque prix que ce fût, de m'échapper, il eut à peine ouvert la porte de ma chambre, que je m'élançai sur l'escalier : j'étais en bas avant qu'il eût pensé à me suivre; je fermai au verrou une porte qui s'y trouve, pour rompre toute communication entre les deux porte-clefs, pendant que j'exécuterais mon projet; il y avait quatre sentinelles à tromper : la première était à une porte qui conduisait hors du donjon, et qui était toujours fermée; je frappe, elle ouvre, je demande l'abbé de Saint-Sauveur avec vivacité : *depuis deux heures*, dis-je, *notre prêtre l'attend au jardin, je cours après lui de tous côtés sans pouvoir le rencontrer; mais, morbleu, il me payera ma course*. En disant cela, je continuais toujours à marcher avec la même vitesse : à l'extrémité de la voûte qui est au-dessous de l'horloge, je trouve une seconde sentinelle; je lui demande s'il y avait longtemps que l'abbé de Saint-Sauveur était sorti; elle me répond qu'elle n'en sait rien, et me laisse passer : même question à la troisième, qui était de l'autre côté du pont-levis, et qui m'assure qu'elle ne l'a pas vu : *je l'aurai bientôt trouvé*, m'écriai-je, transporté de joie; je cours, je

saute comme un enfant; j'arrive, dans cet état, devant une quatrième sentinelle, qui, bien éloignée de me soupçonner un prisonnier, ne trouve pas plus surprenant que les autres de me voir courir après l'abbé de Saint-Sauveur : je franchis le seuil de la porte, je m'élance, je me dérobe à leurs regards; je suis libre.

O dieu! chaque fois que cette situation se retrace à ma pensée, ma reconnaissance est aussi vive, et je jouis encore de l'ivresse que j'éprouvai.

C'est le 25 juin 1750, après neuf mois environ de détention à Vincennes, que je fus assez heureux pour m'évader.

Je courus à travers les champs et les vignes, en m'écartant le plus que je pouvais du grand chemin; je vins m'enfermer à Paris dans un hôtel garni, et jouir enfin du bonheur de me retrouver libre, après quatorze mois de captivité.

Ce premier moment fut délicieux, mais il ne dura pas longtemps; l'inquiétude vint troubler bientôt ce calme heureux : il fallait prendre un parti; que faire? que devenir? Je ne doutais pas qu'on ne dût me chercher, et que, dans le cas où je tomberais de nouveau entre les mains desquelles je venais de m'échapper, on ne me punît de m'être soustrait à la tyrannie d'une femme qui ne pardonnait pas. J'étais sûr d'être découvert, si je me montrais : si je fuyais, je courais également des risques. D'ailleurs mon état, mes goûts me retenaient dans la capitale; fallait-il donc briser tous les lieus qui m'enchaînaient? ou fallait-il me soustraire à tous les regards, et me condamner moi-même à une captivité plus cruelle que celle d'où je sortais.

J'ai dit que jusqu'à ce moment je n'avais pris conseil que de ma tête; je devais m'en défier, et pour cette fois je consultai mon cœur; mais il ne fut pas un guide plus heureux; jusque-là trop de vivacité ne m'avait fait faire que des sottises; trop de candeur cette fois me perdit et me replongea dans l'abîme. Je m'avisai de juger la marquise de Pompadour d'après moi-même; je crus intéresser sa délicatesse en lui montrant quelque confiance, ou au moins en ne paraissant pas la craindre

et douter de ses bontés : j'attendais mon pardon, parce que je sentais qu'à sa place je l'aurais accordé ; j'ignorais alors que les sentiments et les passions diffèrent comme ceux qui les éprouvent, selon qu'ils se meuvent dans une âme honnête, ou qu'ils agitent une âme corrompue.

Je rédigeai un Mémoire, que j'adressai au roi : j'y parlais de madame de Pompadour avec respect, et de ma faute envers elle avec repentir : je demandais qu'elle se contentât de la punition que j'avais subie ; ou, en tout cas, si on pensait que quatorze mois de prison n'eussent pas suffisamment expié mes torts, j'osais implorer la clémence de celle que j'avais offensée, et la miséricorde de mon roi. Je terminais ce Mémoire par indiquer l'asile que j'avais choisi avec une ingénuité qui peignait bien la franchise de mon caractère, et qui seule eût dû m'obtenir le pardon d'un crime si j'en eusse été coupable.

J'avais connu au château de Vincennes le docteur Quesnai, médecin du roi et de la marquise : il m'avait alors témoigné quelque intérêt et offert ses services ; je fus le trouver ; je lui confiai mon Mémoire, qu'il me promit de remettre. Il n'a que trop tenu sa parole. Je ne doute pas que le roi n'eût été touché de ma confiance en sa bonté, mais il lui arrivait si rarement de suivre les impulsions de son âme ; aurais-je dû penser qu'il ne consulterait qu'elle, quand il s'agissait d'un fait qui intéressait la femme à laquelle il rapportait toutes ses idées et ses affections? et ne devais-je pas croire bien plutôt que celle-ci, irritée de ce que je ne m'étais pas adressé à elle-même directement, ou peut-être de ce que je l'exposais à rougir devant son souverain en dévoilant son injustice et son atrocité envers moi, saurait venger son orgueil si cruellement blessé. Mais, encore une fois, j'étais jeune ; je connaissais peu le cœur des hommes, bien moins encore celui des tyrans ; et j'étais loin d'imaginer que cette femme, dont l'âme devait être épuisée chaque jour par tant de sensations diverses, aurait conservé une haine assez active pour me poursuivre sans cesse, et punir par tant de tourments une légère offense. J'ai payé bien cher ma funeste inexpérience.

J'avais indiqué dans mon Mémoire le lieu de ma retraite; on vint m'y trouver, et on me reconduisit à la Bastille. A la vérité, dans le premier moment on me dit que l'on ne m'arrêtait que pour savoir de quelle manière je m'étais sauvé du donjon de Vincennes, parce qu'il importait beaucoup d'ôter aux autres prisonniers les moyens de m'imiter ou de s'assurer de la fidélité de ceux qui veillaient à la garde de ce château, s'ils avaient facilité mon évasion.

Sans doute on n'eût j'amais arraché de moi ce dernier aveu; mais je ne devais qu'à moi seul ma délivrance, et je racontai ingénument de quelle manière je me l'étais procurée. J'attendais, après ce récit, l'effet de la parole qu'on venait de me donner, que mon élargissement serait le prix de ma véracité : je ne savais pas encore que toutes ces fausses promesses étaient un protocole d'usage, dont on se servait envers tous les prisonniers qu'on replonge dans ses fers, sans doute pour froisser leur âme plus cruellement, et jouir du plaisir de multiplier les coups dont on l'accable ; cet usage, auquel dans la suite on m'a habitué, entrait dans le régime de la Bastille. Pour cette fois, loin de me rendre ma liberté dès que j'eus satisfait à la condition à laquelle elle était attachée, on me jeta dans un cachot, et on me fit éprouver des traitements affreux, que jusque-là je n'avais pas encore connus. Mais n'anticipons pas sur les faits.

Mon ancien consolateur, M. Berryer, vint encore adoucir mes maux. Au dehors, il demandait pour moi justice ou clémence; dans ma prison, il cherchait à calmer ma douleur : elle me paraissait moins vive, quand il m'assurait qu'il la partageait. Ses exhortations étaient si douces, ses conseils si affectueux; sa voix semblait ouvrir un passage à son cœur. O vous qui remplissez cet auguste ministère, puissiez-vous concevoir combien il vous serait facile de diminuer le poids des fers, que ces malheureux portent avec tant de peine! un mot peut-être ranimerait leurs espérances, et tarirait leurs larmes. Il vous en coûterait si peu de leur paraître des dieux! pourquoi donc n'êtes-vous si souvent à leurs yeux que des bourreaux?

Mon protecteur ne pouvant changer l'ordre qui était donné, me laissa dans mon cachot; mais il veilla à ce que ma nourriture fût la même que celle que j'avais auparavant; et comme il entrait par une meurtrière un peu de jour dans mon souterrain, il ordonna qu'on me fournît, quand j'en demanderais, des livres, des plumes, de l'encre et du papier.

Longtemps j'usai de ce remède pour distraire mes ennuis; au bout de six mois il devint insuffisant contre le désespoir qui s'empara de moi. Mon esprit révolté me rappelait sans cesse l'idée de ma persécutrice, et ne me la retraçait qu'avec horreur. Quoi! il ne devait donc plus y avoir de terme à mes maux ni à sa vengeance! cette incertitude affreuse, le plus intolérable de tous les tourments, troublait ma raison et déchirait mon cœur. J'éprouvais dans tous mes sens la fermentation d'une rage trop longtemps étouffée; et dans les accès de ce délire, mon premier besoin était d'exhaler la trop juste indignation qui m'agitait : elle me dicta quelques mauvais vers. J'eus l'imprudence d'écrire ceux-ci sur la marge d'un des livres qu'on m'avait prêtés :

> Sans esprit et sans agréments,
> Sans être ni belle ni neuve,
> En France on peut avoir le premier des amants,
> La Pompadour en est la preuve.

J'étais loin de croire qu'on trouverait ces vers; j'avais assez déguisé mon écriture, pour qu'à l'avenir on ne pût découvrir quelle était la main qui l'avait tracée. J'ignorais qu'un des ordres les plus impérieux et les mieux exécutés à la Bastille, était de feuilleter avec la plus scrupuleuse exactitude tous les livres qui sortaient des mains d'un prisonnier : mon porte-clefs, en faisant la visite de celui sur lequel était ce qu'on vient de lire, fut le montrer au gouverneur. Sans doute cet homme, nommé Jean Lebel, pouvait facilement supprimer toutes les traces de ce fait, et plaindre un malheureux assez aigri par ses maux pour ne pas sentir à quoi l'exposait une pareille imprudence : le moindre mouvement d'humanité devait

l'y porter sans doute; mais comment attendre ce sentiment d'un gouverneur de la Bastille, d'un être qui par état, complice de toutes les atrocités qui s'y commettent, doit nécessairement par caractère être insensible et peut-être féroce? Car quel est l'homme honnête et généreux qui pourrait consentir à repaître ses yeux toute sa vie du spectacle affreux de l'infortune. Jean Lebel, digne sous tous les rapports de son emploi, fut chercher près de madame de Pompadour, en lui portant ce livre, la récompense de son zèle et de sa fidélité : sans doute aussi il n'était pas fâché de s'assurer qu'il jouirait plus longtemps de ma détention : c'est le moindre calcul que se permettent tous ses collègues; intéressés à voir augmenter le nombre de leurs prisonniers, ils n'ont que la ressource de retenir ceux qu'on leur confie, et ils n'usent que trop des facilités qu'ils ont d'y parvenir.

D'après ce qu'on a vu du caractère de la marquise de Pompadour, qu'on juge de sa fureur à la vue de cette insolence. Quoi! dans les fers, accablé de sa haine et de sa vengeance, j'osais encore la braver et l'insulter : elle mande M. Berryer, lui montre mes vers, et, en bégayant de rage, elle lui dit : » Con-
« naissez votre protégé ; osez encore solliciter ma clémence. »

On conçoit que cet événement ne diminua rien à l'horreur de ma situation; mais comme il était difficile qu'elle augmentât, cela ne servit qu'à la prolonger. Je restai dix-huit mois au cachot : ce ne fut qu'au bout de ce terme que M. Berryer crut pouvoir prendre sur lui de m'en faire sortir pour me placer dans une chambre. Il m'offrit aussi de me procurer ce qu'on peut appeler, dans cet enfer, une consolation bien douce; l'avantage d'avoir un domestique.

J'ai dit plus haut que les porte-clefs ne répondent jamais à aucune des questions qu'on leur fait; leur visage est toujours morne et leur langue glacée ? il leur est défendu expressément de proférer une seule parole, excepté lorsqu'on veut tromper le malheureux prisonnier : mais alors on compte les mots qu'ils sont chargés de prononcer, et chacun d'eux est une bassesse et un mensonge. Pendant les promenades, quand on

est assez heureux pour mériter cette grâce, on n'a jamais d'autre aspect que la figure atrabilaire du même porte-clefs. C'est donc une faveur bien précieuse que d'obtenir la permission d'avoir dans sa chambre un homme à qui on puisse parler de ses peines, et confier sa douleur. Celui qui y trouverait, dans un serviteur fidèle et sensible, un consolateur, un ami, pourrait au moins goûter une jouissance bien douce ; mais comment espérer ce bonheur ? j'éprouvai, au contraire, que ce que je croyais devoir me procurer quelque adoucissement, n'était qu'un tourment de plus.

Je profitai de l'offre généreuse de M. Berryer. Mon malheureux père, qui gémissait autant que moi de mon infortune, aurait sacrifié tout pour la diminuer : il consentit avec joie à payer les gages et la pension d'un domestique. On me donna un nommé Cochar, natif de Rosni. Cet homme eût été pour moi ce que j'ambitionnais de rencontrer ; il était bon, compatissant ; il gémissait avec moi de mes maux, il les partageait, il les diminuait. Je crus sentir un moment que mon cœur, moins oppressé, pourrait à la fin abuser mon imagination, et que je finirais, au moyen de ce secours, par être moins malheureux. Mais je conservai peu les erreurs qui pouvaient adoucir mon sort. Le pauvre Cochar ne soutint pas longtemps tout l'ennui de sa captivité ; il pleurait, il gémissait, il finit par tomber malade. Quand un domestique entrait au service d'un prisonnier, à la Bastille, il s'attachait à son sort, ne pouvait obtenir son élargissement qu'avec lui, ou mourait à ses côtés dans la prison. Cet infortuné jeune homme n'avait besoin que de respirer un air libre pour être rendu à la vie ; et mes prières, les siennes, nos gémissements ne purent obtenir son salut de nos asssasins. On voulut me rassasier du spectacle atroce des angoisses de ce malheureux, expirant près de moi et pour moi : on ne l'ôta de ma chambre qu'à l'instant où il rendait le dernier soupir. L'inquisition a-t-elle jamais entassé tant d'horreurs ?.......

O vous qui donnez au sort de cet infortuné des larmes et une pitié trop légitimes, réfléchissez un moment sur le mien.

Je n'étais pas plus criminel que lui ; il fut victime de sa cupidité, je l'étais de l'injustice et d'une odieuse persécution. Sans doute le sentiment que cette idée m'inspirait devait bien plus agiter et tourmenter mon âme : il n'est pas libre, il est vrai ; mais d'ailleurs rien ne lui manquait ; son esprit était calme, ses sens étaient tranquilles. Et moi, fatigué du poids accablant de la haine, j'éprouvais, à chaque aspiration de ma poitrine, un supplice nouveau, ma sensibilité s'altérait, mon sang s'aigrissait dans mes veines, et je sentais chaque jour mon existence se dénaturer et s'anéantir. Cet homme, cependant, n'a pu supporter trois mois de cette situation, et je l'ai dévorée pendant trente-cinq ans : que dis-je, cette situation? eh ! ces mêmes trois mois ont été les plus tranquilles de ceux que j'ai passés dans ma prison. Alors, au moins, je n'étais pas enchaîné dans un cachot, étendu sur une paille infecte et pourrie ; alors je n'étais pas réduit à disputer aux animaux une nourriture dégoûtante ; alors mon corps n'était pas la pâture des insectes qui l'ont rongé depuis..... Je m'arrête ; mon âme se brise à cette peinture, et cependant, qu'elle retrace bien faiblement toute l'horreur des maux que j'ai soufferts !

L'incertitude du sort de l'infortuné Cochar m'avait accablé ; j'étais prêt à succomber à mes tourments. M. Berryer employa pour me distraire la ressource dont il avait déjà usé ; il me donna pour compagnon un jeune homme, de mon âge à peu près, plein d'activité, d'esprit et de feu ; coupable du même crime que moi, et victime de la même persécution. Il avait écrit à la marquise de Pompadour ; dans sa lettre il lui parlait de l'opinion publique, et traçait la marche qu'elle devait suivre pour la conquérir, et conserver la confiance de son roi ; puisqu'enfin la nation était attachée à son char, il l'invitait à se rendre digne de son estime, et lui en indiquait les moyens.

Ce jeune homme, nommé d'Alègre, natif de Carpentras, déplorait depuis trois ans à la Bastille le malheur d'avoir donné ces conseils : cette orgueilleuse prostituée lui avait voué une haine aussi implacable qu'à moi, et lui en faisait ressentir les mêmes effets.

D'Alègre avait aussi inspiré un tendre intérêt au compatissant Berryer; nous lui montrions tous deux la même impatience, nous l'accablions de lettres, de placets, sans jamais le lasser : il nous instruisait de ses démarches, de ses efforts, et quelquefois de ses espérances : enfin un jour il vint nous donner l'affreuse nouvelle que notre persécutrice, fatiguée de nos plaintes et des siennes, avait juré que sa vengeance serait éternelle, et avait défendu qu'on lui parlât de nous davantage : il ne nous dissimula pas lui-même que la disgrâce ou la mort de cette furie pouvaient seules mettre un terme à nos maux.

Mon compagnon se laissa abattre par sa douleur; la mienne produisit en moi un effet bien différent; elle me donna le courage et l'énergie du désespoir. Il ne devait, dans de semblables circonstances, rester à des jeunes gens que deux partis : mourir ou se sauver. Pour tout homme qui a eu la plus légère idée de la situation de la Bastille, de son enceinte, de ses tours, de son régime, et des précautions incroyables que le despotisme avait multipliées pour y enchaîner plus sûrement ses victimes; le projet, l'idée seule de s'en échapper ne peut paraître que le fruit du délire, et semble n'inspirer que la pitié pour le malheureux assez dénué de sens pour oser le concevoir. J'étais cependant maître de mes esprits en m'y arrêtant, et l'on va juger qu'il fallait une âme peu commune, et peut-être une tête bien forte pour méditer, concevoir, exécuter un semblable projet.

Je m'arrête ici, pour rappeler à mes lecteurs le serment que j'ai fait de ne pas dire un mot qui ne fût conforme à la plus exacte vérité. Qu'ils se croient transportés dans une sphère nouvelle, en lisant le récit que je vais faire, ou qu'ils m'attribuent une puissance magique, je laisse toute carrière libre à leur imagination; pour moi, je vais leur rapporter des faits.

Il ne fallait pas penser une minute à s'évader de la Bastille par les portes, toutes les impossibilités physiques se réunissaient pour rendre cette voie impraticable : restait donc la

ressource des airs. Nous avions bien dans notre chambre une cheminée dont le tuyau aboutissait au haut de la tour; mais, comme toutes celles de la Bastille, elle était pleine de grilles, de barreaux, qui, en plusieurs endroits, laissaient à peine un passage libre à la fumée. Fussions-nous arrivés au sommet de la tour, nous avions sous les pas un abîme de près deux cents pieds de hauteur ; au bas un fossé dominé par un mur très-élevé, qu'il fallait encore franchir : nous étions seuls, sans outils, sans matériaux, épiés à chaque instant du jour et de la nuit; surveillés, d'ailleurs, par une multitude de sentinelles qui entouraient la Bastille, et qui semblaient l'investir.

Tant d'obstacles, tant de dangers ne me rebutèrent pas : je voulus communiquer mon idée à mon camarade, il me regarda comme un insensé, et retomba dans son engourdissement. Il fallut donc m'occuper seul de ce dessein, le méditer, prévoir la foule épouvantable d'inconvénients qui s'opposaient à son exécution, et trouver les moyens de les lever tous. Pour y parvenir, il fallait grimper au haut de la cheminée, malgré les grilles de fer multipliées qui nous en empêchaient : Il fallait, pour descendre du haut de la tour dans le fossé, une échelle de deux cents pieds au moins ; une seconde, nécessairement de bois, pour en sortir : il fallait dans le cas où je me procurerais des matériaux, les dérober à tous les regards; travailler sans bruit, tromper la foule de mes surveillants, enchaîner tous leurs sens, et, pendant plusieurs mois entiers, les empêcher de voir et d'entendre; que sais-je ! il fallait prévoir et arrêter la foule d'obstacles sans cesse renaissants, qui devaient tous les jours, et à chaque instant du jour, se succéder, naître les uns des autres, arrêter et traverser l'exécution de ce plan, un des plus hardis peut-être que jamais l'imagination ait pu concevoir, et l'industrie humaine conduire à sa fin. Lecteur, voilà ce que j'ai fait encore une fois, je le jure, je ne vous dis que la plus exacte vérité. Entrons dans le détail de toutes mes opérations.

Le premier objet dont il fallait s'occuper, était de découvrir un lieu où nous pussions soustraire à tous les regards nos ou-

tils et nos matériaux, dans le cas où nous serions assez adroits pour nous en procurer. A force de rêver, je m'arrêtai à une idée qui me parut fort heureuse. J'avais habité plusieurs chambres diverses à la Bastille; et toutes les fois que celles qui se trouvaient au-dessus et au-dessous de moi, étaient occupées, j'avais parfaitement distingué le bruit que l'on faisait dans l'une et dans l'autre : pour cette fois j'entendais tous les mouvements du prisonnier qui était au-dessus, et rien du tout de celui qui était au-dessous; j'étais sûr cependant qu'il y en avait un. A force de calculs, je crus entrevoir qu'il pourrait bien y avoir un double plancher, séparé peut-être par quelque intervalle. Voici le moyen dont j'usai pour m'en convaincre.

Il y avait à la Bastille une chapelle où tous les jours on disait une messe, et le dimanche trois. Dans cette chapelle étaient situés quatre petits cabinets, disposés de manière que le prêtre ne pouvait jamais voir aucun prisonnier, et ceux-ci, à leur tour, au moyen d'un rideau qu'on n'ouvrait qu'à l'élévation, ne voyaient jamais le prêtre en face. La permission d'assister à la messe était une faveur spéciale que l'on n'accordait que très-difficilement. M. Berryer nous en faisait jouir, ainsi que le prisonnier qui occupait la chambre du n° 3, c'est-à-dire celle au-dessous de la nôtre.

Je résolus de profiter, au sortir de la messe, d'un moment où celui-ci ne serait pas encore renfermé, pour jeter un coup-d'œil sur sa chambre. J'indiquai à d'Alègre un moyen de me faciliter cette visite; je lui dis de mettre son étui dans son mouchoir, et, quand nous serions au second étage, tirer son mouchoir, de faire en sorte que l'étui tombât le long des degrés, et de dire au porte-clefs d'aller de ramasser. Cet homme se nomme *Daragon*, et il vit encore. Tout ce petit manége se pratiqua à merveille. Pendant que Daragon courait après l'étui, je monte vite au n° 3, je tire le verrou de la porte, je regarde la hauteur du plancher, je remarque qu'il n'avait pas plus de dix pieds et demi de hauteur; je referme la porte, et, de cette chambre à la nôtre, je compte trente-deux degrés; je mesure la hauteur de l'un d'eux, et, par le résultat de mon

calcul, je trouve qu'il y avait, entre le plancher de notre chambre et le plafond de celle au-dessous, un intervalle de cinq pieds et demi. Il ne pouvait être comblé, ni par des pierres, ni par du bois, le poids aurait été énorme. J'en conclus qu'il devait y avoir un tambour, c'est-à-dire un vide de quatre pieds entre les deux planchers.

On nous renferme; on tire les verroux ; je saute au cou de d'Alègre ; ivre de confiance et d'espoir, je l'embrasse avec transport. Mon ami, lui dis-je, de la patience et du courage ; nous sommes sauvés. Je lui fais part de mes calculs et de mes observations. Nous pouvons cacher nos cordes et nos matériaux ; c'est tout ce qu'il me fallait, continuai-je, nous somme sauvés. Quoi ! me dit-il, vous n'avez donc pas encore abandonné vos rêveries ; des cordes, des matériaux, où sont-ils, où nous en procurerons-nous ? —Des cordes ! nous en avons plus qu'il ne nous en faut ; cette malle, en lui montrant la mienne, en contient plus de mille pieds. Je lui parlais avec feu. Plein de mon idée, du transport que me donnaient mes nouvelles espérançes, je lui paraissais inspiré ; il me regarde fixement, et, avec le ton du plus touchant et du plus tendre intérêt, il me dit : Mon ami, rappelez vos sens et tâchez de calmer le délire qui vous agite. Votre malle, dites-vous, renferme plus de mille pieds de corde ; je sais comme vous ce qu'elle contient ; il n'y en a pas un seul pouce. — Eh quoi ! n'ai-je pas une grande quantité de linge, treize douzaines et demie de chemises, beaucoup de serviettes, de bas, de coiffes et autres choses (1) ? ne pourront-elles pas

(1) Bien des gens, à ce mot, crieront à l'exagération ; ils ne concevront pas qu'on puisse avoir une si prodigieuse quantité de linge ; ils en concluront que je ne me la donne aujourd'hui que parce qu'elle est nécessaire au dénouement de ma fable. C'est le raisonnement qu'ont fait surtout les Anglais, lorsqu'ils ont vu paraître, il y a quelques années, un détail succinct de cette évasion, traduit dans leur langue. Mon respectable et vertueux ami M. le chevalier de Pougens, qui était alors à Londres, m'a rapporté qu'il lui avait été impossible de convertir ceux à qui il en avait parlé ; ils niaient la possibilité de ce fait, et en concluaient la fausseté de tous les autres. Cela parait assez simple, leurs garde-robes les mieux fournies contiennent peu de linge ; il en est à peu-près de

nous en fournir? nous les éfilerons, et nous en aurons des cordes.

D'Alègre, frappé comme d'un coup de foudre, saisit sur-le-champ l'ensemble de mon plan et de mes idées ; l'espérance et l'amour de la liberté ne meurent jamais dans le cœur de l'homme, et ils n'étaient qu'engourdis dans le sien. Bientôt je l'échauffai, je l'embrasai du même feu. Mais il n'était pas encore si avancé que moi ; il fallut combattre la foule de ses objections et guérir toutes ses craintes. Avec quoi, me disait-il, arracherons-nous toutes ces grilles de fer qui garnissent notre cheminée? où prendrons-nous des matériaux pour l'échelle de bois qui nous sera nécessaire? où prendrons-nous des outils pour faires toutes ces opérations? Nous ne possédons pas l'art heureux de créer. Mon ami, lui dis-je, c'est le génie qui crée, et nous avons celui que donne le désespoir ; il dirigera nos mains : encore une fois, nous serons sauvés.

Nous avions une table pliante, soutenue par deux fiches de fer : nous leur fîmes un taillant en les repassant sur un carreau du plancher : d'un briquet nous fabriquâmes, en moins de deux heures, un bon canif avec lequel nous fîmes deux manches à ces fiches, dont le principal usage devait être d'arracher toutes les grilles de fer de notre cheminée.

Le soir, après que toutes les visites de la journée furent faites, nous levâmes, au moyen de nos fiches, un carreau du plancher, et nous nous mîmes à creuser de telle sorte, qu'en moins de six heures de temps nous l'eûmes percé ; nous vîmes alors que toutes mes conjectures étaient fondées, et nous trouvâmes entre les deux planchers un vide de quatre pieds. Nous remîmes le carreau, qui ne paraissait pas avoir été levé.

même à Paris : mais je dois prévenir que l'on donne en province dans l'excès contraire. L'usage est d'y en entasser des provisions considérables, et quelquefois étonnantes : or, si l'on réfléchit que j'y avais été élevé, que mes parents, en m'éloignant d'eux, me destinaient à une longue absence, on concevra facilement que ce que j'ai avancé peut être vrai, surtout quand j'aurai ajouté que j'en avais acheté beaucoup à très-bas prix au pillage de la ville de Berg-op-Zoom.

Ces premières opérations faites, nous décousîmes deux chemises et leurs ourlets, et nous en tirâmes les fils l'un après l'autre ; nous les nouâmes tous, et nous en fîmes un certain nombre de pelotons que nous remîmes ensuite en deux grosses pelotes ; chacune avait cinquante filets de soixante pieds de longueur ; nous les tressâmes, ce qui nous donna une corde de cinquante cinq pieds de long environ, avec laquelle nous fîmes une échelle de vingt pieds, qui devait nous servir à nous soutenir en l'air pendant que nous arracherions dans la cheminée toutes les barres et les pointes de fer dont elle était armée. Cette besogne était la plus pénible et la plus embarrassante ; elle nous demanda six mois d'un travail dont l'idée fait frémir. Nous ne pouvions y travailler qu'en pliant le corps et en le torturant par les postures les plus gênantes ; nous ne pouvions résister plus d'une heure à cette situation, et nous ne descendions jamais qu'avec les mains ensanglantées. Ces barres de fer étaient clouées dans un ciment extrêmement dur, que nous ne pouvions amollir qu'en soufflant de l'eau avec notre bouche dans les trous que nous pratiquions.

Qu'on juge de tout ce que cette besogne avait de pénible, en apprenant que nous étions satisfaits quand, dans une nuit entière, nous avions enlevé l'épaisseur d'une ligne de ce ciment. A mesure que nous arrachions une barre de fer, il fallait la replacer dans son trou pour que, dans les fréquentes visites que nous essuyions, on ne s'aperçût de rien, et de manière à pouvoir les enlever toutes au moment où nous serions dans le cas de sortir.

Après six mois de ce travail opiniâtre et cruel, nous nous occupâmes de l'échelle de bois qui nous était nécessaire pour monter du fossé sur le parapet, et de ce parapet dans le jardin du gouverneur. Il lui fallait vingt à vingt-cinq pieds de longueur. Nous y consacrâmes le bois qu'on nous donnait pour nous chauffer : c'étaient des bûches de dix-huit à vingt pouces. Il nous fallait aussi des moufles et beaucoup d'autres choses pour lesquelles il était indispensable de nous procurer une scie ; j'en fis une avec un chandelier de fer, au moyen de la seconde

partie du briquet dont j'avais transformé la première en canif ou petit couteau. Avec ce morceau de briquet, cette scie et les fiches, nous dégrossissions nos bûches; nous leur faisions des charnières et des tenons pour les emboîter les unes dans les autres; avec deux trous à chaque charnière et à son tenon, pour y passer un échelon, et deux chevilles pour l'empêcher de vaciller. Nous ne fîmes à cette échelle qu'un bras; nous y mîmes vingt échelons de quinze pouces chacun. Le bras avait trois pouces de diamètre; par conséquent chaque échelon excédait ce bras de six pouces de chaque côté. A chaque morceau de cette échelle, nous avions attaché son échelon à sa cheville avec une ficelle, de manière à pouvoir la monter facilement pendant la nuit. A mesure que nous avions achevé et perfectionné un de ces morceaux, nous le cachions entre les deux planchers.

C'est avec ces outils que nous garnîmes notre atelier; nous nous procurâmes compas, équerre, règle, dévidoir, moufles, échelons, etc., etc., tout cela, comme on le conçoit, toujours soigneusement caché dans notre magasin. Il y avait un danger qu'il avait fallu prévoir, et auquel nous ne pouvions nous soustraire qu'avec les précautions les plus attentives. J'ai déjà prévenu qu'indépendamment des visites très-fréquentes que faisaient les porte-clefs et divers officiers de la Bastille au moment où on s'y attendait le moins, un des usages du lieu était d'épier les actions et les discours des prisonniers. Nous pouvions nous soustraire aux regards, en ne faisant que la nuit nos principaux ouvrages, et en évitant avec soin d'en laisser apercevoir les moindres traces; car un copeau, le moindre débris pouvait nous trahir; mais il fallait tromper aussi les oreilles de nos espions. Nous nous entretenions nécessairement sans cesse de notre objet; il fallait donc éviter de donner des soupçons, ou les détourner au moins, en confondant toutes les idées de ceux qui nous auraient ouï. Pour cela, nous nous fîmes un dictionnaire particulier, en donnant un nom à tous les objets dont nous nous servions. Nous appelions la scie *faune*, le dévidoir *Anubis*, les fiches *tubalcaïn*,

du nom du premier homme qui trouva l'art de se servir du fer; le trou que nous avions fait à notre plancher pour cacher nos matériaux dans le tambour, *Polyphème*, par allusion à l'antre de ce fameux cyclope; l'échelle de bois, *Jacob*, ce qui rappelait l'idée de celle dont l'Écriture sainte fait mention; les échelons *rejetons;* nos cordes, des *colombes*, à cause de leur blancheur; un peloton de fil, *le petit frère;* le canif, le *toutou*, etc. Si quelqu'un entrait dans notre chambre, et que l'un des deux aperçût quelque chose qui ne fût pas serré, il en prononçait le nom, *faune*, *Anubis*, *Jacob*, etc., l'autre jetait dessus son mouchoir ou une serviette, et faisait disparaître cet objet.

Nous étions sans cesse sur nos gardes, et nous fûmes assez heureux pour tromper la surveillance de tous nos argus.

Les premières opérations, dont j'ai parlé plus haut, étant achevées, nous nous occupâmes de la grande échelle; elle devait avoir au moins cent quatre-vingts pieds de longueur. Nous nous mîmes à effiler tout notre linge; chemises, serviettes, coiffes, bas, caleçons, mouchoirs, tout ce qui pouvait nous fournir du fil ou de la soie. A mesure que nous avions fait un peloton, nous le cachions dans *Polyphème;* et lorsque nous en eûmes une quantité suffisante, nous employâmes une nuit entière à tresser cette corde; je défierais le cordier le plus adroit d'en fabriquer une avec plus d'art.

Autour de la Bastille, à la partie supérieure, était un bord saillant de trois ou quatre pieds; ce qui nécessairement devait faire flotter et vaciller notre échelle pendant que nous descendrions; c'était plus qu'il n'en eût fallu pour troubler et bouleverser la tête la mieux organisée. Pour obvier à cet inconvénient, et prévenir qu'un de nous ne tombât et ne s'écrasât en descendant, nous fîmes une seconde corde d'environ trois cent soixante pieds de longueur. Cette corde devait être passée dans une moufle, c'est-à-dire, une espèce de poulie sans roue, pour éviter que cette corde ne s'engrenât entre la roue et les côtés de la poulie, et que celui qui descendrait ne se trouvât suspendu en l'air sans pouvoir descendre davantage. Après ces deux cordes nous en fîmes plusieurs autres de moindre

longueur, pour attacher notre échelle à un canon, et pour d'autres besoins imprévus.

Quand toutes ces cordes furent faites, nous les mesurâmes ; il y en avait quatorze cents pieds ; ensuite nous fîmes deux cent huit échelons, tant pour l'échelle de corde que pour celle de bois. Un autre inconvénient qu'il fallait prévoir était le bruit que causerait le frottement des échelons sur la muraille, au moment où nous descendrions. Nous leur fîmes à tous un fourreau avec les doublures de nos robes de chambre, de nos vestes et de nos gilets.

Nous employâmes dix-huit mois entiers d'un travail continuel pour tous ces préparatifs ; mais ce n'était pas tout encore : nous avions bien pourvu aux moyens d'arriver au haut de la tour, et de descendre dans le fossé ; pour en sortir, nous avions deux moyens ; l'un, de monter sur le parapet, de ce parapet dans le jardin du gouverneur, et de là descendre dans le fossé de la porte Saint-Antoine ; mais ce parapet, qu'il nous fallait traverser, était toujours garni de sentinelles. Nous pouvions choisir une nuit très-obscure et pluvieuse ; alors les sentinelles ne se promènent pas : et nous serions parvenus à leur échapper ; mais il pouvait pleuvoir à l'instant où nous monterions dans notre cheminée, et le temps devenir calme et serein au moment où nous arriverions sur le parapet ; nous pouvions nous rencontrer avec les rondes-major qui, à chaque instant, le visitent ; il nous eût été impossible alors de nous cacher, à cause des lumières qu'elles ont toujours, et nous étions perdus à jamais.

L'autre parti augmentait les difficultés, mais il était moins dangereux ; il consistait à nous faire un passage à travers la muraille qui sépare le fossé de la Bastille de celui de la porte Saint-Antoine ; je réfléchis que, dans la multitude des débordements de la Seine qui, dans ce cas, remplissait ce fossé, l'eau avait dû dissoudre le sel contenu dans le mortier et le rendre moins difficile à briser ; que, par ce moyen, nous pourrions parvenir à percer la muraille. Pour cela, il nous fallait une virole, au moyen de laquelle nous ferions des trous dans ce

mortier pour engrener les pointes des deux barres de fer que nous pourrions prendre dans notre cheminée ; avec ces deux barres nous pouvions arracher des pierres et nous faire un passage. Il fut décidé que nous préférerions ce parti. Nous fîmes donc une virole avec la fiche d'un de nos lits, à laquelle nous attachâmes un manche en forme de croix.

Le lecteur qui nous a suivis dans le détail de ces intéressantes opérations, partage sans doute tous les sentiments qui nous agitaient ; oppressé, comme nous, par la crainte et l'espérance, il hâte l'instant où nous pourrons enfin tenter notre fuite ; nous le fixâmes au mercredi 25 février 1756, veille du jeudi-gras ; alors la rivière était débordée, il y avait quatre pieds d'eau dans le fossé de la Bastille et dans celui de la porte Saint-Antoine, où nous devions chercher notre délivrance. Je remplis un porte-manteau de cuir, que j'avais, d'un habillement complet pour chacun de nous, afin de pouvoir nous changer si nous étions assez heureux pour nous sauver.

A peine nous eut-on servi notre dîner, que nous montâmes notre grande échelle de corde, c'est-à-dire, que nous y mîmes les échelons ; nous la cachâmes sous nos lits, afin que le porte-clefs ne pût l'apercevoir dans les visites qu'il devait nous rendre encore pendant la journée ; nous accommodâmes ensuite notre échelle de bois en trois morceaux, nous mîmes nos barres de fer, nécessaires pour percer la muraille, dans leur fourreau, pour empêcher qu'elles ne fissent du bruit ; nous nous munîmes d'une bouteille de scubac pour nous réchauffer et nous rendre des forces quand nous aurions à travailler dans l'eau jusqu'au cou pendant plus de neuf heures. Toutes ces précautions prises, nous attendîmes l'instant où on nous aurait apporté notre souper ; il arriva enfin.

Je montai le premier dans la cheminée ; j'avais un rhumatisme au bras gauche, mais j'écoutai peu cette douleur : j'en éprouvai bientôt une autre plus aiguë ; je n'avais employé aucune des précautions que prennent les ramoneurs ; je faillis à être étouffé par la poussière de la suie ; ils garantissent leurs coudes et leurs genoux au moyen de défensives de cuir, je n'en

avais pas pris; je fus écorché jusqu'au vif dans tous ces membres, le sang ruisselait sur mes mains et sur mes jambes; c'est dans cet état que j'arrivai au haut de la cheminée; dès que j'y fus parvenu, je fis couler une pelote de ficelle dont je m'étais muni; d'Alègre attacha à l'extrémité le bout d'une corde à laquelle mon porte-manteau était attaché; je le tirai à moi, je le déliai et le jetai sur la plate-forme de la Bastille; nous montâmes de la même manière l'échelle de bois, les deux barres de fer et tous nos autres paquets; nous finîmes par l'échelle de corde dont je laissai descendre une extrémité pour aider d'Alègre à monter, pendant que je soutenais le reste au moyen d'une grosse cheville que nous avions préparée exprès; je la fis passer dans la corde, et la posai en croix sur le tuyau de la cheminée; par ce moyen, mon compagnon évita de se mettre en sang comme moi. Cela fini, je descendis du haut de la cheminée, où je me trouvais dans une posture fort gênante, et nous nous trouvâmes tous deux sur la plate-forme de la Bastille.

Arrivés là, nous disposâmes tous nos effets; nous commençâmes par faire un rouleau de notre échelle de corde, ce qui fit une masse de quatre pieds de diamètre et d'un pied d'épaisseur. Nous la fîmes rouler sur la tour appelée *la tour du trésor*, qui nous avait paru la plus favorable pour faire notre descente; nous attachâmes un des bouts de l'échelle à une pièce de canon, et nous la fîmes couler doucement le long de la tour, ensuite nous attachâmes notre moufle, et nous y passâmes la corde qui avait trois cent soixante pieds de longueur; je m'attachai autour du corps la corde passée dans la moufle, d'Alègre la lâchait à mesure que je descendais, malgré cette précaution, je voltigeais dans l'air à chaque mouvement que je faisais; qu'on juge de ma situation d'après le frissonnement que cette idée seule fait éprouver. Enfin j'arrivai, sans aucun accident, dans le fossé. Sur-le-champ, d'Alègre me descendit mon porte-manteau et tous les autres objets; je trouvai heureusement une petite éminence qui dominait l'eau dont le fossé était rempli, et je les y plaçai. Ensuite mon compagnon fit la

même chose que moi, mais il eut un avantage de plus ; je tins de toutes mes forces le bout de l'échelle, ce qui l'empêcha de vaciller autant. Arrivés tous deux au bas, nous ne pûmes nous défendre d'un léger regret d'être hors d'état d'emporter avec nous notre corde et les matériaux dont nous nous étions servis (1), monuments rares et précieux de l'industrie humaine et des vertus peut-être auxquelles peut conduire l'amour de la liberté.

Il ne pleuvait pas; nous entendions la sentinelle qui se promenait à six toises au plus de nous; il fallait donc renoncer à monter sur le parapet et à nous sauver par le jardin du gouverneur; nous prîmes le parti de nous servir de nos barres de fer, et de tenter le second moyen que j'ai indiqué plus haut. Nous allâmes droit à la muraille qui sépare le fossé de la Bastille de celui de la porte Saint-Antoine ; et, sans relâche, nous nous mîmes au travail. Dans cet endroit précisément était un petit fossé d'une toise de largeur et d'un pied et demi de profondeur, ce qui augmentait la hauteur de l'eau. Partout ailleurs nous n'en aurions eu que jusqu'au milieu du corps; là, nous en avions jusque sous les aisselles. Il dégelait seulement depuis quelques jours, en sorte que l'eau était encore pleine de gla-

(1) Le 16 juillet dernier, lendemain du jour de la prise de la Bastille, je m'y suis présenté; j'y ai retrouvé, avec un plaisir que l'on ne peut exprimer, mon échelle de corde, celle de bois, dont j'ai parlé et une grande partie des autres objets ; ils étaient renfermés sous une espèce de trape ; on les avait conservés comme une chose précieuse, et faite pour inspirer une sorte d'étonnement et d'admiration : on y avait joint un procès-verbal, signé le 27 février 1756, par le nommé Chevalier, major de la Bastille, et le commissaire Rochebrune, qui constate tous les faits que j'ai rapportés. J'y ai trouvé aussi des lettres des ministres et d'autres pièces qui me concernent, dont j'aurai à parler dans la suite de ces mémoires.

Tous ces objets furent portés à l'assemblée de la commune, qui ordonna que le tout me serait rendu, comme une propriété qui m'était acquise à bien des titres. Depuis, ils ont été exposés au dernier salon, où ils ont fixé tous les regards; et à ce moment, l'échelle de corde est entre les mains d'un particulier qui se propose de la montrer dans les principales villes de France et d'Angleterre, comme un des trophées les plus glorieux élevés à la liberté.

çons ; nous y restâmes pendant neuf heures entières, le corps épuisé par un travail excessivement difficile, et les membres engourdis par le froid.

A peine avions-nous commencé, que je vis venir à douze pieds au-dessus de nos têtes une ronde-major, dont le fallot éclairait parfaitement le lieu où nous étions ; nous n'eûmes pas d'autre ressource, pour empêcher d'être découverts, que de faire le plongeon ; il fallut recommencer cette manœuvre toutes les fois que nous reçûmes cette visite, ce qui arriva à plusieurs reprises pendant la nuit. On me pardonnera de raconter un autre événement du même genre, qui, dans le premier moment, me causa une frayeur mortelle, et qui finit par me paraître plaisant, je ne le rapporte que pour être fidèle à la promesse que j'ai faite de ne passer sous silence aucun détail ; mon objet ne peut-être d'égayer ce récit et d'arracher un sourire.

Une sentinelle qui se promenait à très-peu de distance de nous, sur le parapet, vint jusqu'à l'endroit où nous étions, et s'arrêta tout court au-dessus de ma tête ; je crus que nous étions découverts, et j'éprouvai un saisissement affreux ; mais bientôt j'entendis qu'elle ne s'était arrêtée que pour lâcher de l'eau, ou plutôt je le sentis, car je n'en perdis pas une goutte sur la tête et sur le visage ; dès qu'elle se fut retirée, je fus forcé de jeter mon bonnet et de laver mes cheveux.

Enfin, après neuf heures de travail et d'effroi, après avoir arraché les pierres les unes après les autres, avec une peine que l'on ne peut concevoir, nous parvînmes à faire, dans une muraille de quatre pieds et demi d'épaisseur, un trou assez large pour pouvoir passer ; nous nous traînâmes tous deux à travers. Déjà notre âme commençait à s'ouvrir à la joie, lorsque nous courûmes un danger que nous n'avions pas prévu, et auquel nous faillîmes succomber. Nous traversions le fossé Saint-Antoine pour gagner le chemin de Bercy ; à peine eûmes-nous fait vingt-cinq pas, que nous tombâmes dans l'aqueduc qui est au milieu, ayant dix pieds d'eau au-dessus de nos têtes, et deux pieds de marais qui nous empêchaient de nous mouvoir

et de marcher pour aller gagner l'autre bord de l'aqueduc qui n'a que six pieds de largeur. D'Alègre se jeta sur moi et faillit me faire tomber; nous étions perdus : il ne nous fût pas resté assez de forces pour nous relever, et nous périssions dans ce bourbier. Me sentant saisir, je lui donnai un coup de poing violent qui lui fit lâcher prise, et du même mouvement je m'élançai et parvins à sortir de l'aqueduc : j'enfonçai mon bras dans l'eau, je saisis d'Alegre par les cheveux et le tirai de mon côté : bientôt nous fûmes hors du fossé, et au moment où cinq heures sonnaient, nous nous trouvâmes sur le grand chemin.

Transportés du même sentiment, nous nous précipitâmes dans les bras l'un de l'autre, nous nous tînmes étroitement serrés, et tous deux nous nous prosternâmes pour exprimer au Dieu qui venait de nous arracher à tant de périls notre vive reconnaissance. On conçoit de pareils mouvements, mais on ne doit pas chercher à les décrire.

Ce premier devoir rempli, nous pensâmes à changer de vêtements ; c'est alors que nous vîmes combien il était heureux d'avoir pris la précaution de nous munir d'un porte-manteau qui en contenait de secs ; l'humidité avait engourdi nos membres, et, ce que j'avais prévu, nous sentîmes le froid bien plus que nous ne l'avions fait pendant les neuf heures consécutives que nous avions passées dans l'eau et dans la glace; chacun de nous eût été hors d'état de s'habiller et de se déshabiller lui-même, et nous fûmes obligés de nous rendre mutuellement ce service. Nous nous mîmes enfin dans un fiacre, et nous nous fîmes conduire chez M. de Silhouette, chancelier de M. le duc d'Orléans; je le connaissais beaucoup, et j'étais sûr d'en être bien reçu; malheureusement il était à Versailles : nous nous refugiâmes chez un honnête homme que je connaissais également à l'abbaye Saint-Germain; il se nommait Rouit, natif de Digne en Languedoc; il était tailleur.

C'était trop pour la marquise de Pompadour de perdre à la fois deux victimes; et puisque son cœur éprouvait un tel besoin de nous tourmenter, elle dut ressentir une colère bien vive, en apprenant que nous venions, par notre fuite, de lui enlever

cette précieuse jouissance. Elle devait craindre d'ailleurs les effets de notre trop juste ressentiment; nous pouvions dévoiler au public toutes les horreurs qu'elle avait commises envers nous, et dont tant d'autres malheureux étaient encore les victimes : nous pouvions rendre tous nos concitoyens confidents de nos peines, et la France entière eût partagé nos transports. Elle le savait; aussi n'a-telle jamais rendu, à ce que l'on assure, la liberté à aucun de ceux qu'elle a précipités dans les fers; elle concentrait à jamais dans l'enceinte des cachots leurs soupirs et leur rage.

Instruits de ses craintes et des précautions ordinaires qu'elle employait pour les calmer, nous ne doutions pas que l'on ne mît bien des soins à nous découvrir. Je n'étais plus tenté cette fois d'aller me jeter à ses pieds, et je n'hésitai pas à m'expatrier; mais il eût été trop imprudent de nous exposer dans ces premiers moments : nous restâmes cachés près d'un mois chez l'homme honnête qui nous avait recueillis; il fut décidé que nous ne partirions pas tous deux ensemble, afin que si l'un des deux était découvert, son malheur pût profiter à l'autre.

D'Alègre partit le premier, déguisé en paysan, et se rendit à Bruxelles, où il eut le bonheur d'arriver sans aucun accident : il me l'apprit de la manière dont nous étions convenus : alors je me mis en route pour aller le rejoindre. Je pris l'extrait de baptême de mon hôte, qui était à peu près de mon âge · je me munis des mémoires imprimés et des pièces d'un vieux procès pour pouvoir, dans le cas où j'aurais à rendre compte des motifs de mon voyage, justifier un prétexte plausible : je m'habillai en domestique, je sortis de nuit de Paris, et fus attendre, à quelques lieues, la diligence de Valenciennes; il y avait encore une place, je la pris : plusieurs fois je fus fouillé, interrogé pâr des cavaliers de maréchaussée; j'annonçai que j'allais à Amsterdam, porter au frère du maître dont j'avais emprunté le nom, les pièces dont je m'étais muni; et, au moyen de toutes les précautions que j'avais prises, j'échappai à la surveillance de tous ceux qui étaient chargés de m'arrêter.

Cependant je ne me tirai pas toujours de ce pas avec autant de facilité : à Cambrai, le brigadier qui m'interrogeait m'ayant demandé d'où j'étais ; sur la réponse que je lui fis que j'étais de *Digne* en Provence, lieu indiqué dans l'extrait de baptême que j'avais emprunté, il me reprit qu'il y avait vécu dix ans. Je vis bien qu'il allait entamer, à ce sujet, une conversation dont les suites pourraient me devenir fâcheuses ; je conservai toute ma présence d'esprit, et, pour détourner ses soupçons, je le prévins moi-même par quelques questions relatives aux agréments dont on jouit dans ce pays, et à la gaieté presque constante de tous ses habitants.

Mais, malgré toute mon adresse, je ne pus échapper au danger que je redoutais ; mon prétendu compatriote me parla de quelques personnes fort remarquables du lieu, et dont il était difficile de n'avoir pas eu connaissance : mon embarras (1) retraça à mon esprit la fable du dauphin, sur le dos duquel un singe avait cherché un asile au moment d'un naufrage. L'animal marin demanda à l'autre s'il connaissait le Pirée ; celui-ci répondit, avec effronterie, que le Pirée était un de ses meilleurs amis : à ce mot le dauphin leva la tête, et voyant qu'il ne portait qu'un singe, il le jeta à la mer. Je profitai de cette leçon, et, sans rien répondre de positif, je parus chercher dans ma mémoire les noms des personnes dont mon interrogateur me parlait, je montrai une grande surprise de ne pas les connaître ; au surplus, lui dis-je, de quel temps me parlez-vous ? De dix-huit ans, me répondit-il. Ce mot me mit parfaitement à mon aise : je lui observai qu'alors je n'étais qu'un enfant, et que, sans doute, depuis longtemps ces personnes étaient mortes. Cet homme me fit encore d'autres questions ; mais, craignant qu'il ne les portât trop loin, je saisis la première oc-

(1) Ma frayeur fut d'autant plus grande à ce moment, que je n'ignorais pas que l'usage de ces sbires, quand ils veulent s'assurer d'un homme suspect, est toujours de lui faire de ces sortes de questions, pour avoir le temps et la facilité de lire son embarras sur sa figure, pendant qu'il cherche sa réponse : je crus donc remarquer un piége, et ce piége m'indiquait que j'étais au moins suspect.

casion qui se présenta, de rompre cet entretien, qui commençait à me peser de plus en plus; j'appellai notre conducteur, que je vis passer; et, sous prétexte de terminer avec lui quelques affaires, je pris congé de cet homme, et lui tirai ma révérence.

Arrivé à Valenciennes, je pris le carrosse de Bruxelles. Entre cette première ville et Mons, il y a sur le grand chemin un poteau, où sont d'un côté les armes de France, et de l'autre celles d'Autriche; c'est la limite des États. J'étais à pied quand nous y passâmes; je ne pus résister au mouvement qui me précipita sur cette terre, que je baisai avec transport. Je pouvais enfin, ou je croyais du moins pouvoir respirer en paix. Mes compagnons de voyage, étonnés de cette action, m'en demandèrent la cause : je prétextai qu'à pareil instant, une des années précédentes, j'avais échappé à un grand malheur, et que je ne manquais jamais, au moment même, d'en exprimer à Dieu toute ma reconnaissance.

Le lendemain, au soir, j'arrivai à Bruxelles. J'avais passé, en 1747, un quartier d'hiver dans cette ville, je la connaissais déjà. Je fus descendre au Coffi, place de l'hôtel-de-ville, où d'Alègre m'avait donné rendez-vous. Je le demandai à l'aubergiste, qui me dit ne pas savoir ce qu'il était devenu. Je lui fis quelques autres questions; je le pressai, il hésita : son air d'embarras m'apprit tout. Je conçus ce qui était arrivé à mon malheureux compagnon, et ce qui m'attendait sans doute : j'affectai un air tranquille; je fus cacher, hors de chez lui, ma douleur et mon effroi. J'avais annoncé qu'il me fallait une chambre, et que je rentrerais sur les dix heures pour souper; je prétextai quelques affaires, et à l'instant même je sortis de la ville.

D'Alègre m'eût attendu, sans doute, à cette auberge; il connaissait à peu près l'instant où je devais arriver, il n'eût pas manqué de laisser au moins, dans le cas où il eût été forcé de sortir, une note qui m'instruirait du motif et de la durée de son absence : son silence absolu, l'embarras de l'hôte lorsque je lui en demandai des nouvelles, ses réponses équivoques ne

me firent que trop connaître qu'il avait été découvert, et que sans doute je le serais bientôt moi-même. Je n'hésitai donc pas à aller plus loin, et, sans perdre de temps, je fus arrêter une place dans la barque d'Anvers, qui partait à neuf heures précises : j'entrai dans un cabaret voisin; j'y trouvai un jeune Savoyard, avec qui je devais faire la route : il était avec sa femme et quelques parents, qui lui tenaient compagnie en attendant le départ. Instruit que je m'embarquerais avec lui, ce Savoyard, ramoneur de son métier, vint lier conversation avec moi : j'avais, comme je l'ai annoncé, un habit de domestique; le sien était assez propre, il s'imagina que nous pouvions bien marcher sur la même ligne, et nous fûmes bientôt très-familiers. Il allait à Amsterdam; j'étais résolu à y aller chercher une retraite sûre. Il parlait fort bien hollandais; il m'offrit à me servir de guide et d'interprète. Nous nous mîmes à table ensemble; notre liaison l'enchanta, mais j'étais loin du calme heureux dont il paraissait jouir. Nous partîmes. Chemin faisant, je lui demandai ce qu'il y avait de nouveau dans Bruxelles, où je lui dis que je n'avais pas eu le temps de m'arrêter : quel fut mon étonnement, lorsque je lui entendis raconter, comme une chose intéressante, la triste aventure dont je devais être un des héros! Quoique je dusse en quelque sorte être préparé à ce coup, il me fit frissonner d'horreur, et je sentis mon sang se glacer. Il m'apprit que de deux prisonniers échappés de la Bastille à Paris, l'un, arrivé à Bruxelles depuis peu de temps, était allé descendre au Coffi; que là, après s'être montré d'abord avec des habits de paysan, on l'avait vu tout à coup changer de costume, se promener et manger avec des militaires distingués et autres gens de marque; qu'un officier de justice, qu'on nomme le *Laman*, ayant reçu ordre de l'arrêter, l'avait conduit chez lui, sous le prétexte de prendre son nom et ses qualités; que là, il l'avait enfermé dans une chambre jusqu'au lendemain matin, où il l'avait remis au grand prévôt de Bruxelles, que celui-ci l'avait conduit, sous bonne et sûre garde, jusqu'aux portes de Lille, et l'avait remis là à un exempt français, qui les suivait depuis Bruxelles. Mon Savoyard m'ajouta qu'il te-

nait ces détails du domestique du *Laman*, qui était son ami, et qui lui avait demandé le secret, attendu qu'il importait de ne pas ébruiter ce fait, pour qu'on pût se saisir plus facilement du second prisonnier, qu'on guettait également, et qui sans doute ne pourrait pas échapper à toutes les précautions qu'on avait prises pour l'arrêter.

Quels nouveaux sentiments j'éprouvai alors! et comment affecter, vis-à-vis de cet homme, à qui il m'importait si fort de ne rien laisser soupçonner, un visage serein et tranquille, lorsque mon cœur était si cruellement déchiré et mon esprit si troublé! Ému tour à tour de compassion pour le pauvre d'Alègre, de terreur pour moi, j'étais anéanti par la foule de réflexions qui m'absorbaient; et il fallait paraître calme. Je n'hésitai pas à prendre mon parti : dès que j'étais attendu et guetté, il était impossible qu'on ne devinât pas ma marche, et qu'on ne suivît mes traces : j'avais été infailliblement reconnu par l'aubergiste du Coffi, et c'en était assez pour que je dusse craindre d'être arrêté à chaque minute. Notre impitoyable persécutrice ayant eu l'adresse de faire arrêter le malheureux d'Alègre en pays étranger, il n'était rien qu'elle ne pût entreprendre pour assouvir sa rage, et il était clair que je courais le même danger : il fallait donc changer de route, et tromper les calculs de ceux qui me cherchaient et qui devaient nécessairement croire que je fuyais vers Amsterdam. Il m'importait aussi de détourner les soupçons de mon Savoyard, si je n'avais pas été assez heureux pour les empêcher de naître : je lui demandai si la barque de Rotterdam passait par Berg-op-Zoom; il me répondit que non ; je le savais mieux que lui; je parus étonné, je dis que j'avais à toucher, dans cette dernière ville, le montant d'une lettre de change; je lui témoignai des regrets de ne pas achever ma route avec lui; nous nous promîmes bien de nous rejoindre à Amsterdam. Arrivés à Anvers, où la barque s'arrête, je le quittai; et pour le consoler de ma perte, je lui donnai quelques provisions de pain, de jambon et d'eau-de-vie que j'avais avec moi. Ma générosité le charma; et pour me témoigner sa reconnaissance, il vou-

lut, en attendant qu'on se rembarquât, me mettre dans le chemin de Berg-op-Zoom.

Je l'eus à peine perdu de vue, que je changeai de route ; et je ne m'arrêtai pas que je ne fusse arrivé sur les terres de Hollande : j'étais intimement convaincu qu'à l'arrivée de la barque à Amsterdam, j'aurais trouvé quelque exempt de maréchaussée de Bruxelles qui serait venu m'attendre, et qui, par quelque moyen, serait parvenu à m'arrêter. Le malheur du pauvre d'Alègre était une preuve qu'il n'y avait rien de sacré pour la marquise de Pompadour.

En partant de Paris, j'avais sept louis ; il ne m'en restait qu'un lorsque j'arrivai à Ber-op-Zoom. Je me logeai dans un grenier à huit sous par nuit, et mon premier soin fut d'écrire à mon père. J'étais fort surpris de n'avoir pas trouvé, à Bruxelles, de ses lettres, que j'attendais ; j'ai su depuis qu'elles avaient été interceptées par l'exempt français qui était chargé de m'y attendre. Je lui fis le tableau de ma situation : son cœur m'était connu, et je ne doutais pas de son empressement à m'envoyer des secours ; je lui annonçais que j'allais partir pour Amsterdam, où je le priais de me les adresser. Sur le peu qui me restait, il fallait payer le prix de ma place dans la barque, depuis Berg-op-Zoom jusqu'à Amsterdam ; cette dépense faite, il devait me rester 3 liv. dix sous : je ne pouvais recevoir des nouvelles de mon père qu'après un temps très-long. Il n'y avait que deux partis à prendre ; il fallait mendier ou me nourrir d'herbes : le premier parti me révolta, je n'hésitai pas à prendre le second. En m'y déterminant, j'avais plus compté sur mon courage que sur mes facultés physiques : la nécessité me forçait de descendre à la condition des bêtes, mais la nature m'en avait refusé les organes : mon estomac repoussait ces tristes aliments, que je n'arrosais que de larmes amères. J'espérai que je tempérerais la crudité des herbes, et que je diminuerais les douleurs qu'elles me causaient, en les mêlant d'un gros pain de seigle, qu'on nomme dans le pays du *Rockenbrod*, et qui est noir et pesant comme de la tourbe ; j'en achetai quatre livres, et telles furent toutes

mes provisions pour m'embarquer. Telle était ma situation quand je partis pour Amsterdam.

On conçoit que je cherchai peu à me lier avec les voyageurs qui se trouvaient dans la barque : il était trop humiliant de leur montrer ma détresse, et je redoutais leur pitié. Ainsi dans l'anéantissement, et pour ainsi dire, dans l'abandon de tous nos sentiments, l'amour-propre nous reste, et seul il survit à tous les autres! Cependant je n'avais pu m'empêcher de fixer quelquefois mes regards sur un de mes compagnons; une figure sévère, un air dur le faisaient remarquer et craindre. Il se nommait Jean Teerhoost, natif d'Amsterdam, où il tenait, dans une cave, une espèce de taverne. Il m'examina avec attention, et parut observer surtout mon frugal repas; lorsqu'il crut m'avoir bien deviné, il m'aborda; et avec ce ton qui commence par humilier et qui finit par inspirer la confiance, parce qu'il est celui de la vérité, il me dit en mauvais français : Vive Dieu! à voir la manière dont vous mangez, vous paraissez avoir plus d'appétit que d'argent. Je lui avouai avec embarras qu'il ne s'était pas mépris; il n'ajouta rien, mais l'heure du repas étant arrivée, il me mena près d'une table sur laquelle il avait étendu ses provisions, et me dit : point de compliments, Monsieur le Français; mettez-vous là, buvez et mangez avec moi : dès ce moment, nous liâmes conversation, et bientôt je m'aperçus que sous sa grossière enveloppe cet homme réunissait les plus heureuses qualités; il faisait le bien sans ostentation, par goût et presque par instinct; il le faisait sans paraître le savoir ni s'en occuper. Il semblait quelquefois connaître cet art si délicat de ménager la sensibilité du malheureux qu'on soulage; mais on voyait qu'il ne le tenait que de la nature; il me demandait de légers services, pour me distraire de l'idée qu'il m'en rendait lui-même de très-importants. Je lui avais appris que j'étais Languedocien; il me dit qu'il connaissait un homme du même pays, qui sans doute serait enchanté de m'être utile. Arrivés à Amsterdam, il me fit conduire chez ce compatriote nommé Martin, qui se trouva être un Picard, et l'homme le plus insensible et le plus rebu-

tant que j'aie jamais connu. Son abord annonçait l'effroi que lui inspirait l'idée seule d'être forcé de faire une bonne action : je le rassurai bientôt en prenant congé de lui.

Jean Teerhoost, convaincu que j'allais recevoir de M. Martin les secours les plus abondants, m'attendait pour m'en féliciter ; mon abattement et mes larmes lui apprirent ma détresse ; je me livrais à ce moment à toutes les idées accablantes que ma situation m'inspirait. Réduit à fuir ma patrie, seul dans une terre étrangère, éloigné de plus de trois cents lieues de ma famille, sans secours, sans ressources, sans amis, sans protecteurs, qu'allais-je devenir ? Mon généreux Hollandais lut sans peine dans mon âme ; il vint à moi, et me prenant les mains, il me dit : ne pleurez point, je ne vous abandonnerai pas. Je ne suis pas riche ; mais j'ai un bon cœur : nous ferons pour le mieux, et vous serez content. Il fut à l'instant parler à sa femme, et tous deux me pratiquèrent une couchette dans le fond d'une grande armoire, au moyen d'un matelas qu'ils tirèrent de leur propre lit.

Hommes cruels, qui avez empoisonné ma vie, et qui, par une suite de la multitude d'horreurs et de bassesses que j'aurai à raconter dans la suite, m'avez en quelque sorte isolé de la nature entière, sans doute le tableau de cette bienfaisance si noble et si simple est pour vous un supplice : quand je vous force à entendre le récit de mes malheurs, votre âme bourrelée vous rappelle vos persécutions : du moins n'étouffez plus vos remords. Aujourd'hui que l'illusion est détruite pour vous, vous devez en éprouver ; écoutez-les ; jugez-vous, et prévenez la condamnation qui, dans un moment, si vous ne fermez ma bouche prête à prononcer votre nom et vos crimes envers moi, va être écrite dans tous les cœurs : ah ! je le sens, j'oublierais encore que cette justice fut tardive et lente ; et mon âme, sensible à la pitié qu'inspire votre situation actuelle, vous laisserait fuir tranquillement votre patrie, et abandonnerait volontiers à l'exécration publique qui vous poursuit le soin de vous punir et de me venger.

Cette conduite de mon respectable hôte était d'autant plus

généreuse, que je devais lui être nécessairement fort à charge : il n'avait d'autre logement qu'une cave partagée en deux par une cloison : dans la première partie, qu'il appelait une chambre, était son lit, une grande table et un comptoir : la seconde servait de cuisine; et il fallait que tout cela logeât Teerhoost et sa femme, une jeune fille de vingt ans, un bijoutier, un apothicaire qui était toujours ivre, et moi.

Teerhoost ne se contentait pas de me loger, de me nourrir ; il cherchait aussi à distraire mon cœur ; il me conduisait dans les guinguettes, dans les lieux publics où il présumait que je pourrais trouver quelque plaisir. Chacun de ses efforts était un bienfait dont je sentais vivement le prix ; mais ils ne pouvaient dissiper ma douleur. Le souvenir de l'infortuné d'Alègre était le sentiment le plus douloureux qui m'agitât ; je ne pouvais douter que notre impitoyable persécutrice ne l'eût replongé dans les fers, et j'attendais avec impatience que mon père, en m'envoyant des secours, me fournît les moyens de l'en arracher : j'étais résolu du moins à tenter, du fond de ma retraite, tous ceux que mon indignation me suggérait, pour y parvenir.

Le hasard me fit rencontrer un particulier très-riche, originaire de Montagnac, lieu même de ma naissance ; il ne me connaisait pas personnellement, parce qu'il était établi depuis très-longtemps à Amsterdam ; mais il se souvint parfaitement de mon père et de toute ma famille. Bien différent de M. Martin, il me combla de caresses et d'honnêtetés. Il exigea que je vînsse loger chez lui ; il me donna sa table, une chambre, du linge, dont je n'avais pas changé depuis plus de quarante jours ; et me fit faire un habit très-propre. Cet honnête Français se nommait Louis Clergue ; aussi bon, aussi sensible que Teerhoost, il prit la même part à ma situation, et apporta des soins aussi touchants, mais plus efficaces, pour la soulager. Il recevait chez lui très-bonne compagnie ; dès qu'il connut le détail de mes infortunes, il assembla tous ses amis, moins pour leur en faire part et satisfaire leur curiosité, qui pour tranquilliser son esprit et recueillir leurs avis sur le parti

que j'avais à prendre. L'enlèvement de d'Alègre à Bruxelles l'alarmait vivement par rapport à moi : il apprenait à juger, d'après cela, du crédit et de la rage de la marquise de Pompadour, et il craignait qu'elle ne pût faire contre moi, en Hollande, ce qui lui avait été possible dans le Brabant contre mon compagnon.

Toutes ces personnes pensèrent que je ne courais aucun danger, que les états généraux et le peuple d'Amsterdam ne trahiraient pas aussi lâchement la confiance que je montrais, en venant chercher près d'eux asile et protection; toutes me conseillèrent d'y jouir en repos de la tranquillité que j'y trouvais.

Cela ne rassura pas encore l'honnête M. Clergue; il craignait que la honte ne m'eût empêché de convenir des fautes que j'avais commises, parce qu'il ne pouvait concevoir qu'on persécutât aussi indignement un innocent. En partant de ce principe, il devait croire que je m'étais souillé de grands crimes. Un jour il me prit à part, et me dit : une passion vive ou un moment d'erreur ont pu vous égarer, et vous porter à quelques excès; avec un cœur innocent, on éprouve quelquefois des remords : je ne demande pas à lire dans le vôtre, mais consultez-vous; si vous avez quelque chose à vous reprocher, je puis vous procurer les moyens de passer dans des lieux où vous serez à l'abri de toute crainte. Demain j'emmènerai souper avec vous un capitaine de vaisseau qui part dans peu pour Surinam, et j'obtiendrai facilement qu'il vous prenne sur son bord. Je l'assurai que je lui avais dit la plus exacte vérité, que je n'avais absolument rien à me reprocher, et que fort de mon innocence, je croyais pouvoir braver la rage de mes persécuteurs.

Je le croyais; et pendant que je m'abusais ainsi, ils méditaient contre moi le plus indigne complot : l'ambassadeur de France s'abaissait à solliciter près des états de Hollande la permission de me faire arrêter; et ce sénat orgueilleux, intimidé par des menaces, ou corrompu par un peu d'or (1), eut

(1) J'ai su dans la suite, et j'en ai vu les preuves, que le gouvernement

la lâcheté de l'accorder. Toutes mes démarches étaient tellement épiées que, malgré les précautions que j'avais prises de changer de nom, et de ne me faire adresser directement aucune de mes lettres, elles furent toutes interceptées, et on ne m'en laissa parvenir qu'une seule, qui fournissait les moyens de s'assurer de moi : on concevait bien qu'il y aurait du danger à me faire arrêter dans la maison de M. Clergue ; il eût intéressé à ma défense un peuple si fier de sa liberté, et on eût été obligé de rendre compte des motifs pour lesquels on me ravissait la mienne. Pour éviter cet inconvénient, voici le moyen dont on usa : On me laissa parvenir une lettre de mon père, dans laquelle était renfermé un effet sur le sieur Marc Fraissinet, banquier à Amsterdam, payable le premier juin de cette année 1756. Ce jour, on suivit tous mes pas, et lorsque je me présentai chez ce banquier à dix heures du matin, je fus arrêté, garrotté, et traîné ignominieusement au milieu d'une populace avide, à qui on persuada que j'étais un scélérat fameux. La foule que ce spectacle amassa devint bientôt si considérable, que nous ne pouvions plus marcher ; les recors qui me conduisaient, que l'on nomme *dindres* dans ce pays, étaient armés de gros bâtons, avec lesquels ils frappaient sur tous ceux qui nous entouraient, et bien entendu sur moi de préférence, pour me faire aller plus vite : c'est dans cet état qu'ils me conduisirent à l'hôtel-de-ville. Là, nous trouvâmes une si grande quantité de curieux, que mes dindres ne purent me faire faire place qu'à coups redoublés ; j'en reçus un si violent sur la nuque, que je tombai sans connaissance. J'ignore combien de temps je restai dans cet état, ni de quelle manière on me fit sortir de l'hôtel de ville ; mais lorsque je repris mes sens, je me trouvai seul, jeté sur un peu de paille, dans un cachot obscur. Quel affreux réveil ! qui eut jamais une âme assez active pour en concevoir toute l'horreur. Mon imagination, nourrie depuis longtemps d'idées sombres et dévorantes, semblait les ramasser toutes

français avait dépensé à cet effet deux cent dix-sept mille livres, DEUX CENT DIX-SEPT MILLE LIVRES !

autour de mon cœur pour le déchirer. Je la retrouvais donc encore cette solitude effrayante, ce silence de la mort, qui tant de fois avait anéanti tout mon être; mais je la retrouvais plus accablante et plus terrible. Jusque-là du moins l'espoir m'avait soutenu, souvent même consolé au milieu de mes fers; cette fois, il ne m'en restait plus. Il ne m'en restait plus!... grand Dieu!...

Sur les neuf heures je reçus la visite de l'exempt français qui m'avait arrêté: il se nommait Saint-Marc. Ce malheureux venait insulter à ma situation; il eut la cruelle bassesse de m'outrager par de plates ironies. « Je ne devais, disait-il, prononcer qu'avec respect le nom de la marquise de Pompadour; elle ne m'attendait que pour me combler de grâces; loin de me plaindre, j'aurais dû baiser la main généreuse qui me frappait, chacun de ses coups était une faveur et un bienfait. » Je ne regardai cet homme que comme un vil scélérat, trop méprisable pour que je daignasse lui répondre.

Cependant Louis Clergue et ceux de ses amis qui connaissaient mon innocence, instruits de mon sort, intriguaient près du peuple et commençaient à l'échauffer : je fus instruit que l'on entendait déjà des murmures, que tous les citoyens demandaient ma liberté; qu'ils accusaient hautement le gouvernement d'avoir violé en ma personne le droit des gens et celui de l'hospitalité, et qu'ils osaient en demander vengeance. Cette nouvelle me causa les frayeurs les plus vives; je réfléchis que j'étais à la merci de mes ennemis, que s'ils étaient forcés de rendre compte de leur conduite, il leur serait plus facile de disposer de mes jours, et de répandre le bruit, que personne alors n'aurait plus eu d'intérêt à contredire, que j'étais coupable de quelque grand crime, et que j'avais cherché, en me donnant la mort, à échapper au supplice ou à mon désespoir.

Mon esprit était entièrement livré à cette crainte, lorsque je reçus une seconde visite de l'exempt Saint-Marc, qui, après m'avoir méchamment félicité sur l'espérance que je devais avoir conçue d'une délivrance prochaine, me dit, que pour se raccommoder avec moi, il m'apportait une once d'un excel-

lent tabac. On concevra sans doute mes soupçons, ils ne paraissaient que trop légitimes; j'ignore s'ils étaient fondés. Quoi qu'il en soit, je reçus son présent, et dans un premier mouvement, plein de toutes ces idées, je le regardai comme un bienfait. Mais je l'avouerai, d'autres sentiments succédèrent à ce transport. Est-il donc possible que dans de pareils instants la vie ait encore des charmes? et le bonheur d'exister est-il si vif, que rien ne puisse étouffer le besoin d'en jouir? Je jetai le tabac, et l'on conçoit que mon imagination, vivement frappée d'ailleurs, dût être bien plus tourmentée encore depuis cet événement, il me semblait que je lisais partout les preuves de cet assassinat. Le lendemain je crus remarquer de la surprise sur le visage de mon geôlier, lorsqu'il entra dans mon cachot.

Le jour suivant, j'essuyai une scène bien plus cruelle. Sur les huit heures du soir j'entends un bruit considérable, et je vois tout à coup à travers les grilles de mon cachot huit à dix personnes, dont les unes portaient des fallots, et les autres des barres de fer pointues et d'énormes marteaux : ma porte s'ouvre, et tous ces hommes, dont la figure seul eût inspiré l'effroi, m'entourent sans proférer une seule parole. Déjà je cherchais à démêler, à la vue de leurs instruments, quel allait être le genre de mon supplice, et quelle serait la fonction de chacun de ces bourreaux : pendant un assez longtemps, ils parurent me considérer attentivement. *Eh bien! leur criai-je, frappez, j'attends vos coups.* Sans me répondre, ils se mirent à regarder les murailles de mon cachot; je crus qu'ils cherchaient un endroit commode pour planter un clou et y attacher une corde; d'autres cherchaient avec leurs barres de fer s'il n'y avait pas de pierres détachées, tandis que les derniers frappaient sur les grilles avec leurs marteaux. Cette opération faite, ils sortirent tous sans avoir ouvert la bouche.

J'appris depuis que c'était la visite des cachots, qui se renouvelle très-souvent dans ce pays. Je restai neuf jours dans le mien, sans entendre parler de rien; on était allé solliciter pendant ce temps, près du gouverneur général du Brabant, la per-

mission de me faire passer sur le territoire de l'impératrice : on devait l'attendre, sans doute, de celui qui avait permis, contre toutes les lois, d'enlever sous ses yeux le malheureux d'Alègre. J'aurais bien désiré pouvoir taire le nom de ce gouverneur, mais surtout je voudrais l'ignorer moi-même : il m'est affreux d'avoir à prononcer celui du prince CHARLES DE LORRAINE. Il semble que quand il s'agissait de moi, on ne connaissait plus rien de sacré, et que les âmes les plus honnêtes et les plus généreuses se trahissaient et se mentaient à elles-mêmes, quand il était question de me nuire.

Cette fatale permission étant arrivée, on vint le 9 juin 1756, à dix heures du matin, m'apporter dans mon cachot une ceinture de cuir, que l'on me mit autour du corps ; de chaque côté étaient deux gros anneaux, auxquels étaient attachés des cadenas ; on y enferma mes mains, pendantes et retenues par ce moyen à mes côtés. En sorte que par un raffinement de barbarie, je fus traité plus cruellement que les scélérats ; on ne met à ceux-ci que des menottes, qui ne les empêchent point de mouvoir leurs bras, et de s'en servir : les miens étaient immobiles, et l'on ne conçoit pas, sans l'avoir éprouvé, la violence de ce tourment. On me fit mettre ensuite dans un traîneau, sur lequel se placèrent un exempt hollandais, et un dindre à chaque portière ; et dans cet état on me fit passer une seconde fois l'humiliante revue de tout le peuple d'Amsterdam, trompé par le bruit que l'on avait fait répandre, que j'étais un de ces scélérats fameux, auxquels jamais aucun État ne peut accorder d'asile (1).

(1) Dans le nombre des infamies que l'on s'est permises contre moi, je ne dois pas publier celle que l'on a osé commettre, de ne me rendre aucun compte du montant de la lettre-de-change que j'allais toucher à Amsterdam, chez Fraissinet, ni de celle interceptée à Bruxelles : à la vérité, j'ai toujours touché exactement, à la Bastille, l'argent que mon père m'envoyait : c'était M. de Cabanac, aide-major des gardes, qui le recevait de lui, et l'adressait au lieutenant de Police. Je ne puis donc accuser de ce vol que l'exempt Saint-Marc, qui, pour tout détail sur cet objet, m'a assuré qu'il avait payé à Jean Teerhoost la dépense que j'avais faite chez lui.

Arrivé au port, je trouvai l'exempt français. On m'embarqua dans un vaste bateau, loué exprès pour moi, qui me conduisit à Rotterdam, où nous en trouvâmes un autre pour aller jusqu'à Anvers. J'aurais pardonné à mes geôliers de se placer commodément sur ce bateau; mais puisqu'il était assez vaste pour contenir au moins deux cents personnes, ils pouvaient également me mettre dans un lieu où je fusse à mon aise : ils eurent la lâche cruauté de me jeter dans un coin sale et puant, où l'on envoyait les dindres manger avec moi; je me récriai en vain contre cette infamie, on ne daigna pas m'entendre, et je fus forcé de rester à la compagnie de cette vile canaille. Ce n'était pas tout encore : les liens qui attachaient mes bras ne me permettaient pas de porter mes mains à ma bouche; il fallait donc que l'on me donnât à manger. Quand je vis qu'il me fallait attendre ce service de ces hommes, dont la malpropreté révoltait, je refusai pendant plus de vingt-quatre heures de prendre la moindre nourriture : mais le lendemain on usa de violence pour m'en faire avaler; mes dindres vinrent avec un morceau de bœuf, sous lequel il y avait beaucoup de sauce; ils prirent la viande avec leurs mains, et me la mirent dans la bouche; ensuite ils prirent de la mie de pain qu'ils trempèrent dans cette sauce, et qu'ils me firent avaler de la même manière. Au milieu de cette cruelle opération, un de ces hommes se moucha avec ses doigts; et, sans les essuyer, il trempa du pain, et vint pour le placer sur mes lèvres; je détournai la tête, mais il était trop tard : j'avais vu ces apprêts, et mon cœur se souleva avec violence. J'éprouvai un vomissement long et terrible, qui me laissa sans forces et sans mouvement. Revenu à moi, je demandai comme une faveur qu'on me mît les fers aux pieds et aux mains, et qu'on me délivrât de ma fatale ceinture; sans doute je l'aurais demandé en vain : mais un domestique de l'exempt français qui était présent, touché jusqu'aux larmes de mon affreuse situation, cria à la barbarie, et annonça en tirant son couteau, qu'il allait lui-même couper ces indignes liens, si on ne venait m'en débarrasser. On fut rendre compte de ses instances et de mes

prières à l'exempt, qui dissipait son ennui avec une fille qu'il avait amenée de Paris, et qui lui servait aussi d'espion : on apporta, par ses ordres, de nouveaux fers qu'on substitua à ceux que je portais : on ôta ma ceinture, et on me mit en place une menotte au bras droit; elle était séparée par une chaîne, d'un pied de longueur environ, d'une autre menotte qu'on attacha au bras gauche d'un de mes dindres, à la merci duquel je me trouvais par ce moyen; en sorte que l'un des deux ne pouvait pas faire un mouvement sans que l'autre ne s'y prêtât ou n'en fût le témoin. Arrivés au port de Rotterdam, on me remit l'infernale ceinture, pour traverser la ville au milieu de tout le peuple assemblé, qui me conduisit jusqu'au port : cette fois, on me porta à fond de cale de la barque qui devait nous conduire à Anvers. Là, nous étions attendus par le grand prévôt du Brabant et trois archers; ces derniers montèrent avec nous dans des chaises de poste; on me lia les bras par derrière, et on nous conduisit ainsi jusqu'à Lille.

L'exempt qui m'accompagnait renvoya, dès que nous y fûmes arrivés, les satellites qui nous avaient suivis; et jugeant à propos de se reposer de ses fatigues dans cette ville, il me conduisit à la prison royale, où il rendit le geôlier garant de ma personne. Celui-ci, pour s'en assurer davantage, s'avisa de m'attacher avec un boulon, à la chaîne d'un déserteur qu'on reconduisait à son régiment, et qui était prévenu qu'on devait l'y pendre le lendemain. Cet infortuné jeune homme avait à peine dix-neuf ans : on conçoit assez quelle nuit nous passâmes; mon triste compagnon cherchait à me persuader qu'infailliblement aussi j'allais être pendu; et ses moindres projets étaient que nous nous fissions de nos chemises des cordes, pour nous étrangler de compagnie.

Telles étaient nos méditations, lorsque le lendemain on vint me prendre pour continuer ma route. L'exempt Saint-Marc se plaça dans la chaise de poste à côté de moi, après avoir pris la précaution de me faire mettre les fers aux pieds. Il était armé de pistolets, ainsi que son domestique qui courait à la portière, et qui avait ordre de tirer sur moi, au moindre mou-

vement que je ferais; ce qui m'eût peu effrayé sans doute, si j'avais pu me mouvoir.

C'est dans cet état que nous arrivâmes, le lendemain sur les dix heures du matin, à la Bastille. Saint-Marc y fut reçu comme une divinité bienfaisante; tous les officiers du château accoururent au-devant de lui, pour rendre, par leur cortége nombreux, sa marche plus imposante et son entrée plus glorieuse; ils le félicitaient, ils l'embrassaient; on vantait ses peines, on le plaignait de ses fatigues; chacun, par quelque attention délicate, semblait vouloir l'en dédommager. Pour moi, je fus dépouillé de mes vêtements; et, comme la première fois, couvert de lambeaux à moitié pourris; on me mit les fers aux pieds et aux mains, et on me replongea dans un cachot avec quelques poignées de paille. Là, j'eus pour gardiens tous ceux à la surveillance desquels j'avais échappé, et qui avaient été punis par trois mois de cachot, du crime de n'avoir pas empêché mon évasion.

Je ne lasserai pas l'imagination de mes lecteurs par une peinture nouvelle de cette affreuse situation; leur âme la devinera facilement sans que j'aie besoin de réveiller encore et de fatiguer leur sensibilité.

Pendant quarante mois consécutifs, je restai dans les fers, en proie à toute l'horreur de mon sort et à la tyrannie de mes impitoyables persécuteurs.

Je rapporterai ailleurs le procès-verbal d'un chirurgien chargé de rendre compte de mon état; on frémira au récit de ce que j'ai souffert alors. Mais c'est assez parler pour cette fois de tortures et de bourreaux; occupons-nous un moment des consolations, des adoucissements même que j'ai su goûter dans ce cachot.

Oui, des adoucissements; je parvins à m'en procurer. On conçoit facilement que ce n'est pas des hommes que je les reçus; pouvais-je encore en attendre d'eux? Je les trouvai dans la compagnie des animaux qui nous paraissent les plus vils et les plus rebutants; je les trouvai en me mêlant à leurs jeux et à leurs plaisirs; le dirai-je, en parvenant à m'en faire

aimer. Lecteurs honnêtes, dont l'âme généreuse et sensible conçoit et partage tous mes sentiments, vous excuserez facilement les détails dans lesquels je vais entrer. Ah! sans doute, vous avez éprouvé comme moi, en vous indignant de tant de cruautés, le besoin de fuir les regards des hommes, et de vous consoler avec les bêtes.

Longtemps j'avais compté, dans le nombre de mes maux physiques, le tourment d'être inquiété sans cesse par une foule de rats qui venaient chercher un asile et de la pâture sur ma paille. Quelquefois lorsque je dormais, ils couraient sur mon visage, et plusieurs fois ils me causèrent, en me mordant, les douleurs les plus aiguës. Hors d'état de me délivrer de leur présence, et forcé de vivre avec eux, je conçus le projet de m'en faire des amis. Bientôt ils daignèrent m'admettre parmi eux, et je leur ai dû la seule distraction heureuse que j'aie éprouvé pendant les trente-cinq années de mon infortune. Je vais apprendre comment s'établit et se forma cette intéressante société.

Les cachots de la Bastille sont octogones; à celui où j'étais alors, il y avait une meurtrière à deux pieds et demi au-dessus du plancher : l'entrée avait environ deux pieds de longueur, sur dix-huit pouces de largeur : elle allait toujours en diminuant, de sorte qu'à la partie extérieure du cachot, elle n'avait guère plus de trois pouces. C'est par là qu'entrait le peu d'air et de jour dont on me permettait de jouir; la pierre qui en faisait la base me servait aussi de siége et de table, quand, fatigué de rester sur une paille pourrie et infecte, je me traînais à cette meurtrière pour respirer un air nouveau : alors pour alléger le poids de mes fers, je posais mes coudes et mes bras sur cette pierre horizontale. Étant dans cette attitude un jour, je vis paraître, à l'autre extrémité de la meurtrière, un gros rat; je l'appelai, il me regarda sans montrer aucune crainte; je lui jetai doucement un peu de pain, et j'eus soin de ne pas l'effrayer par un mouvement trop vif; il vint, prit le morceau de pain, fut le manger un peu plus loin, et parut m'en demander un second; je le lui jetai, mais plus près; un

troisième encore davantage, et ainsi de plusieurs autres. Ce manége dura tant que j'eus du pain à lui donner : car après avoir satisfait son appétit, il mit dans un trou tous les petits morceaux qu'il ne mangea pas.

Le lendemain il revint, je fus aussi généreux; je joignis même un peu de viande qu'il parut trouver meilleure que le pain; cette fois il mangea en ma présence, ce qu'il n'avait pas fait la veille; le troisième jour, il s'était familiarisé assez avec moi pour venir prendre entre mes doigts ce que je lui présentais.

J'ignore où était auparavant sa demeure, mais il parut vouloir en changer pour se rapprocher de moi; il aperçut de chacun des deux côtés de la meurtrière, un trou assez profond; il fut les examiner tous deux, et fixa son domicile dans celui à droite, qui lui parut le plus commode. Le cinquième jour, pour la première fois, il vint y coucher. Le lendemain, il me rendit sa visite de très-bon matin; je lui donnai à déjeuner : quand il eut bien mangé, il me quitta, et je ne le revis pas jusqu'au jour suivant, qu'il vint comme de coutume; je m'aperçus, lorsqu'il sortit de son trou, qu'il n'y était pas seul; je vis une femelle qui ne montrait que sa tête, et qui semblait épier ce que nous faisions ensemble; j'eus beau l'appeler, lui jeter du pain, de la viande, elle paraissait beaucoup plus timide, et ne vint pas d'abord les chercher : cependant peu à peu elle se hasarda à sortir de son trou, et à prendre ce que je plaçais au milieu du chemin; quelquefois elle se disputait avec le mâle, et lorsqu'elle avait été plus adroite ou plus forte, elle fuyait dans sa retraite, et emportait ce qu'elle avait attrapé; le premier, dans ce cas, venait se consoler près de moi; et pour la punir, il mangeait ce que je lui avais donné assez loin du trou pour qu'elle n'osât venir le lui disputer, mais en affectant toutefois de le lui montrer pour la braver; il s'asseyait alors sur son derrière, et tenait, comme les singes, avec les deux pattes de devant, le pain ou la viande qu'il grignottait avec un air de fierté. Un jour cependant, l'amour-propre de la femelle sans doute l'emportant sur sa retenue, elle s'é-

lance et parvient à saisir, avec ses dents, le morceau que le mâle tenait toujours entre les siennes; aucun des deux ne lâcha prise, et tous deux descendirent de cette manière dans leur trou, où la femelle, qui en était plus près, entraîna le mâle après elle.

Quel contraste faisait, avec mes peines et mes souvenirs, ce spectacle touchant! On conçoit peu, au milieu du monde et de son agitation, qu'on puisse s'y arrêter et s'enivrer même d'un semblable plaisir : je me trompe, ceux qui savent quelquefois rentrer en eux-mêmes, et qui y trouvent une âme sensible, la concevront comme moi, cette jouissance, et en apprécieront aussi les charmes. Mais laissons toutes les réflexions qui pourraient nous distraire, et hâtons-nous de rejoindre mes aimables et innocents compagnons.

Dès qu'on m'eut apporté à dîner, je les appelai; le mâle accourut, et la femelle, comme à l'ordinaire, ne s'approcha que lentement et avec timidité; enfin cependant elle se décida à venir jusqu'à moi, et s'habitua bientôt alors à manger dans ma main. Quelque temps après, il s'en présenta un troisième : celui-ci fit moins de cérémonies ; dès sa seconde visite, il fut de la famille, et parut s'en trouver si bien, qu'il voulut que ses camarades partageassent mon amitié et mes faveurs : le lendemain il vint accompagné de deux autres; ceux-ci, dans le courant de la semaine, en amenèrent cinq : en sorte que, dans moins de quinze jours, notre société fut composée de dix gros rats et de moi.

Je leur donnai à chacun un nom; ils ne tardèrent pas à les retenir et à se reconnaître, lorsque je les appelais, ils venaient manger avec moi, dans le plat ou sur mon assiette; mais je me trouvai assez mal de cette licence, et je fus forcé de leur mettre un couvert à part, pour éviter leurs malpropretés.

Je les avais tellement apprivoisés, qu'ils se laissaient gratter sous le cou et paraissaient y trouver du plaisir : mais jamais ils ne voulaient se laisser toucher sur le dos. Quelquefois je m'amusais à les faire jouer et à jouer avec eux : tantôt je leur jetais un morceau très-chaud; les plus pressés couraient dessus, se brûlaient,

criaient, le lâchaient, tandis que les moins gourmands, qui avaient attendu, le prenaient lorsqu'il était refroidi, et se sauvaient dans un coin où ils se le partageaient; tantôt je tenais suspendue de la viande ou du pain, pour les faire sauter après. Il y avait une femelle que j'avais appelée *Rapino-hirondelle*, à cause de sa grande agilité, je me plaisais extrêmement à l'habituer à ce genre d'exercice : elle était si sûre de sa supériorité sur les autres, qu'elle ne daignait pas se jeter sur ce que je leur présentais : elle se mettait dans la même posture qu'un chien qui tient une pièce de gibier en arrêt; elle laissait sauter celui qui courait après le morceau, et au moment où il l'avait atteint, elle s'élançait et le lui prenait en l'air dans son museau. Malheur à lui si elle ne réussissait pas, car alors elle ne manquait jamais de le saisir au cou et de le percer avec ses dents aussi aiguës que des aiguilles; la douleur le faisait crier, il lâchait sa proie, sur laquelle *Rapino-hirondelle* se jetait, pendant qu'il allait se guérir ailleurs des blessures qu'elle lui avait faites.

C'est avec ces jeux si simples et si innocents que j'eus le bonheur de distraire pendant près de deux ans mes cruels ennuis. Plusieurs fois je crus me surprendre dans un moment de jouissance : un Dieu bienfaisant sans doute avait créé pour mon imagination cet enchantement nouveau; déjà même elle n'avait plus besoin d'efforts pour s'y livrer; le monde, dans ces instants heureux, n'existait plus pour moi. Si je me retraçais alors le souvenir des hommes et de leurs cruautés, je ne le voyais plus qu'en songe. Mon horizon intellectuel se bornait aux murs de mon cachot : mes sens, mon âme et mon esprit s'y concentraient; je m'y trouvais au sein de ma famille; elle m'intéressait, elle m'aimait : pourquoi me reporter dans un autre hémisphère où je ne trouvais que des assassins et des bourreaux.

Mais hélas! cette douce et bienfaisante philosophie ne soutenait pas toujours mon courage, et je payais cher alors cet abandon précieux, cet oubli de mes peines. Cependant un hasard heureux vint procurer à mon esprit de nouveaux moyens

de s'abuser, et de me fournir ceux de varier les exercices de mes élèves, en multipliant mes plaisirs.

Un jour que l'on était venu changer ma paille, je remarquai dans celle que l'on venait de m'apporter un morceau de sureau qui aidait à la lier. Cette découverte me causa une émotion que je ne puis exprimer; l'idée d'en faire un flageolet se présenta sur-le-champ à mon esprit et le transporta. Jusque-là je n'avais ouï dans mon cachot d'autre bruit que celui des verroux et des chaînes; je pourrais donc désormais en dissiper l'horreur par une mélodie douce et touchante : je pourrais cadencer au moins mes soupirs, et peut-être, en abrégeant par ce moyen les heures trop lentes de l'infortune, enchanter quelquefois mes maux et suspendre ma douleur. Quelle source abondante de jouissances! mais comment le faire ce flageolet? mes mains étaient resserrées dans deux gros anneaux de fer, fixés par une barre du même métal : si je pouvais les mouvoir, on conçoit au moins que ce n'était pas sans beaucoup de peine; d'ailleurs je n'avais aucun instrument : mes geôliers ne m'auraient pas donné, pour des trésors, un simple morceau de bois. Je m'avisai de détacher la boucle qui serrait la ceinture de ma culotte; je me servis des fers de mes pieds pour la préparer, la plier et en faire une sorte de petit ciseau; mais il était si faible, que ce ne fut qu'après beaucoup de peines que je parvins à couper le sureau, en faire sortir toute la moelle, et le façonner. Enfin, après plusieurs mois de travail et d'essais, j'eus le bonheur de réussir : je dis le bonheur, et on conçoit que c'en était un bien véritable; j'en jouis tous les jours encore avec plus d'intérêt; depuis trente-quatre ans je possède ce petit instrument; depuis trente-quatre ans il ne m'a pas quitté une minute. Il a charmé longtemps mes ennuis, il rend plus vifs aujourd'hui mes plaisirs. J'aurai soin qu'après avoir servi à embellir les derniers jours de mon existence, il soit déposé à ma mort entre les mains d'un apôtre de la liberté, pour que, placé à la suite dans un de ses temples, il puisse avec tant d'autres monuments du despotisme, en retracer les attentats.

Le temps qu'il me fallut consacrer à ces importants travaux m'avait un peu distrait de mes soins domestiques, et j'avais négligé ma petite famille : pendant cet intervalle, elle s'était augmentée beaucoup ; et dans moins d'un an, elle était composée de vingt-six. J'étais sûr qu'il n'y en avait pas d'étrangers ; ceux qui cherchaient à s'y introduire étaient mal reçus. Il fallait nécessairement alors qu'ils se battissent avec les premiers qu'ils rencontraient. Ces combats étaient pour moi un spectacle amusant. Dès que les deux champions étaient en présence, ils paraissaient juger de leur force au premier coup d'œil, avant même de s'essayer : alors le plus fort claquait des dents, et le plus faible se mettait à crier, et reculait en arrière, sans tourner le dos, dans la crainte que son adversaire ne sautât dessus et ne le mordît. D'un autre côté, le plus fort n'attaque pas de front, parce qu'alors il s'exposerait à se faire crever les yeux : le moyen qu'il emploie est ingénieux et plaisant : il met sa tête entre ses deux pattes de devant et fait la culbute deux ou trois fois, jusqu'à ce que le milieu de son dos vienne frapper sur le museau de son ennemi ; celui-ci alors cherche à fuir, l'autre choisit ce moment pour le saisir ; il se cramponne dessus, et quelquefois ils se battent avec acharnement ; si quelques autres rats se trouvent présents, ils demeurent spectateurs du combat ; jamais ils ne se mettent deux contre un.

Une remarque importante que j'ai faite, c'est que ces animaux paraissent très-froids, et peu portés à l'amour : je les ai examinés avec la plus grande attention, j'ai passé beaucoup de nuits à les épier ; jamais je n'ai pu les voir s'accoupler : je n'ai fait dans ce genre qu'une seule observation qui pourra paraître curieuse. Lorsque dans un combat amoureux, un rat paraît être vainqueur, il borne son triomphe à rester ferme sur les jambes, et à attendre de cette manière la femelle ; celle-ci jette deux ou trois cris, puis se traînant sur son ventre, elle vient se placer entre les quatre pattes du mâle, qui alors lui pisse sur le dos.

Je soumets à des observateurs plus éclairés ces diverses re-

marques, et je les abandonne volontiers à leurs censures.

J'aurais désiré pouvoir apprivoiser de même quelques araignées; mais je ne fus pas aussi adroit que l'infortuné Pélisson. Pour les prendre, je m'étais avisé d'un moyen singulier : j'attachais une mouche avec un de mes cheveux; je la tenais ainsi suspendue sur un trou où je savais qu'était une araignée; celle-ci sortait et la saisissait; je pouvais alors la porter où je voulais, parce que l'araignée ne pouvant monter le long du cheveu, ni se détacher de la mouche, restait en ma puissance.

J'attachais alors le cheveu à une grille, et je mettais un gobelet plein d'eau au-dessous : l'araignée y lâchait un fil, au moyen duquel elle pouvait descendre; dès qu'elle touchait l'eau, elle remontait à la mouche, et de cette manière, je pouvais la conserver longtemps; mais j'eus beau essayer, je ne parvins à en rendre aucune familière.

J'ai prolongé tant que j'ai pu ces consolants récits, comme je prolongeais pendant ma captivité les heureuses distractions dont ils me retracent le souvenir; ils me faisaient perdre de vue les hommes, mais non les oublier tout à fait : je les retrouvais quelquefois, et avec eux, mes tourments et leurs cruautés. Alors il me fallait de nouvelles distractions; il s'en présenta une bien puissante, dont je saisis l'idée avec force.

Mon âme active et impétueuse a toujours éprouvé le besoin de concevoir et d'agir: libre et maître de mes facultés, j'aurais dirigé cette ardeur vers des objets utiles; dans les fers, elle ne me servait qu'à trouver les moyens de les briser. Pour cette fois, je crus trouver un projet qui remplirait l'un et l'autre but; j'osais me flatter du moins qu'en rendant un service à ma patrie, ma liberté en serait la récompense. Voici quel en était l'objet.

J'avais été frappé depuis longtemps de voir que parmi les troupes, on n'armait les officiers et les sergents que de hallebardes, qui rendaient inutiles, pendant la plus grande partie d'un combat, et quelquefois pendant toute sa durée, le courage de ceux qui les portaient : les inconvénients de cet usage abusif

étaient très-nombreux. Dans une bataille, on ne se sert pas toujours de l'arme blanche, ou on ne s'en sert que très-tard; jusque-là, que pouvaient faire tous les bas officiers avec leurs piques et leurs hallebardes? Cependant ils composent plus d'un vingtième de l'armée, et généralement au moins ils en sont l'élite; sans doute un sergent, dont ce grade annonce la bravoure et les services, manie mieux un fusil et avec plus d'avantages pour nous et de pertes pour l'ennemi, qu'une simple recrue, ou un soldat peu exercé, que l'aspect effrayant du carnage trouble et intimide, et qui ne tire que d'une main mal assurée un coup de fusil inutile. Comment était-il possible qu'on ne pensât pas à corriger un pareil abus, et combien devait nous procurer d'avantages dans la première bataille que la France livrerait, ce nouvel établissement que je me proposais d'indiquer, avec des détails qui en montreraient toutes les facilités. Combien nous devions être fiers de donner tout à la fois dans ce genre au héros de la Prusse la leçon et l'exemple.

J'étais tourmenté du désir de communiquer à mon roi et au ministre de la guerre ces idées, qu'il importait beaucoup de ne pas divulguer, avant qu'on n'eût réalisé et mis en exécution mon projet. Mais sur quoi les tracer, comment parvenir à les faire passer de mon cœur dans l'esprit des autres? Pendant ma première détention, M. Berryer avait pris sur lui de recommander qu'on me donnât de l'encre et du papier; mais pour cette fois, j'étais privé de cette douceur; il y avait des défenses expresses de m'en laisser jouir. Cette fois encore, il fallut donc chercher dans ma tête, et j'ose dire dans mon courage et mon industrie, les moyens de présenter ce nouveau plan, et d'en écrire le projet, sans plume ni papier. Voici celui que j'employai.

Pour remplacer le papier qui me manquait, je pris pendant longtemps la mie du pain qu'on me donnait; je la broyais dans mes mains; je la pétrissais avec de la salive, puis en l'aplatissant, j'en fis des tablettes de six pouces carrés, ou environ, et de deux lignes d'épaisseur. (On peut en faire l'essai, et l'on

verra que ces tablettes remplaceraient, au besoin, le papier.) A défaut de plumes, je pris l'arête triangulaire que l'on trouve sous le ventre des carpes; elles sont larges et fortes; en les fendant, on peut les employer facilement au lieu de plumes. Il ne me manquait plus que de l'encre, mon sang pouvait y suppléer, et je m'en servis. Je tirai des fils d'un pan de ma chemise; je liai fortement la première phalange de mon pouce, pour en faire enfler l'extrémité, que je perçai avec l'ardillon d'une de mes boucles; mais chaque piqûre ne me fournissait que peu de gouttes de sang; il fallait les renouveler souvent. Déjà tous mes doigts en étaient pleins; ce qui avait causé une irritation forte, et une enflure dont je craignais les suites. D'un autre côté, à chaque lettre que j'écrivais, mon sang se figeait, et j'étais obligé de tremper ma plume de nouveau; pour remédier à ces deux inconvénients, je fis couler quelques gouttes de mon sang dans un peu d'eau, au fond de mon gobelet; je délayai le tout ensemble, ce qui me fit une encre très-coulante, et par ce moyen je parvins à écrire très-lisiblement, et à rédiger un mémoire dans lequel je détaillais toutes les idées que je viens de présenter plus haut.

Mais cela ne suffisait pas. Mon mémoire avait besoin d'être mis au net et écrit sur du papier, pour être présenté au ministre : je ne pouvais attendre ce service d'aucun de mes geôliers, ni des officiers de la Bastille; ou ils auraient brisé mes tablettes, ou ils se fussent approprié mon travail, et fait honneur de ce projet. Personne cependant n'approchait de moi; un porte-clefs avait seul le droit de pénétrer dans mon tombeau. Il me fallut encore user d'un stratagème. Je demandai le major; et malgré le peu d'empressement de ces messieurs à se rendre aux désirs des prisonniers, je parlai avec assez de fermeté pour l'engager à ne pas se faire longtemps attendre. Dès qu'il fut entré dans mon cachot, je lui demandai si l'intention de la marquise de Pompadour était d'envoyer tout à la fois mon âme et mon corps au diable. « Vous voyez, lui dis-je, que je ne puis plus espérer de soutenir longtemps les tourments affreux que j'endure; je demande que l'on m'accorde au

moins la grâce qu'on ne refusa jamais aux plus grands scélérats. » Il me promit qu'on ne me la refuserait pas, et que dans l'instant il allait m'envoyer le confesseur de la Bastille. Car il est bon que l'on sache que c'était une *charge* dans le lieu, et que le prêtre qui en remplissait les fonctions était officier de l'état-major, et par conséquent un de ses suppôts et surtout de ses espions. Ainsi, dans cet antre affreux, où l'on osait tout, on ne craignait pas même de profaner nos mystères les plus sacrés, et l'on trouvait des ministres du Dieu de paix assez lâches pour prostituer leur caractère auguste, assez barbares pour se rendre complices de tant d'horreurs.

L'homme chargé alors de cet emploi était le père Griffet, jésuite, connu d'ailleurs dans les lettres par quelques productions estimables. Il vint, et sans s'occuper de l'objet pour lequel j'avais paru le demander, sans me prononcer même le mot de *confession*, il me fit mille questions sur toute ma vie passée, mes évasions, et les moyens que j'avais employés pour y réussir. Je cherchai à l'intéresser beaucoup, et, lorsque je crus y être parvenu, je lui parlai de mon projet ; je le priai instamment de le lire, et de me procurer les facilités de le faire connaître s'il l'approuvait. Il y consentit ; je lui remis alors les six tablettes sur lesquelles il était écrit ; lorsqu'il les vit teintes de mon sang, il parut transporté d'une sorte d'admiration mêlée d'horreur. Que n'avez-vous pour maîtres, me dit-il, un cardinal de Richelieu ou le roi de Prusse, ils échaufferaient, ils récompenseraient votre génie, loin de l'étouffer dans un cachot. Je lui répondis que nos ministres n'avaient de ces deux grands hommes que leur despotisme furieux, joint à la lâcheté que donnent la faiblesse et la nullité absolue de l'esprit ; mais qu'au surplus il s'agissait entre nous de mon projet : je le lus ; il l'approuva, et me promit qu'il allait à l'instant même le communiquer au lieutenant de police, et solliciter l'ordre de me faire donner de l'encre et du papier pour le transcrire et le mettre en état d'être présenté. Il réussit dans sa demande ; on m'apporta tout ce qui était nécessaire, et le 14 avril 1758, mon mémoire fut présenté au roi. Sans doute

il le lut, sans doute on fut frappé de toutes mes observations, puisqu'à l'instant même on en fit usage. C'est à cette époque, c'est d'après mon projet, qu'on arma dans nos régiments tous les sergents et les bas officiers de fusils, et qu'on rendit plus active et plus utile, par ce moyen, la valeur de plus de vingt mille bons soldats, qui, jusqu'à ce moment, était presque enchaînée.

Si le favori d'un grand ou de quelque courtisane eût été l'auteur de ce projet, on l'eût récompensé par des honneurs et de fortes pensions; et plût à Dieu qu'elles n'eussent été accordées jamais qu'à ceux qui les auraient méritées ainsi. Pour moi, je ne demandais que l'avantage d'être utile encore, et de pouvoir, en obtenant ma liberté, rendre à ma patrie de nouveaux et de plus signalés services. J'ignorais que solliciter ma délivrance par de tels moyens était, sous le règne de la marquise de Pompadour, appesantir mes fers et resserrer moi-même les liens qui m'enchaînaient. Plus je montrais d'activité et peut-être de talents, plus je lui paraissais dangereux; elle disait sans doute comme Louis XI, dont elle devait si bien connaître l'âme et deviner les sentiments : *Défaites-moi de cet ennemi, pour éviter qu'il ne me morde.* Avec de tels principes, elle devait être peu portée à employer mon zèle; mais pouvais-je les lui supposer, pouvais-je croire surtout qu'elle tenait seule le fil qui mouvait tous les ressorts? Hélas! cela n'était que trop vrai; elle ne conservait de ministres que ceux qui étaient assez lâches pour la craindre, ou assez vils pour la servir.

Après avoir espéré vainement pendant trois mois le prix que j'attendais de ce service, qu'il m'avait fallu solliciter comme une grâce, et que j'avais tant de droits d'exiger comme une justice, je crus devoir réveiller l'attention du roi et des ministres, et intéresser leur sensibilité en leur soumettant encore un nouveau plan. Le premier pouvait rendre les batailles plus sanglantes pour nos ennemis; le second avait pour objet d'adoucir, parmi nous, quelques-uns des maux qu'elles enfantent.

Il me paraissait affreux que la veuve d'un officier ou d'un

soldat ne versât sur la cendre de son époux mort pour la patrie, que des larmes stériles, et que l'État, après avoir causé sa douleur et bien souvent sa misère, ne cherchât pas à les calmer. Le roi de Prusse venait d'assurer à toutes ces veuves une pension; et ce trait, qui attestait la justice et la sensibilité de son cœur, avait fait peut-être pour sa gloire plus que des batailles savantes ou des triomphes éclatants. Partout je l'avais ouï vanter avec enthousiasme : j'eusse été jaloux de voir mon roi se couvrir de la même gloire; mais, pour cela, il fallait des fonds. (L'État obéré pouvait bien suffire aux prodigalités d'une maîtresse et à l'avidité des courtisans, mais non à des actes de justice et d'humanité.) J'indiquais un moyen qui, sans être à charge au peuple, mettait chaque citoyen dans le cas d'acquitter cette dette qui leur était personnelle à tous : il consistait à augmenter de trois deniers le port de toutes les lettres. Par le moindre calcul, je prouvais que ce léger impôt, qui pesait sur tous, sans surcharger personne, était plus que suffisant : j'indiquais les détails de cette distribution, et les facilités de l'assurer.

J'intéressais l'âme du monarque à l'exécution de ce projet si beau, si naturel et si simple; je lui rappelais que ce n'est qu'en faisant des heureux qu'on mérite de l'être. Son cœur était fait pour connaître cette vérité, et il eût été digne de l'entendre, si son esprit, moins facile, n'avait cédé à toutes les impressions étrangères qu'on lui présentait,

Cette fois, je fus loin d'atteindre le véritable but que je m'étais proposé; au lieu de servir et d'honorer l'État, j'eus la douleur de voir qu'on abusait des moyens que j'avais indiqués, pour lui imposer de nouvelles charges. A peine mon mémoire eût-il été présenté à la cour, que l'on augmenta effectivement le port des lettres, sous le prétexte de faire des fonds pour pensionner les veuves des soldats et des officiers morts les armes à la main; mais ce prétexte ne fut qu'un odieux mensonge pour abuser le peuple : les ministres disposèrent du produit de l'impôt, et les veuves n'eurent pas de récompense.

Et moi, il ne devait donc plus me rester d'espéranee? Aucuns des cris que je poussais du fond de mon cachot ne pouvaient plus être entendus, soit qu'ils rappelassent mon innocence et mes tourments, soit qu'ils attestassent mes services, ou au moins le désir et la faculté que j'avais d'en rendre à ma patrie. Déjà, depuis neuf années, j'étais renfermé, persécuté, chargé de fers honteux, et l'on ne m'avait pas encore appris quel était mon crime : on ne m'indiquait aucun accusateur, aucun témoin; on ne me montrait aucun juge; j'invoquais les lois, elles étaient muettes, et tous leurs ministres sourds à mes cris. Citoyens, c'est donc ainsi qu'on se jouait de votre existence; une vile prostituée, ses valets même ou vos ministres, qui n'étaient dignes si souvent que d'en remplir les fonctions, pouvaient ouvrir ou refermer à leur gré sur vous ces portes horribles; ils ne connaissaient plus de guides que leurs passions; de juge qu'une conscience épuisée et devenue incapable de remords, comme elle l'était de l'énergie du crime.

Ces despotes imbéciles ont donc pu croire que courbés sous leur joug par l'habitude, vous baiseriez toujours avec respect les chaînes odieuses dont ils vous chargeaient. Les insensés! ils n'ont pas conçu qu'en les rendant trop pesantes, ils vous avertissaient de vous relever, et vous apprenaient à vous connaître; ils n'ont pas vu qu'ils grossissaient eux-mêmes sur leurs têtes le nuage d'où partirait la foudre qui devait les écraser.

Ainsi je ne pouvais plus me flatter de voir un terme à mes tourments; c'était sur cette paille, si longtemps arrosée de mes pleurs, que j'allais trouver mon tombeau; clémence, justice, pitié, j'implorais tout en vain. De quel nom qualifier cet épouvantable despotisme? S'il est vrai, comme l'a dit un écrivain célèbre (*l'Ami des Hommes*, tom. VI, p. 72), *que les jugements sans loi et sans appel sont une attribution qui dégénérerait en tyrannie dans la main même de l'équité, si elle ne reculait d'horreur de l'accepter*; comment appellera-t-on ces assassinats, que l'on ne daignait pas même rendre juridiques, et qui se commettaient impunément à la voix des

hommes les plus méprisables ou de femmes dont le nom seul outrageait les mœurs et révoltait la pudeur ? Voilà donc les attentats honteux dont tant de Français ont été la victime, et qui ont si longtemps déshonoré tous leurs concitoyens, assez lâches pour les permettre, assez imprudents pour ne pas les craindre.

J'en étais réduit à cet état affreux où l'infortuné que rien ne soutient plus, méconnaissant les lois qui le trahissent, sa conscience qu'il ne peut plus entendre, place le crime au rang de ses devoirs : oui, je l'avouerai, ma main, égarée par le désespoir, osa essayer de hâter le moment qui devait mettre un terme à mes maux. Je ne prétends pas justifier cette faute ; mais qui pourrait ne pas me plaindre au moins en m'accusant ? Pour apprécier mes tourments, je ne demande plus qu'on m'en croie ; voici un témoin irréprochable qui va en donner l'idée. Parmi les papiers relatifs à ma détention, qui m'ont été remis à la Bastille le 16 juillet dernier, était le procès-verbal que je vais rapporter, d'un chirurgien chargé par M. de Sartine de me visiter et de lui rendre compte de mon état : écoutons-le lui-même. Cet homme, s'il est honnête, mérite toute croyance ; et s'il ne l'est pas, il serait difficile de l'accuser d'avoir prétendu imputer au despotisme des cruautés qu'il n'eût pas commises. Dans tous les cas, il ne peut être suspect.

« Monsieur,

« Par vos ordres, j'ai été voir plusieurs fois un prisonnier à la Bastille : après avoir examiné ses yeux et bien réfléchi sur ce que ce prisonnier m'a dit, je ne trouve point extraordinaire qu'il ait perdu une grande partie de la vue. Voilà nombre d'années que ce prisonnier est privé de l'air et des influences du soleil. Il a été pendant quarante mois les fers aux pieds et aux mains dans un cachot. Dans de pareilles situations la nature souffre. Il est impossible de pouvoir éviter de pleurer dans de si grands maux : si une trop grande salivation altère la poitrine, et même tout le corps, il n'est point dou-

teux qu'une trop grande abondance de larmes, et versées pendant si longtemps, n'ait contribué à épuiser la vue de ce prisonnier.

« L'hiver de 1756 et 1757 fut extrêmement rude, la Seine fut gelée comme l'hiver dernier; précisément dans ce temps-là ce prisonnier était au cachot, les fers aux pieds et aux mains, couché sur de la paille, sans couverture; dans son cachot il y avait deux meurtrières de cinq pouces de large et d'environ cinq pieds de hauteur, sans vitres ni panneaux pour les fermer. Jour et nuit le froid et le vent lui donnaient sur le visage, il n'y a rien de si nuisible à la vue qu'un vent glacé, et surtout quand on dort. La roupie lui fit fendre la lèvre supérieure jusqu'au-dessous du nez, alors ses dents se trouvèrent découvertes, le froid les lui fit fendre toutes; la racine des poils de sa moustache fut brûlée; il devint tout chauve; j'ai examiné ces quatre parties avec beaucoup d'attention, elles sont encore aujourd'hui très-visibles.

« Or le froid lui ayant fendu les dents, la lèvre supérieure jusqu'au-dessous du nez, brûlé la racine des poils de sa moustache et rendu chauve, il n'est point douteux que ses yeux, qui sont infiniment plus délicats et plus susceptibles d'impression que les quatre parties dont j'ai fait ci-dessus mention, n'aient souffert de plus grands maux, et subi les mêmes déclinaisons.

« A la fenêtre de ce prisonnier il y a quatre grilles de fer; les barreaux sont fort épais, croisés de manière que, quand on veut regarder un seul objet on en voit trente de même; à la longue cela divise tous les rayons visuels, cela fait beaucoup de mal à la vue. Les murs de la Bastille ont neuf à dix pieds d'épaisseur, par conséquent les chambres doivent être fort humides, l'humidité relâche toutes les parties du corps et amortit tous les esprits vitaux et animaux.

« Ce prisonnier, ne pouvant supporter ses maux, résolut de se faire mourir; pour cet effet, il resta cent trente-trois heures sans manger ni boire; on lui ouvrit la bouche avec des clefs, et on lui fit avaler de la nourriture de force; se voyant rappelé à la

vie malgré lui, il prit un morceau de verre et se coupa les quatre veines ; pendant la nuit il perdit tout son sang : il n'en resta peut-être pas six onces dans tout son corps. Il resta plusieurs jours sans connaissance ; cette grande perte de sang a épuisé toutes ses forces, énervé tous les esprits ; quoique ce prisonnier ait repris un certain embonpoint, on ne doit point juger par là de sa santé ; parce que, son sang ayant été épuisé, il n'a pas assez de chaleur, assez de force pour chasser les humeurs par la transpiration. Ses humeurs se coagulent, se congèlent, forment une certaine graisse qui engendre toutes sortes de maladies, car nous voyons des gens extrêmement gras qui sont accablés de rhumatismes, qui ont des obstructions, des ulcères, la goutte ; et cela ne vient que d'un épuisement, que d'un défaut de transpiration. Le prisonnier se plaint aussi des rhumatismes, qu'il a également contractés dans le cachot, et autres infirmités ; mais je ne fais point mention de ces maladies, parce qu'elles ne sont point de mon ressort (1).

« Or la plus grande cause de la perte de sa vue vient de l'épuisement de son sang ; cela est constaté par un nombre infini de personnes qui se plaignent d'avoir la vue basse, ou très-faible ; et ils disent que ce malheur leur vient de ce qu'ils ont été trop saignés dans les maladies qu'ils ont eues.

« Ce prisonnier se plaint que sa vue est fort trouble, et qu'elle diminue toujours ; cet homme n'est plus jeune, il a passé plus de la moitié de l'âge ; quarante-deux ans : il a passé par de rudes étamines. Voilà quinze années qu'il souffre sans relâche : sept ans, qu'il est privé du feu, de la lumière, de l'air et du soleil ; en outre, comme j'ai dit ci-dessus, il a été cinquante-huit mois au cachot, et quarante mois les fers aux pieds et aux mains, couché sur de la paille sans couverture.

« Ce sont des situations assurément où la nature s'épuise à force de pleurer ou de souffrir ; quand ce prisonnier baisse sa tête sur le devant, ou qu'il est à lire ou à écrire, il sent des secousses à la partie supérieure du cerveau, comme si on lui don-

(1) Le sieur Dejean, auteur de cette lettre, n'était que chirurgien oculiste.

nait de grands coups de poing, et en même temps il perd la vue pendant une ou deux minutes; cela est occasionné par une trop grande abondance d'humeurs : les parties ayant perdu leur ressort, s'affaissent du côté de l'orbite, arrêtent le retour du sang de la veine optique; cette veine se gonfle, comprime le nerf optique; c'est ce qui lui fait perdre la vue jusqu'à ce que ses humeurs aient repris leurs cours. Ce dernier accident est fort dangereux, il y a tout à craindre que ces convulsions ne lui causent un engorgement dans le nerf optique, ou la rupture des vaisseaux, qui peuvent causer une apoplexie ou une paralysie aux nerfs optiques.

Par les collyres, les baumes, les bouillons composés, les fumigations aromatiques, j'ai arrêté totalement le cours involontaire des larmes, j'ai apaisé tout à fait l'inflammation de ses yeux, je suis même parvenu à donner leur premier ressort aux muscles orbiculaires de l'iris, qui étaient extrêmement dilatés; c'est ce qui lui aurait redonné la vue, comme il l'avait auparavant, si cette diminution n'avait été causée que par ces deux accidents; mais comme la perte de sa vue vient de l'épuisement des larmes et du sang, il n'est point possible de pouvoir lui redonner la vue. Monsieur, j'ai cru qu'il était nécessaire de vous donner cette relation, parce qu'il est inutile de faire dépenser de l'argent au roi pour des remèdes et pour mes visites; parce qu'il n'y a uniquement que la cessation des maux, le plein air et un grand exercice, qui puissent conserver le peu de vue qui reste à ce prisonnier. L'air fortifiera toutes les parties de son corps, et le grand exercice dissipera la trop grande quantité d'humeurs de sa tête, qui lui causent ses fréquentes convulsions, et qui lui causeront la perte de sa vue, si sa souffrance continue. »

Signé DEJEAN.

Le sang se glace au récit de pareils forfaits; mais quel sentiment nouveau éprouvera-t-on, quand on saura que les conseils salutaires de ce chirurgien, la peinture horrible qu'il fai-

sait de ma situation ne firent aucune impression sur l'esprit de mes persécuteurs, et que je restai dans mon cachot. Je n'en fus tiré que longtemps après, lorsque dans un débordement de la Seine, il fut plein d'eau. Et que l'on ne fasse pas à mes bourreaux l'honneur de croire que la pitié pût leur inspirer alors ce mouvement; on ne reçut les ordres de me transférer dans une des tours, que parce que le porte-clefs qui me servait, obligé toutes les fois qu'il venait, de marcher dans l'eau, s'en plaignit amèrement.

Enfin je respirai un air moins épais, et je pus contempler plus distinctement les cieux : on me mit dans la première chambre de la tour, nommée la *Comté;* elle était sans cheminée; ce qui, comme l'on voit, la rapprochait beaucoup encore d'un cachot. On craignait sans doute d'habituer trop tôt mon âme à quelques adoucissements. Une autre raison pour laquelle je fus placé dans cette chambre, c'est qu'elle était du département d'un nommé Daragon, le plus impitoyable de tous les hommes; ayant été puni déjà à cause de moi et pour n'avoir pas empêché mon évasion; il ne devait pas manquer sans doute, sous le prétexte de me surveiller avec plus d'exactitude, de me persécuter avec plus de cruauté. Qu'on ne m'accuse pas de prêter à mes ennemis des motifs aussi atroces; ceux qui auront suivi tous leurs mouvements ne me feront pas ce reproche; ils trouveront facilement la preuve de ce que j'avance, dans la connaissance qu'ils ont acquise des sentiments qui animaient mes persécuteurs; elle les conduit et les ramène infailliblement du principe aux conséquences : tel un mécanicien habile juge facilement de la force des poids et de l'étendue des leviers, en voyant se mouvoir la masse qu'ils ont fait agir.

Mais, que dis-je? j'ai parlé de preuves : ah! si l'on en veut une, je vais la fournir, et elle fera trembler.

J'ai dit que ma nouvelle demeure ressemblait, à bien des égards, au cachot que je venais de quitter; elle était moins humide, et l'air que j'y respirais était moins épais; ou plutôt, dans ma chambre, il n'était que malsain, au lieu que, dans le cachot, c'était un poison dont, à chaque aspiration, j'éprou-

vais l'influence cruelle par des déchirements dans les entrailles. Voilà la différence; elle était grande sans doute, mais aussi je ne trouvais plus ce qui m'avait distrait et consolé de ces tourments; je n'avais pu emmener avec moi toute ma petite famille; je la regrettais vivement, lorsqu'un hasard heureux m'offrit les moyens de la remplacer.

Il venait assez souvent des pigeons se poser sur ma fenêtre : je conçus le projet d'en apprivoiser quelques-uns; sans doute, si j'y parvenais, ils me consoleraient facilement de la privation de mes rats : combien leurs caresses devaient être plus douces, leur amitié plus touchante ! L'esprit entièrement occupé de cet objet, je cherchai à réaliser ces idées. Je fis, avec quelques fils que je tirai de mes chemises et de mes draps, un petit filet que je tendis au dehors de ma fenêtre, et avec lequel je pris un superbe mâle : j'eus bientôt alors la femelle, qui paraissait demander elle-même à venir partager ses fers. Je mis tous mes soins à les consoler de leur captivité; je les aidais à faire leur nid, à réchauffer, à nourrir leurs petits : mes soins et ma tendresse égalaient la leur. Ils parurent y être sensibles, et cherchèrent à m'en payer par des témoignages de leur affection. Lorsque cette touchante réciprocité de sentiments fut établie entre nous, je ne m'occupai plus que d'eux. Comme j'épiais leurs actions ! Comme je jouissais de leurs amours ! Je m'égarais auprès d'eux, et mon imagination rêvait quelquefois leur plaisirs.

Tous les officiers de la Bastille, étonnés de mon adresse, vinrent examiner ce spectacle : je me plaisais à les étonner en leur parlant des jouissances que j'éprouvais ; peu faits pour les sentir, ils ne pouvaient pas les concevoir. Daragon en fut jaloux, et résolut de les troubler : ce malheureux frémissait de rage quand il voyait qu'une palpitation de mon cœur n'était pas un supplice. Il était soutenu par quelques-uns des chefs, dont il était le complaisant et la créature, et qui autorisaient toutes ses infamies : on approuvait tout ce qu'il osait se permettre; il résolut donc ou de me priver de mes pigeons, ou de me faire payer cher la permission de les conserver. Je le gra-

tifiais tous les dimanches d'une des sept bouteilles de vin qu'on me donnait pour ma semaine; il eut l'impudence de m'en demander quatre : je lui représentai qu'il m'était impossible, dans l'état d'affaiblissement où j'étais, de me priver de ce secours qui m'était si nécessaire pour soutenir et ranimer mes forces : il me dit que sans cela il ne m'achèterait plus de graines pour mes pigeons, quoique je la payasse quatre fois plus qu'elle ne valait : outré de toutes ces insolences, je lui répondis avec un peu de fermeté; il sortit en écumant de rage, et rentra quelque temps après, en m'annonçant qu'il venait obéir au gouverneur, qui avait donné l'ordre de tuer mes pigeons : mon désespoir à ce mot fut horrible, il troubla totalement ma raison ; j'aurais donné ma vie pour assouvir sur ce monstre ma trop légitime vengeance; je le vis faire un mouvement pour se jeter sur ces innocentes victimes de mon infortune; je m'élançai pour le prévenir; je les pris, et dans mon transport, je les écrasai moi-même.

Ce moment fut peut-être le plus affreux de ma vie; je ne m'en suis jamais rappelé le souvenir qu'avec déchirement. Je fus alors pendant plusieurs jours sans vouloir prendre de nourriture; la douleur, l'indignation se disputaient mon âme : mes soupirs étaient des hurlements, et j'avais les hommes en horreur.

Nous eûmes peu de temps après un nouveau gouverneur, et ce changement en apporta un dans notre sort : le comte de Jumilhac, fait pour honorer une semblable place, était généreux et compatissant; il s'occupait de ses prisonniers, et ne s'en occupait jamais que pour adoucir et calmer leurs douleurs. Il parut sensible aux miennes; il me promit ses soins, et selon son usage, il tint plus qu'il n'avait promis.

Il me procura une audience du lieutenant de police; c'était M. de Sartine alors : il entre sur la scène, et désormais il va jouer un grand rôle dans l'histoire de ma vie.

Il écouta avec attention le récit que je lui fis : mon projet militaire surtout le frappa beaucoup; il m'assura que dès que j'aurais obtenu ma liberté, il me ferait accorder la juste récompense que ce service méritait; il m'en donna sa parole

en présence du gouverneur; du sieur Ferrant, lieutenant de roi, et de M. Chevalier, major : ce dernier vit encore. Il permit en outre qu'on m'accordât deux heures par jour de promenade sur le haut des tours ou la plate-forme de la Bastille.

Mes sentiments pour ce magistrat ont dû éprouver la gradation qu'il a mise dans sa conduite envers moi. A ce moment il me procura la jouissance dont je viens de parler. Il parut me voir avec quelque intérêt; je lui montrai de la reconnaisance, je cherchai à lui en donner des preuves, en lui témoignant assez de confiance pour soumettre à ses observations deux plans nouveaux que j'avais conçus.

Le premier était relatif aux finances. Alors, comme aujourd'hui, elles étaient épuisées, bouleversées, et nous manquions absolument de numéraire. Combien j'ai dû être fier dans ces derniers moments de voir que les bases sur lesquelles je m'appuyais, étaient les mêmes exactement que celles qui ont servi de fondement au nouveau plan de finances qui vient d'être décrété par l'Assemble nationale. Elle a légitimé, elle a sanctionné l'établissement momentané d'un papier. Je proposais celui d'une monnaie qui devait remplir le même but, être destinée aux mêmes usages, et retirée par les mêmes moyens. Les inconvénients qu'on devait m'opposer étaient les mêmes que ceux qu'on a présentés pour faire rejeter l'établissement nouveau; j'employais pour y répondre les mêmes solutions dont l'assemblée s'est servie pour étayer son système. Voilà ce que prouve mon plan écrit à cette époque, lu depuis par une multitude de personnes distinguées qui pourront attester ce fait.

Le second projet, qui m'a été enlevé de force le 17 juillet 1777 par le commissaire Chesnon, avait pour objet l'établissement de greniers d'abondance, pour prévenir dans l'État les maux affreux que l'idée seule de la famine entraîne : rien n'est plus simple que le moyen que j'indiquais pour la construction et l'approvisionnement de ces magasins. C'était un léger impôt mis sur les mariages, qui n'était point forcé, mais qu'à coup sûr tous les gens riches, ou ceux qui veulent le paraître, auraient payé avec empressement, parce que j'avais eu l'a-

dresse de l'établir sur la vanité. On concevrait difficilement quels étonnants résultats me donnaient les calculs faciles et naturels que je faisais ! combien de vérités utiles, négligées ou méconnues sortiraient ainsi avec éclat des plus simples rapprochements! J'indiquais des moyens sûrs de mettre chaque province de France, chaque ville, chaque bourg, chaque village à l'abri du besoin, en cas de disette de blé. Que ne devrions-nous pas à de telles institutions, aujourd'hui surtout que la rage de nos ennemis a osé tenter l'exécrable moyen de nous affamer, et de rendre inutiles les bienfaits de la nature, pour forcer le peuple, dans les accès du désespoir, à briser les instruments de sa félicité future?

S'il fallait prouver les avantages inexprimables que procureraient ces magasins d'abondance, nous apprendrions à les connaître dans un petit État devenu depuis une de nos provinces : la Lorraine dut autrefois un établissement de ce genre à la bienfaisante prévoyance d'un souverain à qui on permit quelque temps de la rendre heureuse : sous une bonne administration, avec peu de fonds, il était parvenu, au moyen des fruits que cet établissement avait produits dans un court espace, à l'étendre considérablement et à mettre la province en état de subvenir toujours à plusieurs années de disette. Après la mort de Stanislas, on a détruit ces magasins, et la Lorraine a connu, comme toutes les autres provinces, les horreurs de la famine. Ce crime public, dont elle a gémi plus d'une fois, a été commis par l'intendant qui l'opprimait alors (1), et par son tribunal supérieur, complice de cet attentat, puisqu'il a eu la lâcheté de le permettre.

(1) M. De la Galaizière, aujourd'hui intendant d'Alsace. Le rédacteur de ces mémoires, qui rapporte ce fait, en demeure garant; il a appris à le connaître dans la capitale de la Lorraine, sa patrie, où il a vécu jusqu'à ce moment : étant plus jeune, il avait osé laisser entrevoir cette vérité, dans l'éloge du Sully de cette province; on le força de la taire : aujourd'hui qu'il est permis de ne parler, de ne penser que d'après son âme, il satisfait, en la publiant, au besoin qu'il a toujours éprouvé d'obéir à la sienne, et d'exhaler les transports que toute idée d'oppression lui inspire.

Quelque temps après que j'eus fait remettre à M. de Sartine les deux mémoires qui contenaient les projets dont je viens de parler, le sieur Falconnet, aide-major de la Bastille, me fit l'honneur de venir causer avec moi dans ma prison, et me dit en propres termes : « Si M. de Sartine vous donnait quinze cents francs de pension, *bien payés, mais bien payés,* ne vous désisteriez-vous pas de votre projet des magasins d'abondance ? »

La tête pleine de mes idées, échauffé encore par cette question, je lui répondis sur-le-champ et sans réflexions que, pour cinquante mille écus comptants, je ne renoncerais pas à l'honneur de l'avoir proposé. » Cependant, reprit l'aide-major, dans l'état où vous êtes, si j'étais à votre place, je me croirais trop heureux d'en recevoir une pareille récompense. » — Je le conçois, lui répondis-je à l'instant, en faisant le petit Alexandre ; et moi aussi, si j'étais Falconnet, je l'accepterais avec empressement. »

Dès qu'il fut sorti, je réfléchis à la maladresse avec laquelle je venais de lui répondre : cette étourderie pouvait me causer des chagrins ; pour les prévenir, ou dissiper mes craintes, je demandai encore le père Griffet, dont j'avais eu lieu d'être satisfait une première fois : je lui fis part de cette conversation ; il conçut les mêmes idées que moi. « Depuis le temps que vous êtes à la Bastille, me dit-il, vous devriez la connaître : je ne doute pas que l'officier qui est venu vous parler n'ait été envoyé par M. de Sartine ; quels qu'aient été les motifs, votre refus, et la manière surtout dont vous l'avez énoncé, l'aura indisposé, et je crains que vous n'ayez à vous en repentir. »

Je n'ai plus du tout ouï parler depuis de cet objet ; mais aussi je n'entendis plus parler des promesses que m'avait faites M. de Sartine. Accablé de son silence, je lui adressai des lettres, des placets auxquels il ne répondit pas. Enfin un jour je lui mis sous enveloppe les vingt-quatre lettres de l'alphabet, en l'invitant de m'indiquer les moyens d'en composer des mots qui pussent l'attendrir, lui rappeler ses promesses.

On conçoit qu'il ne répondit pas plus à cette épître qu'à

toutes les autres ; quoi qu'il en soit, on ne changea rien à mon sort, et on ne me retira aucune des permissions qu'il m'avait accordées. J'avais celle de la promenade sur les tours, c'était une faveur dont on ne faisait jouir que les personnes qualifiées : les hommes ordinaires, *les membres du Tiers-État* ne pouvaient se promener que dans les cours, où il n'y avait pas de vue; au lieu que sur la plate-forme on apercevait tout le riche bassin au milieu duquel Paris est situé.

Assez d'autres ont fait connaître les détails du régime intérieur de la Bastille : je ne les retracerai pas ici, puique je n'aurais rien de nouveau à apprendre; mais on me permettra au moins de dire un mot de la nourriture qu'on y donne : cet objet peut bien composer un chapitre dans l'histoire de mes infortunes.

La nécessité de prendre des aliments devenait, à la Bastille, et en général dans toutes les prisons d'État, un des supplices de ceux qui y étaient détenus. Ce n'était pas qu'on n'eût de quoi suffire amplement à ces besoins; mais tout était toujours accommodé sans soins, sans propreté, ou plutôt avec une affectation qui annonçait au moins une indifférence bien barbare. Ce qui était plus rebutant encore, ce qui seul eût inspiré le dégoût, c'était la monotonie constante avec laquelle on servait sans cesse les mêmes mets, et toujours avec une exactitude si géométrique, qu'un prisonnier eût pu annoncer pendant un siècle entier ce qu'il devait avoir le lundi, le mardi, et tous les autres jours de chaque semaine. C'était de la viande de boucherie dure, mal cuite ou desséchée ; des légumes dans lesquels on ne se serait pas douté qu'on avait mis du beurre, si on ne l'eût senti à sa force, qui finissait toujours par affecter douloureusement l'estomac : du poisson quelquefois pourri, toujours sans saveur et sans goût; des pieds de cochon, qu'on ne se donnait presque jamais la peine de râcler; ou quelquefois enfin de la mauvaise pâtisserie à moitié cuite ; une soupe et du vin détestables : voilà de quoi était composé l'ordinaire de ces lieux, où le roi payait cependant 6 et jusqu'à 10 livres de pension par jour pour chaque prisonnier. Soit que les gouver-

neurs méconnussent cet odieux régime par leur négligence à le surveiller, soit plutôt qu'ils l'autorisassent par une cupidité infâme, il fallait être bien cruel pour se faire un jeu des tourments des prisonniers, les multiplier, les accroître, et empoisonner ainsi la seule jouissance qu'au moins ils eussent pu goûter.

Je ne m'appesantirai pas sur ces détails; ils ont beaucoup contribué sans doute à me rendre ma captivité insupportable; mais il ne m'était pas toujours possible de m'en occuper, tant les années de ma douleur étaient continuellement semées d'événements incroyables qui semblaient se succéder, ou plutôt s'accumuler pour déchirer mon cœur.

Un jour dans une de mes promenades, je causais avec la sentinelle qui me gardait; elle ne me connaissait pas; elle avait servi sous mon père, et m'apprit qu'il était mort. Ce coup affreux auquel je n'étais pas préparé m'anéantit, et je tombai sans connaissance.

Je savais que mon malheureux père avait tenté tous les moyens qui étaient en son pouvoir pour fléchir mes oppresseurs : je me flattais toujours que tôt ou tard on se laisserait toucher par ses prières et ses gémissements; et cette ressource, la seule peut-être qui me restât, m'était encore enlevée : tous les jours un événement nouveau venait resserrer ma chaîne et l'appesantir; il semblait que la nature entière fût conjurée contre moi, et qu'elle rassemblât toute sa puissance pour m'accabler et me désespérer.

J'ai dit que la mort de mon malheureux père m'enlevait les dernières ressources qui me restassent. Ah! oublierais-je celles que je trouvais dans l'inépuisable tendresse de ma mère. Je baigne à ce moment de mes larmes une foule de ses lettres que j'ai sous les yeux : il fallait être mère pour sentir et s'exprimer ainsi. Son cœur était déchiré, et elle cherchait à me consoler encore; elle fatiguait tous les ministres de ses cris et de ses gémissements. « Faut-il que je descende au tombeau, écrivait-elle à M. Berryer (1), sans revoir mon fils, mon

(1) Lettre du 17 juin 1758.

cher fils, que j'aime si tendrement : ah! que le contre-coup de ses peines m'est terrible ! son triste sort abrége et précipite mes jours. »

Écoutons-la ; lorsqu'elle s'adressait à ma persécutrice : « Madame, lui écrivait-elle (1), mon fils gémit dans la Bastille depuis longtemps pour avoir eu le malheur de vous offenser, et je gémis plus que lui ; son triste sort me tourmente nuit et jour ; je ressens toute l'amertume de ses peines, sans avoir partagé sa faute ; que dis-je? hélas! j'ignore en quoi il vous a déplu : il était jeune pour lors, et sûrement il fut entraîné par d'autres. Ah ! qu'il doit penser différemment aujourd'hui ! les réflexions d'un captif ne ressemblent point aux vaines pensées d'un jeune homme libre. S'il ne mérite pas votre pardon, Madame, ne pourrai-je pas le mériter moi-même pour lui? Soyez touchée de mon sort ; ayez compassion d'une mère affligée ; laissez-vous fléchir par mes larmes. La mort me fermera bientôt les yeux, n'attendez pas que je sois au tombeau pour faire grâce à mon fils : je n'ai que cet enfant, l'unique espérance de ma vieillesse : rendez-le moi, Madame, vous êtes si bonne !.... » O ma mère, vous lui parlez de sa bonté, vous vous abaissez jusqu'à cet effort! Grand Dieu! la tendresse d'une mère peut donc se porter à un tel excès de courage ?... « Ne me refusez pas mon fils, Madame, la seule consolation de ma vieillesse : rendez-le, de grâce, à mon affliction, rendez-le à mes soupirs, rendez-le à mes pleurs, rendez-le à mes sanglots ». Et ce monstre était inflexible.

Beaucoup d'autres personnes sollicitèrent ma délivrance ; mes parents, mes amis parvinrent plus d'une fois à intéresser en ma faveur quelques-unes de ses créatures ou de celles de M. de Sartine ; toujours on les accablait par ces mots foudroyants : « Gardez-vous de solliciter la grâce de ce malheureux ; vous frémiriez si vous connaissiez ses crimes. » Ainsi ce n'était pas assez pour ces infâmes persécuteurs de torturer mon corps, ils osaient me flétrir et me déshonorer ! Ils ont porté l'atrocité

(1) Lettre du 17 juin 1758.

jusqu'à éloigner de moi ma famille : ils m'ont isolé sur la surface de la terre, ils m'ont rendu pour tous un objet d'opprobre et d'horreur, et j'étais innocent!

Mon âme, abîmée longtemps dans cette foule de réflexions cruelles, se réveilla un jour à la lueur d'un rayon d'espoir qui vint l'éclairer et la consoler. J'ai fait connaître jusqu'à quel point je saisissais les moindres idées qui pouvaient me fournir les moyens de briser mes fers. Je m'aperçus, en calculant les distances, qu'il me serait possible de jeter, du haut des tours où je me promenais, un paquet dans la rue Saint-Antoine; mais il y avait loin de ce premier pas à une parfaite réussite : il fallait renfermer quelque chose dans ce paquet et cette fois encore je n'avais ni plume, ni encre, ni papier : il fallait diriger le hasard, qui seul ne pouvait pas conduire dans la rue Saint-Antoine, vis-à-vis de moi, précisément à l'instant même où je jetterais ce paquet, une personne assez honnête pour s'intéresser au sort d'un malheureux qu'elle ne connaissait pas; assez compatissante pour me servir, et me donner des soins généreux ; assez courageuse pour oser braver mes ennemis ; il fallait enfin tromper encore une fois la vigilance de mes gardiens, qui ne me perdaient pas de vue un moment, et qui avaient appris à se défier de moi. On a pu voir que les obstacles ne m'arrêtaient pas ; je ne vis rien dans ceux-ci qui dût me décourager.

Je m'occupai d'abord du soin de me débarrasser de ceux qui m'accompagnaient dans mes promenades : c'était ordinairement le sieur Falconnet, dont j'ai déjà parlé, avec un sergent des gardes de la Bastille. Falconnet méritait peu de ménagements; il était encore au-dessous de sa place, qui était par elle-même au-dessous de la classe la plus vile ; un de ses moindres défauts était d'être grand parleur. Lorsqu'il accompagnait un prisonnier, il ne le quittait pas qu'il ne lui eût dit et répété tous les hauts faits qui illustraient sa gloire. Il devait être difficile de me défaire de cet homme, et de le guérir de la manie de me faire tous les jours son panégyrique ; je pris le parti de le contredire sur tout, de nier tous les faits qu'il m'avançait, et

de le piquer à chaque mot par quelque sarcasme. Ce moyen me réussit; il ne me quittait jamais qu'il ne fût en courroux, et il finit par se condamner au silence quand nous étions ensemble. Cela ne suffisait pas; il fallait aussi l'habituer à ne pas suivre tous mes mouvements : ce qui était plus difficile. C'était son devoir alors qu'il remplissait; et puisque je lui ôtais la fantaisie de me parler, il ne lui restait rien de mieux à faire qu'à le remplir : cependant je trouvai encore un moyen qui me réussit. Ce fut de marcher avec la plus grande vitesse et de courir presque toujours pendant mes promenades. La première fois, Falconnet voulut m'empêcher de faire cet exercice. « Ne marchez pas si doucement : je ne viens pas à la promenade pour vous; mais vous, vous y êtes pour moi; et mes incommodités exigent que je fasse des sueurs, je cherche à les provoquer. » Il fut contraint de me laisser faire, peu à peu il s'habitua à ma manière, et me laissa courir et sauter à ma fantaisie : pour lui, il marchait à son aise; et comme il ne pouvait plus causer avec moi, il se dédommageait avec mon autre gardien, en sorte que bientôt ils firent assez peu d'attention pour n'être plus surpris de me voir à l'extrémité opposée de la plate-forme : j'y restais quelquefois arrêté un quart d'heure; tandis que, dans la chaleur de leur conversation, ils me perdaient de vue, et ne pensaient pas même à me regarder.

Lorsque cette première batterie fut ainsi dressée, je m'occupai à trouver quelqu'un qui pût et qui voulût m'entendre, et dont l'extérieur seul, puisque je ne ne pouvais pas le connaître autrement, m'inspirât assez de confiance pour que je consentisse à lui livrer le secret de ma vie. Du haut de cette plate-forme, je distinguais parfaitement les divers appartements des maisons qui entouraient la Bastille; je m'étudiai à connaître toutes les personnes qui les occupaient : je cherchai surtout, pour l'exécution de mon projet, des femmes, et je désirais les trouver jeunes : leur âme aimante et douce est plus susceptible de pitié : l'infortune les émeut, les intéresse plus vivement; leur sensibilité s'altère moins vite, et les rend capa-

bles de plus d'efforts. La nature nous inspire ces vérités; je les sentais alors, mais je ne les connaissais pas encore. Combien j'ai appris depuis à m'en pénétrer ! Combien vous avez su m'en convaincre, ô vous! femme vraiment héroïque (1), qui avez brisé mes chaînes; vous qui, sans me connaître, et sur le simple récit de mes malheurs, sans amis, sans protections, sans fortune, sans autre guide que votre cœur, avez accablé mes ennemis de votre vertu, bravé leur rage et jusqu'à votre faiblesse; vous dont mon âme éprouve un besoin si pressant de s'occuper sans cesse, et d'occuper tous les autres; ah! combien ma plume trop lente retarde, au gré de mon impatience, l'instant où je pourrai apprendre, par votre exemple, jusqu'à quel point l'Être bienfaisant qu'une sensibilité si vive, mais si rare, anime, peut nous retracer sur la terre l'image auguste de la divinité.

Un hasard heureux me servit au-delà même de mes espérances. Je remarquai deux jeunes personnes seules dans une chambre où elles travaillaient : leur physionomie me parut douce et jolie; je ne me trompais pas. L'une d'elles ayant jeté les yeux de mon côté, je lui fis avec ma main un salut que je cherchai à rendre honnête et respectueux : elle avertit d'abord sa sœur, qui me fixa sur le champ. Je les saluai alors toutes deux de la même manière, et elles me répondirent toutes deux avec un air d'intérêt et de bonté. Dès ce moment nous établîmes entre nous une sorte de correspondance. Tous les jours je leur rendais ma visite, elles furent aussi exactes à nos rendez-vous : elles entendaient parfaitement mes signes, et m'annonçaient par les leurs, de la manière la plus expressive, qu'elles s'offraient volontiers à me rendre service : je leur fis comprendre, en leur montrant un paquet qu'elles m'invitèrent à leur jeter, qu'il n'était pas temps encore, mais que sous peu j'en aurais un autre à leur envoyer.

(1) Mad. Legros dont la conduite à mon égard égale et surpasse peut-être tout ce que nous trouvons de plus digne de notre admiration dans les annales de la vertu; ces détails seront placés à leur rang dans la suite de ces mémoires.

Rentré dans ma chambre, je m'occcupai des moyens de rendre leur bonne volonté efficace : je n'avais pas encore exactement déterminé quel usage je ferais de la faculté de me faire entendre hors de l'enceinte de ma prison : après y avoir réfléchi un moment, je m'arrêtai à une idée que je crus me tracer la seule route que j'eusse à suivre.

Il était inutile sans doute de m'adresser davantage à des intermédiaires ; je l'avais tenté trop souvent et toujours en vain ; ma persécutrice semblait s'irriter au contraire des efforts que je faisais pour l'apaiser ; et les larmes de mes amis, les instances de mes protecteurs, n'avaient abouti qu'à échauffer son cœur et à rendre sa haine plus active. Je ne pouvais pas l'attendrir ; je résolus de la faire trembler. Je pouvais, du fond de mon cachot, la dévoiler aux yeux de la France indignée, et la montrer nue à ceux de son amant, que j'effrayerais peut-être par sa laideur : elle était sur le trône, et moi dans les fers ; elle pouvait disposer de mes jours, mais je pouvais disposer de son honneur, ou plutôt, pour ne pas profaner ce nom respectable, je pouvais arracher le masque qui lui en tenait lieu. Il me suffisait de placer en des mains sûres l'histoire qui m'était connue de sa naissance et de son opprobre : en m'arrachant la vie, elle devait craindre mon dernier soupir ; il eût été terrible, c'était surtout dans mon tombeau que je devenais redoutable pour elle. Rien alors n'eût arrêté les coups sous lesquels je pouvais l'accabler. Les amis dans le sein desquels je déposais ma vengeance l'eussent avertie de ces dangers, et ne lui eussent laissé que le temps de les prévenir et de me rendre justice. Déjà je la voyais implorer ma clémence, et arrêter mon bras prêt à la frapper. Je voyais cette femme orgueilleuse se précipiter à mes pieds, détacher elle-même mes liens, acheter mon silence et son pardon à force de bassesses : déjà je jouissais du bonheur de lui apprendre que je la méprisais trop pour daigner la punir.

J'avais des amis dont le zèle m'était connu, et en qui j'étais sûr de trouver le courage de me servir. Je me proposais d'adresser surtout ce mémoire à la Beaumelle, connu avantageusement dans la république des lettres par des ouvrages esti-

més, et par la haine de M. de Voltaire. Plein de ces idées, je m'occupai à rédiger ce travail; j'avoue que je le fis avec mon âme, et que trempai ma plume dans le fiel dont elle était abreuvée.

Quand j'en vins à l'exécution, je me rappelai que je n'avais encore aucune des choses nécessaires pour écrire. J'opposai à cet obstacle les secours qui, dans tous les temps, m'ont servi efficacement pour les surmonter, la patience et une méditation toujours tendue vers le même objet : et cette fois encore, je réussis et je parvins à mon but.

Je ne pouvais pas employer de tablettes, il m'en eût fallu une trop grande quantité; j'aurais éprouvé plus de difficultés à les cacher jusqu'à ce qu'elles fussent remplies, et d'ailleurs elles eussent été infailliblement brisées par la chute du haut des tours sur le pavé. J'avais des livres, M. de Sartines m'avait permis d'en acheter quelques-uns; j'en détachai des feuillets, et j'écrivis sur les marges et entre les lignes. J'aurais pu prendre au lieu de plume des arêtes de carpe, comme la première fois; mais j'avais observé qu'elles ne pouvaient servir à des caractères fins, comme l'étaient ceux qu'il fallait placer dans les interlignes d'un ouvrage imprimé : j'usai d'un autre expédient. Je pris une pièce de deux liards que je frappai au point de l'aplatir comme une feuille de papier, et de l'étendre comme un écu de six francs; ensuite je l'arrondis, et je parvins à en faire une excellente plume, comme nous en voyons tous les jours dans des crayons. Il ne me manquait plus que de l'encre; je tremblais de recourir au cruel moyen que j'avais employé. Indépendamment de la douleur que je m'étais causée en me perçant les doigts à coups redoublés d'ardillon, j'avais craint longtemps que la gangrène ne s'y mît, et je devais redouter bien plus, une seconde fois, cet accident; il fallut donc encore avoir recours, pour cet objet, à une invention nouvelle. Je pouvais faire de l'encre avec du noir de fumée; mais comment m'en procurer? Depuis huit ans je n'avais vu ni feu ni lumière : mes ennemis, dont l'idée la plus ordinaire était que je trouverais les moyens de sortir de l'enfer, avaient défendu, sous

les peines les plus fortes, qu'on me laissât entre les mains une tête d'épingle : et j'en fus réduit à créer pour justifier leur prévoyance.

Je cherchai d'abord à me procurer de l'amadou : pour cela, je prétextai une violente douleur de dents, et je priai le sergent qui fumait, en m'accompagnant sur la tour, de me prêter sa pipe pour me soulager, je lui demandai ce qui m'était nécessaire pour la charger et l'allumer : il y consentit. Je ne pus lui prendre son briquet ni sa pierre, mais j'escamotai un morceau de l'amadou. Possesseur de ce petit trésor, je ne fus plus occupé qu'à me procurer du feu. De retour dans ma chambre, j'affectai une colique affreuse ; je fis venir le chirurgien, il me donna de l'huile, c'est ce que je cherchais ; j'avais plusieurs pots de faïence dans lesquels il y avait eu de la pommade ; j'y mis une mèche. Je fis de la ficelle avec des fils que je tirai de mes draps, je pris un bâton de ma chaise, et je me procurai une espèce d'archet ; j'y attachai ma ficelle, que je laissai assez lâche pour pouvoir serrer une cheville que j'avais faite pointue d'un bout, et arrondie à l'autre. Je m'étais muni dans une promenade de deux morceaux de bois très-secs, que j'avais pris après l'affût d'un canon. Je les avais arrangés de façon que la pointe de la cheville pût y entrer. Le tout ainsi préparé, je mis mes deux morceaux de bois entre mes genoux, je plaçai à l'extrémité arrondie de la cheville, un gobelet que je serrais avec ma main gauche : ensuite je tirai, je poussai mon archet, qui, de cette manière, faisait tourner la cheville ; je l'agitai avec tant de vitesse, qu'en peu de temps elle échauffa et embrasa les deux morceaux de bois : j'allumai mon amadou au moyen d'une bonne provision de charpie que j'avais préparée ; je soufflai fort, et je parvins à me procurer du feu, et à allumer mon lampion.

A la vue de cette lumière, je ne fus pas maître de mon premier mouvement ; je sautai, je dansai autour, et il me fallut quelques instants pour calmer mes sens, et dissiper l'heureux délire qui m'agitait.

Je mis ensuite au-dessus du lampion une assiette de terre

vernissée, que j'avais eu soin de conserver à mon dernier repas : je m'en servis comme d'un chapiteau pour recevoir la fumée que ma lampe me donnait ; je ramassais la suie ou le noir dans un morceau de papier, à mesure qu'il s'en formait une certaine quantité : dans l'espace de six heures, j'en eus un volume assez considérable ; je voulus broyer ce noir dans l'eau, mais cela me fut impossible, il surnageait toujours, et je ne pouvais le dissoudre : je n'y parvins qu'au moyen d'un peu de sirop que je me fis donner le lendemain, sous le prétexte d'un rhume violent : avec ces secours, je me procurai une encre excellente en délayant mon noir de fumée dans un peu de sirop et d'eau.

Muni de tout ce qui m'était nécessaire, je fis le mémoire dont je viens d'annoncer le but : je n'en donnerai ici aucuns détails, ils ne peuvent plus intéresser : le public dès longtemps a jugé cette femme, et il ne pourrait rien en apprendre qui l'étonnât, ou dont il daignât encore s'indigner.

Je joignis à l'histoire de ma persécutrice des renseignements pour La Beaumelle ; en cas d'absence de celui-ci, j'adressais le tout à un autre ami, nommé le chevalier de Méhégan ; les notes, les observations, les lettres, tout était dans le meilleur état : enfin j'ajoutai des instructions particulières pour mes deux aimables protectrices : je les priais de s'unir aux personnes que j'indiquais, ou de les remplacer si elles ne les trouvaient pas, et de s'intéresser à m'obtenir ma liberté. Je fis du tout un paquet que j'enfermai dans deux sacs de peau pour lesquels je pris la doublure d'une de mes culottes. Il me tardait de voir arriver l'instant où je me débarrasserais de ce lourd fardeau : j'avais à craindre à chaque instant d'être fouillé : si on m'eût trouvé ces écrits, j'étais perdu à jamais : je fus obligé d'user de soins et de ruses ; enfin j'échappai à ce danger. Depuis quelques jours je faisais signe à mes deux voisines de venir dans la rue recevoir un paquet ; elles ne paraissaient pas m'entendre ; enfin le 21 septembre 1763, j'en aperçus une qui se rendait au signal : je profitai d'un moment où mes gardiens avaient le dos tourné ; je lui jetai mon paquet de toutes mes forces, et je fus assez adroit pour le faire tomber

à ses pieds : je la vis se jeter dessus, le ramasser, le prendre et remonter vite dans sa chambre où l'attendait sa sœur. Après moins d'un quart d'heure, je les vis sortir toutes deux ; elles m'indiquèrent, avec le geste le plus touchant, qu'elles partaient pour porter le paquet aux adresses que je leur avais données. J'ajoutais, dans la lettre que je leur adressais à elles personnellement, que mon premier devoir et mon premier plaisir, à l'instant de ma délivrance, seraient de leur témoigner la sensibilité que m'inspirait leur procédé généreux. Ah ! depuis près de trente années, cette dette si sacrée pèse encore sur mon cœur. Une des deux est morte ; mais l'autre existe, elle vit dans un état peu aisé ; et elle n'a pu lire que dans mon âme l'expression de ma vive reconnaissance. Mes odieux persécuteurs, par une suite de leurs cruautés, m'ont isolé en quelque sorte sur la terre ; ils m'ont livré au tourment de ne plus manger que le pain de l'aumône, et au regret plus amer de ne pouvoir consoler la destinée, ou embellir les jours de ceux qui m'ont prodigué tant de soins ; ils nagent dans l'opulence, et moi je... Ah ! du moins qu'ils me mettent en état d'acquitter dignement tant de bienfaits : l'arrêt qui va les flétrir et les condamner à l'ignominie n'est pas encore prononcé ; je puis l'arrêter : je le sens, je puis leur pardonner à ce prix.

Avec quelle impatience j'attendis l'instant de revoir mes protectrices. Quand elles reparurent le jour suivant, elles me firent beaucoup de gestes que je cherchai vainement à expliquer ; ce que j'y vis de mieux, c'est qu'elles affectaient un air de satisfaction qu'elles me montraient assez ne concerner que moi. Tous les jours elle paraissait plus vive, mais je ne pouvais m'en contenter. Il y avait trois mois et demi que ce manége durait, et il ne m'avait rien appris de nouveau. Enfin le 18 avril 1764, à neuf heures un quart du matin, je les vis se mettre à leur fenêtre, et déployer un rouleau de papier, sur lequel je lus distinctement ces mots, en très-gros caractère :

La marquise de Pompadour est morte hier, 17 *avril* 1764.

Je crus voir les cieux s'entr'ouvrir. Il ne me vint pas même dans l'idée que l'on pût tarder un jour à briser mes fers : jamais je ne m'étais rendu coupable d'aucune faute qui dût m'attirer la vengeance des lois, tout mon crime était d'avoir excité la colère de cette femme impérieuse ; elle n'était plus. Était-il possible que ce sentiment lui survécût ? M. Berryer m'avait dit dans tous les temps, tous ceux qui cherchaient à me consoler me répétaient sans cesse que sa disgrâce ou sa mort seraient le terme de mon infortune. Je croyais en être si certain, que je préparai ma malle, parce que j'attendais à chaque minute l'arrivée de celui qui viendrait m'annoncer l'ordre de ma délivrance. Quel fut mon étonnement, lorsque je vis plusieurs jours écoulés, sans que j'eusse entendu parler de rien. J'écrivis sur-le-champ à M. de Sartines ; je lui rappelai que n'étant pas coupable, n'ayant jamais connu d'accusateur ni de juge, je n'avais pu être retenu à la Bastille que par des ordres de la marquise de Pompadour, que sa mort devait être la fin de ma captivité, comme elle l'était de sa vengeance.

Tous les officiers de la Bastille, les porte-clefs, et généralement tous ceux qui y étaient attachés, avaient reçu les ordres les plus exprès de taire aux prisonniers la mort de la marquise : quel fut l'étonnement du lieutenant de police, en lisant ma lettre : il accourut à l'instant même, et me fit comparaître devant lui : il me demanda avec l'expression la plus vive d'où je tenais cette nouvelle ? Cette question, le ton dont elle était faite surtout me firent concevoir que j'exposais peut-être celles qui me l'avaient apprise, si j'avais la faiblesse de les nommer. Je répondis à M. de Sartines qu'il paraissait attacher une trop grande importance à une semblable misère pour que je ne démêlasse pas le motif qui l'animait ; et que trop clairvoyant pour ne pas entrevoir quelles seraient les suites de l'aveu qu'il exigeait, il m'arracherait les entrailles avant de l'obtenir. Il insista et poussa la bassesse jusqu'à me dire : « Parlez, votre liberté est à ce prix. »

Je ne fus pas maître de l'indignation qui me transporta; je lui répondis : *que je croyais voir Mahomet II faire éventrer douze pages pour savoir lequel lui avait mangé cinq figues*. Il balbutia, il rougit, et sortit en me promettant de s'occuper de moi.

Je laissai passer quelques jours; n'en entendant plus parler, je lui écrivis, je l'accablai de placets, de remontrances : je voulus, ne pouvant pas l'attendrir, le fatiguer au moins par mes importunités : il me fit répondre, *qu'il ne m'oubliait pas, qu'il travaillait pour moi efficacement*. L'officier qui m'apporta cette nouvelle insista beaucoup sur le mot *efficacement;* il avait été témoin plusieurs fois des promesses que m'avait faites M. de Sartines, de m'obtenir la juste récompense à laquelle je pouvais prétendre pour les services que j'avais rendus. Je pris aussitôt la plume; je mandai à M. de Sartines *que s'il fallait acheter par quelques jours encore de captivité la certitude d'une récompense, j'y renonçais formellement; et que dussé-je avoir cent mille écus au bout de six mois, je les payerais trop cher en passant encore ce temps à la Bastille*; *que l'unique faveur que je sollicitais, était la justice qui m'était due à tant de titres; que je renonçais à tout, que je pardonnais tout, pourvu que l'on me rendît à l'instant même ma liberté*.

Je n'entendis plus parler de rien. C'est dans de semblables circonstances que les journées s'écoulent avec lenteur : quel état plus affreux que celui où l'âme oppressée tour à tour par l'impatience, la cruauté, l'espérance et le désespoir, s'abîme dans ce dédale et se replie sans cesse sur elle-même! Les officiers de la Bastille parurent indignés, et pour la première fois peut-être éprouvèrent quelque pitié : un d'eux me laissa soupçonner que les héritiers de la marquise, craignant les trop justes réclamations des nombreuses victimes de la haine de celle-ci, avaient acheté sans doute le silence des ministres, desquels il pouvait dépendre encore d'étouffer leurs derniers soupirs. Cette réflexion me rappela les défenses expresses faites à tous ceux qui pouvaient approcher des prisonniers de la Bastille, de leur

apprendre la mort de cette femme ; elle me rappela la fureur de M. de Sartines, en apprenant que j'en étais instruit, ses menaces pour m'arracher mon secret, et toute la conduite au moins singulière qu'il avait tenue à cet égard. Ces observations, ces calculs achevèrent de m'égarer : je me crus perdu sans ressources, je crus voir une nouvelle conspiration plus terrible que la première : j'avais été victime de la tyrannie d'une femme irritée ; j'allais le devenir de la bassesse d'un ministre, bien plus cruelle parce qu'elle est plus vile : la première pouvait s'émousser ou s'éteindre ; la seconde, plus réfléchie, devait être éternelle.

L'esprit occupé, aigri par ces idées, je ne pris conseil que de la fureur qui m'agitait : j'épanchai mon âme et ma rage sur le papier, et, dans cet accès de délire, j'envoyai à M. de Sartines l'écrit qu'il venait de me dicter : puisqu'il m'était impossible de faire rougir cet homme, je voulais au moins le forcer à venir m'étouffer, et à terminer par là mon supplice ; mais ce nouveau forfait eût exigé une sorte d'énergie, et son âme en était incapable.

J'entends, à ce récit, tous nos hommes prétendus sensés me blâmer avec amertume, et trouver peut-être dans cette conduite la justification des cruautés atroces dont j'ai si longtemps gémi, ou se regarder comme généreux si, en rassemblant tout ce qu'ils appellent leur sensibilité, ils m'excusent par compassion. Ah ! qu'ils apprennent plutôt, ces froids raisonneurs, à plaindre le malheureux que dévore une sensibilité brûlante ; qu'ils apprennent à connaître ce que peut produire l'explosion des soupirs accumulés par le désespoir ; qu'ils apprennent surtout que celui qui baise avec respect la main du tyran qui l'opprime n'est qu'un lâche indigne de pitié ; et que Socrate peut-être ne nous paraît aussi grand que parce qu'il osa braver Anitus.

Ce fut le 27 juillet 1764 que j'envoyai cette lettre : un tyran généreux, quelquefois un tyran peut l'être, eût été frappé en la lisant ; il eût rougi, et il aurait pardonné : M. de Sartines me fit jeter au cachot : ce fut sa réponse, elle était digne de lui.

J'y restai au pain et à l'eau jusqu'au 14 août suivant. Sans doute il réfléchit que les officiers de la Bastille, témoins des promesses antérieures qu'il m'avait faites et de la conduite qu'il tenait alors, en devinaient facilement les motifs; et semblable à tous les autres despotes, qui, au moment même où il nous accablent de leurs vices, osent s'exercer à feindre des vertus, il fit répandre, dans tout le château, le bruit qu'il était disposé à me rendre ma liberté; mais que, pour m'habituer peu à peu à respirer un nouvel air, il allait me mettre pendant quelques mois dans un couvent de moines. En conséquence on me tira de mon cachot pendant la nuit du 14 au 15 août 1764 : on me chargea de fers de toute espèce ; et, sous la garde d'un exempt nommé Rouillé, assisté de deux recors, on me porta dans un fiacre. Là, se préparait une scène plus atroce peut-être que tout ce dont on a frémi jusqu'à ce moment, parce qu'elle était d'une cruauté plus froide, et par cela même plus révoltante.

Mes gardiens m'attachèrent au cou une chaîne de fer, dont ils firent passer le bout sous le pli de mes genoux ; un d'entre eux me mit une main sur la bouche et l'autre derrière la tête pendant que son camarade tirait fortement la chaîne dont je viens de parler; par ce moyen, ils me plièrent exactement en deux. La douleur que j'éprouvai fut si vive, que je crus avoir les reins brisés : je ne doute pas qu'elle n'égalât au moins celle que ressentent les malheureux qui expirent sur la roue. C'est dans cet état qu'on me conduisit de la Bastille à Vincennes. M. de Sartines dut être bien satisfait en apprenant que ses bourreaux avaient si fidèlement exécuté ses ordres. Pour en jouir mieux, il se fit rendre compte de tous ces détails : j'ai entre les mains le procès-verbal de l'exempt Rouillé, qui les rapporte. Mais nous ne sommes pas au bout : nous marchons d'horreurs en horreurs, et je préviens que je vais en révéler qui effrayeraient l'imagination d'un tyran.

Le lieutenant de police, depuis la lettre que je lui avais écrite le 27 juillet, avait juré de me perdre ; ma mort n'eût pas suffi à sa vengeance; il fallait, pour le satisfaire, qu'il me torturât, qu'il se rassasiât de mes douleurs : mais

pour cela, il fallait m'isoler encore plus que je ne l'étais à la Bastille, et il n'avait pas le droit de me faire transférer ailleurs; c'était M. de Saint-Florentin, alors ministre de Paris, qui pouvait seul en donner l'ordre. Voici le mémoire que M. de Sartines lui adressa pour l'obtenir; il a été trouvé à la Bastille le 16 juillet dernier par le sieur Boileau et le sieur Rousselin, commis aux fermes, qui me l'ont remis. Un Dieu sans doute, le Dieu vengeur des crimes, avait conservé cette pièce pour servir un jour à confondre cet odieux ministre et apprendre à le connaître.

Avant de rapporter ce mémoire, je dois rappeler que j'étais à la Bastille sous le nom de *Daury* : il était d'usage dans ce lieu de baptiser ainsi à leur entrée ceux des prisonniers qui pouvaient avoir des protecteurs puissants, pour qu'on pût répondre, à ceux qui sollicitaient leur liberté, qu'on ne connaissait à la Bastille, parmi les prisonniers, personne qui portât le nom que l'on citait. Ce n'est pas ici le moment de faire des réflexions sur cet objet; mon indignation me presse : écoutons M. de Sartines.

OBSERVATIONS

Sur quelques passages de ces mémoires.

En férocité!..... Mes amis; mes nombreux et respectables protecteurs, répondez ici pour moi : dites si jamais vous m'avez vu méchant et féroce; combien de fois, en me plaignant de tous les maux que j'ai soufferts, n'avez-vous pas applaudi à la douceur de mon caractère? Sans doute mon esprit n'a pas cette vivacite, cette délicatesse aimable que l'usage seul du monde peut donner, et qu'on acquerrait bien difficilement dans les prisons; mais mon lâche persécuteur accuse mon âme, et toujours vous l'avez trouvée aimante et sensible; eût-elle changé, si elle avait pu être un moment *féroce?*

Je rapporterai à leur place deux lettres du gouverneur de Vincennes, qui attestent ma douceur naturelle et ma résignation absolue, et qui l'attestent à M. de Sartines.....

On peut en juger d'après la manière dont je me suis comporté toutes les fois que je me suis rendu la liberté. On verra dans un moment surtout quel usage j'en ai fait vis-vis M. de Sartines, lorsque j'eus le bonheur de me soustraire quelques instants à sa rage.

Et que m'importait qu'il me l'eût fait dire alors? il y avait dix-sept ans que j'étais prisonnier. Pendant ce temps on m'a répété mille fois peut-être cette fausse nouvelle; devais-je y avoir à ce moment plus de confiance parce que c'était M de Sartines qui me la faisait annoncer... *Le temps de ma liberté n'était pas encore décidé.* Et pourquoi ne l'était-il pas, qui empêchait qu'il ne le fût? quel était mon crime, où étaient mes accusateurs, le jugement qui me condamnait à souffrir depuis dix-sept années un supplice continuel et sans cesse renaissant?

Je suis devenu *scélérat* dans la prison! Je ne l'étais donc pas en y entrant? Tyran maladroit, tu n'as pas senti que tu te trahissais toi-même; tu n'a pas conçu que s'il était vrai que je fusse devenu scélérat en prison, c'était toi qui m'y retenais injustement, et dont la barbarie irritait mon désespoir, qui fusses devenu coupable de mes crimes et qu'ils auraient retombé sur ta tête! Tu foulais aux pieds toutes les lois, mais tu ne pouvais braver la justice divine, et c'est toi qu'elle en aurait puni.

MÉMOIRE (1)

présenté par M. de Sartines à M. de Saint-Florentin.

« Plus Daury continue d'être prisonnier, et plus il augmente en méchanceté et en férocité.

« Il donne à connaître qu'il est capable de se porter aux plus grands crimes, et à faire un mauvais coup si on le rendait libre.

« Depuis le 1er juillet et le 13 août dernier que je lui fis dire qu'il prît encore patience et que le temps de sa liberté, qui approchait, n'était pas décidé, il n'y a sorte d'excès, de grossièretés, d'injures et de menaces qu'il n'ait employés pour se rendre redoutable.

La mémoire de madame la marquise est pour lui une horreur et un fléau : il lui prodigue les épithètes les plus scélérates, *parce que lui-même est devenu un scélérat dans sa prison*. Si elle eût vécu, il lui aurait, dit-il, joué une catastrophe, pag. 7 de sa lettre du 27 juillet. Le Roi même n'est pas à l'abri de ses fureurs et de ses railleries insolentes.

(1) Ce mémoire écrit de la main du sieur Duval, premier commis à cette époque (1764), est apostillé de celle de M. de Sartines, par qui sont écrits ces mots en marges — *bon pour les ordres. En prévenir M. Guyonnet pour qu'il soit mis au cachot.* J'ai entre les mains d'autres lettres de ces deux personnages ; on peut venir chez moi comparer les écritures.

OBSERVATIONS.

Ne serait-ce pas là mon crime? ne serait-ce pas-là l'instant où je serais devenu *un scélérat?*.... Jusqu'à ce moment M. de Sartines m'avait promis ma liberté; jusqu'à ce moment il avait loué, approuvé mes divers plans, relatifs à la chose publique : il s'était offert à m'en procurer un jour la récompense; jusqu'à ce moment il m'avait accordé la faveur, très-rare à la Bastille, de la promenade sur les tours. Si avant que je n'écrivisse cette lettre, j'eusse été un *scélérat*, un homme *féroce* se serait-il conduit ainsi; ou si alors j'étais tel qu'il a osé me peindre, pourquoi depuis n'a-t-il pas continué de même.

D'HUMANITÉ !.... Il m'a fait mettre au cachot sur de la paille, au pain et à l'eau.

Tout ceci n'est qu'imposture; c'est le lendemain du jour où il a reçu cette fatale lettre, qu'il m'a fait conduire au cachot; dès ce moment on ne m'a rien dit, et je n'ai rien écrit ni pu écrire.

Dans les fers, jeté sur de la paille, dans un cachot, je gênais le service de la Bastille! Mais il fallait appuyer ce qui suit dans le mémoire : je frissonne : achevons :

ET DE L'Y OUBLIER !....

Mémoire.

« Après cette lettre du 27 juillet, où il me dit des injures atroces et me fait les plus grandes menaces, j'ai usé *d'humanité* envers lui.

« J'ai méprisé ses fureurs, et je lui ai fait donner des espérances par le major, à qui j'en ai écrit, que la durée de sa prison serait abrégée ; il a répondu pas des lettres insolentes; en sorte que je l'ai fait mettre au cachot, dont il se moque.

« Cet homme, qui est entreprenant plus qu'on ne saurait dire, gêne beaucoup le service de la Bastille.

« Il serait à propos de le transférer au Donjon de Vincennes, où il y a moins de prisonniers qu'à la Bastille, *et de l'y oublier*.

« Si M. le comte de Saint-Florentin approuve ce parti, il est supplié de faire expédier les ordres nécessaires à cet effet.

Et de l'y oublier!..... Le code du despotisme renferma-t-il jamais de pareilles atrocités? Et si le génie du mal, invoqué chez les païens, eût dicté des arrêts, se serait-il jamais expliqué autrement? aurait-il pu imiter cette froide et tranquille cruauté? Ah! sans doute, pour être capable d'un pareil forfait, il fallait avoir anéanti la nature dans son cœur! Le malheureux croyait donc aussi qu'il pourrait y étouffer les remords?

En conséquence de l'ordre signé *Saint-Florentin*, et si vivement sollicité, je fus mis au cachot dès l'instant de mon arrivée à Vincennes. J'y devins encore une fois très-malade : toutes mes facultés physiques et morales s'affaiblissaient de jour en jour davantage. Le gouverneur eut pitié de moi; c'était alors M. Guyonnet, homme délicat et honnête, qui conserva trop peu cette place, si peu faite pour lui, et dont l'indigne successeur a tant fait regretter à ses prisonniers le nom et les bienfaits.

J'ai vu cet homme estimable et bon verser des larmes au récit de mes infortunes : il osa prendre sur lui de les adoucir, et de me tirer de mon cachot : il me fit donner une chambre commode dans laquelle il venait quelquefois s'indigner avec moi de la barbarie de mon ennemi : il fit plus, il me procura une promenade de deux heures par jour dans les jardins du château.

Ce que je trouvai le plus précieux dans cette faveur, fut l'espoir qu'elle me procurerait tôt ou tard les moyens de m'échapper encore. Pendant huit mois consécutifs j'en jouis, sans trouver aucune facilité de le faire : j'étais surveillé avec tant de soins qu'il m'était impossible d'exécuter aucun projet; à peine pouvais-je, dans la solitude de mon cachot, en concevoir l'idée et m'y arrêter un moment : mes gardiens, prévenus de tout ce dont j'étais capable pour recouvrer ma liberté, semblaient lire dans mon âme et enchaîner mes pensées. Ce ne pouvait donc être qu'à un hasard imprévu, et dont j'aurais le courage et la présence d'esprit de profiter, qu'il fallait con-

fier le soin de me rendre ma liberté. Il s'en présenta un auquel j'étais loin de pouvoir m'attendre.

Le 23 novembre 1765 je me promenais, sur les quatre heures du soir ; le temps était assez serein : tout-à-coup il s'élève un brouillard épais ; l'idée qu'il pouvait favoriser ma fuite se présente sur-le-champ à mon esprit, je m'y arrête, je l'embrasse avec transport, mais comment me délivrer de mes gardiens, sans parler de plusieurs sentinelles qui fermaient tous les passages ; j'en avais deux à mes côtés avec un sergent : ils ne me quittaient pas une seconde. Je ne pouvais pas les combattre ; leurs armes, leur nombre et leurs forces physiques les rendaient supérieurs à moi : je ne pouvais me glisser furtivement et m'éloigner d'eux ; leurs fonctions étaient de m'accompagner, et de suivre tous mes mouvements : il fallait un trait de hardiesse qui me permît de m'élancer pendant qu'ils chercheraient et rassembleraient leurs idées. Je m'adresse impudemment au sergent ; je lui fais remarquer ce brouillard épais qui venait de s'élever si subitement : « *Comment*, lui dis-je, *trouvez-vous ce temps ?* « *Fort mauvais*, *Monsieur*, » me répondit-il ; « je reprends à l'instant avec le ton le plus calme et le plus simple : *et moi*, *je le trouve excellent pour m'échapper*. » En prononçant ces mots, j'écarte avec chacun de mes coudes les deux sentinelles qui étaient à mes côtés ; je pousse avec violence le sergent, et je vole ; j'avais déjà passé près d'une troisième sentinelle, qui ne s'en était aperçue que lorsque je fus plus loin ; toutes se réunissent, on entend crier de tous côtés : *Arrête ! arrête !* « à ce mot les gardes s'assemblent, on ouvre les fenêtres ; tout le monde court ; chacun crie et répète » : *Arrête ! arrête !* « Je ne pouvais échapper. A l'instant même je conçois l'idée de profiter de cette circonstance pour me frayer un passage à travers la foule de ceux qui s'apprêtaient à m'arrêter. Je crie moi-même plus fort que les autres : » *Arrête ! arrête !* » Je fais avec la main le geste qui indique ce mouvement ; tous trompés par cette ruse et par le brouillard qui la favorisait, m'imitent, courent et poursuivent avec moi le fuyard que je paraissais indiquer. Je devançais beaucoup

tous les autres, je n'avais plus qu'un pas à franchir; déjà j'étais à l'extrémité de la cour royale : il ne restait qu'une sentinelle, mais il était difficile de la tromper, parce que nécessairement le premier qui se présenterait devait lui paraître suspect, et son devoir était de l'arrêter. Mon calcul n'était que trop juste: aux premiers cris qu'elle avait entendu, elle s'était, mise au milieu du passage, qui était à cette place très-étroit : pour surcroît de malheur elle me connaissait, elle se nommait Chenu. J'arrive, elle me barre le chemin, en criant d'arrêter ou qu'elle me passait sa baïonnette à travers le corps. « *Mon cher Chenu, vous n'en êtes pas capable, votre consigne est de m'arrêter, et non de me tuer.* » J'avais ralenti ma course, je l'abordais lentement: lorsque je fus près de lui, je m'élançai sur son fusil; je lui arrachai des mains avec tant de violence que ce mouvement, auquel il ne s'attendait pas, le fit tomber par terre; je sautai par-dessus son corps en jetant son fusil à dix pas de lui, dans la crainte qu'il ne le tirât sur moi; et cette fois encore je fus libre.

Je me cachai facilement dans le parc; je m'étais écarté du grand chemin, je sautai par-dessus le mur, et j'attendis la nuit pour entrer dans Paris. Je n'hésitai pas à me rendre chez les deux jeunes personnes avec lesquelles j'avais lié connaissance du haut des tours de la Bastille, et qui avaient paru me servir avec tant de zèle : elles me prouvèrent bientôt qu'elles avaient puisé dans leur âme celui qu'elles m'avaient montré et que je leur avais réellement inspiré l'intérêt le plus tendre et le plus pressant. Elles me reconnurent parfaitement bien, et me reçurent avec affection; elles me croyaient mort, parce qu'elles ne pouvaient penser que si j'eusse été libre, je n'aurais pas tardé à leur faire donner de mes nouvelles. J'appris qu'elles se nommaient *Lèbrun*, que leur père était perruquier: l'une d'elles est morte depuis, et à ce moment, un de leurs frères est établi dans le même emplacement. Il y fait un commerce de parfumerie. Je leur demandai des détails sur l'usage qu'elles avaient fait du paquet de papiers que je leur avais jeté du haut des tours de la Bastille; elles me dirent qu'elles avaient suivi mes instruc-

tions; mais je vis bien que c'était avec plus de zèle et d'intérêt que d'intelligence. J'avais adressé mes réclamations à MM. de la Beaumelle, de la Condamine et le chevalier de Méhégan; les deux premiers n'étaient pas en France, le troisième était marié depuis peu : sa femme, instruite que le paquet qu'on lui apportait venait de la Bastille, n'avait pas même voulu lui permettre de le recevoir : elle n'ignorait pas que plus le malheureux, dont il renfermait les plaintes, était innocent, plus il y avait de dangers à le défendre. Les demoiselles Lebrun ne pouvant me trouver de protecteurs, n'avaient eu recours qu'à elles seules; mais leur âme, qui pouvait bien être un guide fidèle, n'en était pas un très-éclairé. Au surplus la marquise était morte, pendant qu'elles dirigeaient toutes leurs opérations, et depuis n'ayant plus eu de mes nouvelles, elles avaient cessé de s'occuper de moi. Toutefois leur accueil me prouva qu'elles n'avaient pas cessé d'y penser, et de s'y intéresser. Elles s'étaient bien gardées de parler à leur père de moi, ni des soins qu'elles m'avaient donnés, dans la crainte que sa prudente expérience ne le portât à s'opposer à des efforts dont il eût pu redouter les suites pour sa famille; elles me firent lier connaissance avec lui, me donnèrent de son linge, une chambre, et quinze livres qu'elles avaient en leur puissance; à tous les repas elles m'apportaient à manger; en un mot, elles me prodiguèrent leurs soins et leurs attentions, avec un empressement qui montrait combien leur âme était compatissante et bonne. Quel autre sentiment que le plaisir de faire du bien, pouvait les animer ?

Dès que je fus remis de mes premières émotions, que le calme et un peu de repos m'eurent rendu maître de mon esprit et de mes idées, je m'occupai des moyens de recouvrer ma liberté et d'échapper à cette captivité nouvelle. Je vais étonner, aigrir peut-être mes lecteurs contre moi par le récit de la conduite que je tins alors : quand j'aurai dit que j'écrivis à M. de Sartines, il vont s'écrier à l'extravagance, et refuseront de compatir plus longtemps à des maux que j'allais solliciter moi-même. J'ai besoin de leur estime, de leur pitié, et je dois me justifier

à leurs yeux : qu'ils daignent me suivre un moment dans le détail des réflexions qui me dirigèrent.

M. de Sartines m'avait accablé des plus odieuses persécutions ; en me jugeant d'après son âme, il était naturel qu'il me crût son ennemi. Il me faisait sans doute l'honneur de me craindre : pour moi, qui étais loin de lui ressembler, j'avais plus besoin de repos que de vengeance. Incapable de feindre, je ne pouvais lui parler de mon respect, mais je lui devais de la soumission, puisqu'il était ministre, et que dans un état despotique, j'étais alors son sujet. Il fallait que je cherchasse à désarmer sa haine, elle m'eût poursuivi partout : je n'avais que trop appris qu'il n'était aucun lieu où je pusse le braver et me mettre à l'abri de ses coups. En eût-il existé un seul, comment y arriver ? comment sortir du royaume et surtout de Paris ? Chacun vantait l'infatigable activité de M. de Sartines ; il savait tout, il voyait tout, il connaissait tout ; nul n'a porté plus loin cet art si fameux en France *de la police*, de maintenir l'ordre et de faire le bien à force de bassesses ; pouvais-je croire que sa vigilance serait moins éclairée quand il s'agirait de satisfaire sa passion, qu'elle ne l'était quand il s'occupait d'intérêts étrangers ? J'aurais été infailliblement découvert en fuyant ; je l'aurais été également dans ma retraite.

Je lui écrivis donc : je l'invitais d'oublier les injures que mon délire avait pu me dicter ; je l'assurais d'un silence et d'une soumission absolue ; et pour le convaincre de la sincérité de mon repentir, je lui demandais de devenir mon protecteur, et d'acquérir des droits à une reconnaissance qui bientôt succéderait dans mon cœur à tout autre sentiment. « Vous avez approuvé, loué, lui disais-je, mon projet militaire, que le Souverain a adopté, et qui a renforcé nos armées de plus de vingt-mille excellents fusiliers ; daignez vous rappeler que vous-même m'avez promis, en présence de tous les officiers de la Bastille, de m'en assurer la récompense. Je pourrais aujourd'hui m'adresser à M. le duc de Choiseul, et la lui demander comme une justice : je préfère l'attendre de vous comme un bienfait. »

S'il adoptait mes idées, je le priais de faire tracer sur une porte des Tuileries, et dans un autre endroit que j'indiquai, des croix noires : à la vue de ces signaux, je devais lui fournir les moyens de m'adresser un écrit dans lequel il m'assurerait que je pouvais jouir en paix de la liberté que je m'étais rendue, et qu'il s'intéresserait, comme il me l'avait promis, à me faire accorder la récompense qui m'était due à tant de titres, et que je voulais bien ne réclamer qu'à un seul. Je lui donnais ma parole d'honneur qu'à l'instant même j'irais lui porter tous mes papiers, et l'assurer de mon obéissance.

Le lendemain dès le matin, j'envoyai des personnes sûres, examiner si les signaux étaient donnés ; elles ne virent rien ; j'ai su depuis, mais trop tard, que l'on était venu faire les croix que j'avais demandées, mais que les exempts chargés de cette commission, au lieu de les tracer sur les bois des portes, les avaient faites sur du papier qu'ils avaient attaché à ces mêmes portes, et que des passants avaient arraché avant que mes émissaires n'arrivassent; mais, quoiqu'ils les eussent trouvées, je n'aurais pas été plus avancé. Qu'on se garde de soupçonner un moment que M. de Sartines avait consulté alors un sentiment d'honneur et de délicatesse ; on sera bientôt convaincu que cette exactitude à répondre à ma demande n'était qu'un piége et une nouvelle bassesse.

Croyant n'avoir à attendre de lui que fureur et tyrannie, je cherchai d'autres moyens de lui échapper. M. le prince de Conti m'avait honoré autrefois de quelque intérêt et promis sa protection : je fus me jeter à ses pieds : il daigna m'accueillir, et me reçut avec cette aimable douceur qui lui est propre, et qui aurait dû toujours lui concilier l'amour de ses concitoyens, s'il n'eût jamais consulté que son cœur. Je lui fis l'histoire de mes infortunes ; tant d'horreurs le révoltèrent. Après m'avoir permis de l'entretenir pendant trois heures au moins, il me fit donner des secours, et me promit de faire parler à M. de Sartines par son secrétaire. Celui-ci m'assura qu'il passerait chez moi après son entrevue avec le lieutenant de police, qu'il devait voir le jour même. Elle eut lieu effectivement ; mais ce ma-

gistrat eut l'art, par d'infâmes calomnies, de refroidir son zèle ; de lui persuader que j'en avais imposé au prince, et que j'étais indigne de ses bontés. Cet homme trop crédule, ne voyant dans M. de Sartines que l'homme public qui rapporte des faits, et non l'ennemi particulier qui se vengeait, crut aveuglément toutes ses imputations, et abusa facilement le prince. Tels sont trop souvent les grands ; leur âme peut-être sensible et s'ouvrir à la pitié, mais elle a bien rarement l'énergie nécesaire pour chercher et reconnaître la timide innocence ; ils savent quelquefois la secourir, mais jamais la venger.

Le lieutenant de police, prévenu ainsi de la marche que j'allais suivre, courut au-devant de tous mes efforts ; il connaissait mes protecteurs, il les vit, les indisposa contre moi, et lorsque je me présentai ensuite, toutes les portes me furent fermées. J'étais au désespoir ; le chevalier de Méhégan, mon ami, dont j'ai déjà parlé, vint y ajouter encore : il m'apprit que M. de Sartines et le frère de la marquise de Pompadour intriguaient de tous côtés contre moi, qu'on me cherchait partout dans Paris ; qu'on avait envoyé mon signalement à toutes les maréchaussées, et qu'on avait promis mille écus de récompense à celui qui m'arrêterait.

Les lâches ! voilà donc les armes avec lesquelles ils m'attaquaient ! Ils craignaient que l'on n'entendît mes soupirs ; ils craignaient que je ne trouvasse un asile où je pusse les dénoncer à la vengeance des lois. Hélas ! et leur sanctuaire même alors m'eût été fermé (1). Mais il me restait un autre

(1) Quelque temps après, et dans des circonstances moins critiques, un de mes plus zélés protecteurs, M. de Comeyras, avocat, qui me défendait alors, avait préparé un mémoire qui devait être public, et duquel il attendait l'impression la plus vive en ma faveur. En faisant cette démarche, il n'avait consulté que son guide ordinaire, une âme honnête et sensible qui enflamme en lui l'esprit le plus actif : on lui apprit que les avocats du parlement de Paris ne pouvaient faire de mémoires pour ceux qui étaient sous des lettres de cachet, et il fallut briser les planches. Que l'on réfléchisse sur ce fait, et que l'on observe surtout que l'ordre des avocats soumis à cette règle était peut-être le corps qui osât agir et parler avec le plus de liberté sous l'ancien régime !....

tribunal auquel ils devaient trembler de se voir traduits ; comment braver l'opinion publique, ce juge inflexible que les despotes même redoutent, et qu'ils sont forcés de respecter. M. de Sartines osait prétendre au titre d'honnête homme et même d'homme de bien ; sans doute il devait craindre la main hardie qui pourrait arracher le masque imposteur dont il mettait tant d'art à se couvrir : et voilà quel fut le mobile de toute sa conduite envers moi.

Je ne trouvai plus qu'une ressource ; il me paraissait bien dangereux d'y avoir recours ; mais c'était peut-être la dernière qui me restât, et je la tentai. Tout le monde vantait la noble et franche loyauté du duc de Choiseul, alors ministre. Trop élevé au-dessus des autres par ses talents et son génie pour n'être pas absolu, trop grand pour être despote, il savait respecter les hommes malheureux : c'est ainsi du moins que l'admiration publique le peignait à tous les yeux : je crus à ce portrait. Plein de cette confiance, je lui écrivis. Il était à Fontainebleau avec la cour ; je lui demandai un moment d'audience pour le 18 décembre, jour où je prévoyais arriver à Fontainebleau ; je le priai d'être mon juge, et lui demandai pour toute faveur de ne prononcer sur mon sort qu'après m'avoir entendu.

Je me mis en marche le 15. Pourrai-je retracer les événements de ce voyage, et toute l'horreur de ma situation : j'étais prévenu que M. de Sartines, voulant s'assurer à quelque prix que ce fût de ma personne, me faisait chercher avec soin. Je concevais facilement qu'il lui importait surtout de me fermer les avenues de la Cour, et je ne doutais pas que ce ne fût spécialement sur la route de Fontainebleau que j'étais désigné et attendu : je ne pouvais donc pas faire un pas sans craindre d'être découvert ; on verra bientôt que tous ces calculs étaient exacts. Pour éviter tant de dangers, je m'éloignai toujours du grand chemin, et je ne marchai que la nuit : il faisait un froid excessif, la terre était couverte de neige et de glace : je tombais dans des fossés que je n'avais pas la force de franchir : je me déchirais en passant à travers les haies : je n'avais pas d'argent ; d'ailleurs je fuyais tous les regards, et je ne pouvais

m'adresser à personne. J'avais pour toute provision un morceau de pain; il fut ma seule nourriture; je me cachai dans un champ pendant toute la journée du 16, et j'arrivai, après avoir marché deux nuits, dans la matinée du 17 à Fontainebleau, exténué par la douleur, la faim, la fatigue et le désespoir. Je me présentai dans cet état à l'audience du duc de Choiseul. Prévenu que j'étais dans son antichambre, il me fit dire d'attendre un moment; quelques minutes après je le vis passer; il se mit dans sa chaise, et se fit porter chez le duc de la Vrillière. Je ne savais pas alors tout ce que ce nom seul avait d'odieux, tout ce qu'il inspirait d'effroi. Ces deux ministres tinrent-ils conseil pour me perdre, s'occupèrent-ils de moi? ou plutôt des satellites du lieutenant de police profitèrent-ils de ce moment d'absence du duc de Choiseul pour exécuter les ordres qui leur étaient si impérieusement donnés; je n'ai pu pénétrer encore dans ce dédale affreux (1). Quoi qu'il en soit, peu de temps après, deux exempts nommés Fleury et Levasseur, dont le dernier, je crois, vit encore, vinrent m'annoncer que les duc de Choiseul et de la Vrillière voulaient me parler; et qu'ils avaient ordre de me conduire chez ce dernier, je les suivis : à la porte je trouvai une chaise dans laquelle on me plaça; mes deux exempts m'accompagnaient, et au lieu de me mener comme ils me l'avaient annoncé, chez le ministre, il me firent conduire dans un lieu qui me parut être l'Hôtel de ville, où l'on me garda à vue dans une chambre, jusqu'à ce

(1) Le sieur de Latude a toujours cru que le duc de Choiseul s'était rendu complice, dans cette occasion, de la lâcheté du lieutenant de police et qu'il le lui avait livré; mais il l'a cru sans preuves : l'historien de ces mémoires est loin d'adopter ces idées. Auteur d'un éloge du duc de Choiseul, adopté par une académie, il a étudié longtemps, et il croit avoir saisi le caractère de ce ministre, en qui tout, jusqu'à ses défauts, avait l'empreinte de la grandeur de son âme. Un homme tel que lui pouvait faire des fautes éclatantes, mais jamais rien de vil et de bas; la conduite que le sieur de Latude lui prête ne pouvait être digne que de M. de Sartines. L'interprétation que le rédacteur de cet ouvrage donne au fait dont il s'agit est plus naturelle, plus vraisemblable et probablement plus vraie.

qu'un autre émissaire fût venu annoncer que les ordres étaient de me ramener à Paris, de me mettre à la Conciergerie sous la garde des tribunaux, qui me rendraient la justice qui m'était due, et prononceraient sur mon sort.

J'étais fait à cette forme indigne adoptée par tous les suppôts de la police, et cette fois je ne fus pas dupe de leur mensonge. Je me fusse trouvé trop heureux d'être soumis à la surveillance des lois, et de pouvoir être admis au pied des tribunaux : là, j'aurais été entendu, j'aurais été jugé ; je savais que mes ennemis le redoutaient autant que je pouvais le désirer. Je vis bien que j'étais perdu : j'avais exposé M. de Sartines à rougir, j'avais osé blesser son amour-propre et braver son autorité ; que ne devais-je pas en craindre ? J'étais habitué à n'avoir eu pour juges que mes bourreaux ; mais cette fois ils allaient être animés par la haine.

Je conçois difficilement comment je pus entendre alors et me rappeler la conversation que pendant la route les exempts qui me gardaient eurent avec moi. Comment mon âme oppressée eut assez de forces pour recueillir tout ce qu'ils m'apprirent des principes et de la morale de mes persécuteurs ? Ils m'exprimèrent l'étonnement le plus vif de me voir à Fontainebleau. Tous les chemins qui y conduisaient, me dirent-ils, les avenues du château, entrées de la ville, les coches d'eau étaient tellement gardés par des gens apostés pour m'arrêter, qu'il fallait que je me fusse rendu invisible pour avoir pu pénétrer jusque chez le duc de Choiseul. J'appris alors qu'il n'y avait pas de crime pareil à celui d'oser se plaindre d'un ministre, aucun qui fût aussi sévèrement puni. Ces exempts me citèrent des députés de province envoyés peu de temps auparavant pour dénoncer au roi les exactions de quelques Intendants, arrêtés et punis comme des hommes dangereux et incendiaires. Tout ce qui tenait à l'administration, tous les agents, tous les membres du corps redoutable que cette foule de despotes osaient appeler *le gouvernement*, exigeaient un culte et des autels ; mais, semblables aux divinités malfaisantes du paganisme, auxquelles on n'offrait de l'encens

que pour suspendre leur courroux, ces *Arimanes* modernes, peu jaloux de nos hommages et de notre vénération, n'inspiraient que la terreur et ne prétendaient qu'à notre obéissance.

Les heures trop courtes de ma triste liberté étaient écoulées, et le songe était détruit. A mon réveil, je reconnus les tours et le donjon de Vincennes.

ÉCLAIRCISSEMENTS ET NOTES.

Ce n'est pas seulement en France qu'ont eu lieu les captivités les plus rigoureuses et les plus audacieuses évasions. Quand Latude endurait à la Bastille tous les maux qu'on vient de lire, un jeune Allemand était, d'abord à Glatz, et plus tard à Magdebourg, la victime d'un pouvoir inflexible. Il se nommait le baron de Trenck, et voici plus bas, d'après les biographies, ce qu'il suffit de savoir de sa jeunesse pour prendre un vif intérêt à ses galantes aventures, et surtout aux cruelles épreuves dont elles devaient être suivies.

Il était doué d'une belle figure, d'une taille très-élevée (5 pied 9 pouces), de la force d'un Hercule; ces dons heureux se développèrent chez lui avant l'âge, et il les conserva jusque dans la vieillesse. A treize ans, il possédait les langues et l'histoire anciennes, et se vit en état de passer aux hautes études dans l'université de Königsberg. Il ne s'y fit pas moins remarquer par son aptitude pour les sciences que par son adresse à tous les exercices. Il eut deux duels à cette époque, l'un à quatorze ans, l'autre à seize, et il blessa ses adversaires, dont l'un était officier. A dix-sept-ans, il soutint publiquement ses thèses de philosophie, et fut présenté au roi Frédéric II, comme l'élève le plus remarquable de l'université. Le comte de Lottum, général-adjudant de ce monarque, frappé des dispositions précoces de Trenck, son jeune parent, le conduisit à Potsdam, où le roi l'engagea à quitter ses études pour embrasser la carrière des armes. Frédéric, dès la première au-

dience, le chargea de répondre en trois langues à diverses dépêches. Satisfait de cette épreuve, il admit Trenck comme cadet dans ses gardes du corps; au bout de trois semaines, il l'éleva au grade de cornette, puis au mois d'août 1743 il le choisit pour montrer la nouvelle manœuvre à la cavalerie silésienne.

Enfin toutes les distinctions réservées aux favoris échurent à l'heureux Trenck. Le roi, qui le traitait moins en souverain qu'en père et en ami, le présenta à la savante société qu'il s'était plu à former à Berlin. Voltaire, Maupertuis, Jordan, La Mettrie, Pöllnitz, devinrent les amis d'un jeune homme de dix-huit ans qui était à la fois courtisan, militaire et savant. Alors arriva l'aventure qui causa tous les malheurs de Trenck. Dans l'hiver de 1743, la cour de Suède résolut de demander pour le prince royal héritier de la couronne, une des deux sœurs du roi Frédéric qui restaient encore à marier : on n'était pas bien fixé sur le choix. On redoutait le caractère vif et impérieux de la princesse Ulrique, qui était l'aînée, et l'on penchait pour la princesse Amélie, la plus jeune. Dans cet état de choses, l'ambassadeur suédois s'annonça d'abord à la cour de Berlin comme simple voyageur : il avait ordre de ne faire connaître sa mission que lorsqu'après avoir étudié le caractère des deux princesses, il aurait pu se déterminer en faveur de l'une d'elles.

La princesse Amélie n'ignora pas cependant qu'elle était l'objet principal de ce voyage. Zélée calviniste, elle s'effraya de l'idée d'être contrainte de se faire luthérienne pour devenir reine de Suède; elle fit part de ses scrupules à sa sœur Ulrique, qui lui conseilla, pour éviter le mariage qu'elle craignait, d'affecter en présence de l'ambassadeur suédois un air de hauteur et de dédain. Amélie, qui jusqu'alors avait été un modèle de politesse, de douceur et de bonté, suivit ce plan avec un succès qui surpassa son attente. L'ambassadeur y fut complétement trompé, et, se persuadant qu'elle était haute, impérieuse, fantasque, il lui préféra la princesse Ulrique, qui de son côté avait assez bien joué son rôle pour paraître aussi réservée et

aussi affable qu'elle l'était peu réellement. Dupe ainsi des conseils artificieux de sa sœur, Amélie en la voyant devenir reine de Suède se trouva dans une disposition d'esprit telle que, selon l'expression des Souvenirs de Thiébault, elle avait soif de vengeance et de consolation. Dans les fêtes qui eurent lieu à l'occasion du mariage d'Ulrique, elle vit ou du moins elle remarqua pour la première fois Trenck, qui, comme officier de garde, faisait la police du bal. Tandis qu'il passait d'une salle à l'autre, on lui enleva les franges d'or de son écharpe; ce petit accident fit quelque sensation, et le jeune officier devint l'objet de tous les regards. « On ne put que re-« marquer en lui, dit un témoin oculaire, une taille forte et plus « qu'ordinaire, un air martial, vif et spirituel, et le tout sous « les plus belles couleurs de la jeunesse et de la santé. » Trenck, après avoir essuyé quelques douces railleries du monarque, en fut bientôt consolé, lorsqu'après le banquet, la princesse Amélie passa près de lui, et lui dit à l'oreille : « Venez chez « moi à telle heure, je vous rendrai votre écharpe. » Trenck fut exact au rendez-vous; et cette première visite fut suivie d'une infinité d'autres. « Dans l'espace de peu de jours, dit-il dans « ses mémoires, je fus le plus heureux mortel de Berlin..... « J'étais estimé, mon roi me témoignait ses bontés dans toutes « les occasions; mon amie me donnait beaucoup plus d'argent « que je n'en avais besoin, et bientôt mon équipage fut le plus « somptueux et le plus brillant de tout le corps. »

Une telle dépense fut remarquée; et comme Trenck avait à peine mille écus de rente, on fit bien des conjectures; néanmoins le secret de son intrigue avec la princesse demeura caché pour tout le monde. La guerre vint l'arracher à son amante. Durant la campagne de 1744, il fit l'office de lieutenant auprès du roi, qui l'employa à reconnaître les lieux, à établir les campements, et le chargea du soin de fournir de fourrage le quartier général. Son activité, sa bravoure, son intelligence, ne se démentirent jamais, et chaque jour il semblait devenir plus cher à Frédéric. A la suite d'une expédition dans laquelle Trenck avait fait vingt-deux prisonniers, le roi l'admit

à sa table, le présenta à l'ambassadeur d'Angleterre, lord Hinsfort en disant : C'est le matador de ma jeunesse prussienne ; puis il lui attacha au cou l'ordre du mérite. La guerre finit trop tôt pour la durée d'une prospérité si grande. Trenck revenu à Berlin avec le roi fut reçu avec transport par la princesse Amélie. Il fut moins circonspect que l'année précédente, peut-être aussi plus observé. Frédéric fut instruit de ses assiduités auprès de sa sœur, et il ne put en méconnaître le motif, mais l'honneur du sang royal lui faisait une loi de ne pas paraître si bien informé. Il ne lui restait donc qu'un moyen convenable de faire comprendre à Trenck qu'il fallait changer de conduite : c'était de le maltraiter, jusqu'à ce que celui-ci devinât ce qu'on ne voulait pas lui dire. Mais avant de prendre ce parti, Frédéric montra envers l'audacieux qui lui manquait si essentiellement une bonté vraiment paternelle. Un dimanche, à la parade, il dit à Trenck en passant près de lui : « Monsieur, « le tonnerre et la tempête s'amassent ; prenez garde à vous. » L'imprudent fut sourd à cet avis, et une nouvelle visite à la princesse fut punie de trois semaines d'arrêts. Le prétexte qui fut allégué pour cette rigueur était une faute de discipline qui s'expiait ordinairement par trois ou quatre jours de détention. Trenck était encore aux arrêts, lorsqu'on lui apporta l'ordre d'aller à Dresde porter des dépêches. A son retour, il se présenta au roi, qui ne lui dit que ces mots : « Où étiez-vous « avant d'aller à Dresde ? — Sire, aux arrêts. — Eh bien, re-« tournez-y. » Trenck y resta environ quatre mois, jusqu'à l'ouverture de la campagne de 1745. Il suivit le roi, et combattit à ses côtés à la journée de Strigau, où il reçut une blessure et eut deux chevaux tués sous lui. Frédérie parut alors lui rendre son estime et sa confiance. A la journée de Sarr il servit d'adjudant au roi, et il ne fut pas étranger au succès de cette mémorable journée ; mais de graves imprudences vinrent encore effacer ces nombreux services. Dès la campagne précédente, il était entré en correspondance avec le fameux François Trenck, son cousin, qui commandait le corps des pandours au service de l'Autriche et qui l'avait institué son légataire universel, en

1743. Bien que de pareilles relations entre deux parents n'eussent rien que de fort naturel, les ennemis de Trenck surent en tirer parti pour achever de le perdre dans l'esprit du roi. Quelques jours après la bataille de Sarr, il avait reçu une lettre fort innocente de son cousin; Frédéric en fut instruit, et Trenck, dès le jour qui suivit la réception de cette fatale missive, fut enfermé dans la forteresse de Glatz. L'intention du monarque était de ne l'y retenir que pendant une année. Par malheur, le prisonnier ignorait les dispositions favorables de Frédéric. Croyant qu'il était condamné à rester en prison toute sa vie, il ne se fit pas scrupule de chercher à s'échapper. La princesse Amélie, avec laquelle il correspondait par le moyen d'un officier, ne le laissait pas manquer d'argent; et il mit dans ses intérêts une partie de ses gardiens.

Cependant trois tentatives qu'il fit pour s'évader ne réussirent point, ce ne fut qu'après onze mois de séjour à Glatz qu'il parvint à s'échapper, avec le secours d'un lieutenant de la garnison, nommé Schel.

Le récit qui va suivre, est emprunté à ses mémoires, traduits en français par Le Tourneur et publiés à Paris en 1788.

« Il est certain, et je prends encore aujourd'hui à témoin et Dieu et tous les hommes qui m'ont connu dans la prospérité et dans la disgrâce, que je n'ai pas conçu une seule pensée d'infidélité contre mon pays. J'étais aussi dévoué de cœur et d'esprit à mon roi, que mon parent, le chef des pandours, l'était à sa souveraine; et tous deux néanmoins nous avons été chargés d'ignominie, et les plus déplorables victimes de l'envie et de la calomnie.

« Comment était-il possible de me suspecter? A l'âge de dix-huit ans j'étais déjà cornette des gardes du corps; je faisais le service d'aide de camp auprès du Roi, et je possédais son estime, ses bonnes grâces et sa confiance, au plus haut degré.

« Dans une seule année il m'avait fait don de plus de

1,500 rixdales. A Berlin, j'avais une amie que j'honorais et que je chérissais, que je n'aurais pas abandonnée pour une couronne, à plus forte raison pour les promesses d'un chef de pandours; et elle me donnait plus, elle pouvait plus me donner que tous les pandours de la terre, que, dans le fond du cœur, je détestais.

« Pouvait-il me venir en pensée de sacrifier la plus brillante perspective, celle de devenir auprès du roi et dans ses écoles, un maître en science et en honneur, à un pandour qui m'aurait envoyé quelques mauvais chevaux hongrois?

« J'avais neuf chevaux anglais dans mon écurie à Berlin, et six valets portant livrée : j'étais aimé, estimé et distingué dans le ministère comme dans l'armée; mes parents possédaient les rangs les plus honorables; tout mon cœur était dévoué jusqu'au fanatisme à ma patrie, à l'amour de mon roi; et il ne me manquait rien de ce que les jeunes gens peuvent désirer sur la terre ou demander au Ciel. Comment donc était-il possible que je pusse être suspect? je n'étais ni un sot, ni un homme en démence.

« Et cependant cela est arrivé! et mon exemple montre que tout est possible à la calomnie.

. . . .

« C'est assez de réflexions. Je fus conduit, comme un malfaiteur, à la cidadelle de Glatz. Là, je n'étais point dans une prison, mais dans un appartement de l'officier de garde. Je pouvais me promener tout autour des fortifications, et j'avais gardé mes domestiques pour me servir.

« Comme ma bourse était toujours bien garnie, et que dans cette citadelle, un seul commandant d'un régiment de garnison faisait le service, et que tous les officiers étaient des chevaliers, pauvres diables, j'eus bientôt des amis et de la liberté assez, et tous les jours il se tenait table ouverte chez le riche prisonnier.

« Mais ce que mon cœur éprouvait, celui-là seul peut le

savoir, qui m'avait connu dans le feu de la jeunesse, marchant dans le chemin de l'honneur, qui m'avait vu à Berlin dans ma situation fortunée, et qui a éprouvé par lui-même ce qui devait révolter un cœur passionné d'honneur dans ma situation actuelle !

« J'écrivis au roi, et je lui demandai avec fierté, examen et les lois militaires, sans demander ni répit ni grâce, si j'étais reconnu coupable. Le ton hardi d'un jeune homme bouillant et outragé ne plut pas au monarque; aussi ne reçus-je aucune réponse, et c'en fut assez pour me pousser à toutes les résolutions les plus désespérées.

« Par le moyen d'un officier, une correspondance avec l'objet cher à mon cœur fut bientôt rétablie et mise à couvert. On me répondit qu'on était bien convaincu que je n'avais jamais formé une pensée traîtresse à mon pays, que j'eusse besoin de cacher; on blâmait la précipitation et le faux soupçon du roi; on me promettait un secours assuré; et l'on m'envoyait mille ducats, qui firent que je fus toujours pourvu d'argent pendant mes arrêts.

« Si j'avais, dans ces circonstances critiques, trouvé un ami de bon sens et d'un cœur droit, qui eût pu ralentir mon feu toujours inflammable, rien n'eût été plus facile que de convaincre le monarque de mon innocence, par des représentations motivées, et de tromper les complots de mon ennemi; mais les officiers qui étaient alors de la garnison de Glatz ne faisaient qu'attiser mes ressentiments. Ils étaient tous persuadés que mon argent, que je partageais si libéralement avec eux, venait tout entier de Hongrie, et était puisé dans la caisse des pandours; et chacun m'exhortait à ne pas languir encore longtemps dans les arrêts, et reprendre, en dépit du roi, et par mes propres moyens, ma liberté.

« On conçoit qu'il n'était pas difficile de faire adopter de pareils avis à un jeune homme qui n'avait jamais encore été malheureux, et qui par conséquent regardait sa première infortune comme un mal insupportable. Cependant je n'étais pas encore tout à fait décidé, parce que je ne pouvais me résoudre à abandonner mon pays, et surtout Berlin.

« Enfin, au bout d'environ cinq mois que j'étais en prison, la paix se fit : le roi était de retour à Berlin, et ma place dans les gardes était occupée. Un certain Piaschty, lieutenant du régiment de Fouquet, et le porte-drapeau Reitz, qui avaient souvent fait la garde à mes côtés, me proposèrent de disposer les choses de sorte que je pusse m'évader de Glatz, et partir avec eux. Tout fut concerté et arrêté.

. . . .

« J'étais logé dans une tour qui donnait du côté de la ville, et ma fenêtre, qui dominait le rempart, était élevée de quinze brasses : je ne pouvais donc pas sortir de la citadelle sans passer au travers de la ville, et il fallait d'abord que j'y eusse un refuge. Par l'entremise d'un officier, un honnête blanchisseur promit de me le donner dans sa maison. Je me mis donc à travailler avec un fort canif, que j'avais dentelé, et je coupai trois énormes barres de fer. Mais cette opération était trop lente ; il me fallait couper de même huit barreaux, avant que je pusse descendre par ma fenêtre. Un autre officier me prêta une lime, avec laquelle j'étais obligé de travailler avec beaucoup de prudence, pour n'être pas entendu de la sentinelle.

« Aussitôt que j'en fus venu à bout, je coupai en lanières mon porte-manteau de cuir ; je les rassemblai et cousis au bout l'une de l'autre, et j'en fis une longue corde tresssée. J'y joignis encore les draps de mon lit, et je me laissai glisser de cette énorme hauteur ; je parvins heureusement au bas. Il pleuvait ; la nuit était obscure, et tout me favorisait ; mais il me fallait passer à gué au travers d'un fossé qui était rempli de boue, avant que je pusse atteindre la ville, et c'est ce que je n'avais pas prévu. J'enfonçai dedans jusqu'aux genoux ; mais alors il me fut impossible de m'en dégager. J'étais si fort empêtré dans cette ordure, qu'à la fin je perdis les forces, et fus obligé de demander du secours à la sentinelle du rempart : aussitôt elle avertit le commandant, que Trenck était là

dans l'égout. Pour combler mon malheur, le commandant de Glatz était alors le général Fouq.... homme d'un caractère dur, et ennemi de tous les honnêtes gens qui avaient du monde et de l'éducation : il avait eu d'ailleurs une affaire avec mon père, qui l'avait blessé, et l'autrichien Trenck lui avait enlevé son bágage en 1744, et avait mis à contribution le comté de Glatz. Il était donc ennemi juré du nom de Trenck, et il sut bien me le faire éprouver dans toutes les occasions. Par son ordre, je restai plongé dans le bourbier jusqu'à midi, en spectacle et la risée de toute la garnison. Lorsque j'en fus sorti, il me fit rentrer dans ma prison, et de tout le jour on ne me donna point d'eau pour me laver. On ne peút se peindre le hideux objet que présentait alors ma personne. Mes longs cheveux étaient, par le travail et les efforts que j'avais faits, tout couverts de fange, et mon état était vraiment digne de compassion. A la fin, on m'envoya deux prisonniers, qui m'aidèrent à me nettoyer.

« De ce moment, je fus veillé et resserré de toutes les manières possibles; mais j'avais encore avec moi quatre-vingts louis d'or, qui ne me furent point ôtés à mon entrée dans ma nouvelle prison, et ils me rendirent dans la suite de bons services.

« Alors je fus assailli de toutes les passions à la fois, et le sang du jeune âge se révolta et ferma toutes les avenues à la raison : je voyais toute espérance naufragée; je me regardai comme la plus abandonnée, la plus misérable créature qui fût sur la terre, et mon souverain comme un maître implacable, irrité encore par mes entreprises d'évasion, et encore plus fortement endurci dans ses soupçons. Mes nuits étaient sans sommeil, et mes jours insupportables. La passion de la gloire tourmentait mon âme, et la conscience de mon innocence était dans la solitude de ma prison, un aiguillon qui me désespérait.

. . . .

« Plein et agité de ces pensées, il ne s'était pas encore écoulé huit jours depuis ma dernière tentative si malheureuse, qu'il arriva un autre incident qui serait de toute invraisemblance dans un livre, si je n'écrivais pas publiquement et dans un temps où moi, principal acteur de ce rôle, je suis encore vivant, et où je peux produire tout Glatz, toute l'armée prussienne, comme témoin oculaire et auriculaire.

. . . .

« Le major de place Doo vint me voir dans ma prison, accompagné de l'adjudant et de l'officier de garde; il visita tous les coins, et lia conversation avec moi : il me dit que mon entreprise pour fuir avait doublé mon crime, et devait avoir animé contre moi le ressentiment du monarque. Le mot de crime fit bouillonner mon sang. Il parla de douceur et de modération. — Je lui demandai à combien de temps de prison le roi m'avait condamné. Il répondit qu'un traître à son pays, qui avait entretenu une correspondance avec l'ennemi, n'avait de terme à sa punition que la grâce du roi. — Dans l'instant je lui arrachai l'épée de son côté, sur laquelle il y avait déjà du temps que je dirigeais mon œil. Je m'élançai hors de la porte; je renversai la sentinelle, tout étourdie de mon apparition, du haut en bas des degrés; je trouvai ensuite, devant le corps de garde, les sentinelles sous les armes pour m'arrêter : je courus à eux, mon épée au poing, frappant à droite et à gauche : — tout était dans l'effroi, tous se rompirent, tout me faisait place, et je blessai quatre hommes : je courus au milieu, tout au travers; je sautai du parapet de la plus haute muraille, et me précipitai droit de cette énorme hauteur, dans le fossé, sans me faire aucun mal, et toujours l'épée à la main : parvenu à la seconde muraille, plus basse, je la franchis encore, et me trouvai aussi heureusement au pied : personne n'avait d'armes chargées, personne n'avait voulu franchir après moi le même chemin pour me poursuivre : il fallait faire d'abord un long détour; et avant qu'on pût ar-

river à la porte de la ville, j'avais une demi-heure d'avance. Cependant, à un passage étroit d'un ouvrage intérieur, accourut contre moi une sentinelle, qui s'opposa à ma fuite : quoiqu'elle eût la baïonnette au bout du fusil, j'écartai son arme, et lui fis cadeau d'un coup d'épée dans le visage : l'autre sentinelle de cet ouvrage intérieur venait à moi par derrière : j'escaladai la palissade, mais alors je restai pris par un pied, accroché entre deux des barreaux : il me blessa de sa baïonnette à la lèvre supérieure, et toujours fortement retenu par le pied, je restai là, jusqu'à ce qu'un autre soldat vînt au secours du premier. Comme je me défendais en désespéré, celui-ci me frappa d'un coup de crosse : ainsi maltraité, ils me rentraînèrent dans ma prison.

« Cependant il est certain que si j'avais pu franchir les palissades, et que j'eusse envoyé aussi à l'autre monde la sentinelle qui courait sur moi, il me restait assez de temps pour gagner les montagnes, avant que personne pût m'atteindre : ainsi je serais arrivé en Bohême après m'être évadé, en plein midi, à travers les remparts de Glatz, à travers tous les ouvrages et la garde rangée pour s'opposer à mon passage : avec mon épée, je n'aurais pas craint séparément chacun de ceux qui m'auraient poursuivi; et j'aurais, dans ce temps-là, défié à la course les plus fameux coureurs.

« Tout le bonheur que j'avais eu, et qui était vraiment merveilleux, jusqu'au moment où je voulus franchir les palissades, ne me fut pas d'une grande utilité dans la poursuite de mon entreprise désespérée. Après ce mauvais succès, je voyais toute espérance détruite; ma détention fut plus rigoureuse, et l'on me donna dans ma chambre un bas officier avec deux hommes qui s'y enfermaient avec moi, et qui étaient encore veillés en dehors par des sentinelles. J'avais été misérablement maltraité de coups de bourrade; mon pied droit était foulé; je crachais le sang, et ma blessure fut plus d'un mois à se guérir (1).

. . . .

(1) J'ai appris, dans la suite, que le roi m'avait envoyé pour un an

« J'étais donc replongé dans ma prison, et déjà mon imagination ne cherchait qu'une nouvelle occasion pour une autre tentative. J'avais appris à connaître le caractère des soldats qui me veillaient; l'argent ne me manquait pas, et avec l'argent et le secours de la pitié, on peut tout exécuter avec les soldats prussiens, toujours mécontents et dégoûtés. J'eus bientôt formé une ligue de trente-deux hommes en ma faveur : ils étaient déjà prêts à mon signal de tout entreprendre : aucun des conspirateurs ne connaissait l'autre, excepté deux ou trois; conséquemment ils ne pouvaient jamais être trahis tous à la fois; et j'avais choisi pour commander, le bas officier Nicolaï.

« La garnison de la citadelle était alors composée de 120 hommes détachés d'un régiment de garnison, dont le reste était éparpillé dans le comté de Glatz; et des quatre officiers qui composaient la grande garde, trois étaient d'intelligence avec nous. Tout était préparé, et mes vigilants soldats étaient déjà, le pistolet et l'épée à la main, cachés dans le four au-dessus de ma prison : nous voulions mettre en liberté tous les prisonniers, et marcher tambour battant vers la Bohême.

« Un déserteur autrichien, auquel Nicolaï s'était confié, fit tout échouer en déclarant le complot. Aussitôt le gouverneur envoya son adjudant à la citadelle, avec ordre à l'offi-

seulement dans cette forteresse, afin de m'éprouver et de s'assurer si son soupçon était fondé. Ma mère lui avait écrit, pour lui demander ma liberté, et elle en avait reçu cette réponse : « Votre fils doit faire son année de prison, pour punition de sa correspondance imprudente. » Mais j'ignorais tout cela; et le bruit courait à Glatz que j'étais condamné à y rester toute ma vie. Je n'avais alors que trois semaines à passer, pour obtenir ma liberté avec honneur, lorsque je tentai cette entreprise désespérée. Que dut alors penser de moi le monarque? Ne fut-il pas comme forcé d'employer la rigueur avec moi? Et quel est l'homme raisonnable qui pourra présumer, que pour trois semaines de détention de plus, et un peu de patience à avoir encore, j'eusse voulu autant hasarder et abandonner toute ma fortune à la confiscation, et lorsque j'étais assuré de ma liberté prochaine, et conséquemment de ma justification? Mais mon mauvais sort tourna tout à ma perte; et les vraisemblances s'enchaînèrent tellement l'une à l'autre, qu'à la fin, avec l'âme la plus droite, je dus paraître visiblement un vrai criminel.

cier de garde d'arrêter-sur-le-champ Nicolaï et de garder les casemates avec ses camarades ; mais Nicolaï lui-même était de garde, et le lieutenant, qui était mon ami, et qui était aussi dans le secret, lui fit donner avis que tout était découvert. Nicolaï connaissait seul tous les conjurés, dont plusieurs étaient, ce jour-là, de garde avec lui : dans un moment ce brave homme prit son parti ; il sauta dans les casemates en criant : Camarades, aux armes ! nous sommes trahis ! Tous le suivirent au corps de garde, où ils s'emparèrent des fusils. Il ne restait à l'officier que huit hommes, qui n'avaient aucune arme chargée. Mon adhérent fait charger à balles, menaçant de tirer, et court à ma prison pour me délivrer ; mais la porte, qui était de fer, se trouva trop forte, et le temps trop court, pour pouvoir être brisée. — Il me cria qu'il fallait m'aider moi-même à sortir. — Cela fut impossible. Voyant qu'il ne pouvait rien faire pour moi, cet homme de cœur marche avec dix-neuf camarades qui le suivaient, leurs armes sur l'épaule, vers la porte qui donnait sur la campagne. Le bas officier et ses six hommes de garde sont forcés de se joindre à lui. Avant que le bruit s'en fût répandu dans la ville, et qu'on pût rassembler un fort détachement pour le poursuivre, il avait déjà fait la moitié du chemin ; et avec ce bonheur presque incroyable, il arriva jusqu'auprès de Braunau en Bohême.

« Je retrouvai, deux ans après, avec une joie inexprimable, cet homme rare, à Offenbourg, où il faisait le métier d'écrivain : je le pris aussitôt avec moi et le traitai comme mon ami ; mais, quelques mois après, il mourut chez moi en Hongrie, d'une maladie inflammatoire. Je l'ai pleuré, et sa mémoire m'est aussi chère que sensible.

« Alors tous les orages tombèrent à la fois sur ma tête : on voulait me faire mon procès comme à un conspirateur, et un suborneur de soldats et officiers du roi. On voulut que je révélasse les complices qui étaient encore restés dans la citadelle. Je ne répondis que par une fermeté déclarée : j'étais, leur dis-je, un prisonnier innocent, condamné sans être en-

tendu, ni jugé d'après les lois militaires; un officier cassé, de qui l'on ne pouvait plus exiger aucunes obligations ni devoirs envers la patrie. La loi naturelle me donnait le droit de défendre mon honneur outragé, et de chercher à recouvrer ma liberté par tous les moyens possibles. C'était là le seul but de toutes mes tentatives désespérées, et je voulais, ou parvenir à ce but honorable, ou périr en travaillant à y arriver.

« Les choses en restèrent là : on prit toutes les précautions imaginables : on redoubla la garde autour de moi; on ne me mit pourtant pas aux fers, parce qu'en Prusse, un cavalier ou un officier ne peut pas être enchaîné ni au cachot, qu'il n'ait été livré, pour quelque crime infâme, entre les mains du bourreau.

« On retira de ma chambre les gardiens; mais le plus grand mal était que mon argent, à force de distributions, était dépensé; et mon amie de Berlin, avec laquelle on n'avait jamais pu empêcher ma secrète correspondance, m'écrivit la lettre suivante, en français :

« Je pleure avec vous : votre mal est sans remède. Voici
« ma dernière; je n'ose plus risquer. — Sauvez-vous si vous
« pouvez; je serai pour vous la même en tout événement,
« lorsqu'il est possible de vous être utile. Adieu, malheureux
« ami; vous méritez un autre sort. »

« Ce fut pour moi le coup le plus cruel qui m'eût encore été porté. Cependant, ce qui me consolait encore, c'est qu'on n'avait aucun soupçon sur les officiers; et comme, suivant leurs instructions, ils devaient tous les jours venir plusieurs fois me visiter, et s'assurer si j'étais tranquille, je ne perdis pas l'espoir de me sauver. Lorsque tout expédient paraissait actuellement impossible, il me survint un incident qui doit aussi être compté parmi les aventures antiques et fabuleuses.

« Un certain lieutenant, nommé Bach, Danois de nation, qui, tous les quatre jours, faisait la garde auprès de moi, était un architapageur qui, sans cesse, cherchait querelle à ses camarades, les balafrait tous de ses marques; c'était la terreur de la garnison. Pour ces grandes qualités il avait déjà

été chassé de deux régiments et à la fin incorporé, par punition, dans le bataillon de garnison de Glatz. Un jour que ce terrible Danois était assis à côté de moi sur mon lit, et qu'il racontait que le jour précédent il avait fait une estafilade au bras à un certain lieutenant de Schell, je lui répondis en badinant : — Si j'étais en liberté, vous auriez de la peine à me blesser : je sais aussi manier l'épée. — Aussitôt le sang lui monta à la tête ; nous fîmes à la hâte une paire de fleurets avec les éclats d'une vieille porte qui me servait de table, et que nous fendîmes. Du premier coup je le touchai au sein; alors il devint furieux ; il sortit brusquement. Mais quel fut mon étonnement, lorsque je le vis rentrer dans ma prison avec deux sabres de soldat sous son habit! Il m'en présenta un en me disant : « A présent, mon fanfaron, montre ce que tu sais faire. » Je lui représentai le danger auquel il s'exposait; il ne voulut rien entendre. Il fondit sur moi comme un furieux, et je lui fis une blessure au bras droit. Aussitôt il jette son sabre, me saute au cou, m'embrasse, et y reste suspendu en pleurant. A la fin, après un vrai transport convulsif de joie : « Mon ami, dit-il, tu es mon maître, et tu auras, oui, il le faut, tu auras par moi ta liberté, comme il est vrai que je me nomme Bach. » Nous bandâmes sa blessure, qui ne laissait pas d'être profonde; il sortit sans bruit, envoya chercher secrètement un chirurgien, qui lui mit un appareil en règle, et le soir il était de retour auprès de moi.

« Il me fit alors une proposition : il me dit qu'il était impossible de me sauver, à moins que l'officier de garde ne fût résolu à s'enfuir avec moi. Il était, me dit-il, tout prêt à sacrifier sa vie pour moi; mais il ne pouvait pas faire pour moi une bassesse, ni déserter étant de garde. Mais, en revanche; il me donna sa parole d'honneur de me procurer, dans peu de jours, l'homme dont j'avais besoin, et de tout faire pour me rendre service.

« Le même soir il revint me trouver, et il amena avec lui le lieutenant Schell. Le premier mot qu'il m'adressa, fut, « Voilà votre homme! »

« Schell m'embrassa, et me donna sa parole d'honneur : l'affaire fut ainsi arrêtée.

« Ensuite nous délibérâmes sur les moyens que nous devions employer.

« Schell était arrivant de la garnison d'Halbelfchwert à Glatz ; il devait, pour la première fois, faire la garde à la citadelle auprès de moi dans une couple de jours ; tout fut remis à ce terme.

« Mais, comme je ne recevais plus d'argent de mon amie, et que toute ma bourse secrète ne consistait qu'en quelque six pistoles, il fut arrêté que Bach irait à Schweichnitz, et qu'il me rapporterait quelque argent d'un ami sûr que j'y avais.

« Je dois ici informer le lecteur que, même alors, j'étais en bonne intelligence avec tous les officiers de la garnison. Le seul capitaine Roeder était sévère et revêche, et faisait toutes les chicanes qu'il pouvait faire.

. . . .

« On espérait faire fortune par moi : j'avais toujours de l'argent ; il m'était donc facile de trouver des amis dans un endroit où chacun, mécontent de son sort, ne cherchait que l'occasion de s'affranchir de cet esclavage.

« Schell avait des talents extraordinaires ; il écrivait et parlait six langues, et il possédait l'essence des plus belles connaissances. Il avait servi dans le régiment de Fouq... son supérieur actuel, qui lui avait cherché des chicanes ; Fouq..., ne pouvait souffrir aucun officier instruit, et il l'avait incorporé dans la garnison. Deux fois Schell avait demandé son congé, et le roi l'avait menacé de le mettre aux arrêts dans la citadelle. Tous ces motifs l'avaient décidé à déserter et à se venger, lorsqu'en dépit de Fouq... il m'aurait délivré de ma prison.

. . . .

« Schell monta la garde le 24 décembre ; il vint aussitôt me trouver, resta longtemps avec moi, et tout fut arrangé et fixé ce jour-là même pour notre fuite, à sa garde prochaine.

« Le lieutenant Schroeder était ce jour-là même invité à dîner chez le commandant, et il apprit, par hasard, de l'adjudant lui-même, que l'ordre était donné d'arrêter sur-le-champ le lieutenant Schell.

« Schroeder qui était dans la confidence de notre secret, ne douta pas que nous ne fussions trahis (et cependant ce n'était rien de plus, comme je l'ai su depuis, que le rapport de l'espion Damnitz, qui avait averti que Schell était toujours avec moi dans ma chambre). Schroeder courut, plein d'effroi, trouver Schell à la citadelle, et lui dit : Ami, sauve-toi, tout est découvert, tu dois être arrêté dans le moment !

« Schell aurait pu seul se mettre en sûreté et à l'abri de tout danger ; car Schroeder lui proposa de prendre, sans délai, des chevaux, et qu'il l'accompagnerait lui-même jusqu'en Bohême.

« Mais que fit dans cette conjoncture ce brave homme pour son ami ?

« Il vint encore une fois me trouver dans ma prison, portant sous son habit le sabre d'un bas officier, et me dit : Ami, nous sommes trahis : suis-moi, et que je ne tombe pas vivant dans les mains de mes ennemis.

« Je voulus lui parler ; il me prit aussitôt la main, et me dit : Suis-moi ! il n'y a pas une minute à perdre : Aussitôt je passai mon manteau sur mes épaules ; je mis mes bottes, et je n'eus pas même le temps de prendre avec moi le peu d'argent que j'avais caché.

« Nous sortîmes, et il dit à la sentinelle : Je conduis votre prisonnier au poêle des officiers ; et restez-là.

« Nous y entrâmes en effet : mais aussitôt nous en ressortîmes par une porte opposée. Le projet de mon ami était d'avancer sous l'arsenal jusqu'à l'ouvrage extérieur ; là, de franchir les palissades, et de nous sauver ensuite comme nous pourrions. Mais à peine avions-nous fait cent pas, que le major Quaadt et l'adjudant nous rencontrèrent.

« Schell fut effrayé. Il monta sur le parapet; et comme le mur en cet endroit n'était pas très-haut, se jeta en bas : je sautai après lui, et tombai heureusement à terre, sans autre accident que de m'être écorché l'épaule, contre les parties saillantes du mur; mais mon ami eut le malheur de se démettre le pied de sa jointure. Aussitôt il tira son épée, et me somma de l'en percer, et de me sauver comme je pourrais. Schell était petit et d'une faible constitution : je le pris par le corps et je le soulevai par-dessus les palissades, et ensuite, le chargeant sur mon dos, je courais droit devant moi, avec mon fardeau, sans savoir où j'allais.

« Le soleil venait de ce coucher, l'air était chargé de brouillards épais, et il tombait du givre. L'alarme derrière nous était forte, chacun nous connaissait; mais avant qu'aucun de la citadelle pût arriver à la ville, et enfin ouvrît les portes, pour nous poursuivre, nous avions une bonne demi-heure d'avance.

« Avant que nous fussions éloignés de cent pas, nous entendîmes tirer les canons d'alarme. Ce canon effraya d'autant plus mon ami, qu'il savait que communément personne ne pouvait traverser heureusement Glatz, qu'il n'eût au moins deux heures devant lui, avant que le canon eût tiré, parce que les paysans et les hussards étaient trop exercés et trop vigilants à fermer tous les passages.

« Nous n'étions pas encore à trois cents pas loin des murailles, que déjà tout était en mouvement et derrière et devant nous : nous nous sauvions à la faveur de l'obscurité, et nous sortîmes heureusement et merveilleusement de la ville; bonheur dont je suis redevable, d'un côté à ma présence d'esprit, et au renom que j'avais déjà acquis, qui empêcha deux ou trois sentinelles de se mettre à notre poursuite, lorsqu'il leur était si facile de nous retarder. D'ailleurs chacun présumait que sûrement nous n'aurions pas hasardé une entreprise aussi importante sans être munis de toutes sortes d'armes : personne ne savait que nous nous étions trop hâtés, et que nous n'avions d'autre défense que l'épée de Schell, et un mau-

vais sabre de caporal. Parmi ceux des officiers qui furent commandés pour marcher à notre poursuite, se trouvait le lieutenant Bart, mon ami, et le capitaine Zerbst, du régiment de Fouq... Il m'avait toujours montré de l'affection : nous nous rencontrâmes non loin des frontières de Bohême, et aussitôt il me cria : « Frère, fais en sorte de gagner, plus sur la gauche, cette maison isolée qui est là-bas : c'est là la frontière : les hussards sont sur la droite. » Ensuite il suivit une ligne oblique, comme s'il ne nous avait pas vus.

« Nous n'avions aucune inquiétude à avoir de la part des officiers; car alors, dans le service prussien, on vivait si fraternellement et en bons camarades, et l'on s'engageait si fortement sa parole d'honneur, que, dans ma prison de Glatz, je m'absentais, j'allais à la chasse à Neurode chez le baron de Stilfried, et y passais des trente-six heures. Le lieutenant de Lunit prenait alors ma place dans mon lit, et le major le savait, tant on se reposait alors sur la parole d'honneur l'un de l'autre; et on connaisait si bien Trenck à Glatz, qu'on savait sans inquiétude qu'il était sorti de sa prison, pour aller chasser sur les frontières de la Bohême. Le commandant eut du dépit de voir ainsi tous ses ordres trompés : un homme d'honneur, qui a de la tête, de l'argent, et un cœur franc et droit, trouve de bons et sûrs amis, qui sont capables de grandes actions pour le servir.

« Cette petite histoire, pleine d'exactitude, fait voir quel était alors le caractère national. Avec de pareils officiers, liés si fraternellement ensemble, le grand Frédéric pouvait aisément battre ses ennemis. Aujourd'hui la servitude introduit déjà l'égoïsme, et une subordination mécanique à la noblesse, épouvante et met en fuite les sentiments de l'honneur, de la droiture et de la concorde : la défiance mutuelle et la crainte servile s'étendent de plus en plus : conséquemment, l'esprit, plein d'âme, des soldats de Brandebourg, s'affaiblit tous les jours; et presque tous les autres États de l'Europe tombent par degrés dans cette dégénération.

« J'avais à peine porté mon ami trois cents pas, que je le

posai à terre. Je regardai autour de moi, mais je ne pus voir la ville ni la citadelle; l'air était trop épais : en revanche nous ne pouvions pas non plus être vus.

« Ma présence d'esprit ne m'abandonna pas un seul instant. La mort ou la liberté était une résolution décidée. Je demandai à mon ami Schell : Où sommes-nous? de quel côté est la Bohême? de quel côté coule la Neisse? Le pauvre homme ne pouvait se rien rappeler; il ne pouvait pas se remettre les sens, il désespérait de tout salut; il me priait seulement de ne pas le laisser vivant derrière moi; car pour fuir, il n'y a pas de possibilité. Alors je lui promis et lui jurai que je le délivrerais d'une mort infâme aux galères, en cas qu'il ne restât plus de ressources, et je le ranimai par mon courage. Il jeta les yeux autour de lui, et reconnut à quelques arbres que nous n'étions pas éloignés de la porte des champs. — Alors je lui demandai : Par où passe la Neisse? — Il se rappela de quel côté elle coulait. — Ami, lui dis-je, tout le monde nous a vus courir vers les frontières de la Bohême : il est impossible de traverser par là. Il y a un cordon formé de ce côté, et tout y est rempli de hussards et d'ennemis qui nous poursuivent. Je le rechargeai sur mon dos, et je le portai droit à la Neisse : là nous entendîmes déjà le bruit du mouvement dans tous les villages, et les paysans qui couraient, de tous côtés, former le cordon de désertion, et donnaient l'alarme.

« Comme peu de personnes savent la manière dont on procède en Prusse dans ces occasions, je veux en donner en peu de mots une légère idée.

« Dès qu'on s'aperçoit qu'un prisonnier ou un autre soldat manque, le canonnier court de la grand'garde, et met le feu, des trois côtés de la citadelle, à des canons qu'on tient toujours chargés.

« Il y a dans la ville des officiers, qui tous les jours reçoivent des ordres verbaux, et qui doivent être toujours prêts à poursuivre, dès qu'ils entendent ces coups de canon. Il y a aussi dans chaque village des paysans nommés, qui doivent occuper toutes les avenues de la ville.

« Aussitôt les officiers se mettent en campagne, et vont visiter si tous les postes sont gardés, et si les paysans font leur devoir. D'après cette méthode, il est presque impossible qu'un soldat puisse déserter heureusement, à moins qu'il n'ait au moins une demi-heure de chemin avant qu'on ait tiré les trois coups de canon.

« Revenons à mon récit.

« J'arrivai donc au bord de la Neisse. Elle était un peu gelée; je pris mon ami : je le portai au travers, aussi loin que je pus marcher à gué; mais au milieu, lorsque le fond me manqua, ce qui ne dura guère que l'espace de trois brasses, il fallut qu'il s'attachât à moi, en me tenant par ma queue; et de cette manière, nous gagnâmes heureusement l'autre rive.

« Mon père avait fait apprendre à nager à tous ses enfants; et je lui ai obligation de cet art, que l'homme apprend si facilement dans son enfance, qui m'a plusieurs fois sauvé la vie, ou m'a rendu, en plusieurs occasions, plus déterminé dans les grands périls. Chaque souverain qui entretient des soldats devrait avoir la même précaution, et faire en sorte que ceux qui ne craignent ni le feu ni la poudre ne fussent pas non plus effrayés de l'eau. Combien l'art de nager n'est-il pas quelquefois utile, lorsqu'il faut traverser un fleuve avec des bataillons, ou du moins avec cinquante volontaires, ou attaquer par surprise, ou pour n'avoir pas besoin de chercher un pont dans la fuite?

« On conçoit combien il était doux de passer une rivière à la nage, le 24 décembre, et de rester ensuite dix-huit heures à l'air. Le brouillard et le givre avaient cessé vers les sept heures du soir : alors le clair de lune suivit, et la gelée. Je m'étais, à la vérité, échauffé à porter mon ami; mais j'étais trempé. Lui, de son côté, souffrait tout ce qu'un homme peut souffrir : le froid, les douleurs de son pied déboîté, et que je travaillai plusieurs fois inutilement à remettre dans sa jointure, et il avait à chaque pas le danger et la mort devant les yeux.

« Aussitôt que nous eûmes atteint l'autre rive de la Neisse,

nous fûmes en effet plus tranquilles, parce que personne ne se serait avisé de nous chercher sur le chemin de la Silésie : j'avançai une bonne demi-heure, en cotoyant la rivière; mais lorsque j'eus laissé derrière nous le premier village, où commençait le cordon de défection, et que Schell connaissait, pour y avoir été plusieurs fois, nous trouvâmes par hasard un bateau de pêcheurs prussiens sur le bord de la rivière; nous détachâmes la corde, nous nous y embarquâmes, et nous gagnâmes en peu de temps les montagnes.

« Là nous nous reposâmes sur la neige; le courage nous revint : nous tînmes conseil sur le parti que nous avions à prendre. Nous coupâmes un bâton sur lequel Schell pût quelquefois s'appuyer; il se portait en avant sur un pied; mais la profondeur de la neige sur la montagne, avec les croûtes dures qui se brisaient sous ses pas, augmentaient sa difficulté de marcher. Ainsi s'écoula la nuit, où nous enfoncions dans la neige jusqu'au ventre sans pouvoir presque avancer. Cette impraticable montagne était infranchissable pour nous, tant en avant qu'en arrière. Le jour vint à paraître, nous nous croyions bientôt près des frontières qui sont à quatre milles de Glatz; mais quel fut notre effroi, lorsque nous entendîmes encore sonner l'heure à l'horloge de la ville! Le froid et l'humidité étaient pour moi et pour mon camarade des tourments insupportables. Il n'y avait pourtant pas moyen d'attendre le jour, la faim aussi me rongeait cruellement. Après une courageuse réflexion, et après avoir redoublé d'efforts pendant une demi-heure, nous arrivâmes enfin à un village qui était situé au pied de la montagne. Mais, à quelques trois cents pas en deçà du village, nous aperçûmes deux maisons isolées. Nous prîmes notre résolution en conséquence, et nous y arrivâmes heureusement. Nous avions tous les deux perdu nos chapeaux, en franchissant les murailles de Glatz; mais Schell avait son hausse-col, comme un officier de garde; et cela pouvait lui donner une apparence imposante aux yeux des paysans.

« Moi je me coupai le doigt; je me frottai de sang le visage,

la chemise, et l'habit, pour me donner l'air d'un homme blessé, et je me bandai la tête.

« Dans cet équipage je portai Schell jusqu'au bout du bois, pas loin des maisons; ici il me lia les mains derrière le dos, de façon pourtant que je pusse les dégager aisément au besoin.

« Il me suivait en sautillant derrière moi sur son bâton, et criant au secours. Deux vieux paysans accoururent à nous; aussitôt Schell leur cria : Courez au village ; dites au juge-maire de faire atteler les chevaux à un chariot, dans la plus grande diligence. — J'ai arrêté ce coquin. — Il m'a tué mon cheval, et est cause que je me suis démis le pied : je l'ai pourtant balafré et garrotté. — Amenez-nous un chariot, afin qu'il puisse encore être pendu avant qu'il crève. »

« Je me laisssai ainsi traîner comme demi-mort dans une chambre. Un paysan courut au village. Une vieille femme et une jeune et jolie fille semblaient avoir grande pitié de moi; elles me donnèrent du pain et du lait. Mais nous fûmes bien surpris, lorsque le vieux paysan nomma Schell par son nom, et lui dit qu'il savait très-bien que nous étions des déserteurs, parce que dès le soir précédent, un officier de garde était venu dans la maison du fermier, lui avait donné nos noms, désigné nos habits, et raconté toute l'histoire de notre évasion. Ce paysan connaissait Schell, parce que son fils servait dans sa compagnie, et qu'il avait plusieurs fois causé avec lui à Habelshwert, où il était en quartier.

« Il ne restait pas d'autre ressource qu'une prompte résolution, et une grande présence d'esprit : je sortis aussitôt; je courus à l'écurie, tandis que Schell retenait le vieux paysan dans la chambre; mais c'était un homme d'honneur, et il lui indiqua même le chemin que nous devions prendre pour gagner la Bohême : nous n'étions encore qu'à un mille et demi de Glatz, et nous avions peut-être erré six milles de chemin en avançant et reculant sur la malheureuse montagne. — La jeune fille me suivit : je trouvai trois chevaux dans l'écurie; mais point de bride. Je la priai, de la manière la plus touchante, de me secourir : elle fut touchée de compassion, et elle m'aurait

peut-être volontiers accompagné; elle me donna aussitôt deux brides; je sortis les chevaux de l'écurie; je montai Schell sur un; il figurait assez bien avec son pied estropié. Le vieux paysan cria, supplia et demanda grâce pour ses chevaux; mais, par bonheur, il manquait de courage, et peut-être n'avait-il pas non plus la volonté de nous arrêter, ou de nous mettre des obstacles; car, avec une simple fourche, désarmés et harassés comme nous l'étions, il aurait pu nous retenir, du moins jusqu'à ce que le village fût venu à son secours. Ainsi nous partîmes à cheval sans selle ni chapeau sur la tête, Schell en uniforme avec son écharpe et son hausse-col, et moi, dans mon manteau écarlate de garde du corps.

« Autre malheur : quand je fus monté, mon malheureux cheval ne voulait pas bouger de sa place; mais, en bon écuyer, je trouvai moyen de le faire avancer. Schell marchait devant; et à peine étions-nous déjà éloignés de quelques centaines de pas, que nous vîmes les paysans du village.

« Notre bonheur voulut que ce fût un jour de fête; il était environ neuf heures du matin, et tout le monde était à l'église; nous le passâmes sans accident.

« Notre chemin était droit par Wunschelbourg; il n'était guère probable que nous pussions traverser la ville sans être arrêtés : Schell, quatre semaines auparavant, y avait été; tout le monde le connaissait : notre équipage, sans selle et sans chapeau, n'offrait que trop des déserteurs; mais les chevaux marchèrent assez joliment, et nous traversâmes heureusement, quoiqu'il y eût dans la ville 80 hommes d'infanterie, et 12 hussards de garnison, destinés à la poursuite des déserteurs; mais Schell se trouva là en pays de connaissance; il savait le chemin de Bummern; nous y arrivâmes vers les onze heures du matin, après avoir rencontré le capitaine Zerbst, comme je l'ai dit plus haut.

« Quels transports de joie notre âme éprouva ce jour-là! c'est ce qu'on peut se figurer, mais non pas écrire, même celui qui en a éprouvé de pareils. Un homme d'honneur qui, las de souffrir dans une prison imméritée, a secoué ses entraves

par ses propres moyens, et a su se rendre la liberté, en dépit de tous les monarques et de la puissance des hommes, sent une si grande horreur, en pareille circonstance, pour l'autorité despotique, que moi-même je ne peux pas concevoir comment j'ai pu jamais me résoudre de nouveau à vivre sous un de ces gouvernements, où la liberté, l'honneur, la fortune, la satisfaction, et tous les biens dépendent du caprice arbitraire d'un maître, qui ne peut jamais, avec la meilleure volonté, inspecter et embrasser tout l'espace d'un empire étendu.

« Dans toutes les entreprises que j'avais pu faire dans le monde, jamais je ne fus si glorieux, jamais je ne sentis une plus grande joie dans le cœur, que d'avoir porté au moins douze heures sur mes épaules et sauvé avec moi l'ami qui s'était exposé pour moi à une mort infâme. — Certes, nul homme ne nous eût ramenés vivants à Glatz. Cependant, si j'avais su alors la suite de ma triste destinée; si l'enchaînement de tant d'années du plus fâcheux avenir avait été offert à mes yeux, je n'aurais pas regardé comme un si grand bonheur ma fuite de Glatz. Une année de patience aurait adouci le roi; et si j'avais tout considéré avec une tête rassise et de sang-froid, il valait mieux pour moi, et pour l'aimable Schell, que nous ne nous fussions jamais connus; car lui, il tomba, comme je le dirai dans la suite, dans un labyrinthe d'obstacles et de traverses qui ne finirent qu'à sa mort; et moi, ce qui m'est arrivé depuis de maux et de revers, on le verra dans cette histoire avec surprise et compassion. »

. . . .

Après des jours de souffrances et de dangers Trenck et son ami arrivent à Vienne. Trenck y reçoit des fonds. Il reprend le cours de sa vie galante et dissipée. L'impératrice de Russie l'accueille on ne peut plus favorablement à sa cour. L'imprudent veut se rendre à Dantzick, il y est enlevé par trente hussards prussiens et renfermé dans Magdebourg.

« Le major de place vint aussitôt, et me conduisit à la prison

30.

qu'on avait exprès préparée pour moi. On m'enleva encore ma montre et le portrait de mon amie de Pétersbourg, enrichi de diamants, que je portais sur mon sein, et l'on ferma la porte sur moi.

« Ce cachot était dans une casemate, dont la partie antérieure avait six pieds de large et dix de long, et était divisée par un mur; le mur intérieur avait doubles portes, celle qui servait d'entrée à la casemate faisait la troisième. La muraille avait sept pieds d'épaisseur, et on y avait pratiqué, à la naissance de la voûte, une fenêtre construite de façon que j'avais bien assez de jour, mais je ne pouvais voir ni le ciel ni la terre. Je ne découvrais que le toit du magasin qui était en face. En dedans et en dehors de cette fenêtre étaient des barres de fer, et entre-deux, dans l'épaisseur du mur, était placé un grillage en fil de fer, qui, à cause du châssis, était d'un pied plus petit que la fenêtre même, et dont les mailles étaient si serrées, qu'il était impossible de rien distinguer en dehors ou en dedans. A six pieds du mur était une palissade qui empêchait que les sentinelles ne pussent approcher de la fenêtre pour me donner quelque secours. Mon ameublement consistait en un matelas et un bois de lit, attaché à demeure sur le plancher, avec des barres de fer, afin que je ne pusse pas l'avancer contre la fenêtre et monter dessus. A côté de la porte était un petit poêle de fer, et auprès du poêle un fauteuil également attaché. On ne me mit pas de fers, mais ma nourriture consistait en une livre et demie de pain de munition, avec une cruche d'eau.

« J'avais toujours été dans ma jeunesse un grand mangeur, mais mon pain était si moisi, pour la plupart du temps, que j'en pouvais à peine manger la moitié; ce traitement était l'effet de l'avarice de Rieding, alors major de place, qui cherchait encore à gagner sur le grand nombre des malheureux prisonniers. Il m'est impossible de peindre à mes lecteurs tout ce que me fit souffrir une faim horrible, de onze mois sans interruption. J'aurais mangé tous les jours six livres de pain. Quand je recevais ma petite portion toutes les vingt-quatre heures, je la dévorais avidement; après quoi j'étais encore aussi

affamé qu'auparavant, et il me fallait de nouveau attendre vingt-quatre heures. Avec quelle joie n'aurais-je pas alors donné une lettre de change de 1000 ducats, sur les biens que j'avais à Vienne, pour me rassassier une seule fois de pain sec ! La faim me permettait-elle quelquefois de m'assoupir, je rêvais aussitôt que j'étais à une grande table, où je voyais servir en abondance tous les mets que j'aimais le plus. Je les dévorais en songe avec une avidité inexprimable ; toute la compagnie s'étonnait de mon appétit. Mais plus je mangeais en rêve, moins mon estomac se sentait soulagé. Je m'éveillais, ou plutôt la faim m'éveillait, les plats disparaissaient à mes yeux, et il ne me restait que des désirs insatiables. La faim devenait chaque jour plus insupportable, la nature plus exigeante. Ce tourment continuel m'empêchait souvent de fermer l'œil, et l'incertitude du terme de mes souffrances les rendait encore plus terribles.

« Que Dieu préserve tout honnête homme d'une pareille situation ! à coup sûr elle serait insoutenable pour le scélérat. On peut être huit jours dans le besoin, supporter la faim trois jours, mais certainement personne n'a jeûné onze mois, au point de ne s'être jamais rassasié à demi. On croirait qu'il est possible de s'accoutumer à manger peu, mais j'ai éprouvé le contraire. Ma faim s'augmentait chaque jour, et ces onze mois furent le temps de ma vie où ma constance fut mise à une plus rude épreuve.

« Représentations, prières, tout était inutile. On répondait, C'est l'ordre exprès du roi ; il est défendu de vous en donner davantage. Le commandant général Bork, misanthrope atrabilaire, me dit même, un jour que je le priais de me faire donner plus de pain : « Vous avez assez longtemps mangé
« des pâtés dans le service d'argent du roi, que Trenck lui a
« volé à la bataille de Sorau, pour trouver bon actuellement
« notre pain de munition, sur votre sale *chaise percée*. Votre
« impératrice ne vous a pas envoyé d'argent ; et vous ne valez
« pas le pain de munition ni les dépenses qu'on fait ici pour
« vous, etc. »

« Qu'on juge de ce que mon âme éprouvait à cet indigne traitement!

« Les trois portes étaient fermées : je restais sans consolation, livré à mes idées lugubres, et toutes les vingt-quatre heures on m'apportait mon pain et mon eau vers midi. Les clefs de toutes les portes étaient chez le commandant. Celle qui donnait dans le cachot avait seule, au milieu, un guichet fermé par une serrure particulière, et par lequel on me passait ma nourriture; mais on n'ouvrait les portes que tous les mercredis; et le commandant avec le major de place entraient alors pour faire la visite, après que ma garde-robe avait été nettoyée par un prisonnier.

« Ayant observé cette conduite une couple de mois, et me voyant parfaitement sûr que dans toute la semaine personne ne viendrait dans ma prison, je commençai un travail auquel j'avais mûrement réfléchi, et qui me parut praticable. La place où étaient le poêle et la garde-robe était pavée en briques, et je n'étais séparé que par le mur de la casemate voisine que personne n'habitait. J'avais devant la fenêtre une sentinelle, et j'eus bientôt trouvé quelques honnêtes garçons qui, malgré la défense, me parlèrent et me décrivirent tout le local de ma prison.

« J'appris, par leur moyen, qu'il me serait facile de me sauver, si je pouvais pénétrer dans la casemate voisine, dont la porte n'était pas fermée. Alors il s'agirait d'avoir un ami qui me tînt une barque toute prête sur l'Elbe, ou de la traverser à la nage, la frontière de Saxe n'en étant éloignée que de deux lieues.

« Là-dessus je dressai mon plan, dont la description détaillée remplirait un volume; je m'étendrai pourtant un peu sur cet article; l'entreprise était réellement gigantesque et extrêmement compliquée.

« Je commençai par détacher, à force de travail, les fers par lesquels ma garde-robe était attachée au plancher, et qui avaient dix-huit pouces de long. Je cassai les trois clous qui les assujettissaient à la caisse; et comme on ne visitait qu'au

dehors, je remis exactement les têtes de clous à leur place.

« Par ce moyen, j'eus des barres de fer qui me servirent à lever les briques, au-dessous desquelles je trouvai la terre.

« Je commençai alors à percer un trou derrière cette caisse, à travers la voûte, épaisse de sept pieds. La première couche du mur était formée de briques, mais aussitôt après je rencontrai de grosses pierres de taille. Je numérotai alors les briques du plancher, ainsi que celles de la muraille, pour pouvoir les replacer exactement sans qu'il y parût. Cet essai m'ayant réussi, je continuai ma besogne.

« J'avais déjà percé environ à un pied de profondeur dans le mur; mais la veille de la visite tout fut rétabli avec le plus grand soin. Afin de tromper plus sûrement les yeux, j'avais rempli les interstices avec de la poussière de chaux. Pour me la procurer je grattai le mur, qui, ayant été blanchi peut-être cent fois, me fournit assez de matière. Je fis un pinceau de cheveux, puis je détrempai la chaux dans ma main, je peignis; et restai, le corps nu, assis contre la muraille jusqu'à ce que tout fût sec et d'une teinte uniforme. Puis je rattachai les fers de la garde-robe, en sorte qu'il était impossible de s'apercevoir du moindre dérangement.

« Durant mes travaux, les décombres étaient sous mon lit; et si, pendant tout ce temps, l'on se fût une seule fois avisé de me visiter un autre jour que le mercredi, tout était découvert; mais comme cela n'arriva pas dans l'espace de six mois, cette incroyable entreprise devint praticable.

« Cependant il fallait trouver un moyen de me débarrasser d'une partie de ces décombres, qu'il n'était pas possible de replacer dans l'espace d'où je les avais tirés. Je m'y pris de la manière suivante. Comme il n'y avait pas de possibilité de me défaire de la chaux et des pierres, je prenais les décombres, je les semais dans ma chambre, et je marchais dessus toute la journée, jusqu'à ce qu'ils fussent réduits en une poussière très-fine.

« J'étendais cette poussière sur le devant de ma fenêtre, à

laquelle je parvenais à l'aide de ma garde-robe. J'avais fait un petit bâton formé d'éclats de mon bois de lit, réunis avec du fil d'un vieux bas, et j'avais attaché au bout une touffe de mes cheveux.

« J'avais aussi agrandi un trou dans le grillage qui était devant ma fenêtre, mais de façon qu'on ne pouvait s'en apercevoir. Par ce moyen je jetais ma poussière sur le mur de la fenêtre, et, passant mon bâton à travers le grillage, je la poussais jusqu'au bord extérieur; ensuite j'attendais qu'il fît du vent; et quand il s'élevait pendant la nuit, je la poussais encore avec mon pinceau, en sorte que, dissipée par le vent, elle ne laissait en dehors aucune trace. Je suis sûr que, de cette manière, j'ai fait sortir plus de trois cents livres de poussière, ce qui me donna beaucoup d'aisance pour achever mon ouvrage.

« Mais comme cela ne suffisait pas, j'eus recours à un nouvel expédient. Je formais, avec de la terre pétrie, des boudins qui ressemblaient à des excréments, je les faisais sécher, et, le mercredi, quand on ouvrait la serrure de la dernière porte, je les jetais vite dans la garde-robe. Le prisonnier l'enlevait aussitôt, la vidait, et de cette manière je me débarrassais encore de quelques livres de terre toutes les semaines.

« J'en formais aussi de petites boules, et pendant que la sentinelle se promenait, je les soufflais l'une après l'autre par la fenêtre, à l'aide d'un tuyau de papier. Par ce moyen je me procurai de la place, ayant soin de remplir l'espace vide de chaux et de pierres, et j'avançai heureusement mon ouvrage.

« Mais il m'est impossible d'exprimer toutes les peines que j'éprouvai quand j'eus creusé une fois à une couple de pieds dans les moellons. Les ferrements que j'avais tirés de ma garde-robe, ainsi que ceux de mon lit, étaient mes meilleurs instruments. Une honnête sentinelle me passa un jour une vieille baguette de fer, qui, avec un vieux couteau à manche de bois, me fut d'un grand secours.

« On verra dans la suite combien ce dernier instrument surtout me fut utile. Il me servit à couper des morceaux des planches de mon lit, et avec ces copeaux je faisais sortir peu à peu la chaux qui était entre les pierres.

« Les murs de ma prison étaient fort anciens, et, dans quelques endroits, la chaux était entièrement pétrifiée, au point qu'il me fallait réduire des pierres entières en poudre. Ce travail dura six mois, sans interruption, avant que je parvinsse à la dernière couche, et que je pusse arriver aux briques de l'autre casemate.

« Dans cet intervalle, j'avais eu occasion de parler à quelques sentinelles, parmi lesquelles était un vieux grenadier, appelé Gefhardt. Je le nomme ici, parce qu'il figurera dans mon histoire comme un modèle de générosité. Il me détailla la situation de ma prison, ainsi que toutes les circonstances qui pouvaient faciliter mon évasion.

« Il ne me manquait plus que de l'argent pour acheter un petit bateau, dans lequel je pusse traverser l'Elbe, et me sauver avec lui en Saxe. Ce brave homme me procura la connaissance d'une fille nommée Esther Heymann, native de Dessau, dont le père était en prison depuis dix ans. Je ne pus jamais la voir; mais cette honnête créature gagna deux autres grenadiers, qui lui procurèrent le moyen de me parler, toutes les fois qu'ils étaient de garde auprès de moi. Je fis de mes copeaux, liés ensemble, un bâton assez long pour aller jusqu'à l'enceinte des palissades, qui était devant ma fenêtre; et par là j'obtins du papier, un second couteau et une lime.

« J'écrivis à ma sœur, qui était mariée au fils unique du général de Waldow, la même dont j'ai parlé à la première partie de cette histoire, et qui demeurait à vingt-huit lieues de Berlin. Je lui peignis ma situation; je lui indiquai les moyens propres à faciliter mon évasion, et la priai de donner à cette fille juive 300 rixdalers, espérant avec ce secours pouvoir me sauver de ma prison.

« Je lui donnai aussi une lettre touchante pour le ministre impérial à Berlin, le comte Puebla; j'y joignis une lettre de

change, sur Vienne, de 1000 florins, dont le montant devait être remis à cette fille Heymann. Je lui avais promis ces 1000 florins pour récompense de sa fidélité. Mais elle devait me rapporter les 300 rixdalers de ma sœur, et puis travailler avec les deux grenadiers à faire réussir mes projets, qui pouvaient s'exécuter de deux manières : soit que j'eusse passé par le trou que j'avais pratiqué dans le mur, et qui était presque fini; soit en découpant, avec l'aide de la juive et des grenadiers, les serrures de mes portes.

« Ces lettres étaient ouvertes, parce que je ne pouvais les lui passer qu'en les roulant autour du bâton. L'honnête juive va donc droit à Berlin, et arrive heureusement chez le comte Puebla. Il l'accueille favorablement, prend ma lettre et celle de change, et lui ordonne de parler à son secrétaire d'ambassade, M. de Weingarten, et de faire tout ce qu'il lui prescrirait.

« Elle va chez M. de Weingarten, qui la reçut avec encore plus de politesse, et lui fit une foule de questions. Elle lui confie tout le plan de ma fuite, le secours promis par les deux grenadiers, et ne lui cache point qu'elle est aussi chargée d'une lettre pour ma sœur, à Hammer auprès de Kustrin.

« Il demande cette lettre, la lit, s'informe de tout, lui dit d'aller aussitôt chez ma sœur, et lui donne deux ducats pour le voyage, avec ordre de venir le trouver à son retour, lui promettant de s'occuper pendant ce temps du payement de la lettre de change, et de lui donner alors d'autres instructions.

« La jeune fille partit avec joie pour Hammer. Ma sœur alors veuve, et qui n'avait plus à craindre, comme en 1746, d'être contrariée par son mari, ravie d'apprendre que je vivais encore, lui donna 300 rixdalers, et l'encouragea à contribuer en tout ce qu'elle pourrait à ma délivrance avec cet argent, et une lettre pour moi; elle revint vite à Berlin apporter cette nouvelle à M. de Weingarten. Celui-ci lut la lettre de ma sœur, questionna encore la juive, même sur les noms des deux grenadiers, lui dit que les 1000 florins n'étaient pas encore arrivés de Vienne; mais il lui donna douze ducats, en

lui ordonnant de repartir promptement pour Magdebourg, afin de m'apporter cette heureuse nouvelle, et de revenir tout de suite à Berlin, recevoir chez lui les 1000 florins. La bonne fille vole à Magdebourg, monte à la citadelle, mais à la porte elle rencontre, heureusement pour elle, la femme d'un des grenadiers, qui lui raconte en pleurant que, la veille, son mari et son camarade ont été arrêtés, chargés de fers, et mis en prison avec bonne garde.

« La juive avait beaucoup de jugement, elle se douta de ce qui était arrivé, et retourna sur-le-champ à Dessau.

« Je vais interrompre un instant ma narration pour donner à mes lecteurs le mot de cette importante et terrible énigme, mot que j'ai appris moi-même de cette fille juive, après ma délivrance. Le secrétaire d'ambassade, de Weingarten, était, comme on le sut bientôt après, un traître, à qui le comte Puebla avait accordé trop de confiance, et qui était secrètement à la solde de la cour de Prusse, comme espion; ce fut lui qui découvrit au ministère de Berlin tous les secrets de l'ambassade impériale, et le plan de la guerre formé à Vienne. Aussi, quand bientôt après la guerre éclata, il leva le masque, et resta au service de Prusse. Il m'avait trahi, pour mettre dans sa poche la lettre de change de 1000 florins. Car il est certain et démontré que le comte Puebla a envoyé ma lettre de change à Vienne, et qu'elle lui a été payée de mes deniers le 24 mai 1755, et m'a été passée en compte après ma délivrance. Mais je ne saurais croire que le ministre lui-même ait gardé les 1000 florins, quoique la quittance envoyée à Vienne soit de lui, comme on peut le voir dans le compte qui m'a été présenté, et que j'ai encore entre les mains.

« Quand Weingarten eut reçu de la juive tous les renseignements nécessaires, le scélérat, pour 1000 florins, causa ma perte, le malheur et la mort prématurée de ma sœur; pour sa trahison un grenadier fut pendu, et l'autre passa trois jours de suite par les verges; la juive fut la seule qui se tira heureusement d'affaire. Après ma délivrance, elle m'a donné l'éclaircissement de cette funeste aventure. Le bruit

se répandit à Magdebourg, qu'une juive avait été chercher de l'argent chez ma sœur, et avait corrompu deux grenadiers pour m'aider à m'évader; que l'un deux l'avait confié à son camarade, et qu'il en avait été trahi. Sans doute on ne pouvait pas parler autrement à Magdebourg, et personne ne pouvait savoir que le secrétaire d'ambassade de l'empereur m'eût trahi à Berlin. Mais la fidèle relation de cet événement montre la vérité dans tout son jour. Mon livre de compte de l'administration de Vienne prouve que le ministre Puebla a en effet encaissé les 1000 florins, la juive de Dessau qui vit encore, en a les preuves évidentes.

« Son pauvre père, qui était en prison, reçut plus de cent coups de bâton. On voulait qu'il déclarât ce que sa fille lui avait confié du complot, et où elle s'était sauvée; il mourut enfin misérablement dans les fers.

. . . .

« A cette époque le roi vint à Magdebourg pour une revue. Il se transporta lui-même au fort l'Étoile, ordonna d'y construire à la hâte une nouvelle prison pour moi, et donna aussi la forme des chaînes dont je devais être chargé.

« Mon fidèle Ghefhardt avait entendu dire à ses officiers que cette nouvelle prison était destinée pour moi. Il me l'apprit, mais il m'assura qu'elle ne pouvait pas être finie avant la fin du mois.

« Alors je pris la résolution d'avancer promptement mon trou dans le mur, et de me sauver sans secours extérieurs.

« La chose était possible; car j'avais fait, du crin de mon lit, une corde que je comptais attacher à un canon pour descendre du haut rempart. J'aurais traversé l'Elbe à la nage, et comme la frontière de Saxe n'en est qu'à deux lieues, je me serais infailliblement sauvé.

« Le 26 mai je voulus achever de percer, et entrer dans la casemate voisine; mais quand j'en vins aux briques, je les trouvai si bien jointes que je fus obligé de remettre ma fuite

au lendemain. Le jour commençait effectivement à poindre, lorsque la fatigue et la faiblesse m'obligèrent de cesser ; et si par hasard quelqu'un était entré le jour suivant, on aurait trouvé le trou presque achevé.

« Terrible destinée, qui m'a poursuivi toute ma vie, et m'a toujours précipité dans l'abîme du malheur à l'instant où je croyais tous les obstacles surmontés !

« Le 27 mai fut un nouveau jour de malheur pour moi. Ma prison au fort de l'Étoile avait été achevée plus tôt qu'on ne croyait. Lorsque la nuit approcha, et que j'allais me disposer à la fuite, une voiture s'arrêta devant ma prison. Grand Dieu ! toi seul sais ce que j'éprouvai alors. On ouvrit serrures et portes. Pour dernière ressource je cachai à la hâte mon couteau sur moi, et dans l'instant je vis entrer dans ma prison le major de place, le major du jour, et un capitaine avec deux lanternes.

« On ne me dit rien autre chose que *Habillez-vous*. Cela fut bientôt fait. J'avais encore mon uniforme du régiment impérial de Cordoue. Alors on me présenta des fers que je fus obligé d'attacher moi-même à mes mains et à mes pieds. Le major de place me banda les yeux avec une toile ; on me prit sous les bras, et on me mena dans la voiture. De la citadelle il faut traverser toute la ville pour entrer dans le fort de l'Étoile. Je n'entendis d'abord que le bruit de l'escorte qui entourait la voiture ; mais dans la ville je distinguai que nous étions suivis par un grand concours de peuple, que la curiosité attirait, parce qu'on avait fait courir le bruit que je serais décapité dans le fort de l'Étoile.

« Il est certain que plusieurs personnes qui me virent traverser ainsi la ville les yeux bandés, racontèrent partout, et écrivirent que, le 27 mai, Trenck avait été conduit au fort de l'Étoile, et y avait été décapité. Les officiers de la garnison eurent aussi ordre de confirmer ce bruit, parce que personne ne devait savoir ce que j'étais devenu.

« Je savais ce dont il était question, mais je n'en fis rien paraître, et je feignis de croire qu'on allait me faire mourir.

Comme on ne m'avait pas mis de bâillon, je parlais à mes conducteurs d'un ton qui leur imposa, et je déclamai fortement contre leur monarque, qui était capable de condamner un sujet fidèle sans l'avoir entendu, et par sa seule autorité.

« On admira ma constance dans un moment où je paraissais attendre la mort de la main du bourreau, et personne ne me répondait. Leurs soupirs seuls me firent connaître qu'ils plaignaient mon sort; il est certain que peu de Prussiens eussent aimé à exécuter de pareils ordres.

« La voiture s'arrêta enfin. On m'en fit sortir pour me mener dans la nouvelle prison. On me débanda les yeux à la lumière de quelques flambeaux; mais, Dieu! quels furent mes sentiments, lorsque j'aperçus deux forgerons, aussi noirs que des démons, armés d'un réchaud et d'un marteau, et tout le plancher couvert de chaînes.

« On mit aussitôt la main à l'œuvre, et mes deux pieds furent attachés avec de lourdes chaînes à un anneau scellé dans le mur. Cet anneau était à trois pieds de terre, par conséquent je pouvais faire environ deux ou trois pas à droite et à gauche. Puis on me souda, à nu, autour du corps, un anneau large comme la main, auquel était attachée une chaîne fixée à une barre de fer, de la grosseur du bras, qui avait deux pieds de long, et aux deux bouts de laquelle mes mains étaient tenues par deux menottes; je crois qu'on n'a jamais inventé une torture semblable pour un criminel. Ce ne fut qu'en 1756 qu'on y ajouta un énorme carcan.

« Personne ne me dit bonsoir; tout le monde se retira dans un silence effrayant, et j'entendis fermer quatre portes les unes après les autres, avec un bruit horrible.

« Et c'est ainsi qu'agissent des hommes envers d'autres hommes, quoique innocents, quand d'autres hommes, qui s'appellent princes, leur ordonnent de maltraiter leur semblable! le Ciel sait pourtant que dans cette cruelle situation mon cœur était pur, et ma conscience tranquille.

« Je restai sans consolation et sans secours, abandonné a moi-même, assis sur un plancher humide, dans d'épaisses

ténèbres. Mes fers me parurent insupportables, jusqu'à ce que j'y fusse habitué, et je remerciai Dieu de ce qu'on n'avait pas trouvé mon couteau, à l'aide duquel je voulais terminer à l'instant mes souffrances. C'est encore une véritable consolation pour l'honnête homme malheureux, d'être au-dessus des préjugés du peuple, et de sentir le courage avec lequel on peut braver le destin et les monarques.

« Je ne saurais rendre à mes lecteurs le combat que j'eus à soutenir cette première nuit avec mon cœur. Je voyais bien que ma détention devait durer longtemps, parce que je savais que la guerre était sur le point d'éclater entre l'Autriche et la Prusse, et je ne me sentais pas la force d'en attendre la fin. D'ailleurs, j'avais tout lieu de douter qu'à cette époque même on s'intéressât encore pour moi à Vienne, connaissant Vienne par expérience, et sachant que ceux qui avaient partagé mon bien feraient à coup sûr tout leur possible pour empêcher mon retour. La nuit s'écoula dans ces irrésolutions. Le jour parut, mais sans éclat pour moi. Cependant je pus examiner ma prison à la lueur de cet éternel crépuscule.

« Sa largeur était de huit pieds, et sa longueur de dix. A côté de moi était une garde-robe, et dans l'angle du mur un siége formé de quatre briques les unes sur les autres, sur lequel je pouvais m'asseoir en appuyant ma tête contre le mur. Vis-à-vis de l'anneau auquel j'étais enchaîné, était une fenêtre pratiquée dans un mur épais de six pieds, ayant la forme d'un demi-cercle, et un pied de haut sur deux de diamètre. En dedans, l'ouverture allait en montant jusqu'au milieu, où était attaché un grillage de fil de fer très-serré; de là elle redescendait en dehors vers la terre. Des deux côtés cette ouverture était fermée par de gros barreaux de fer.

« Comme ma prison était construite dans le fossé du rempart principal, contre lequel elle était adossée, qu'en dedans elle avait huit pieds de largeur, et le mur six pieds d'épaisseur, la fenêtre touchait presque au mur du second rempart; par conséquent le jour ne pouvait nullement y pénétrer d'en haut; il n'y arrivait que d'en bas par réflexion : on conçoit qu'il devait

être très-faible, étant obligé de passer par un trou aussi étroit, garni trois fois de barreaux et de grillages. Mais avec le temps mon œil s'accoutuma tellement à cette obscurité, que j'y voyais courir une souris. L'hiver, quand le soleil ne donnait pas du tout dans le fossé, j'étais dans une nuit profonde. A côté de moi était une garde-robe de bois qu'on vidait tous les jours, et une cruche à l'eau.

« Sur la muraille on lisait le nom de TRENCK formé en briques rouges, et sous mes pieds était la tombe dans laquelle je devais être enterré; on y avait également gravé mon nom et une tête de mort. Ma prison avait des doubles portes de bois de chêne épaisses de deux pouces. Devant ces portes était une espèce de vestibule, avec une fenêtre, fermé également de deux portes.

« Comme le roi avait expressément ordonné qu'on me mît dans l'impossibilité d'avoir aucune communication avec les sentinelles, le fossé principal dans lequel était élevé mon palais était fermé des deux côtés par deux palissades de douze pieds de haut, et l'officier de garde avait seul la clef de cette cinquième porte. Je ne pouvais faire d'autre mouvement que de sauter sur la place même où j'étais attaché, ou bien de secouer la partie supérieure du corps, jusqu'à ce que j'eusse chaud; lorsque, avec le temps, je me fus accoutumé au poids de mes chaînes, qui me blessaient douloureusement les os de la jambe, je pus me mouvoir dans l'espace de quatre pieds.

« Ma prison avait été bâtie de plâtre et de chaux dans l'espace d'onze jours, et j'y avais été conduit tout de suite. Tous le monde croyait que je ne supporterais pas quinze jours l'humidité d'un mur neuf, dans un trou fermé presque hermétiquement.

« Je fus en effet environ six mois assis continuellement dans l'eau, qui dégouttait de la voûte précisément à l'endroit où j'étais obligé de m'asseoir. Je puis assurer à mes lecteurs que, pendant les trois premiers mois je ne pus jamais parvenir à me sécher; cependant ma santé n'en fut point altérée.

« Toutes les fois qu'on venait faire la visite, et cela arrivait

tous les jours à midi, après que la garde était descendue, on était obligé de laisser quelques minutes les portes ouvertes; sans cela, la vapeur du mur éteignait les lumières dans les lanternes.

. . . .

« Dès le jour suivant, lorsqu'on ouvrit mes quatre portes, j'aperçus qu'elles n'étaient que de bois; et il me vint dans l'idée de détacher les serrures, en coupant le bois tout à l'entour, avec le couteau que j'avais heureusement apporté de la citadelle. Si ce projet ne réussissait pas, et qu'il ne me restât pas d'autres ressources, il serait encore temps de choisir la mort.

« J'essayai aussitôt s'il était possible de me délivrer de mes fers. Je sortis heureusement la main droite de sa menotte, quoique le sang se coagulât sous les ongles; mais je ne pus pas en retirer la gauche. Je cassai alors de mon siége quelques morceaux de brique, et je limai si heureusement le clou de la seconde menotte, que je parvins à le faire sortir, et à délivrer aussi cette main.

« Quant au cercle que j'avais autour du corps, il n'était attaché à la chaîne que par un simple crochet, que je forçai en appuyant les pieds contre le mur. Il me restait encore la chaîne principale qui était aux pieds. Comme j'étais fort et robuste, je vins à bout de la tordre, et, à force de tirer, j'en cassai deux anneaux.

« Délivré de mes fers, je sentis renaître l'espérance; je courus à la porte, je cherchai dans l'obscurité les pointes des clous qui attachaient la serrure en dehors, et je trouvai que je n'avais pas beaucoup de bois à couper; je pris aussitôt mon couteau, et je perçai un petit trou au bas de la porte; je vis qu'elle n'avait qu'un pouce d'épaisseur, et qu'en conséquence il me serait possible d'ouvrir les quatre portes dans un jour.

« Plein d'espérance, je courus à mes chaînes pour les reprendre, mais ce ne fut pas un médiocre embarras.

« Après avoir tâtonné longtemps, je retrouvai l'anneau de la chaîne qui s'était cassé, et je le jetai dans ma garde-robe. Mon bonheur voulut qu'on n'eût pas encore visité mes fers jusqu'à ce jour, et qu'on ne les visitât pas même jusqu'au jour de l'entreprise, parce qu'on ne présumait pas que je pusse jamais les rompre. Je rattachai donc la chaîne avec un morceau du cordon de mes cheveux.

« Mais lorsque je voulus repasser la main droite dans la menotte, elle se trouva enflée par l'effort que j'avais été obligé de faire pour l'en tirer, et je ne pus jamais y réussir. Toute la nuit je limai le clou; mais il était si bien rivé, que je perdis toutes mes peines.

« Midi approchait, c'était l'heure de la visite; le danger était pressant. Je renouvelai mes tentatives, et après avoir souffert des douleurs inouïes je parvins enfin à faire entrer ma main dans la menotte; en conséquence on retrouva tout dans le même état.

« J'attendis donc jusqu'au 4 juillet. Ce jour-là, les portes furent à peines fermées, que ma main était déjà retirée de l'anneau, et toutes mes chaînes mises bas. Aussitôt je pris mon couteau, et commençai à travailler sur les portes.

« La première s'ouvrait en dedans, et la traverse avec la serrure restait en dehors. Elle fut forcée en moins d'une heure; mais la seconde me donna des peines incroyables. J'eus bientôt coupé le bois autour de la serrure; mais, comme la traverse y était attachée, et qu'il fallait ouvrir la porte en dehors, il ne me resta d'autre ressource que de couper au-dessus de la traverse.

« J'en vins à bout, après un travail très-long, et d'autant plus pénible, que j'étais obligé de tout faire dans l'obscurité et à tâtons. J'avais tous les doigts écorchés, la sueur de mon corps dégouttait à terre.

« Dès qu'elle fut ouverte, j'aperçus le jour par la fenêtre du vestibule; j'y grimpai, et je vis que ma prison était bâtie dans le fossé principal du premier rempart. Je vis devant moi le chemin par lequel on y montait, la sentinelle à environ cinquante pas de moi, et les hautes palissades que j'avais

encore à escalader avant de pouvoir sortir de ma prison et parvenir au rempart.

« Cependant mon espoir s'accrut, et je redoublai de travail pour attaquer la troisième porte, qui, comme la première, s'ouvrait en dedans, et pour laquelle il suffisait par conséquent de couper le bois autour de la serrure. J'eus fini au soleil couchant. Il fallait couper la quatrième porte comme la seconde; mais j'étais extrêmement affaibli, et mes mains étaient si malades, que je n'avais presque plus d'espoir.

« Je l'attaquai enfin, après m'être un peu reposé. J'en avais déjà coupé à peu près la longueur d'un pied, lorsque la lame de mon couteau se cassa, et tomba en dehors.

« Grand Dieu! que devins-je dans ce cruel moment? s'est-il jamais trouvé une de tes créatures dans une position aussi désespérante? Il faisait clair de lune; je regardais le ciel par la fenêtre d'un œil fixe et stupide, je tombai à genoux, je cherchai du courage et de la consolation dans la religion, dans la philosophie, et je n'en trouvai point.

« Sans me sentir effrayé par l'idée de ma destruction, ni par celle d'un autre monde, sans blasphémer contre la Providence qui ne m'avait donné que des forces humaines pour soutenir des tourments plus qu'humains, je me recommandai à l'arbitre suprême de la mort. Puis, saisissant le morceau qui me restait de mon couteau, je m'ouvris les veines au bras et au pied gauches; je m'assis tranquillement dans un coin de ma prison, et laissai couler mon sang. Bientôt je tombai de défaillance, et je ne sais combien de temps j'ai sommeillé dans cet état doux et paisible.

« Tout à coup je m'entendis appeler par mon nom; je m'éveillai, et on appela encore une fois en dehors, *Baron de Trenck!*

« Je répondis, Qui appelle? ..... Quel autre que mon honnête grenadier Gefhardt, qui à la citadelle m'avait promis tous ses secours?

« Ce brave homme s'était glissé sur le rempart qui dominait ma prison, pour me consoler.

« Il me demanda : Comment cela va-t-il?.... Je lui répondis, après qu'il se fut fait connaître : « Je nage dans mon sang, de-
« main vous me trouverez mort... » Comment, mort! repli-
« qua-t-il. Il vous est plus aisé de vous sauver d'ici que de la
« citadelle. Vous n'avez pas de sentinelle, et je trouverai bien
« moyen de vous passer des instruments. Pourvu que vous
« puissiez forcer la prison, je me charge du reste. Toutes les
« fois que je serai de garde ici, je chercherai l'occasion de
« vous parler. Dans tout le fort de l'Étoile il n'y a que deux
« sentinelles, l'une devant le corps de garde, et l'autre devant
« le pont-levis : ne désespérez pas, Dieu vous secourra encore,
« reposez-vous sur moi. » Après ce court entretien, je sentis renaître mon courage. Je voyais encore la possibilité de me sauver. Une joie secrète s'empara de mon âme; aussitôt je déchirai ma chemise, je pansai mes plaies, et j'attendis le jour qui parut bientôt.

« Je laisse ici à décider à mes lecteurs, si c'était par un effet du hasard ou par un décret de la Providence, que je reçus encore de la consolation et de l'espérance à l'instant où j'allais rendre l'âme. Qui conduisit précisément en cet instant l'honnête Gefhardt à ma prison? car sans lui, en revenant de mon assoupissement, je me serais infailliblement ouvert toutes les veines pour poursuivre mon dessein.

« J'avais encore du temps pour réfléchir jusqu'à midi sur ce qui me restait à faire. A quoi devais-je m'attendre, si ce n'est à être plus maltraité et plus chargé de fers qu'auparavant, dès qu'on trouverait mes portes coupées et mes fers cassés?

« Après de mûres réflexions, je pris donc la résolution suivante, qui, heureusement, eut un effet tout à fait contraire à mes vues; mais avant que d'en rendre compte, je veux dire un mot de la situation où je me trouvais.

« Ma faiblesse était extrême. Le sang inondait ma prison, et, à coup sûr, il m'en restait peu dans les veines. Mes plaies me faisaient beaucoup souffrir; mes mains étaient encore roides et enflées du travail excessif que j'avais fait, et je me trouvais sans chemise, ayant été obligé de déchirer la mienne pour

panser mes blessures. Le sommeil me gagnait, et j'avais à peine la force de me tenir debout. Cependant il fallait veiller pour exécuter mon plan.

« Je démolis facilement, avec le barreau de fer qui tenait à mes chaînes, le banc de briques sur lequel je m'asseyais, parce qu'il était encore neuf, et je mis toutes les briques en un tas au milieu de ma prison.

« La porte intérieure était ouverte toute grande, et la partie supérieure de la seconde était si bien barricadée avec mes chaînes, que personne ne pouvait monter par-dessus.

« A midi, lorsqu'on ouvrit la porte extérieure, tout le monde fut très-effrayé de voir l'autre ouverte. On entra avec inquiétude dans le vestibule. J'étais sur la porte intérieure avec la figure la plus effrayante, couvert de sang et avec l'air d'un désespéré, tenant une pierre d'une main et de l'autre le couteau cassé. Alors je m'écriai : « Retirez-vous, retirez-vous, M. le major! dites au commandant que je ne veux pas vivre plus longtemps dans les fers. Qu'il me fasse casser la tête ici. Personne n'entrera. Je tuerai cinquante hommes avant d'en laisser passer un seul. Quant à moi, il me reste mon couteau. Je veux mourir ici, et vous ne sauriez m'en empêcher. »

« Le major fut effrayé. Ne sachant à quoi se décider, il fit avertir le commandant de ce qui se passait. En attendant, je m'assis sur mon tas de pierres, et j'attendis que l'on eût décidé de mon sort. Mon dessein secret n'était plus alors de faire un coup de désespoir, mais d'obtenir une capitulation.

« Bientôt après parut le commandant général Borck avec le major de place, et quelques officiers. Il entra dans le vestibule; mais il recula bientôt, me voyant prêt à lui lancer une pierre. Je lui répétai ce que j'avais dit au major, et il ordonna aussitôt aux grenadiers de forcer la porte. Le vestibule avait à peine six pieds de large, et il ne pouvait entrer à la fois qu'un homme ou deux. Mais dès que je levai le bras pour commencer mon bombardement, les grenadiers sautèrent en arrière. Il se fit un instant de silence, après lequel le major de place approcha de la porte avec l'aumônier du régiment, afin de me cal-

mer. Le pourparler dura longtemps. Je laisse aux lecteurs à deviner qui de nous deux donna les meilleures raisons.

« Le commandant s'impatienta, et commanda l'attaque. J'étendis à mes pieds le premier grenadier, et les autres ressortirent aussitôt pour éviter le même sort.

« Le major de place entra encore une fois en disant : « Au « nom de Dieu, cher Trenck, que vous ai-je fait pour vouloir « me rendre malheureux? Je suis seul responsable de ce que, « par mon imprudence, vous avez apporté ici un couteau de « la citadelle : calmez-vous, je vous en conjure, vous n'êtes « pas encore sans espérance et sans amis. »

« Ma réponse fut : Ne me chargera-t-on pas de chaînes plus pesantes que celles que j'avais auparavant? Il sortit; parla au commandant, et me donna sa parole d'honneur que cet incident n'aurait aucune suite, et que tout resterait comme auparavant.

« La capitulation fut conclue, et l'on entra dans mon retranchement. Mon état excita la compassion; on visita mes plaies, on fit venir un chirurgien qui me pansa, on me donna une autre chemise, et l'on enleva les pierres ensanglantées; cependant j'étais couché sur mon lit et à demi mort; je souffrais une soif cruelle. Sur l'avis du chirurgien, on me donna du vin; on mit deux sentinelles dans mon vestibule, et on me laissa passer ainsi tranquillement quatre jours sans fers. On me donna aussi tous les jours une soupe grasse pour me fortifier; je ne puis dire tout le bien qu'elle me fit.

« Je fus pendant deux jours dans un assoupissement continuel; et dès que je m'éveillais, il me fallait boire, sans pouvoir jamais étancher ma soif. J'avais les pieds et les mains enflés, et je souffrais dans le dos et dans tous les membres des douleurs excessives.

« Le cinquième jour on vint placer mes nouvelles portes; celle de l'intérieur était toute garnie de fer. Alors on me remit mes chaînes, comme auparavant, sans doute parce qu'on ne crut pas nécessaire de m'en mettre de plus pesantes. Seulement la chaîne attachée au mur fut remplacée par une plus forte. Au

reste, on observa exactement ce qu'on avait promis dans la capitulation; on me plaignit de ce que les ordres du roi ne permettaient pas d'adoucir ma situation; on me souhaita beaucoup de constance et de fermeté, après quoi l'on ferma les portes.

. . . .

« Mon honnête Gefhardt m'avait rendu l'espérance. Je m'occupai alors de nouveaux plans pour me sauver encore. On avait placé une sentinelle devant ma porte pour m'observer de plus près, et on choisissait toujours pour ce poste des gens mariés et du pays, sur lesquels on croyait pouvoir compter davantage; mais il me fut plus facile de les séduire que des étrangers, comme on le verra dans la suite; car le Poméranien est naturellement bon, par conséquent sensible et facile à gagner.

. . . .

« D'abord il fallait me délivrer de mes chaînes. Pour cela, Gefhardt me passa une couple de limes. L'anneau de fer que j'avais au pied était si large, que j'avais un bon quart de pouce de jeu. Plus je limais, plus j'avais de jeu, et je parvins enfin à le couper tout à fait. Alors le dégageant de la chaîne, je me trouvai libre, et l'anneau pouvait s'ouvrir sans qu'il y parût au dehors. De cette manière mes pieds furent aussi dégagés, et il était impossible de trouver l'entaille, même en faisant la visite la plus exacte, parce qu'on ne pouvait examiner que le dehors. Tous les jours mes mains s'assouplissaient, et je les retirais toutes deux des anneaux. Ensuite je limai la charnière, et, à l'aide d'un clou d'un pied de long, que j'avais tiré du plancher, je me fis une clef, avec laquelle j'ouvrais et je fermais les vis à volonté, de manière qu'on ne pouvait rien découvrir. Ce cercle qui me ceignait le corps ne me gênait point. Mais je coupai, à la chaîne qui l'attachait à la barre de fer, le milieu d'un chaînon, et je limai le suivant, de ma-

nière qu'il pût passer par l'ouverture; ainsi je parvins à me délivrer de mes fers.

« A midi, lorsqu'on faisait la visite, je mouillais un peu de pain de munition, et je le frottais sur le fer rouillé pour lui en donner la couleur. Cette pâte me servait à fermer le chaînon ouvert. Je la faisais sécher la nuit à la chaleur de mon corps. et je frottais ensuite l'endroit avec de la salive pour lui donner le poli du fer. Par ce moyen, il était impossible de connaître l'endroit coupé, et je parierais que personne n'eût pu deviner quel était le chaînon limé, à moins de frapper sur tous avec un marteau. Après cela, je fus le maître d'ôter mes chaînes quand je le voulais.

« On ne visitait jamais la fenêtre. Je défis les deux crochets qui l'attachaient au mur; mais je les remettais tous les matins après les avoir barbouillés de chaux. Je me fis passer du fil de fer par mon ami, et j'essayai de faire un nouveau grillage. J'y réussis; en conséquence je coupai celui qui était à la fenêtre, où l'on ne regardait jamais, et je mis le mien à la place. Je m'établis par ce moyen une libre communication avec la sentinelle, et je pus renouveler l'air de ma prison. Je me procurai tous les instruments dont je pouvais avoir besoin, jusqu'à de la chandelle et un briquet. Seulement je suspendais ma couverture devant la fenêtre, pour qu'on ne vît pas de lumière, et je pouvais ainsi travailler tout à mon aise, sans que personne pût m'apercevoir du dehors. Enfin, quand tout fut disposé, je mis la main à l'œuvre.

« Le plancher de ma prison n'était pas de pierres, mais de grosses planches de chêne, épaisses de trois pouces; on en avait mis trois couches l'une sur l'autre en sens contraire. Par conséquent le plancher avait neuf pouces d'épaisseur, et il était uni avec des broches d'un pouce de diamètre et d'environ un pied de long.

« En les dégageant un peu autour de la tête, je parvins, avec la barre de mes menottes, à en arracher une; je l'aiguisai sur les pierres de mon tombeau, et j'en fis un excellent ciseau pour couper les planches.

« Je hasardai alors la première entaille, qu'il fallait faire de plus d'un pouce à la surface extérieure, pour creuser librement; je tirai ensuite le morceau de planche qui entrait dans le mur d'environ deux pouces; ensuite je la rognai, jusqu'à ce qu'elle joignît exactement. Je bouchai les fentes avec du pain, je répandis de la poussière par-dessus, et je vis qu'il était impossible de rien apercevoir.

« Cet ouvrage fini, je travaillai en dessous avec moins de précaution, et j'eus bientôt percé le triple plancher. Alors je trouvai un sable blanc et très-fin, sur lequel est construit tout le fort de l'Étoile. Quant aux éclats du bois, je les rassemblais soigneusement, et je les faisais entrer sous le plancher.

« Je ne pouvais pas aller plus loin sans secours extérieur; car, quand on remue une terre qui ne l'a pas été depuis plusieurs années, il est impossible de replacer dans le trou tout ce qu'on en a tiré.

« Il fallut donc que mon grenadier me passât quelques aunes de toile. J'en fis des boudins de six pieds de long, qui pouvaient passer entre les barreaux. Je les remplis de sable; et toutes les fois que Gefhardt était de faction la nuit, je les poussais dehors, et il les vidait avec précaution.

« Dès que j'eus de la place, je me fis passer tous les instruments nécessaires, jusqu'à de la poudre, du plomb, une paire de pistolets de poche, des couteaux, et une baïonnette. Tout cela fut mis en sûreté sous le plancher.

« Je trouvai alors que les fondements de ma prison avaient quatre pieds, et non pas deux de profondeur. Or, pour descendre si bas et creuser par-dessous, il fallait beaucoup de temps, de peines et de précautions, car je pouvais facilement être entendu; mais je surmontai toutes ces difficultés.

« Le trou dans lequel je descendais avait donc quatre pieds de profondeur, et il fallait qu'il fût assez large pour pouvoir m'y mettre à genoux, travailler et me baisser : on ne saurait croire combien j'eus à souffrir, tant que je fus obligé d'être couché en haut sur le plancher, et de pencher la tête et le corps

à quatre pieds de profondeur, pour en tirer le sable avec mes mains; il faut avoir passé par là pour s'en former une idée. Cependant j'étais obligé de le faire toutes les fois que je travaillais, jusqu'à ce que je fusse arrivé aux fondements. Au moment de la visite, tout était rejeté dans le trou, et il me fallait bien quelques heures pour remettre tout au dehors dans l'état ordinaire.

« Ce qui me servit le plus ce fut la chandelle et la bougie; mais comme Gefhardt n'était de garde auprès de moi que tous les quinze jours, mon travail allait fort lentement; et comme il était défendu aux sentinelles de me parler sous peine de la corde, je ne voulus pas m'exposer à faire un nouvel ami, de peur d'être trahi.

« Cet hiver, je n'eus point de poêle; je souffris beaucoup du froid; mais, soutenu par l'espoir de me sauver, je conservai ma gaieté, au grand étonnement de tout le monde.

« Gefhardt me passait aussi des provisions de bouche, qui consistaient en boudins et en viande fumée, et quand je ne travaillais pas à mon mur, j'avais du papier et de la chandelle, j'écrivais et je composais des satires, et mon temps se passait ainsi, non sans quelque plaisir.

« Il m'arriva à cette époque un accident qui pensa faire évanouir toutes mes espérances.

« Gefhardt avait travaillé avec moi pendant la nuit. A l'heure même où il fut relevé, et que je voulus replacer ma fenêtre, elle m'échappa des mains, et il se cassa trois carreaux.

« Il ne devait revenir au poste que quand il serait de garde. Je restai bien une heure dans le désespoir, et sans savoir quel parti prendre, car on n'eût pas manqué de voir en entrant que la fenêtre était cassée; et comme je n'y pouvais atteindre avec mes fers, on aurait visité plus exactement, et on aurait trouvé que le grillage n'était plus attaché.

« Voici le parti auquel enfin je me déterminai. Comme la sentinelle s'amusait à siffler au bas de ma fenêtre, je lui criai : « Camarade, ayez pitié, non pas de moi, mais d'un de vos « camarades, qui sera infailliblement pendu si vous ne m'as-

« sistez pas. Pour un léger service, je vais vous jeter tout de « suite 30 pistoles. »

« Il fut un instant sans me répondre, puis il me dit tout bas : Avez-vous donc de l'argent?

« Je comptai aussitôt 30 pistoles et les lui jetai. Il me demanda ce qu'il y avait à faire.

« Je lui racontai le malheur qui m'était arrivé au sujet de la fenêtre, et je lui passai la mesure en papier des trois carreaux. Par bonheur c'était un homme adroit et décidé. La porte des palissades n'étant pas fermée dans le jour par la négligence de l'officier, il se fit relever pour une demi-heure, par un de ses camarades, courut à la ville, et avant que le temps de sa faction fût expiré, il me passa heureusement les carreaux. J'en fus si content, que je lui jetai encore 10 pistoles.

« Tout fut remis pour la visite de midi; un maître vitrier n'eût pas été plus adroit que moi, et mon pauvre Gefhardt fut sauvé.

« C'est ainsi qu'il n'est rien dans le monde que ne puisse faire l'argent; et cet accident est à coup sûr un des plus remarquables de mon histoire. Je n'ai jamais reparlé à l'homme qui m'a rendu un aussi grand service.

« Mais on devine facilement quelle fut l'inquiétude de Gefhardt. Il revint au poste au bout de quelques jours, et fut d'autant plus étonné de l'heureux succès de cette démarche, qu'il connaissait l'homme qui l'avait relevé pour avoir cinq enfants, et être le plus vieux et le plus incorruptible de la compagnie.

« Actuellement mon ouvrage avançait. J'avais aisément démoli les fondements par-dessous; mais cet accident avait rendu Gefhardt si timide, qu'il trouvait mille difficultés à m'objecter à mesure que mon trou s'avançait, et que je voulais prendre avec lui les dernières mesures pour assurer ma fuite. Il soutint qu'il me fallait du secours du dehors pour me sauver sûrement, et ne pas l'entraîner dans mon malheur.

. . . .

« A cette époque je commençai à travailler à ma mine. Parmi les trois officiers de mon parti, il n'y en avait malheureusement aucun qui eût fait pour moi ce que Schell a fait à Glatz. La Saxe, dont la frontière était très-proche, était au pouvoir de la Prusse, ce qui rendait la fuite bien plus dangereuse : et tous les raisonnements du monde ne faisaient rien sur des gens qui ne voulaient rien risquer; la bonne volonté ne manquait pas à Glottin et à Sonntag; mais le premier était poltron, et le second scrupuleux; il craignait d'ailleurs de faire le malheur d'un frère qu'il avait à Berlin.

« Comme j'avais doubles sentinelles, il était impossible de percer à leurs pieds, et de continuer le trou que j'avais fait sous les fondations depuis deux ans, encore moins de franchir aux yeux des gardes des palissades de douze pieds de haut.

« Je formai donc le projet suivant, qui exigeait à la vérité le travail d'un Hercule, mais qui néanmoins était possible.

« Le lieutenant S..... avait mesuré que depuis mon trou jusqu'à l'entrée de la galerie souterraine du rempart principal, il y avait trente-sept pieds à percer. Comme ma prison y touchait, je pouvais travailler sous les fondements du rempart, et comme le fond était un sable blanc très-fin, la chose devenait bien plus praticable.

« Dès l'instant où je pourrais entrer dans cette galerie, ma liberté était certaine. On me dit au juste combien de pas j'avais à faire à droite et à gauche pour trouver dans ce souterrain la porte qui conduisait au second rempart. Alors l'officier m'aurait ouvert secrètement les autres portes le jour marqué pour ma fuite. A tout événement j'aurais eu avec moi de la chandelle, un pied-de-chèvre, et des perçoirs pour lever tous les obstacles, et j'attendais le reste de la Providence et de mon argent.

« Je changeai donc la direction de mon trou, ou plutôt j'en fis un autre. L'ouvrage dura plus de six mois. J'ai déjà dit combien il était difficile de miner avec les mains le trou dans lequel je descendais, et cependant je ne pouvais me servir d'aucun instrument, parce que mes sentinelles en auraient

entendu le bruit. A peine eus-je démoli les fondements de ce côté, que j'aperçus que ceux du rempart principal n'avaient qu'un pied de profondeur tout au plus, ce qui est une faute capitale dans un fort de cette importance. Mon travail devint donc plus facile, n'étant pas obligé de creuser si avant.

« Au commencement mon ouvrage allait à merveille, et dans une nuit j'avançai la besogne de trois pieds, remettant le sable dans mon premier trou à mesure que je le tirais.

« Mais à peine eus-je creusé dix pieds en avant, que je commençai à sentir de nouvelles difficultés. Avant de rien entreprendre, il fallait vider avec la main le trou dans lequel je me glissais, ce qui exigeait déjà un travail de plusieurs heures. Puis il fallait tirer le sable du canal à poignée, pour me débarrasser et miner plus avant.

« J'ai calculé que, par ce moyen, lorsque je fus une fois au delà de vingt pieds, il fallait que, dans l'espace de vingt-quatre heures, je fisse 1500 et 2000 toises en rampant sur le ventre, pour retirer et replacer le sable.

« Quand cela était fait, il fallait nettoyer toutes les fentes de mon plancher, pour qu'on ne pût pas apercevoir, à la visite, le sable qui était blanc comme la neige. Puis je remettais la partie du plancher qui avait été défaite, et enfin je reprenais mes fers. Quand j'avait passé une journée à ce travail, j'étais si fatigué, qu'il me fallait toujours trois jours de repos.

« Pour avoir besoin de moins d'espace, je fis mon canal si étroit, que je ne pouvais y ramper qu'en me rétrécissant, et qu'il m'était impossible de porter la main à la tête. Il fallait de plus travailler tout nu, parce que ma chemise salie m'aurait infailliblement trahi. Le sable était mouillé, vu qu'à quatre pieds de profondeur on trouvait déjà l'eau, et le gravier commençait.

« Il me vint enfin dans l'idée de me faire des sacs à sable, que j'aurais pu facilement sortir et entrer. Les officiers m'auraient bien passé de la toile, mais cela ne suffisait pas; et en cas de découverte, elle aurait causé trop d'éclat et de recherches pour savoir comment elle était entrée dans ma prison.

« A la fin j'attaquai mon lit; et quand Bruckhausen venait faire la visite, j'avais soin de m'y coucher et de faire le malade. Je coupai ma paillasse et mes draps, et j'en fis des sacs à sable.

« Mais quand j'approchai de la sortie, je me vis presque dans l'impossibilité d'achever un ouvrage aussi considérable. Souvent je m'asseyais sur mon tas de sable, si fatigué, que je croyais ne pas pouvoir replacer le tout, et que j'étais parfois décidé à attendre la visite sans fermer les trous de mon plancher : oui, je puis assurer que dans l'espace de vingt-quatre heures, je n'avais pas le temps de manger tranquillement un morceau de pain, si je voulais remettre tout dans son état ordinaire.

« Mais après quelques minutes de repos, je reprenais courage, et le succès de mes premiers travaux m'engageait à faire un dernier effort. Je recommençais donc à creuser, et souvent je finissais tout au plus cinq minutes avant la visite.

« Je n'étais plus qu'à six ou sept pieds de la sortie lorsqu'il arriva une aventure singulière, qui rendit encore inutile tout ce que j'avais fait jusqu'alors.

« Pour travailler, comme je l'ai dit, sous les fondements du rempart à côté du fossé où étaient les sentinelles, je me débarrassais de tous mes fers, excepté du carcan ainsi que du crochet qui y tenait. Une sentinelle avait entendu le tintement sous terre, à quinze pieds environ de mon cachot; il avait appelé l'officier, et tous deux mettant l'oreille contre terre, avaient entendu traîner les sacs. Le lendemain on en fit le rapport, et le major, qui était précisément mon meilleur ami, entra avec le major de place, un maréchal et un maçon.

« Je fus effrayé; et le lieutenant me fit signe que j'étais trahi. On commença donc la visite, mais les officiers ne voulurent pas voir; le maçon, ainsi que le maréchal, trouvèrent que tout était en bon ordre. Ils ne se donnèrent pas même la peine d'examiner mon lit, auquel il manquait une moitié de paillasse et les draps.

« Le major de place qui était un sot, regarda le rapport de la sentinelle comme une absurdité. En sortant, il lui dit : « Im-

bécile que tu es, c'est une taupe, et non pas Trenck que tu as entendu sous terre. Comment serait-il possible qu'il pût aller si loin de la prison? » Et tout le monde s'en alla.

« D'après cela, il n'y avait plus de temps à perdre. Si l'on m'eût visité le soir une seule fois, on m'aurait alors trouvé travaillant; mais dans l'espace de dix ans, personne n'eut cette idée. Car le commandant, le major de place et Bruckhausen, étaient de pauvres personnages qui ne voyaient pas bien loin; pour les autres, ils me souhaitaient du succès, et ne voulaient pas voir.

« Trois jours après cet accident, j'aurais pu sortir par mon souterrain; mais comme je voulais m'évader le jour de l'inspection de Bruckausen, mon unique ennemi, afin de lui jouer un tour, ce misérable eut plus de bonheur que d'esprit. Il fut quelques jours malade, et il fallut que K.... n fit son service.

« Enfin, il parut à la visite. A peine les portes furent-elles fermées, que je mis la dernière main à l'ouvrage, parce que, aux trois derniers pieds je n'avais plus besoin de sortir le sable, que je pouvais me contenter de jeter derrière moi

« Qu'on se figure avec quelle ardeur je creusais; mais mon malheur voulut que la même sentinelle qui m'avait entendu sous terre quelques jours auparavant, revînt au même poste.

« Son amour-propre était piqué de ce qu'on l'avait appelé imbécile; et étant bien sûr de m'avoir entendu, il se couche sur le ventre, et m'entend encore une fois ramper sous terre. Il appelle ses camarades, ils en font leur rapport. Le major est averti; il vient, va au delà des palissades, et m'entend aussi fouiller près de la porte, par laquelle j'étais sur le point de percer dans la galerie. Cette porte est aussitôt entourée de soldats avec des lanternes, et on attend le renard.

« En débarrassant le sable sous la porte, et en dégageant la première ouverture, je vis de la lumière, et ensuite bien distinctement ceux qui m'attendaient.

« Quel coup de foudre pour moi! Je retournai vite en perçant avec beaucoup de peine le sable que j'avais jeté derrière moi,

et j'attendis mon sort avec effroi ; mais j'eus cependant la présence d'esprit de cacher, du mieux qu'il me fût possible, mes pistolets, mon argent, mes instruments, mon papier et ma chandelle, dans diverses fentes et dans les jambages de la porte.

« A peine eus-je fini, que j'entendis le bruit des portes. On trouva la prison remplie de sable et de sacs ; mais j'avais remis à la hâte mes menottes, pour leur faire croire que je ne les av is pas quittées pour travailler sous terre. Ils furent assez sots pour le croire, et je tirai parti à l'avenir de leur stupidité.

. . . .

« Il y avait six mois que la paix avait été faite, et je n'en ressentais encore aucun effet ; mais lors même que je me croyais réellement perdu et sans aucun espoir, le 24 décembre fut enfin le jour tant désiré de ma délivrance.

« C'était justement à l'heure de la parade de garde, qu'un lieutenant des gardes du roi, le comte Schlieben, vint, dépêché par le roi à Magdebourg, apportant l'ordre que je fusse sur-le-champ élargi de ma prison.

« La joie fut générale, et sur la place de la parade et dans toute la ville : chacun m'estimait, m'admirait et me plaignait.

« Le commandant me croyait plus faible que je n'étais, et il ne voulut pas m'annoncer cette joyeuse nouvelle tout à la fois, de crainte qu'une joie soudaine ne causât quelque révolution fatale dans mes sens. Mais qu'il connaissait peu mon caractère et cette égalité d'âme que j'avais apprise à l'école de l'infortune et par l'habitude des vicissitudes de ma destinée ! Je puis dire qu'elle s'était accrue au plus haut degré de fermeté philosophique, même jusqu'au mépris de tout ce qui pourrait m'arriver sur la terre. Non, il n'était point de coup du sort si affreux, si soudain qu'il pût être, qui fût capable de m'ébranler. La louange de soi dégoûte. J'affirme hardiment qu'on ne m'a ja-

mais vu insolemment orgueilleux dans la prospérité, ni abattu dans l'adversité, ni irrésolu dans les grands périls ; et je peux citer pour témoins tous ceux qui m'ont vu dans toutes mes conjonctures, ou qui m'ont connu, soit personnellement, soit sur le rapport de la renommée universelle.

« En ce moment s'ouvrirent tout d'un coup les portes de ma prison : j'aperçois le commandant; et aussitôt avec lui s'introduit une troupe d'autres qui me regardaient d'un air joyeux. Je fus surpris. — Le commandant parla :

« Mon cher Trenck, j'ai aujourd'hui pour la première fois la joie de vous apporter une bonne nouvelle : le duc Ferdinand a enfin obtenu du roi qu'on vous ôtât vos fers. » Et aussitôt le serrurier commença son travail sur ma chaîne.

« Vous aurez aussi une chambre plus agréable, continua-t-il. »

« Oh ! sûrement, lui dis-je, j'ai aussi ma liberté ! mais vous ne voulez pas me causer tant de joie tout à la fois : dites-moi la vérité nue, je sais me modérer. »

« Oui, répondit-il, vous êtes bien libre. » — Aussitôt il m'embrassa le premier, et tous les autres suivirent. Alors on me demanda quel habit je voulais. « Mon uniforme, » répondis-je. Le tailleur était là, et il me prit ma mesure. — « Demain au matin, Monsieur, dit le commandant Reichmann, il faut que cet uniforme soit fait. » Le tailleur s'excusa sur l'impossibilité, à cause d'une fête, et de la fête de Noël. — Eh bien ! dit Reichmann, M. le tailleur viendra ici demain avec sa compagnie dans le cachot, si l'habit n'est pas fait. — Aussitôt tout devint possible au cher tailleur, il le promit solennellement et tint parole. »

Ici se terminent les récits empruntés aux Mémoires du Baron de Trenck, et qui nous ont paru de nature à provoquer l'intérêt des lecteurs.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES DANS CE VOLUME.

MÉMOIRES SUR LA BASTILLE.

DE L'INSURRECTION PARISIENNE ET DE LA PRISE DE LA BASTILLE.

DESPOTISME DÉVOILÉ OU MÉMOIRES DE HENRI MASERS DE LATUDE.

FIN DE LA TABLE.

